



ISSN : 2802-7329

Directrices de publication :
Cécile BERTIN-ELISABETH
Vinciane TRANCART

Sous la direction de Élodie GALLET et Lucie GENAY

Publié en ligne le 30 septembre 2024
<https://doi.org/10.25965/flamme.1388>

FLAMME HS N°2 | 2024
Équilibre(s) en études civilisationnelles



Edito : Équilibre(s) en études civilisationnelles

Balance in Civilization Studies

Élodie GALLET

Civilisation britannique et études irlandaises, Université d'Orléans

Lucie GENAY

Civilisation des États-Unis, Université de Limoges

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1389>

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : Ce dossier s'inscrit dans le prolongement d'un colloque organisé les 17 et 18 novembre 2022 à Poitiers par la Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines (FE2C), qui associe cinq unités de recherche pluridisciplinaires : MIMMOC (Poitiers), EHIC (Limoges), CRHIA-D2IA (La Rochelle-Bordeaux), REMELICE (Orléans) et ICD (Tours) pour des collaborations de recherche pluridisciplinaires (sections CNU 11-12-13-14-15-18). La manifestation portait sur la thématique d'étude commune : « Équilibre(s) en études civilisationnelles ».

Mots clés : civilisations, équilibre(s), déséquilibre(s), interdisciplinarité, épistémologie, pouvoirs, environnement

Abstract: This collection includes papers presented at a conference in Poitiers on November 17 and 18, 2022, organized by the Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines (FE2C), which combines five pluridisciplinary research teams: MIMMOC (Poitiers), EHIC (Limoges), CRHIA-D2IA (La Rochelle), REMELICE (Orléans) and ICD (Tours) to collaborate on multidisciplinary research projects. The conference focused on the common research theme: "Balance in civilization studies."

Keywords: civilizations, balance, imbalance, interdisciplinarity, epistemology, powers, environment

Introduction



Affiche du colloque FE2C. Remerciements à sa créatrice, Ludivine Thouverez.

Selon Fernand Braudel dans sa célèbre *Grammaire des civilisations*, texte fondateur qui inspirera la naissance de la civilisation comme discipline universitaire, « On ne peut définir la notion de civilisation qu'aux lumières jointes de toutes les sciences de l'homme » (1987, p. 40). Par conséquent, la recherche des civilisationnistes est par essence équilibriste, entre pluri-, inter- et transdisciplinarité, et entre outils méthodologiques empruntés à de multiples champs (études historiques, politiques, sociologiques, anthropologiques, culturelles, etc.), ce qui permet d'aboutir à des approches décloisonnées, affranchies des frontières disciplinaires strictes, et d'ancrer les études civilisationnelles dans une pluralité méthodologique et épistémologique indispensable. Cette diversité permet notamment de se placer en opposition immédiate au problème sémantique que pourrait encore poser ce terme par rapport à son usage colonialiste désuet – même si le mot « civilisation » divise encore (Caron et Rolland-Diamond, 2018). Pour reprendre Braudel, « Les civilisations, après tout, ce sont des [humains]¹, et donc, sans fin, les démarches, les actions, les enthousiasmes, les “engagements” de ces [humains], leurs virevoltes aussi » (1987, p. 58). La plupart des civilisationnistes étant aussi des linguistes, ils et elles sont bien placés pour savoir que c'est la pratique concrète des termes qui fait évoluer leur définition. Cette pratique ressemble alors, à bien des égards, à celle du funambulisme.

Accusées par le passé de s'être construite sur une base instable, indéfinie, sans mission ou théorie fédératrice (Rossignol ; Guerlain, 2000), ce n'est pas sans ironie que les études civilisationnelles, rassemblées en fédération, s'emparent dans ce numéro de la notion d'équilibre. Au sens propre, l'équilibre est l'attitude ou la « position stable (...) d'un corps ou

¹ Dans la version originale, le mot employé est « hommes ». Même s'il se comprend dans son sens neutre d'« être humain », nous nous sommes permis ici la modernisation vers le terme plus inclusif d'« humains ».

d'un objet dont le poids est partagé également des deux côtés d'un point d'appui, de sorte que ce corps ou cet objet ne bascule ni d'un côté ni de l'autre » (CNRTL). Or, les objets interrogés par les civilisationnistes font justement souvent état de déséquilibres, de basculements, de ruptures de stabilité et d'égalité des forces qui conduisent à un travail de (ré-)équilibre, qu'il s'agisse des études sur les populations dominantes et dominées, l'humain et l'environnement, les genres, les identités ou encore sur les expériences vécues. La réflexion pédagogique actuelle sur l'enseignement de la civilisation s'engage d'ailleurs de plus en plus vers un rééquilibre des perspectives, en faisant place aux voix occultées, aux visions exhumées et aux sources ignorées dans le but d'atteindre une plus grande justesse critique et de produire un discours qui soit le reflet de la pluralité des réalités et des vérités, plutôt que la transmission d'une connaissance universelle monolithique. Enfin, selon l'aire culturelle étudiée, de nombreuses problématiques sur l'équilibre entre les différents pouvoirs – quelles que soient leur(s) forme(s) et leur(s) manifestation(s) – peuvent émerger. Les enjeux politiques, socio-économiques et environnementaux actuels invitent à des réflexions sur les déséquilibres/dangers de la mondialisation et sur la question des échelles de pouvoir.

« Équilibre(s) en études civilisationnelles » est une thématique majeure réunissant les chercheurs rattachés aux équipes membres de la Fédération pour l'étude des civilisations contemporaines (FE2C). Il est important de noter, encore une fois, la diversité des profils représentés au sein de cette fédération, que ce numéro reflète également. La FE2C rassemble des chercheurs et chercheuses spécialistes d'aires culturelles, linguistiques et géographiques variées pour créer une synergie intradisciplinaire et faire émerger l'unicité du champ et de ses méthodes. Ce numéro constitue une étape supplémentaire dans les travaux initiés en 2012, lors de la création de cette fédération. À l'occasion de ce dixième anniversaire, trois axes de réflexion se dégagent : un axe épistémologique, un axe consacré à l'équilibre des pouvoirs et un troisième axe orienté vers l'environnement. Ces axes, complémentaires, permettaient de faire un point sur le champ disciplinaire, encore contesté aujourd'hui, des « études civilisationnelles », dont l'apport et la pertinence sont manifestes lorsqu'on interroge les questions de pouvoir et d'environnement.

1. Axes et pistes de réflexion

● Axe épistémologique

Il convenait dans cet axe de continuer la réflexion amorcée lors d'une Journée d'étude interne à la FE2C en comparant les définitions du champ des « études civilisationnelles » et les différentes mises en relation du culturel, du politique, de l'économique et du juridique. Nous invitons les chercheurs du « pôle civilisation » à tester et développer des passerelles entre les différents domaines des sciences humaines et sociales et à s'interroger sur une « pédagogie » de l'enseignement de la civilisation. La raison d'être même de la FE2C ainsi que la construction et la consolidation du champ disciplinaire étaient au cœur des échanges.

● Axe équilibre des pouvoirs

Cet axe permettait d'étudier la mesure et le sens des équilibres des pouvoirs au cœur du champ politique des pays et des aires culturelles étudiés : les variabilités, les contingences, les héritages et les perspectives liées aux mutations des discours ; les postures des populations déplacées et marginalisées dans différentes aires géographiques ; ou celles des artistes des diasporas, dont la vie et l'œuvre restent suspendues aux remodelages humains, naturels, politiques et économiques contemporains. Les travaux s'appuyaient notamment sur l'anthropologie dynamique, à savoir une approche qui permet d'observer les solidarités entre

les groupes, les processus de réparation, les synergies politiques des questions de différences et de dignité, ou encore les (ré-)conciliations possibles.

● **Axe équilibre et environnement**

La notion d'équilibre est l'une des pierres angulaires de la recherche sur l'environnement, car, dans l'absolu, celui-ci *est* équilibre. On parle de dérèglement climatique, de déséquilibre des écosystèmes, de points de non-retour et d'extinctions en cascade. L'ampleur du défi environnemental se mesure aux difficultés politiques, économiques et culturelles de réadapter l'impact des sociétés humaines à ce que la « nature » peut supporter pour retrouver un point d'équilibre soutenable. Outre les oppositions binaires entre « nature » et « culture » ou « sauvage » et humain, nous nous intéressons à l'entre-deux, à cet espace frontalier où se fait le choix de l'action ou de l'inaction, où fait rage la bataille du compromis entre les différents groupes de pression sur des échelles variées de gouvernance et de mobilisation sociale. Plusieurs notions et concepts étaient convoqués : écologisme, conservationnisme, écoféminisme, justice environnementale, sobriété énergétique, ré-ensauvagement, biodiversité, colonialisme vert, croissance verte, développement durable, *greenwashing*, transition écologique, empreinte écologique, éco-responsabilité, exploitation raisonnée, etc.

Plusieurs pistes non exclusives étaient envisagées pour mettre en exergue les équilibres en jeu dans le champ des études civilisationnelles à l'intérieur de ces trois axes :

- Équilibres émergents, redéfinis (en lien avec de nouvelles définitions de la nature, de la protection, du libéralisme, du progressisme, des identités, des outils de pouvoir, etc.).
- Rééquilibrage de ce qui n'a jamais été équilibré ?
- Équilibres contraints : déplacements ou sédentarisation forcés, vote ou choix culturels imposés.
- Équilibres binaires : fixation/mobilité, nature/culture, local/global, sauvage (*wild*) /contrôlé, gain/perte, lumière/ombre, ouverture/fermeture, temps long/temps court, collectif/marginal...
- Équilibres résistants : comme pouvoir de résistance (de la nature, des arts, de la transmission générationnelle, de l'activisme, des mobilisations...).
- Équilibres contestés : liés aux concepts de progrès, universalisme, néolibéralisme...
- Équilibres visibles ou réels : « les sociétés ne sont pas ce qu'elles paraissent » (Balandier, 2004) ; *greenwashing*, pluralité, harmonie, richesse culturelle, respect mutuel, distribution des richesses.
- Équilibres déshumanisés, post-catastrophe, post-industriels, numériques.

2. Présentation des contributions

Le présent numéro s'articule autour de la notion d'équilibre et de ses manifestations dans les études civilisationnelles. Une réflexion épistémologique atteste l'ampleur et l'apport de ce champ disciplinaire encore en construction. Bien qu'elle ait été établie il y a un demi-siècle, la discipline « civilisation » doit aujourd'hui encore convaincre de sa légitimité. André Magord retrace l'origine, l'évolution et les vicissitudes de la « civilisation ». Il appelle à des rééquilibrages d'ordres épistémologique et méthodologique pour en faire un pilier des recherches sur l'altérité. Au cœur des problématiques et des approches chères aux civilisationnistes se trouve souvent l'intention de questionner les dynamiques de pouvoir, de connaissance et de domination entre les Nords et des Suds.

L'article de Camille Martinerie s'inscrit dans cette réflexion épistémologique en mettant en perspective les études anglophones en France et leur rapport au postcolonialisme dans le milieu universitaire français. Elle évalue par ailleurs l'apport de la critique décoloniale aux études civilisationnelles du Commonwealth. Cette réflexion alimente le potentiel des études civilisationnelles anglophones à opérer un rééquilibrage « Nord-Sud » sur le plan épistémologique, qui se situe à l'intersection des études africaines et de la civilisation du Commonwealth.

La dialectique Nord-Sud, l'héritage colonial, leur impact sur les territoires sont également au cœur de la contribution de Régis Barraud, Claire Portal, Sylvain Guyot et Nicolas Rollo, qui réfléchissent aux équilibres de la nature. L'instabilité découlant de la contestation des héritages coloniaux et post-coloniaux affecte les pratiques de conservation et exacerbe les déséquilibres écologiques. Les auteurs explorent les solutions qui sont proposées en Basse-Mana, au nord-ouest de la Guyane (réserve naturelle nationale de l'Amana, RNA) et dans le Parc national du Wild Nephin, en Irlande (Mayo), lesquels sont confrontés à cette dialectique équilibre-déséquilibre dans le champ de la conservation de la nature et du développement, notamment économique, face à des enjeux d'histoire coloniale et post-coloniale.

L'art et la recherche sont le point d'ancrage du travail de Marion Picker, qui relate l'expérience de l'exposition « Les voi.es.x de la carte. Tonkörper Berlin » pour la galerie Alice Guy de la Maison de France à Berlin (10 janvier-22 février 2023). L'auteure s'interroge sur la place à donner à des formes très hétérogènes de pratiques scientifiques et artistiques. L'équilibre apparaît comme réponse à la question de l'« ensemble » et comme fil directeur des réflexions menées par le groupe pour préparer l'exposition. Les problématiques de justice sociale et écologique mais aussi d'équilibre des puissances sont soulevées et illustrées par une recherche sur la poésie et la cartographie. Il est démontré que l'équilibre ne représente pas un état statique : il s'« inscrit dans une temporalité critique ».

Les contributions de Saïd Ouaked et de Julien Zarifian relèvent des enjeux majeurs quant à l'équilibre des pouvoirs des institutions des États-Unis. En théorie, le Congrès des États-Unis dispose des outils les plus puissants pour protéger et préserver la démocratie représentative. Saïd Ouaked, en s'appuyant sur les événements entourant l'élection présidentielle de 2020 et l'attaque du Capitole en janvier 2021, explique que malgré cela, le fonctionnement même du Congrès crée une inertie incompatible avec la réactivité qui aurait pu être attendue. De nouvelles mesures, visant à rééquilibrer le pouvoir du Congrès, de l'exécutif et des électeurs, permettraient de répondre aux nouveaux défis politiques et de contrer les dérives récentes.

L'équilibre des pouvoirs de l'exécutif et du législatif, au sein des institutions états-uniennes, est également examiné par Julien Zarifian à travers le cas du processus de reconnaissance du génocide arménien par les autorités fédérales. Il montre qu'il a fallu presque cinquante ans de combat politique et institutionnel pour que ce génocide soit finalement reconnu en 2019 par le Congrès, puis en 2021 par le Président des États-Unis. Cette analyse rappelle, là-aussi, l'équilibre fragile entre ces deux institutions.

Dans son article sur les structures et dynamiques politiques au Pakistan, Raheen Khan interroge le rôle du quatrième pouvoir, celui des médias, face à un gouvernement qui vise à déséquilibrer le rapport de force à son avantage grâce à une réglementation liberticide et avec le soutien de l'armée. L'accès à l'information et à la connaissance est un fil rouge de ce numéro ; il est abordé ici au travers d'une étude institutionnelle de la censure pakistanaise, reflet d'une dérive autoritaire et de la puissance du savoir.

3. Entretiens

À l'occasion d'un entretien, Susan Finding membre fondatrice et première directrice de la Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines (FE2C) retrace l'historique de la fédération, sa fondation et son évolution depuis 2010. Dans cette mise en abîme, elle démontre que les chercheurs en études civilisationnelles et les structures auxquelles ils sont rattachés sont en permanence amenés à réaliser des exercices d'équilibristes.

Dans la continuité de la réflexion sur la discipline « civilisation », Luisa Prudentino et Martine Raibaud partagent leur expérience de l'utilisation de supports cinématographiques dans l'enseignement de la civilisation chinoise à l'université. Elles soulignent l'évolution du public étudiant inscrit dans les formations où sont dispensés les cours en civilisation chinoise, mais aussi l'augmentation et la diversification des sources disponibles, en rappelant la particularité de la langue chinoise face à la question de la transmission de l'art et de la culture.

Enfin, un dernier entretien, portant sur l'Europe, nous permet de conclure ce numéro sur la façon dont les peuples s'organisent pour construire des projets communs et chercher ce fragile équilibre des pouvoirs. Céline Lageot plaide pour une Europe politique et un fédéralisme équilibré. Le Brexit, suivi de la guerre en Ukraine, ont constitué un tournant historique et relancé une aspiration à une Europe politique et fédérale au sein d'une Communauté politique européenne. Dans le cadre de cet échange, elle évoque l'impact de l'instauration de cette communauté sur l'équilibre des institutions de l'Union européenne et de leurs pouvoirs. Céline Lageot répond aux questions juridiques et de souveraineté des États, que les projets de Constitution européenne et de Fédération européenne soulevaient déjà.

4. Remerciements

Ce numéro est le fruit de réflexions menées en premier lieu dans le cadre des activités de la FE2C, par ses membres fondateurs et ceux qui l'ont rejointe au fil des années. Nous remercions chaque contributeur et contributrice ainsi que tout le comité éditorial de ce numéro qui ont permis de nourrir les « études civilisationnelles » et leurs équilibres, d'en montrer la richesse et la diversité.

Nous sommes particulièrement reconnaissantes à Ludivine Thouverez, présidente de la FE2C et porteuse du projet de recherche intitulé « FE2C-Equilibre des pouvoirs », qui a bénéficié du soutien financier d'UP-SQUARED, projet France 2030, PIA4 « Excellences sous toutes ses formes » (ANR-21-EXES-0013).

Enfin, nous remercions les directrices de la revue *FLAMME*, Cécile Bertin-Elisabeth et Vinciane Trancart, ainsi que l'équipe des Presses universitaires de Limoges de leur soutien, de leurs conseils et de leur accompagnement.

5. Comité éditorial du numéro

- Philippe Allée, PR, Université de Limoges
- Gregory Benedetti, MCF, Université Grenoble Alpes
- Cécile Bertin, PR, Université de Limoges
- Diane Bracco, MCF, Université de Limoges,
- Alexis Chommeloux, MCF, Université de Tours

- Philippe Colin, MCF, Université de Limoges
- Karin Fischer, PR, Université d'Orléans
- Florent Gabaude, MCF, Université de Limoges
- Élodie Gallet, MCF, Université d'Orléans
- Lucie Genay, MCF HDR, Université de Limoges
- Antoinette Gimaret, MCF, Université de Limoges
- Geneviève Guétemme, MCF, Université d'Orléans
- Augustin Habran, MCF, Université d'Orléans
- Vincent Latour, PR, Université Toulouse Jean Jaurès
- Fabien Meynier, Université Paul-Valéry Montpellier 3
- Jacques Migozzi, PR, Université de Limoges
- Florence Mury, CNRS
- Matthieu Noucher, CNRS
- Anne-Marie Pailhès-Grenier, PR, Université Paris Nanterre
- Benjamin Perriello, PRAG, Université de Limoges
- Julien Rault, MCF, Université de Poitiers
- Odile Richard, PR, Université de Limoges
- Karine Rivière-De Franco, MCF, Université d'Orléans
- Jean-Marie Ruiz, MCF, Université Savoie Mont Blanc
- Sandrine Soukaï, MCF, Université Gustave Eiffel
- Ludivine Thouverez, MCF, Université de Poitiers
- Vinciane Trancart, MCF, Université de Limoges
- Paul Veyret, MCF, Université Bordeaux Montaigne

Références

Agrikoliansky, E., Filleule, O., et Sommier, I. (2010). *Penser les mouvements sociaux*. La Découverte.

Balandier, G. (2004). *Sens et puissance : les dynamiques sociales*. PUF.

- Boidin, C. (2009). Études décoloniales et postcoloniales dans les débats français. *Cahiers des Amériques latines*, 62, 129-140.
- Bourguignon-Rougier, C., Colin, P. et Grosfoguel, R. (Éds.). (2014). *Penser l'envers obscur de la modernité : une anthologie de la pensée décoloniale latino-américaine*. Presses universitaires de Limoges.
- Bouron J.-B., Carroué, L. et Mathian, H. (2022, décembre). Représenter et découper le monde : dépasser la limite Nord-Sud pour penser les inégalités de richesse et le développement. *Géococonfluences* <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/inegalites/articles/decoupage-economique-mondial>
- Braudel, F. (2013). *Grammaire des civilisations*. Flammarion.
- Bronner, G. et Géhin, É. (2017). *Le danger sociologique*. Humensis.
- Caron N. et Rolland-Diamond C. (26 août 2018). Des sciences sociales en filière LLCER ou pourquoi le mot « civilisation » ne convient plus en études étrangères. *The Conversation* <https://theconversation.com/des-sciences-sociales-en-filiere-llcer-ou-pourquoi-le-mot-civilisation-ne-convient-plus-en-etudes-etrangeres-94061>
- Catellin, S. et Loty, L. (2013). Sérendipité et indiscipline. *Hermès, La Revue* 67(3), 32-40.
- Debouzy, M. (janvier 2000). Introduction : Les études de civilisation en débat. *Revue française d'études américaines*, 83, 3-12.
- Finding, S. Barrow, L. et Poirier, F. (Éds.). (2010). *Keeping the lid on, Urban eruptions and social control since the 19th century*. Cambridge Scholars Publishing.
- Garbaye, R. et Leydier, G. (Éds.). (2019). Les Enjeux de l'interdisciplinarité en civilisation britannique. *Revue française de civilisation britannique*, 24(1).
- Gérardin-Laverge, M. et Collier, A.-C. (2020). Circulation et production des savoirs. Une discussion épistémologique. *Terrains/Théories*, 11 <https://journals.openedition.org/teth/2588?lang=fr>
- Guereña, L. (2017), Civilisationnistes ou historiens ?. *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, 1 <http://journals.openedition.org/cccec/117>
- Guerlain, P. (janvier 2000). Malaise dans la civilisation ? Les études américaines en France. *Revue française d'études américaines*, 83, 28-46.
- Harris, T. et Finding, S. (2013). Cultures coloniales et postcoloniales et décolonisation. *Cahiers du MIMMOC*, 13.
- Novick, P. (1988). *That Noble Dream: The "Objectivity Question" and the American Historical Profession*. Cambridge University Press.
- Quijano, A. (2000). Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America. *Nepantla: Views from the South*, 1(3), 532-80.
- Rossignol, M.-J. (janvier 2000). Quelle(s) discipline(s) pour la civilisation ? *Revue française d'études américaines*, 83, 13-27.
- Smith, L. T. (2012). *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. Zed Books Ltd.
- Touraine, A. (2015). *Nous, sujets humains*. Seuil.
- Tumblety, J. (Éd.). (2013). *Memory and History: Understanding Memory as Source and Subject*. Routledge.

Waterman, D. (2022). *History, Memory, Fiction: New Dimensions in Pakistani and Kashmiri Writing*. Oxford University Press.

Weber, M. (2002). *Le Savant et le politique*. Éditions 10/18.



Renouveau épistémologique, interdisciplinarité et modélisation de la recherche en civilisation. Rééquilibrer les perspectives et les savoirs en études civilisationnelles

Epistemological Renewal, Interdisciplinarity and Modeling
of Research in Civilization. Rebalancing Perspectives and
Knowledge in Civilizational Studies

André MAGORD

MIMMOC, Université de Poitiers

André Magord est professeur de civilisation nord-américaine à l'université de Poitiers. Il est co-directeur de l'Institut d'études acadiennes et québécoises. Ses domaines de recherche portent sur les minorités historiques nord-américaines, francophones et autochtones en particulier, ainsi que sur les politiques de gestion de la diversité et sur l'épistémologie de la recherche en SHS.

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1409>

DOI : 10.25965/flamme.1409

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : La discipline civilisation, établie il y a plus de cinquante années, peine toujours à fonder sa légitimité. Plutôt que d'invalider son existence, ce constat peut mener à penser qu'elle résiste bien, dans la durée, à des forces contraires. Longtemps sous la coupe de la discipline littéraire dans les départements de langue, elle s'est centrée au départ sur des études thématiques sur les pays étrangers puis a revendiqué une assise plus complète dans le cadre des études « aréales » qui ont ouvert la voie à des études comparatives.

Mots clés : épistémologie, civilisation, réflexivité

Abstract: Civilization as a discipline was established more than fifty years ago but is still struggling to establish its legitimacy. Rather than invalidating its existence, this observation may lead us to believe that it resists opposing forces over time. Long under the influence of the literary discipline in language departments, it initially focused on thematic studies on foreign countries then claimed a more complete base within the framework of "area" studies which opened the way to comparative studies.

Keywords: epistemology, civilization, reflexivity

Introduction

Ce discours introductif revisite la question de la civilisation en tant que discipline à partir de mon expérience et de ma réflexion personnelle, et repose surtout sur la recherche en civilisation dans le monde anglophone. La civilisation en tant que discipline a ceci de singulier que les critiques qui lui sont adressées ne sont pas tant d'ordre théorique, conceptuel ou méthodologique mais portent plus centralement sur sa légitimité à figurer parmi les autres disciplines des Sciences Humaines et Sociales (SHS). Ce qui est particulièrement gênant est que ce procès en illégitimité est souvent fait par des enseignants-chercheurs qui enseignent la civilisation et qui seraient a priori censés la défendre.

Il est par exemple indiqué dans la signature du courriel d'une présidente de société savante : « professeur en histoire et culture des États-Unis ». Certains sembleraient donc abandonner le navire disciplinaire de la civilisation. Il est vrai que depuis la proposition de Fernand Braudel d'introduire en 1963, en plus de la notion d'histoire, celle de civilisation dans les programmes du secondaire, la discipline civilisation a plutôt été malmenée. En 2000, Marie-Jeanne Rossignol a tenté de répondre aux critiques faites envers l'indiscipline de la civilisation mais l'article le plus récent publié à ce sujet par Nathalie Caron et Caroline Rolland-Diamond soulève à nouveau la question de la légitimité de la civilisation en tant que discipline (2018). Pourtant, on pouvait entendre récemment dans des débats du Conseil National des Universités de 11^e section, où les CV des chercheurs anglicistes sont étudiés en détail et où nos carrières se jouent pour une part, que les travaux de untel ou unetelle étaient de « vrais travaux de civilisationnistes ».

Quelque chose n'est donc pas clair. Je propose d'aborder dans un premier temps certaines zones d'ombre qui me semblent poser problème à l'existence de la civilisation en tant que discipline. Je prendrai ensuite, plus brièvement, l'exemple plus concret de la thématique de l'altérité afin d'explorer comment des ré-équilibrages d'ordre épistémologique et méthodologique pourraient peut-être contribuer à donner à cette discipline un meilleur ancrage.

1. Débats sur l'existence de la civilisation en tant que discipline

À l'origine de notre discipline, les littéraires étaient en supériorité numérique et le prestige de la discipline littérature dominait. Il est souvent indiqué que la discipline « civilisation » est née suite à l'inscription de ce champ thématique aux concours de recrutement des enseignants. Vous noterez que je n'ai pas dit « champ scientifique » et il est vrai que pendant une vingtaine d'années, jusqu'au début des années 1990, les littéraires ont enseigné bon nombre des cours de civilisation. La définition de la civilisation en tant que discipline a donc certainement pris un retard au démarrage ! Il serait d'ailleurs intéressant de mener une étude sur les sujets et la méthodologie des thèses qui ont mené au recrutement des premiers enseignants-chercheurs en civilisation, puis de l'évolution des approches mises en place au cours des décennies suivantes. Nous aurions là des informations cruciales sur la constitution de la civilisation en tant que champ scientifique, voire en tant que discipline.

Qu'est-ce qui fait qu'après cinquante ans on se pose toujours la question de la légitimité de l'approche civilisationnelle en tant que discipline ?

Tout d'abord, notons que le partage des enseignements avec les littéraires n'a pas engendré de constructions ou de modèles de recherche novateurs et singuliers. Le travail entre texte et contexte n'a pas nourri une dynamique suffisante pour fonder une discipline nouvelle. La littérature comparée a beaucoup mieux développé et creusé cette approche commune entre une discipline et le champ de connaissances des études contextuelles.

Pour rappel, à l'origine le laboratoire pictavien FORELL (Formes et Représentations en Linguistique et Littérature) regroupait littéraires et civilisationnistes. Les civilisationnistes se sont ensuite autonomisés afin de créer un cadre de recherche qui leur convenait mieux. Nous avons créé le GRIP (groupe de recherche sur l'identité plurielle), puis pour rassembler plus largement nous avons ajouté la question de la mémoire et avons créé le MIMMOC (Mémoires, Identités, Marginalités dans le Monde Occidental Contemporain), non sans avoir dû batailler et faire nos preuves. Nous sommes ainsi restés « équipe émergente » avant d'être labellisés et de devenir le premier laboratoire de civilisationnistes en France (regroupant des spécialistes de divers aires culturelles et linguistiques).

Revenons au départ difficile de notre discipline. Si l'on réfléchit en termes de genèse, à l'origine il a été malaisé d'engager la dynamique nécessaire à la mise en place d'une nouvelle discipline, c'est-à-dire l'identification de zones aveugles, d'impensés qui demanderaient à être éclaircis dans le cadre d'une nouvelle étape sociétale, voire civilisationnelle. Il y a bien le moment révolutionnaire des années 1960 et du début des années 1970, mais les études civilisationnelles sont encore naissantes, balbutiantes et les études culturelles restent inabouties. Pas de débat fondateur, pas d'école de pensée, pas de figure de proue. Les études civilisationnelles se centrent alors sur ce qu'elles peuvent le mieux faire : des études thématiques sur des pays étrangers. Ainsi cette approche rend le service qu'on lui demande, notamment en ce qui concerne la formation LLCE (linguistique, littérature, civilisation étrangères) et la préparation aux concours. Cette caractéristique est ce qui permet à la discipline de se lancer mais c'est aussi ce qui la maintient dans un manque de dynamiques fondatrices.

Dans les départements de langue, la civilisation rencontre un succès certain auprès des étudiant.es avides de connaissances sur l'étranger dans un contexte global d'internationalisation. Si je prends l'exemple du département d'études anglophones de Poitiers, lorsque j'y suis arrivé en 1992, il y avait un seul maître de conférences en civilisation américaine et deux en civilisation britannique. Aujourd'hui nous sommes six en civilisation nord-américaine et six (et demi) en civilisation britannique alors que le nombre d'étudiants a diminué.

La civilisation obtient aussi une visibilité, même si elle est minime, auprès des collègues des SHS, dont les disciplines se restructurent dans ce moment dit de « modernité », et qui reçoivent avec intérêt les synthèses de connaissances, surtout descriptives, produites sur des pays étrangers. La civilisation rend bien service sans faire d'ombre aux autres disciplines établies. La discipline « civilisation » va néanmoins commencer à se structurer et prendre une place plus importante et singulière, au fur et à mesure que la littérature commence à perdre la place prépondérante qu'elle avait dans les facultés de Lettres et Langues et dans les sciences de la société.

À ce stade, la mise en place de sociétés savantes organisées en fonction des aires linguistiques étudiées et des revues qu'elles animent, constitue une étape marquante de structuration. C'est d'ailleurs encore aujourd'hui la principale dynamique structurante en place. Dynamique à laquelle se sont ajoutés des liens avec des associations internationales et plus récemment des GIS (groupements d'intérêt scientifique).

La recherche en civilisation va s'approfondir avec le recrutement de professeurs des universités et la formation de ses propres doctorants. Mais la civilisation souffre aussi alors, me semble-t-il, du fait que sa singularité-même devienne quelque peu une facilité. Je parle ici de ce qui va devenir les « *area studies* » pour les anglicistes et qui se généralisent en études aréales.

Les études aréales naissent bien à l'aune d'un changement paradigmatique fort, celui de la mondialisation qui en touchant à tous les domaines de l'organisation sociétale devient une globalisation. Les études aréales apparaissent alors comme une possibilité de resituer des

mutations complexes dans un périmètre identifiable. Il pourrait là y avoir une nouvelle étape de structuration et de reconnaissance pour la discipline civilisation. Il ne semble pas que ce soit vraiment le cas et à ce stade et il est important de s'intéresser au contexte épistémologique des dernières décennies pour tenter de mieux cerner les inerties qui pèsent sur une définition plus aboutie de la discipline civilisation.

Si à partir des années 1960-1970, les études post-coloniales ouvrent un champ de recherche propice pour la civilisation, un autre renversement paradigmatique se trame et je défendrai ici qu'il est contraire à l'objectivation que cherchent à développer les études post-coloniales et explique en partie que ces dernières n'aient pas pleinement répondu aux attentes soulevées à leur origine. Pour essayer de faire court, je vais tout de suite me référer à 1989 et la chute du mur de Berlin. L'annonce de la fin de la Guerre froide est concomitante à l'idée de l'avènement d'une démocratie libérale établie définitivement. On parle même de fin de l'histoire (Fukuyama, 1992).

Toutefois, un impensé se trame et va s'installer durablement en augmentant son emprise. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de l'impossibilité de comprendre que le libéralisme s'est fait doubler et pour l'essentiel submerger par le néo-libéralisme. Si le libéralisme est à l'origine de l'idée d'émancipation d'un sujet citoyen, le néo-libéralisme, qui vise la possibilité de profit sans limitation, exacerbe un consumérisme qui met à mal tous les principes émancipateurs et autonomisants pour l'humain.

Ainsi les tenants du néo-libéralisme visent à une séparation totale entre le domaine public et le domaine privé (Castoriadis, 1997 ; Tardif, 2005). La mise en œuvre systématique de cette disjonction revient à nier ce qui constitue l'idée de « vivre ensemble » et d'État démocratique, c'est-à-dire d'un pays où réside une relation de cohérence entre le peuple et le système de pouvoir qui le représente. Le problème crucial est que le système néo-libéral ne raisonne pas, fondamentalement, sur la base d'une cohérence humaine mais sur celle de l'efficacité du marché, et donc sur la loi du plus fort. Le sociologue canadien libéral et conservateur, Joseph Yvon Thériault, souligne lui-même que le système néo-libéral cherche ainsi à se libérer de toute contrainte juridique mais aussi humaniste et ceci sur les plans nationaux, régionaux et locaux (1995, p. 100).

De plus, dans le cadre de la globalisation, cette dynamique s'établit sur un plan supra-étatique. La dimension globale devient ainsi non pas une dimension qui transcende les autres plans mais qui les supplante. En retenant la compétition comme valeur première, le néo-libéralisme organise « la guerre de tous contre tous » (Tardif, 2005, p. 78) qui engendre « quelques gagnants et d'innombrables perdants ». Les pratiques qui en découlent entraînent la dislocation du tissu social, le chacun pour soi et l'anti-solidarité. Tardif précise :

La conquête des marchés n'est rien de moins qu'une forme spécifiquement contemporaine de colonialismes culturels, politiques, économiques et territoriaux, sans oublier le colonialisme idéologique des esprits. (2005, p. 79)

On aurait pu imaginer que ces mutations majeures suscitent des renversements paradigmatiques propices à l'émergence d'une nouvelle discipline dont une des caractéristiques est justement de pouvoir appréhender des phénomènes dans un cadre international.

Toutefois, malgré l'enchaînement de plusieurs crises mondiales du système économique et idéologique du néo-libéralisme, la remise en question des principes fondamentaux du système néo-libéral que sont la capacité d'auto-correction des marchés et celle d'une redistribution

efficace des ressources n'a toujours pas abouti². Nous sommes donc dans ce contexte scientifique très complexe où des ruptures paradigmatiques ne produisent pas ou pas encore un renouvellement des théories et des typologies du politique en l'occurrence. La dynamique épistémologique est apparemment en panne.

Bourdieu (2001) dénonce aussi la complaisance des chercheurs face à la tentative d'auto-légitimation du néo-libéralisme. Il fut l'un des premiers à avoir montré le caractère non scientifique et idéologique de cette doctrine qui avance masquée. Plus récemment, Audier (2012) insiste sur l'occultation de la réalité engendrée par la saturation du discours public par des images idéalisées d'un monde consumériste. Ces constats semblent inviter les chercheurs, à la suite de Bourdieu, à une démarche de réflexivité envers leur discipline. Edgar Morin a synthétisé et conceptualisé cette démarche sous le terme d'« hypercomplexité ».

Il me semble donc que comme pour toutes les autres disciplines des SHS, la civilisation pourrait se structurer davantage en modélisant le nécessaire travail de ré-objectivation qu'impose le contexte idéologique et épistémologique déshumanisant actuel. Il serait important de mener cette démarche en assumant de le faire avec l'ambition propre à une discipline en tant que telle. Je propose de préciser, au moins partiellement, quelques orientations possibles sous forme de défis.

● Les études aréales

Le premier défi concernerait les études aréales. Dès 1977, l'anthropologue Maurice Godelier avait ouvert la voie en indiquant que si les anthropologues privilégient souvent le terme de culture à celui de civilisation, car ils sont tous spécialistes d'une société, ils s'aperçoivent que forcément ces sociétés voisinent avec d'autres, ont des échanges avec d'autres sociétés, et qu'il y a des groupes plus vastes. En d'autres termes qu'il y a des idées qui sont partagées sur une vaste aire culturelle. On retrouve là sous la plume d'un anthropologue la définition des études aréales mais ce qui m'intéresse tout particulièrement dans sa logique est qu'il précise alors que : « On passe d'une culture spécifique, un ensemble géographiquement localisé, historiquement constitué, puis de là à des phénomènes de civilisation ». En ajoutant ensuite « qu'une société n'existe jamais isolément » et « que l'analyse d'une société n'a pas de sens isolément » (1977, n° 5).

Godelier ajoute que toute la question de la civilisation est de passer des faits observés à l'interprétation des raisons et des conditions d'apparition et d'évolution de tels faits. On ne peut pas se borner à décrire les institutions, il faut en analyser les fondements et l'évolution possible, car les faits de civilisation sont des faits à la fois bavards parce qu'ils parlent beaucoup, mais aussi muets sur leur raison d'être : « Donc par le mot civilisation on entendra un ensemble de phénomènes plus vaste qu'une société et s'étendant sur une époque plus vaste qu'une génération ou plusieurs générations le résultat étant que ces phénomènes sont pratiquement indépassables... » (1977, n° 4).

Ces travaux de Godelier sont rarement cités par les civilisationnistes, ce qui est étonnant car il me semble qu'ils peuvent constituer l'un des postulats qui pourrait ancrer la légitimité de la discipline civilisation. Il s'agirait d'études aréales et nécessairement comparatives, qui correspondraient à un champ circonscrit de recherche. Ce champ pourrait acquérir une légitimité accrue en proposant des études suivies sur les impensés qui émanent d'un post-colonialisme pas suffisamment abouti et des zones d'ombre que le néo-libéralisme entraîne et que l'on nomme sans les avoir encore analysées avec suffisamment de clarté. Je pense

² Voir, par exemple, pour une critique de l'impact négatif du néo-libéralisme en terme de construction sociétale : Krugman (2008), Rocher et Salée (1997) et Tardif (2005).

notamment au post-nationalisme et au post-multiculturalisme, entre autres, qui mènent l'ère post-vérité, mais aussi au populisme plus ou moins complotiste, etc.

La pertinence d'études aréales, maîtrisées, comparatives et qui prendraient en compte une ré-objectivation de nos épistémologies disciplinaires est d'ailleurs telle que nous nous sommes fait doubler. Il existe ainsi à l'EHESS un programme intitulé « Épistémologie des études aréales et des études globales ». Pour favoriser le développement de ces études, les étudiant.e.s sont incité.es à intégrer dans leurs recherches une réflexion épistémologique quant au sens de la circonscription aréale de leurs objets, quant au sens de la mobilisation de l'échelle globale et quant à l'articulation des études aréales et des études globales. Il me semble encourageant que d'autres reconnaissent et approfondissent cette orientation paradigmatique mais nous devrions nous y garantir une place prépondérante.

● Les approches méthodologiques

Et pour cela, j'en arrive au deuxième défi qui porte sur nos approches méthodologiques. Il me semble indispensable de définir, préciser et promouvoir des approches méthodologiques intégrées, modélisées. Nous ne sommes pas assez identifiables dans ce domaine alors que nous pourrions assez facilement systématiser nos approches ancrées dans ce qui nous singularise, c'est-à-dire une compréhension plus fine des terrains étudiés grâce à la connaissance de la langue, à la possibilité d'avoir ainsi accès à des sources primaires beaucoup plus précises. Nous n'avons sans doute pas suffisamment théorisé et didactisé nos méthodes en dehors de nos réseaux internationaux, notamment dans le cadre du développement des humanités numériques.

Un autre point qui singularise les études civilisationnelles provient du fait que la nécessité de contextualiser nos travaux sur des sociétés autres, nous conduit très souvent à adopter une approche pluridisciplinaire. Il serait important de mieux faire fructifier les expériences multiples acquises souvent sans direction disciplinaire claire ou distincte et de modéliser en ce sens des approches interdisciplinaires. Le passage de la *pluridisciplinarité* à l'*interdisciplinarité* implique une modélisation de nos approches qui fait défaut en civilisation ou en tous les cas qui n'est pas promue en tant que telle.

Notre travail ou connaissance spécifique du terrain peut là aussi être au cœur de la réflexion épistémologique à mener. Ainsi l'*interdisciplinarité* peut se fonder sur une approche micrologique en parallèle d'approches macrologiques plus classiques. Si l'on prend le cas de l'histoire, nous menions déjà des approches d'ordre microhistorique avant que le renversement de la perspective colonialiste nous conduise à une relecture des histoires sociales. L'articulation entre histoire et ethnographie, puis sociologie ou anthropologie, pourrait être au cœur de notre singularisation méthodologique.

De même, nos connaissances historiographiques sur des contextes étrangers à partir de regards externes et internes font de nous des spécialistes uniques pour observer l'historicité des sociétés étudiées et nous pourrions nous positionner dans le contexte des ré-objectivations à produire actuellement en tant qu'acteurs centraux de l'analyse des ré-historicisations en cours, notamment par le biais de nos études sur l'articulation entre identité, culture et politique. Nous aurions pour cela à affirmer la spécificité de nos approches en socio-politique. Et je propose même en anthropo-politique puisque l'échec relatif de l'anthropologie culturelle laisse un champ libre et peu occupé. Nous pourrions ainsi être à la pointe de modélisations d'approches interdisciplinaires, toujours incertaines en SHS. Mais nous n'avons pas la culture de l'affirmation. Je me demande même si nous ne souffririons pas du syndrome minoritaire du refoulement et de la silencing.

Nous avons donc beaucoup d'arguments à faire valoir et vous comprenez peut-être mieux pourquoi il me semble que se présenter dans sa signature courriel en tant que professeur

d'histoire et de culture, soit en mélangeant une discipline et un chant thématique, reste pour le moins incomplet et troublant quant à la discipline enseignée : la civilisation.

Nous avons cet effort à faire et la situation épistémologique actuelle l'exige tout particulièrement et représente une opportunité en ce sens, notamment dans le cadre de la ré-objectivation épistémologique ou plus simplement de l'approche critique et réflexive.

Deux points pour terminer sur la question méthodologique. Tout d'abord, la mise en place d'une interdisciplinarité effective est indissociable d'une compréhension théorique qui articule différents éléments constitutifs de la société étudiée. Je reviens ici à Godelier (1977) : « L'approche de la civilisation britannique et américaine enferme l'étude dans des cloisonnements étanches : démographie, économie, sociologie, histoire, etc., sont vues d'un point de vue très technique » et il souligne le manque de synthèse à l'issue de ces approches. « Il faut bien travailler afin de pouvoir décomposer la réalité, c'est-à-dire l'analyser mais il faut ensuite recomposer, c'est-à-dire synthétiser [...] de telle sorte que s'il y a une logique du tout [...] elle puisse apparaître à ce moment-là. C'est le grand problème ».

Il me semble que nous produisons de telles synthèses, mais rarement pour mettre en avant et légitimer les méthodes mobilisées dans ce travail ; sans doute par inhibition, absence d'institutionnalisation propice mais aussi ou conséquemment, je l'ai déjà dit, par absence de modélisation et, en particulier, en ce qui concerne le caractère diachronique de nos recherches. C'est le deuxième point que je souhaitais soulever. L'approche diachronique met en exergue sur un temps long les moments articulatoires, qui correspondent souvent à des mutations importantes où les liens de cause à conséquence se transforment.

Bourdieu avait déjà indiqué que la science et les scientifiques peinent à interroger la dynamique du renouvellement des sociétés au travers de leurs forces imaginatives. Il avait mis à jour en ce sens le concept d'amnésie de la genèse (Bourdieu, 2001). Ce processus montre la propension des scientifiques à suivre, sans forcément y adhérer, le courant dominant de pensée, souvent conservateur et hétéronomisant, et à oublier les zones de compréhension à l'origine des processus sociaux, qui deviennent alors des zones aveugles.

L'approche diachronique permet de répondre en partie à notre propension épistémocentrée, entre autres parce qu'elle invite à articuler des éléments d'ordre micrologique avec des facteurs d'ordre macrologique pour analyser les moments pivot de mutation. Ce travail multiscalair sur des moments articulatoires procure également les fondements nécessaires à une interdisciplinarité effective. L'ensemble de la démarche ouvrant elle-même à la fois à la possibilité de synthèses et aux ré-objectivations déjà évoquées. Il faudrait pour ce dernier point ajouter un travail de réflexivité.

2. Quelques éléments de réflexion et de réflexivité autour de l'étude de l'autre étranger. Objectivation de la recherche et épistémocentrisme

En 2005 déjà, les anthropologues Laplantine et Saillant avaient souligné que même dans le cadre de recherches sur l'« interculturalité », la perspective du chercheur peut rester identique à ce qu'elle était. Elle peut rester occidentalocentrée. La rationalité anthropologique, tout en paraissant ouverte à la pluralité, continue à être pensée dans des termes monoculturels.

Selon Bourdieu, le champ académique resterait ainsi un champ à part, avec sa propre rationalité (la raison scolastique) qui, en raison de ses enjeux et de sa dynamique endogamique, produit de l'épistémocentrisme (Bourdieu, 2001). Celui-ci consiste à ne pas traiter les objets que l'on étudie par un rapport pratique à la pratique, mais en projetant sur une pratique donnée la théorie que l'on a construite pour l'expliquer (Bourdieu, 1992). L'épistémocentrisme scolastique engendre alors une anthropologie totalement irréaliste, imputant à son objet ce qui appartient

en fait à la manière de l'appréhender. L'objectivation participante se révèle donc en ce sens non pas « un scrupule d'épistémologue, mais une condition indispensable de la connaissance scientifique de l'objet », nous dit Bourdieu (1979, p. 103).

Comment les chercheurs en SHS peuvent-ils s'affranchir de ces déterminations individuelles, sociales, scientifiques ?

Les études subalternes, de même que plus récemment le perspectivisme de l'anthropologue brésilien Viveiros de Castro (2009) cherchent à changer cette résistance à l'objectivation des postures scientifiques à partir de démarches exploratoires et équitables dans la prise en compte de l'autre en tant que tenant d'un savoir, d'une dignité. Les *disability studies* ont ajouté au sein de ces mouvements le débat sur les relations entre pouvoir, corps différents et handicap. Je cite à nouveau Laplantine et Saillant (2005) :

Il faut sans doute se réjouir de « l'avènement de la parole de l'autre » au sein même de la discipline. Il faut prendre au sérieux ce travail de re-définition des frontières du savant et du profane, du soi et de l'autre, du sujet et de l'objet, que seule l'anthropologie, et sa capacité de réflexivité et d'indiscipline, peut accueillir.

Mon constat est que ces tentatives de ré-équilibre ne sont pas suffisantes. Bourdieu a raison, le travail de réflexivité sur les méthodes, les contenus, même sur la posture ne suffit pas. Nous avons des apprentissages à faire qui touchent à tous les aspects de nos personnes et de nos pratiques. Au Canada, l'exigence éthique en recherche est très poussée, notamment en lien avec les études autochtones. Lorsqu'on demande une subvention de recherche, il faut par exemple être en mesure d'anticiper l'impact potentiel des résultats sur les communautés. Les chercheurs canadiens commencent donc à prendre au sérieux la relation à l'autre et une épistémocoopération. Ces premiers pas vers une prise en compte mieux conscientisée du rapport d'altérité montrent qu'en dehors d'une telle démarche les autres situations continuent d'entretenir un monologisme au dépend d'un dialogisme pourtant indispensable à une démarche scientifique en quête d'objectivation et d'autant plus dans le cadre d'une réconciliation officielle telle que c'est le cas au Canada.

La tentative de ré-équilibre dans la co-construction de connaissances implique une vigilance et une adaptativité qui renvoient à la fonction imaginative des scientifiques évoquée par Bourdieu. Le concept de sécurisation culturelle fait dorénavant partie des critères à maîtriser dans l'approche éthique canadienne. Cette approche s'appuie sur une participation respectueuse ainsi qu'une compréhension du déséquilibre du pouvoir inhérent à la position de membre de groupe dominant, à la prestation des services, à la discrimination institutionnelle et la nécessité de rectifier ces iniquités en apportant des changements dans le système (Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, 2014). La démarche de sécurisation culturelle vise une réelle transformation sociale en proposant de revoir les politiques publiques destinées aux populations autochtones et de renouveler les pratiques dans une optique de décolonisation et d'autodétermination (Lévesque *et al.*, 2015).

Cette approche continue toutefois de trop se situer sur le plan institutionnel et les progrès restent bien plus lents qu'escomptés. Une autre approche est maintenant mise en avant par certains chercheurs. Celle d'humilité culturelle. Cette approche part du principe que le chercheur appartenant au groupe dominant est en position de pouvoir et que face au passif du passé colonial, il doit abandonner toute posture d'expert. En fait, il va chercher à obtenir de la part de la communauté le statut d'allié. Un statut qui lui sera donné par les personnes concernées par l'étude, lorsqu'elles auront acquis une confiance suffisante. Cette démarche demande du temps

mais elle implique un rapport humain qui permet une connaissance sensible du contexte identitaire, historique... et qui ouvre à une co-construction effective des savoirs.

Conclusion

On le voit bien, entre la prise en compte des impacts multiples de la globalisation néo-libérale et celles de nos adhésions et de nos pré-supposés intimes non conscientisés, le chantier de la ré-objectivation est immense. En relevant ce défi, dans le cadre des études aréales et d'une modélisation interdisciplinaire, la civilisation a pour moi toute la légitimité d'une discipline à part entière. Elle pourrait ainsi rapidement se distinguer et s'affirmer comme figure de proue de la recherche cruciale sur les dynamiques de l'altérité.

Références

- Audier, S. (2012). *Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle*. Grasset.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction*. Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1999 [1992]). *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Seuil.
- Bourdieu, P. (2001). *Science de la science et réflexivité*. Raisons d'agir.
- Braudel, F. (2013). *Grammaire des civilisations*. Flammarion.
- Caron N. et Rolland-Diamond C. (2018, août 26). Des sciences sociales en filière LLCER ou pourquoi le mot « civilisation » ne convient plus en études étrangères. *The Conversation*. <https://theconversation.com/des-sciences-sociales-en-filiere-llcer-ou-pourquoi-le-mot-civilisation-ne-convient-plus-en-etudes-etrangeres-94061>
- Castoriadis, C., (1997, septembre 15-16). De l'autonomie en politique. L'individu privatisé. *Les Cahiers du GREP Midi-Pyrénées*.
- Fukuyama, F. (1992). *La Fin de l'histoire et le dernier homme*. Flammarion.
- Godelier, Maurice, (1977). Sur la notion de civilisation : interview de Maurice Godelier, anthropologue. *Revue Française d'Études Américaines*, II(3), 11-28, revu et corrigé par Maurice Godelier en 2003, *Transatlantica*. <https://doi.org/10.4000/transatlantica.528>
- Krugman, P. (2008). *L'Amérique que nous voulons*. Flammarion.
- Laplantine, F. et Saillant F. (2005). Globalisation, terrain et théorie : l'anthropologie retraversée. *Parcours anthropologiques* 5. <http://journals.openedition.org/pa/1848>
- Lévesque C., Polèse G. et al. (2015). *Une synthèse des connaissances sur la réussite et la persévérance scolaires des élèves autochtones au Québec et dans les autres provinces canadiennes*. Rapport de recherche, DIALOG, INRS, Montréal.
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) (2014). Lutte à l'intimidation envers les Autochtones dans les villes. Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur la lutte contre l'intimidation. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/2014-11-29.1-Memoire.pdf>
- Rossignol M.-J. (2000). Quelle(s) discipline(s) pour la civilisation ? *Revue Française d'Études Américaines*, 83, 13-27. <https://doi.org/10.3406/rfea.2000.1791>
- Rocher, F. et Salée, D. (1997). Libéralisme et tensions identitaires : éléments de réflexion sur le désarroi des sociétés modernes. *Politique et Sociétés*, 16(2), 3-30.
- Tardif, N. (janvier 2005). La mondialisation néolibérale à l'assaut du vivre ensemble. *L'Action Nationale*, XCV(1), 75-84.

Thériault, J.-Y. (1995). *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*. Éditions d'Acadie.

Viveiros de Castro, E. (2009). *Métaphysiques cannibales*. PUF.



Pour un rééquilibrage Nord-Sud en études civilisationnelles : réflexion au prisme de la réception du postcolonialisme en France

For a North-South Rebalancing in Commonwealth Studies: Insights from the Reception of Postcolonialism in France

Camille Martinerie

Université Sorbonne Paris Nord

Camille Martinerie est maîtresse de conférences en Études anglophones à l'université Sorbonne Paris Nord. Ses recherches portent sur l'histoire et l'épistémologie des sciences humaines et sociales en Afrique – en particulier celle de l'histoire en contextes coloniaux et postcoloniaux.

URL : <https://www.unilim.fr/flammme/1415>

DOI : 10.25965/flammme.1415

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : Tout comme les études aréales (*area studies*), les études anglophones, incluant la civilisation comme un de leur domaines de spécialité, entretiennent des rapports privilégiés avec les grands courants intellectuels transnationaux comme les *postcolonial studies* qui s'institutionnalisent dans les universités du monde anglophone à partir des années 1980. En France, les *postcolonial studies* suscitèrent une levée de boucliers remarquable dans le milieu universitaire au début des années 2000 témoignant d'une hostilité, étrangement semblable aux virulentes polémiques autour des études décoloniales qui égrènent les discours médiatique, politique et académique depuis la fin des années 2010. Deux questions président ici à ma réflexion : d'une part, en quoi les critiques du postcolonialisme en France – passées et présentes – permettent-elles de penser la place de l'université française dans la division internationale du travail intellectuel ? D'autre part, quel rôle les études civilisationnelles anglophones endossent-elles dans la reproduction d'un impérialisme académique envers les pays dits du Commonwealth ? L'objectif est double : (1) contribuer au projet actuel d'historicisation du positionnement épistémologique des études anglophones en étudiant leurs rapports au postcolonialisme en contexte français et (2) évaluer l'apport de la critique décoloniale aux études civilisationnelles du Commonwealth (plus particulièrement celles qui concernent le continent africain).

Mots clés : histoire des disciplines, études civilisationnelles anglophones, Afrique, Commonwealth, postcolonialisme, impérialisme intellectuel

Abstract: Like area studies, Anglophone studies, which includes “civilization” as one of its fields of specialization, has a privileged relationship with major transnational intellectual currents such as postcolonial studies, which became institutionalized in universities throughout the English-speaking world from the 1980s onwards. In France, postcolonial studies provoked a remarkable outcry in academic circles in the early 2000s, testifying to a hostility eerily similar to the virulent polemics surrounding decolonial studies, which have dominated media, political and academic discourse since the late 2010s. Two questions preside over my reflections here: firstly, in what way do the critiques of postcolonialism in France – past and present – allow us to think about the place of the French university in the international division of intellectual labor? Secondly, what role do Anglophone “civilizational” studies play in the reproduction of an academic imperialism towards the so-called Commonwealth countries? The aim is twofold: (1) to contribute to the current project of historicizing the epistemological positioning of Anglophone studies by studying their relationship to postcolonialism in the French context, and (2) to assess the contribution of decolonial critiques to Commonwealth civilizational studies (more particularly those concerning the African continent).

Keywords: history of disciplines, anglophone studies, Africa, Commonwealth, postcolonialism, intellectual imperialism

Introduction

Objet de controverses académiques depuis son avènement dans les Sciences Humaines et Sociales (SHS), le terme « postcolonial » renvoie à des positionnements politiques et théoriques vis-à-vis des objets d'étude dont les expressions divergent selon les contextes, sans jamais faire l'unanimité³. Dispensons-nous d'abord de toute ambiguïté : le postcolonial ne renvoie pas à une temporalité historique mais bien à une critique de la reconfiguration des rapports de force entre les anciens centres métropolitains et les anciennes colonies, hérités de l'impérialisme occidental. Les *postcolonial studies*⁴ sont issues d'une double tradition intellectuelle qui s'institutionnalise dans les universités du monde anglophone à partir des années 1980. D'une part, elles naissent dans le domaine littéraire des *English studies*, fortement influencées par la pensée du langage et l'analyse du discours⁵, et l'héritage poststructuraliste de Foucault et de Derrida pour penser l'héritage culturel du colonialisme et de l'impérialisme (Bhabha, 1984 ; Spivak, 1988). D'autre part, la pensée postcoloniale puise également ses sources dans la critique transnationale de la race⁶ qui propose une critique épistémologique des sciences sociales (l'anthropologie et l'histoire coloniale, la psychanalyse, ou la sociologie) pour étudier des rapports de domination raciale au prisme de rapports géopolitiques entre nations (wa Thiong'o, 1995 ; Cohn, 1996 ; Spivak, 1999). La transdisciplinarité est donc inhérente à la pensée postcoloniale et informe le positionnement épistémologique et éthique du chercheur. Celui-ci se définit dans un rapport aux objets de recherche. Si les *postcolonial studies* se concentrent principalement sur l'étude des populations dites « subalternes »⁷, c'est dans un rapport de service (*working for*) et non d'appropriation de la parole (*speaking for*) que ces chercheurs se positionnent⁸.

L'hétérogénéité des approches postcoloniales témoigne de l'évolution sur trois continents d'un champ d'étude dont la pensée est « déterritorialisée » (Boulbina, 2013) mais dont les producteurs sont des sujets situés géopolitiquement et sociologiquement dans l'économie mondiale du savoir. L'un des héritages dont les *postcolonial studies* ne parviendraient cependant pas à se départir aux yeux de certains chercheurs dit « décoloniaux » est celui de l'impérialisme académique, qui se traduit par une dépendance théorique à la pensée occidentale. En effet, les critiques décoloniales⁹ dénoncent les retombées sociales, politiques et environnementales d'une injustice cognitive (de Sousa Santos, 2016) muée par une division internationale asymétrique du travail intellectuel (Alatas, 2003) entre les espaces scientifiques

3 Le terme est compris ici comme un positionnement épistémologique et non un objet d'étude.

4 Je choisis ici de garder le terme en anglais afin de signaler une différence entre les travaux écrits en français qui se réclament du même positionnement épistémologique.

5 Baneth-Nouailhetas (2009) rappelle que les *postcolonial studies* puisent également leur analyse de « l'historicité de l'énonciation » dans la pensée du langage de Benveniste (p. 27).

6 Les critiques de la race prennent leurs racines dans la pensée anticoloniale et anti-impérialiste d'intellectuels subalternes aux quatre coins du globe (Toussaint Louverture, Kwame Nkrumah, Amilcar Cabral,...) qui entretiennent une relation critique mais étroite avec la pensée matérialiste occidentale hétérodoxe (Trotsky, Gramsci, Rosa Luxemburg...). Aux États-Unis, Cédric Robinson (1983) parlera de tradition radicale noire pour désigner la tradition intellectuelle qui naît en réponse à la traite transatlantique et se consolide idéologiquement des deux côtés de l'Atlantique au cours du XX^e siècle.

7 Le terme emprunté à Gramsci est redéfini par les *Subaltern Studies* – une branche des études postcoloniales – pour distinguer les rapports sociaux d'exploitation matérielle (la lutte des classes) et les rapports sociaux de race qui combinent exploitation matérielle, domination symbolique et oppression physique.

8 Voir l'entretien de Spivak dans De Kock, 1992.

9 L'utilisation du pluriel renvoie à l'idée que plusieurs écoles « décoloniales » existent également dans différents contextes. Je fais référence plus spécifiquement ici à la critique décoloniale théorisée par le penseur latino-américain Grosfoguel (2007).

des Nord(s) et ceux des Suds¹⁰. Si les sources intellectuelles des *postcolonial studies* continuent ainsi de faire l'objet de débats transnationaux de part et d'autre des espaces francophones et anglophones¹¹, c'est sans doute parce que la critique du positionnement et de l'impérialisme conversationnel (Mignolo, 2000 ; Goldberg et Quayson, 2002) qui en résulte n'est pas nécessairement prise en compte dans les espaces scientifiques des Nord(s) qui dominent le discours académique. La réception française¹² des *postcolonial studies* dans le milieu universitaire au début des années 2000 en est un bel exemple.

En 2009, le politologue Jean-François Bayart affirmait que les *postcolonial studies* étaient superfétatoires puisque déjà françaises, mettant ainsi sur le même plan les relectures postcoloniales de penseurs français comme Foucault, Derrida et Lyotard par le monde anglophone occidental (*French Theory*) et la critique transnationale de la race provenant des espaces scientifiques des Suds globalisés auxquels de nombreux penseurs francophones sont associés¹³. Non seulement ces affirmations témoignaient d'une tendance à superposer « objet » et « positionnement » postcolonial, mais elle ne confrontait alors qu'une partie des travaux, produits dans les Nord(s)¹⁴. Paradoxalement, cette réaction française se vivait comme une résistance à un « nouvel avatar de l'atlantisme académique » (Bayart, 2009, p. 15). Différents facteurs liés au contexte politique, intellectuel et institutionnel français ont depuis été analysés pour expliquer cette réception controversée (Boidin, 2009 ; Diouf, 2010 ; Boulbina, 2013 ; Sibeud, 2017). Cependant, les polémiques renouvelées autour des études décoloniales qui égrènent les discours médiatique, politique et académique¹⁵ depuis la fin des années 2010 ne sont pas sans rappeler cette même hostilité. Dans ce contexte, il semble pertinent de revisiter ces discussions à l'aune des théories décoloniales et de leur impact sur les études anglophones françaises qui entretiennent des rapports privilégiés avec les grands courants intellectuels transnationaux comme les *postcolonial studies*.

Si de nombreux anglicistes se sont exprimés sur le débat postcolonial tel qu'il s'est déroulé en France (Smouts, 2007, 2008, 2010 ; Baneth-Nouailhetas, 2009, 2010 ; Joubert, 2009, 2014 ; Zecchini et Lorre, 2011 ; Torrent, 2019), peu d'entre eux se sont encore penchés en détail sur la contribution du champ de l'anglistique française aux *postcolonial studies*. Partant du postulat que les critiques – passées et présentes – de la pensée postcoloniale en France permettent de penser la place de l'université française dans la division internationale du travail intellectuel, je pose donc la question suivante : quel rôle les études anglophones (incluant la civilisation comme un de leur domaines de spécialité) endossent-elles dans la reproduction d'un impérialisme académique envers les pays dits du Commonwealth ? Mon intention n'est ni de tirer profit d'un argument facile en ravivant les polémiques délétères des années 2000 autour

10 Le terme est employé dans son sens métaphorique « déterritorialisé » suivant la proposition de Mahler (2017). Il renvoie donc aux espaces et aux populations négativement impactées par la globalisation et inclut les populations subalternes des régions les plus pauvres dans des pays géographiquement situés dans les « Nord(s) ».

11 De l'autre côté de l'Atlantique, Robert Young a proposé de rebaptiser la *French Theory* en pensée « franco-maghrébine » pour y inclure Fanon, Memmi, et Glissant (Zecchini and Lorre, 2011, p. 71).

12 Cet article se concentre principalement sur la réception faite par les sciences politiques, l'histoire et l'anthropologie.

13 Je fais référence ici aux travaux qui s'inscrivent dans la lignée de ceux d'Aimé Césaire dans le domaine littéraire, de Frantz Fanon dans le domaine de la psychanalyse et de Colette Guillaumin dans le domaine de la sociologie, par exemple.

14 Bayart ne faisait nulle mention des travaux des intellectuels subalternes comme Bernard Cohn (1996) ou Partha Chatterjee (2001) qui font pourtant le lien entre discours, représentations et recherche empirique dans le contexte indien.

15 Je fais référence ici au débat sur l'« islamogauchisme » et aux prises de positions à la fois des universitaires (Heinich, 2021) et des membres du gouvernement français (Le Nevé, 2021).

du projet postcolonial, ni de nier la croissance, ces vingt dernières années, de travaux de recherche nés d'échanges fructueux avec les réseaux anglophones ou ceux qui s'amorcent d'ores et déjà avec les réseaux diasporiques latino-américains¹⁶. Il s'agit encore moins d'une nouvelle proposition épistémologique visant à importer une « pensée décoloniale » hors contexte. Au contraire, cet article propose plutôt une réflexion théorique sur le potentiel des études civilisationnelles anglophones à opérer un rééquilibrage « Nord-Sud » sur le plan épistémologique en vue d'œuvrer à une justice cognitive, clé de voûte d'une justice sociale. L'objectif est double : (1) contribuer au projet actuel¹⁷ d'historicisation du positionnement épistémologique des études anglophones en étudiant leurs rapports à la pensée postcoloniale en contexte français et (2) évaluer l'apport de la critique décoloniale aux études civilisationnelles du Commonwealth (plus particulièrement celles qui concernent le continent africain).

Dans un premier temps, je reviens sur l'histoire et l'épistémologie des études anglophones. Puis, je nuance le retard présumé de la réception des *postcolonial studies* en France en discutant la position ambiguë – entre avant-gardisme et conservatisme – des études anglophones vis-à-vis des *postcolonial studies*. J'ouvre enfin des pistes de rééquilibrage théorique au prisme des études civilisationnelles du Commonwealth et des études africaines qui viennent prolonger le projet d'une « histoire connectée du Commonwealth » (Torrent, 2019).

1. De « l'indiscipline » des études anglophones en France

Historiquement liées à l'étude de la langue et de la littérature des îles britanniques d'abord et de l'Amérique du Nord à partir de la Seconde Guerre mondiale, les études anglophones semblent figurer comme les parents pauvres des SHS en France. La division institutionnelle et la hiérarchisation des disciplines héritées du XIX^e siècle en sont en partie responsables. Si une licence *ès lettres* est nécessaire à l'obtention de l'agrégation d'histoire ou de philosophie sous la III^e République, les enseignants de langues vivantes peuvent l'obtenir en 1848 seulement après leur baccalauréat. L'enseignement des langues vivantes tient symboliquement une « position subalterne » (Pouly, 2012, p. 9). L'émergence de l'anglais universitaire en Europe est tributaire de l'impulsion « à généraliser et consolider durablement l'enseignement des langues dans l'enseignement primaire ou secondaire » (Pouly, 2012, p. 14) où la littérature tient une place centrale :

Le discours sur les littératures étrangères consiste en une forme d'« ethnologie littéraire empirique », dans laquelle la littérature constitue le plus vrai témoignage de l'esprit des peuples. [...] La division du travail qui s'établit entre la connaissance grammaticale de l'anglais, l'enseignement des techniques rhétoriques et l'organisation du corpus des textes (histoire littéraire) est une division hiérarchique où le terme le plus élevé est l'histoire littéraire, apparemment détachée des fonctions de transmission linguistique, transmission reléguée sous la forme de la grammaire enseignée aux petites classes et dans l'esprit de la méthode « pratique » ou « directe » qui met l'accent sur l'oral et la vie quotidienne (Pouly, 2012, p. 16).

Dès son institutionnalisation, le champ de l'anglistique subit donc une hiérarchisation externe – avec les autres SHS françaises – et interne – entre les différents domaines qui la composent alors – grammaire, linguistique et histoire littéraire – et qui vont, peu à peu, s'élargir et se diversifier. L'émergence de la civilisation comme domaine séparé de l'histoire littéraire

16 Voir Falquet, 2016.

17 Je fais référence ici au carnet de recherche d'Hépistea (<https://anglistique.hypotheses.org/category/hepistea>, consulté le 21 août 2023) créé à l'initiative de chercheurs en études anglophones en 2019.

survient suite au choc de mai 1968 sous l'égide pionnière de Monica Charlot et Roland Marx, entre autres (Garbaye et Leydier, 2019). Elle naît de la volonté d'affirmer la relation intrinsèque entre fait de langue et culture et « d'inscrire au-delà des auteurs littéraires des questions de civilisation qui relèvent de l'histoire, de l'histoire des idées ou de la sociologie (*Les études sur les Amériques en France: livre blanc du GIS Institut des Amériques*, 2017, p. 59).

Le positionnement, qualifié parfois d'équilibriste, des études anglophones tient donc sans doute au caractère intrinsèquement pluridisciplinaire de ce champ d'étude qui échappe à la définition de discipline universitaire à proprement parler. Au sein de la communauté des anglicistes, il y aura sans doute consensus pour affirmer que :

Cette discipline regroupe et approfondit l'ensemble des savoirs mis au service de la compréhension et de la connaissance des communautés d'expression anglophone. En particulier, elle étudie leur langue, leur littérature, leur histoire, leur culture, leur civilisation et leur activité, envisagées à la fois dans leur unité et dans leur diversité (*Livre blanc de la recherche en études anglophones*, 2016, p. 4).

Cette pluridisciplinarité du champ a pour conséquence une hybridité méthodologique souvent décrite comme celle de l'interdisciplinarité, qui elle, fait débat, notamment dans le champ de la « civilisation » anglophone (Leydier, 2004 ; Leydier et Garbaye, 2019). En 2000, Pierre Guerlain déclinait un « malaise » de la civilisation sur plusieurs plans : épistémologique, pédagogique, institutionnel, intellectuel, et sémantique. Selon lui, les études civilisationnelles se seraient « constituées de façon négative : tout ce qui n'était pas littérature ou linguistique était civilisation et souvent celle-ci devait servir à éclairer l'arrière-plan historique ou politique des textes littéraires » (2000, p. 34). Aussi, définir la civilisation comme une discipline à part entière impliquerait des éléments de cohésion de ses objets, méthodes et théories pour le moins débattus puisqu'ils pourraient exclure certaines approches au sein du champ des études anglophones. Cependant, cette indiscipline de la civilisation vient se heurter au poids institutionnel et déontologique accordé à la discipline historique. D'après Guerlain (2000), les historiens ne comprennent pas, sur le plan pédagogique, que des cours d'histoire dans les départements d'anglais soient dispensés par des « non-historiens » ce qui entraîne donc des questions sur l'autoformation des anglicistes aux sciences sociales.

La position critique de certains historiens vis-à-vis de leurs collègues civilisationnistes aboutit à faire de l'histoire une hyperdiscipline qui jugerait les autres. Ceci reflète le pouvoir symbolique de l'histoire dans le paysage intellectuel français mais n'est pas méthodologiquement, ou déontologiquement recevable (Guerlain, 2000, p. 38).

L'organisation institutionnelle du champ d'étude en différentes structures y joue un rôle. Actuellement, la majorité de la communauté scientifique des anglicistes opèrent dans des unités de recherche regroupant plusieurs sections disciplinaires (*Livre blanc de la recherche en études anglophones*, 2016, p. 8-9), favorisant une transversalité de la recherche qui se reflète dans l'amplitude des domaines auxquels les anglicistes s'intéressent. Pour en citer quelques-uns : des périodes historiques ou esthétiques (époque victorienne et édouardienne, romantisme...), des périmètres géographiques (Commonwealth, Canada, Irlande...), des auteurs (William Shakespeare, Joseph Conrad, Virginia Woolf...), des secteurs disciplinaires (civilisation, linguistique, traduction, didactique...), des supports d'expression (cinéma, textes et images, théâtre...), des thèmes (femmes et genre, voyage...). Cette grande richesse peut s'apparenter à de la dispersion qui nuirait à une cohérence disciplinaire au niveau national. Un examen rapide des différents ateliers présents au congrès annuel de la Société des Anglicistes du Supérieur

(SAES) montre également l'héritage « anglo-saxon » très prononcé du champ, ce qui favorise une synergie intellectuelle – non spécifique à la France d'ailleurs – entre les courants qui se développent outre-Manche et les spécialistes de l'espace anglophone en France.

Comme le souligne Baneth-Nouailhetas (2009), professeure de littérature britannique, la traduction des textes fondateurs des études postcoloniales est très tardive, souvent incomplète voire défiante « comme si la communauté scientifique qui pouvait se saisir de ces propositions théoriques coïncidait avec celle qui pouvait s'en saisir dans le texte, dans sa langue » (p. 26). En effet, du côté des chercheurs en langue et littérature anglophone, l'approche postcoloniale se comprend comme « une incessante re-pensée politique des savoirs et des disciplines, exprimée par la poétique des langues » (Baneth-Nouailhetas, 2009, p. 13). Cette confusion sur la portée des *postcolonial studies* se rattacherait à la tendance de certains chercheurs à penser « à partir des bases institutionnelles de disciplines dont le fondement même peut être remis en question par les théories ainsi abordées » (p. 26) – une remarque qui résonne avec les propos tenus par Pierre Guerlain, professeur de civilisation américaine :

Rejeter l'étude des discours ou représentations parce que ces champs ne recoupent pas ceux de l'histoire sociale n'est pas défendre une pratique historique scientifique ; c'est ne pas comprendre la diversité des objets et approches scientifiques (Guerlain, 2000, p. 37).

Les études postcoloniales auraient donc été délittérarisées¹⁸ par la réception politique qu'en ont fait les SHS en France, témoignant d'un réel cloisonnement disciplinaire. Par un truchement semblable, la controverse française aurait pu également donner l'occasion aux chercheurs en études anglophones de faire connaître en France leurs travaux, qui restent largement périphériques dans les débats publics français. Si la barrière de la langue alliée à l'anti-américanisme français (Bayart, 2009b) ont souvent été invoqués pour comprendre le « retard » des SHS françaises à intégrer des approches postcoloniales, les études anglophones étaient-elles pour autant précurseurs dans leur réception des *postcolonial studies* ?

2. Les études anglophones à l'avant-garde des études postcoloniales en France ?

Baneth-Nouailhetas (2010) porte un regard sur le rapport postcolonial entre anglophonie et francophonie en revenant notamment sur les liens entre la discipline littéraire « *English* » et l'approche postcoloniale à travers le débat sur l'émergence des littératures dites « du Commonwealth » dans le contexte britannique.

Quasi simultanément au « Commonwealth » politique post-colonial, on voit émerger une catégorie littéraire et universitaire, la littérature du Commonwealth (*Commonwealth literature*). Alors que la catégorie-même fut critiquée et modifiée au bout de quelques années, il n'en demeure pas moins que l'émergence du champ fut suffisamment tellurique pour changer durablement les études anglaises, les définitions des normes et des canons et la conception même de la singularité de l'Anglais, dans les Départements universitaires puis dans les sociétés anglophones en général (p. 78).

Elle explique que les *postcolonial studies* se sont diffusées à partir des départements d'anglais (*English*) dans les universités britanniques tandis que les départements de lettres françaises ont

18 Baneth-Nouailhetas (2009, p. 26) insiste sur le fait que les études postcoloniales françaises émanent du champ littéraire en dehors de l'université, en référence à Maryse Condé, Patrick Chamoiseau, Aimé Césaire et Édouard Glissant.

par opposition eu bien plus de difficultés à intégrer la « francophonie littéraire ». Pour comprendre le positionnement des études anglophones notamment vis-à-vis des *postcolonial studies*, il est donc indispensable de s'intéresser aux travaux des anglicistes spécialistes de littératures anglophones où le questionnement postcolonial semble s'être imposé de manière plus évidente. Suivant de près les débats littéraires britanniques, toute une génération d'anglicistes, à l'instar de Jacqueline Bardolph, Denise Coussy, Jean-Pierre Durix ou encore André Viola, amorce un travail sur les littératures dites « postcoloniales », et ce, dès les années 1980. Pour preuve de son institutionnalisation précoce, la littérature postcoloniale et/ou du Commonwealth s'invite officiellement au programme du concours de l'agrégation en 1980 avec l'œuvre *Arrow of God* de Chinua Achebe. La publication de l'*Anthologie critique de la littérature africaine anglophone* en 1983 dans le domaine littéraire de l'anglistique témoigne d'une avant-garde des études anglophones françaises sur ces thèmes de recherche (Crinquand et Vallas, 2021).

Dans le champ de la civilisation (britannique et nord-américaine), quantité de travaux mobilisent les concepts tant boudés par les SHS françaises tels que « l'identité », « l'ethnicité » ou encore la « race » pour étudier les sociétés anglophones¹⁹. La réception qu'en fait Guerlain (2000) témoigne cependant d'un certain scepticisme à l'égard des *cultural studies* telles qu'elles se pratiquent dans le domaine de la civilisation américaine. Ainsi, il souligne qu'il « peut arriver que les *cultural studies*²⁰ servent à recycler des slogans militants, à croiser des méthodes d'analyses héritées d'autres disciplines sans réflexion sur ce croisement, et conduisent à des emprunts métaphoriques de concepts non pensés dans leur nouveau milieu » (Guerlain, 2000, p. 36). Ces affirmations reflètent une ambiguïté dans la présumée intégration des études culturelles et de l'approche postcoloniale aux études (civilisationnelles) anglophones qui pourraient témoigner d'un blocage épistémologique partagé au sein de l'université française. Les études anglophones adopteraient donc l'objet postcolonial sans en adopter le positionnement ? Si certains défendent l'hybridité et l'interdisciplinarité comme une force du champ permettant justement d'éviter l'écueil du cloisonnement disciplinaire, d'autres relèvent un « malaise » sémantique vis-à-vis du terme « civilisation » qui inscrirait ses praticiens dans un éternel « paradigme de l'étranger » (Espagne, 1993) vis-à-vis des aires culturelles et linguistiques dont ils sont les spécialistes – la délimitation de l'espace anglophone, tel qu'il est étudié en France, étant étroitement lié au passé colonial de l'Empire britannique du XIX^e siècle (Baneth-Nouailhetas, 2010).

La réflexion sur l'histoire et l'épistémologie des études anglophones ne s'est institutionnalisée que très récemment à travers la création du carnet de recherche Hépistéa²¹ en 2019, bien que certains travaux antérieurs témoignent d'un effort de réflexion historique sur la discipline (Pouly, 2012), et notamment dans le domaine de la civilisation (Debouzy, 2000 ; Leydier, 2004). Telles qu'elles se développent aujourd'hui, les études anglophones pourraient prétendre

19 C'est le cas par exemple des publications du groupement de recherche sur l'Eugénisme et le Racisme fondé en 2002 sous l'impulsion du professeur en civilisation britannique Michel Prum. Voir aussi la contribution d'André Magord, dans ce numéro, notamment sur le développement des laboratoires de recherche sur la question de la mémoire et l'identité.

20 Les études culturelles (*cultural studies*) naissent de part et d'autre de « l'Atlantique Noir », pour reprendre la formule de Paul Gilroy (1993). Elles s'intéressent aux représentations qui pèsent, entre autres, sur les minorités diasporiques immigrées, sans pour autant prendre pour objet d'étude principal le colonialisme. Plus largement, elles éclairent « l'expérience sociale des groupes subalternes – faite de rapport de classe, de genre, de "race" ou d'ethnicité » (Maigret, 2015, p. 155), à travers l'étude de subcultures ou contre-cultures, qu'elles situent dans un contexte historique précis : les mutations de la société britannique des années 1980-1990.

21 Voir le carnet de recherche Hépistéa : <https://anglistique.hypotheses.org/category/hepistea>, consulté le 21 août 2023.

à se définir au prisme plus large des études aréales comme « un des outils par lesquels les communautés scientifiques françaises, quelles que soient les disciplines envisagées, entretiennent leur capacité de recherche sur les régions situées en dehors de l'Europe »²² sans pour autant constituer « une architecture contraignante qui cloisonnerait définitivement les aires » (Fuchs, 2016, p. 4). Il est intéressant toutefois de noter que la synthèse des livres blancs en études aréales effectuée par le CNRS en 2016 ne répertorie les études anglophones qu'indirectement. En effet, elle condense des informations relatives à quatre groupements d'intérêts scientifiques (GIS) – le GIS Études Africaines en France, le GIS Asie, le GIS Moyen-Orient et Mondes Musulmans, et le GIS Institut des Amériques – auxquels les enseignants-chercheurs anglicistes peuvent être affiliés selon leur aire de spécialité mais dont la présence (institutionnelle) reste assez minoritaire par rapport aux autres disciplines. Si la civilisation est nommée dans le livre blanc de l'Institut des Amériques au même titre que l'histoire ou l'anthropologie, elle demeure absente du livre blanc des Études Africaines, par exemple. Plusieurs lectures de ce phénomène sont évidemment possibles : l'eurocentrisme historique de la recherche en études anglophones, le cloisonnement disciplinaire, la reconnaissance encore récente de la contribution des équipes de recherche sur le monde anglophone²³ et l'hétérogénéité du champ de l'anglistique. Le « vide méthodologique » (Guerlain, 2000, p. 30) et l'« indiscipline » de la civilisation continuent de susciter interrogations et débats, notamment parmi les jeunes chercheurs et doctorants en quête d'une identité disciplinaire qui se défie d'un « ethnocentrisme méthodologique »²⁴ (Jeannier *et al.*, 2010).

Le changement très récent²⁵ de l'appellation de la section 11 (anciennement « Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes ») du Conseil National des Universités (CNU) témoigne d'une volonté de refléter la diversification des approches et de mettre en avant l'interdisciplinarité du champ d'étude en question. La publication en 2019 d'un numéro spécial de la Revue française de civilisation britannique propose un regard sur le potentiel peu (re)connu des études anglophones à mobiliser l'interdisciplinarité et à créer un dialogue entre chercheurs d'autres disciplines. Bien qu'on observe une diversification des aires géographiques couvertes par la formation et la recherche en civilisation anglophone pour inclure les pays du Sud global, peut-on pour autant émettre l'hypothèse que les études civilisationnelles seraient à l'avant-garde d'un décroisement au niveau épistémologique ? L'occidentalisme du champ des études anglophones, tant sur le plan géographique qu'épistémologique, requerrait une étude empirique bien plus approfondie de ses trajectoires et ses effets. Je cantonnerai donc mes remarques aux deux champs d'études qui se recoupent dans ma propre aire de recherche : celui du champ contesté des « études africaines » (*African studies*) et celui des études civilisationnelles du Commonwealth.

22 Bien que le Royaume Uni fasse toujours partie de l'Europe au sens géographique du terme, le Brexit tend à complexifier les relations franco-britanniques en termes de collaborations scientifiques, ce pourquoi je me permets cet abus de langage. Je ne suggère cependant en aucun cas que les anglicistes qui travaillent sur cette aire soient minoritaires mais plutôt que les études anglophones se diversifient pour inclure de manière croissante les pays du Commonwealth situés hors Europe.

23 Peu d'équipes d'accueil associées aux études anglophones sont reconnues dans le rapport, mis à part CREW et le LARCA (Les études sur les Amériques en France: livre blanc du GIS Institut des Amériques, 2017, p. 59)

24 Voir la création du carnet hypothèse en 2010 : <https://languesvivantes.hypotheses.org/appele-a-contributions>, consulté le 21 août 2023.

25 Le 6 juillet 2021 d'après le site de la SAES, consulté le 18 août 2023.

3. Les études du Commonwealth : de l'impérialisme académique... au transnationalisme méthodologique ?

Telles qu'elles se sont développées au sein de l'université française à partir des années 1970, les études civilisationnelles anglophones (tout comme les études africaines dans les années 1960) n'échappent pas à ce que le sociologue malaisien Alatas (2003) appelle la division internationale du travail intellectuel. Celle-ci a pour effet de créer des relations de dépendance académique (Hountondji, 1990 ; Alatas, 2003 ; Dübgen et Skupien, 2019) entre les espaces scientifiques des Suds et des Nord. Cette dépendance résulte d'un impérialisme intellectuel (Alatas, 2000) qui veut que l'agenda scientifique soit dicté par des problématiques extérieures, plutôt que locales, favorisant des dynamiques d'extraversion du savoir, laquelle fut théorisée sur le continent africain par le philosophe béninois Paulin Hountondji (1990). Une première série de travaux menés sur l'extraversion dans l'Empire britannique²⁶ démontrait les différentes étapes de la production d'un « savoir colonial » : l'extraction, l'exportation, la théorisation et la ré-importation de données brutes (*raw data*) de la colonie collectée par des chercheurs de la métropole – souvent en collaboration avec des informateurs natifs (*native informants*) dont la contribution n'était pas reconnue. Une deuxième série de travaux (Wagoner, 2003) a critiqué la surdétermination de la relation de domination coloniale sur la production du savoir et s'est attachée à démontrer le rôle actif (*agency*) des colonisés. Les travaux sur l'Afrique anglophone ont par ailleurs complexifié cette logique verticale centre/périphérie en la relisant au prisme de la colonie de peuplement (*settler colonialism*)²⁷. Dans les années 1970, la critique épistémologique des sciences sociales en Afrique du Sud s'en prend notamment à l'anthropologie et à l'histoire sous la plume prolifique d'Archie Mafeje (1971, 1986). Il critique notamment l'importation d'une méthodologie structuraliste utilisée par une génération d'historiens et de sociologues blancs pour réviser l'historiographie libérale sud-africaine. La marginalisation des intellectuels noirs des sphères légitimatrices de production de savoirs pendant la période coloniale et sous l'apartheid ont eu des conséquences délétères sur la formation et la recherche. Elles animent le débat contemporain sur la décolonisation des savoirs dans les universités où les politiques de transformation peinent à porter leurs fruits. La rencontre avec la critique décoloniale latino-américaine en Afrique du Sud a permis de comprendre les héritages épistémologiques du colonialisme sur la production du savoir à l'heure actuelle tout en tenant compte de la réorganisation de la division internationale du travail par le système néolibéral capitaliste globalisé²⁸. Cet héritage s'enracine dans de « puissantes universités métropolitaines » (Boidin, 2009, p. 5) dont les universités françaises font partie.

Professeure de civilisation britannique et spécialiste des décolonisations et du Commonwealth, Mélanie Torrent (2019) confirme que la production du savoir sur le Commonwealth est historiquement dominée par « un récit un peu trop aseptisé des fins de l'empire britannique » (p. 4) qui avait, jusqu'ici, laissé peu de place à la question postcoloniale, l'histoire des décolonisations ou des migrations. En effet, elle concède volontiers que « l'histoire du Commonwealth ne peut se dissocier de l'émergence d'une « communauté épistémique » des experts travaill[ant] en langue anglaise » (p. 11). Le rapport de force postcolonial entre anglophonie et francophonie (toujours résolument tournée vers la métropole) crée des obstacles encore plus criants dans le domaine des études africaines où la barrière de la langue, héritage

26 Je fais référence aux travaux sur l'Inde coloniale comme ceux de Cohn (1996) par exemple.

27 À propos de l'Afrique du Sud, voir Breckenridge, 2008.

28 A l'ère postcoloniale, les programmes de réajustements structurels imposés par la politique néolibérale de la *World Bank* sont souvent donnés comme exemple pour expliquer la continuité néocoloniale de l'impérialisme intellectuel sur le développement de l'enseignement supérieur en Afrique (Cloete et Maassen, 2015, cité dans Dübgen et Skupien, 2019).

de la colonisation, continue d'alimenter le fossé entre les chercheurs africains, bien qu'ils soient porteurs d'un même agenda épistémologique²⁹. Aussi, si les collaborations intra-africaines sont de plus en plus nombreuses, elles n'en demeurent pas moins centralisées en Afrique du Sud (Adams *et al.* 2014, cité dans Dübgen et Skupien, 2019, p. 114). Le défi pour les chercheurs en études postcoloniales est donc de réfléchir à la déconstruction des héritages de la colonisation, non seulement sur les sociétés postcoloniales mais aussi sur la construction du savoir dont celles-ci font l'objet³⁰.

Autrement dit, comment passer de la « critique » postcoloniale à des pratiques de recherche pleinement postcoloniales, c'est-à-dire conscientes des biais imposés par l'héritage intellectuel et culturel de la colonisation sans en faire pour autant leur unique objet ? (Sibeud, 2007, p. 148).

Les propos de Mélanie Torrent (2019) témoignent d'un effort de surmonter ces biais (analysés par Sibeud) quand elle explique que l'étude du Commonwealth « n'enferme pas la recherche dans un prisme hérité du colonialisme » mais, au contraire, « utilise ce prisme pour aller au-delà » (p. 13).

Qu'il soit compris comme construction impériale ou comme acteur international, et parce qu'il ne fonctionne jamais en espace clos, le Commonwealth permet aussi de ne pas faire de la décolonisation une simple catégorie de l'histoire britannique mais une manière d'appréhender l'histoire britannique depuis l'histoire globale et connectée (p. 3).

Prenant en compte les limites du comparatisme en études culturelles, Torrent propose d'écrire une « histoire connectée » du Commonwealth qui permettrait de sortir d'un ethnocentrisme méthodologique grâce à l'étude de thèmes transversaux comme les migrations, le transnationalisme, la citoyenneté, ou encore la diplomatie culturelle. Elle annonce ainsi une orientation prometteuse pour les travaux en études anglophones :

Pour l'histoire du Commonwealth écrite depuis le champ des études anglophones, ou des études britanniques, la nécessité d'un dialogue avec les spécialistes d'autres aires, représentées au sein du Commonwealth et en dehors (comme les États-Unis ou l'Amérique latine) est une exigence tout aussi importante que le dialogue interdisciplinaire [...]. C'est donc aussi en cartographiant les lieux de production de la recherche sur le Commonwealth (une vaste entreprise), en parallèle de ses lieux d'action et de mémoire que l'histoire du Commonwealth contemporain pourra continuer à se renouveler (p. 15).

Torrent montre également la portée méthodologique de son approche par l'histoire connectée dans le positionnement qu'elle adopte. Elle retrace ainsi l'historiographie du Commonwealth en mêlant sources anglophones et francophones – travaux d'historiens et de sociologues, témoignant à la fois du dialogue interdisciplinaire qu'elle prône ainsi que de l'intégration d'une bibliographie postcoloniale, tout en soulignant les écueils idéologiques potentiels d'une telle démarche, qui pourrait involontairement réifier l'empire. Force est de constater que, bien que le Commonwealth soit un objet d'étude interdisciplinaire, la majorité des références mobilisées

29 L'anglais demeure la langue scientifique par excellence, ce qui décourage la publication dans les langues natives africaines de leurs producteurs. Voir wa Thiong'o, 1995.

30 Voir l'étude récente sur l'expatriation de la recherche française au Sénégal, au Bénin et à Madagascar (Quashie, 2019).

par Torrent demeure fortement (et assez logiquement) britanniques³¹. En cela, elle ne contribue pas forcément à discuter la primauté de l'épistémologie occidentale dans les espaces scientifiques des Nord. Dans le prolongement de l'histoire connectée, il serait donc intéressant d'explorer plus en profondeur l'apport de l'histoire intellectuelle africaine anglophone à l'étude du Commonwealth, à commencer par la critique du postcolonialisme par des intellectuels postcoloniaux de l'espace scientifique des Suds. Pour lors, il convient de se demander si l'alliance de l'approche postcoloniale subalterne à l'épistémologie occidentale pour étudier les pays du Commonwealth reproduit nécessairement les biais des héritages culturels. La réponse à cette question requiert un travail de longue haleine, qui ouvre un champ de recherche très large pour les spécialistes de l'histoire postcoloniale française et de l'histoire de l'éducation, à travers l'étude des contextes de production et de constructions du savoir en études civilisationnelles, notamment dans les rapports qu'elles entretiennent avec les pays étudiés, dans le choix de ses approches et de ses objets.

Conclusion

Pour conclure, le retour sur débat postcolonial dans le milieu universitaire français a permis d'analyser les effets invisibilisant et homogénéisant du francocentrisme sur les positionnements postcoloniaux. En posant la question du caractère avant-gardiste des études anglophones au regard de l'approche postcoloniale, j'ai souhaité étudier les conditions de possibilités de l'adoption de ce positionnement en études civilisationnelles dans un contexte français où la « race » est par définition absente du débat public ou « impensée » (Mbembe, 2005). Les études anglophones, de par leur sensibilité littéraire et leur fine connaissance de la langue, font sans doute figure de précurseurs de l'intégration du questionnement postcolonial par rapport aux autres SHS en France. C'est aussi pourquoi elles sont également un terrain de chasse rêvé pour les études décoloniales. Au sein de l'anglistique, les études civilisationnelles recèlent un potentiel pour mener un dialogue interdisciplinaire fructueux entre les études anglophones – les domaines de spécialité qui les composent – et les SHS. La publication récente en 2023 dans la *Revue de civilisation américaine* d'un numéro intitulé « Dire et traduire l'identité noire en France et aux États-Unis » abonde en ce sens. Enfin, cette réflexion comparée sur la réception du postcolonialisme ouvre ainsi des pistes de rééquilibrage Nord-Sud qui se dessinent à l'intersection des études africaines et de la civilisation du Commonwealth. Je postule notamment que la réception des *postcolonial studies* par les historiens africains apporte une des clés pour rééquilibrer le rapport asymétrique que les SHS françaises entretiennent avec la recherche en et avec l'Afrique.

Références

- Alatas, S. F. (2003). Academic Dependency and the Global Division of Labour in the Social Sciences. *Current Sociology*, 51(6), 599-613. <https://doi.org/10.1177/00113921030516003>
- Alatas, S. H. (2000). Intellectual Imperialism: Definition, Traits, and Problems. *Southeast Asian Journal of Social Science*, 28(1), 23-45. <https://www.jstor.org/stable/24492998>
- Baneth-Nouailhetas, É. (2009). Énigmes postcoloniales : des disciplines aux institutions. *Littérature*, 154(2), 24-35. <https://doi.org/10.3917/litt.154.0024>

31 Elle cite principalement la domination de « l'école anglaise des relations internationales » à l'instar de Martin Wight, Hedley Bull, James Mayall, Barrt Buzan, Nicholas Weeler (ainsi que l'Australien Keith Hancock, l'Irlandais Nicholar Mansergh et le Britannique Reginald Coupland).

- Baneth-Nouailhetas, É. (2010). Anglophonie – francophonie : un rapport postcolonial ? *Langue française*, 167(3), 73-94. <https://doi.org/10.3917/lf.167.0073>
- Bayart, J.-F. (2009). Les études postcoloniales, une invention politique de la tradition ? *Sociétés Politiques Comparées*, 14(1), 1-46.
- Bhabha, H. (1984). Of Mimicry and Man: The Ambivalence of Colonial Discourse. *October*, 28, 125-133. <https://doi.org/10.2307/778467>
- Boidin, C. (2009). Études décoloniales et postcoloniales dans les débats français. *Cahiers des Amériques latines*, 62, 129-140. <https://doi.org/10.4000/cal.1620>
- Boulbina, S. L. (2013). La décolonisation des savoirs et ses « théories voyageuses ». <https://doi.org/10.3917/rdes.078.0019>
- Breckenridge, K. (2008). Power Without Knowledge: Three Nineteenth Century Colonialisms in South Africa. *Journal of Natal and Zulu History*, 26(1), 3-30. <https://doi.org/10.1080/02590123.2008.11964145>
- Césaire, A. (1955). *Discours sur le colonialisme*. Présence Africaine.
- Chatterjee, P. (2001). *A Time for Tea: Women, Labor, and Post/Colonial Politics on an Indian Plantation*. Duke University Press.
- Cohn, B. (1996). *Colonialism and Its Forms of Knowledge: The British in India*. Princeton University Press.
- Connell, R. (2007). The Heart of the Problem: South African Intellectual Workers, Globalization and Social Change. *Sociology*, 41(1), 11-28. <https://doi.org/10.1177/0038038507072281>
- Connell, R. et al. (2016). Toward a global sociology of knowledge: Post-colonial realities and intellectual practices. *International Sociology*, 32. <https://doi.org/10.1177/0268580916676913>
- Crinquand, S. et Vallas, S. (2021). Jean-Pierre Durix : un petit tour du côté du postcolonial, *E-rea*. *Revue électronique d'études sur le monde anglophone*, 19(1). <https://doi.org/10.4000/erea.12662>
- Debouzy, M. (2000). Introduction : les études de civilisation en débat, *Revue Française d'Études Américaines*, 83(1), 3-12. https://www.persee.fr/doc/rfea_0397-7870_2000_num_83_1_1790
- Diouf, M. (2010). 10. Les postcolonial studies et leur réception dans le champ académique en France. Dans A. Mbembe (dir.), *Ruptures postcoloniales* (p. 149-158). La Découverte (Cahiers libres). <https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0149>
- Dübgen, F. et Skupien, S. (2019). New Approaches to Scientific Dependency and Extraversion: Southern Theory, Epistemic Justice and the Quest to Decolonise Academia. Dans F. Dübgen et S. Skupien (dir.), *Paulin Hountondji: African Philosophy as Critical Universalism* (p. 109-134). Springer International Publishing (Global Political Thinkers). https://doi.org/10.1007/978-3-030-01995-2_6
- Espagne, M. (1993). *Le paradigme de l'étranger : les chaires de littérature étrangère au XIX^e siècle*. Éditions du Cerf.
- Falquet, J. (2016). La combinatoire straight. Race, classe, sexe et économie politique : analyses matérialistes et décoloniales. *Cahiers du Genre*, 4(3), 73-96. <https://doi.org/10.3917/cdgc.hs04.0073>
- Fanon, F. (1952). *Peau noire, masques blancs*. Éditions du Seuil.

- Fuchs, A. (2016). *Les études aréales en France : Une synthèse*. Livre blanc (p. 1-27). CNRS.
- Garbaye, R. et Leydier, G. (2019). Civilisation et interdisciplinarité : Un entretien avec Jean-Paul Revauger, *Revue Française de Civilisation Britannique*, 24(1). <https://doi.org/10.4000/rfcb.2982>
- Goldberg, D.T. et Quayson, A. (Éds.) (2002). *Relocating Postcolonialism*. Wiley-Blackwell.
- Guerlain, P. (2000). Malaise dans la civilisation ? Les études américaines en France, *Revue Française d'Études Américaines*, 83(1), 28-46. <https://doi.org/10.3406/rfea.2000.1792>
- Heinich, N. (2021). Ce que le militantisme fait à la recherche. Dans N. Heinich (dir). *Ce que le militantisme fait à la recherche* (p. 1-48). Gallimard. <https://www.cairn.info/tracts-n29-ce-que-le-militantisme-fait-a-la-recher--9782072955907-p-1.htm>
- Hountondji, P. (1990). Scientific Dependence in Africa Today. *Research in African Literatures*, 21(3), 5-15. <https://www.jstor.org/stable/3819631>
- Jeannier, F. et al. (2010). Appel à contributions - « Usages des langues vivantes – Civilisation et méthodes en sciences humaines », *Usages des langues vivantes*. <https://languesvivantes.hypotheses.org/appel-a-contributions>
- Joubert, C. (2009). Théorie en traduction : Homi Bhabha et l'intervention postcoloniale. *Littérature*, 154(2), 149-174. <https://doi.org/10.3917/litt.154.0149>
- Joubert, C. (2014). Le « postcolonial » à la différence des langues : culture, politique et enjeu de monde. Dans C. Joubert (dir). *Le postcolonial comparé* (p. 9-42). Presses universitaires de Vincennes. <https://doi.org/10.3917/puv.joub.2014.01.0009>
- Le Nevé, S. (10 juin 2021). « Islamo-gauchisme » à l'université : la ministre Frédérique Vidal accusée d'abus de pouvoir devant le Conseil d'Etat. *Le Monde*
- Les études sur les Amériques en France : livre blanc du GIS Institut des Amériques* (2017). Institut des Amériques.
- Leydier, G. (Éds.) (2004). La civilisation : objet, enjeux, méthodes. *Babel*, 9.
- Livre blanc de la recherche en études anglophones* (2016). SAES. <https://saesfrance.org/wp-content/uploads/2018/02/Livre-Blanc-de-la-Recherche-r%C3%A9daction-SAES-2016.pdf>
- Mafeje, A. (1971). The Ideology of Tribalism. *The Journal of Modern African Studies*, 9(21971), 253-256.
- Mafeje, A. (1986). Studies in Imperialism: a Discourse in Methodology, Research Methods and Techniques. Dans *Department of Economics, Law and Political & Administrative Studies Discussion Paper Series*. University of Zimbabwe, Harare.
- Mahler, A.G. (2017). Global South. Dans E. O'Brien (dir.). *Oxford Bibliographies in Literary and Critical Theory*. <https://globalsouthstudies.as.virginia.edu/what-is-global-south>
- Mbembe, A. (2005). La République et l'impensé de la « race ». Dans N. Bancel (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, (p. 137-153). La Découverte.
- Mignolo, W.D. (2000). *Local Histories/Global Designs: Coloniality, Subaltern Knowledges, and Border Thinking*. Princeton University Press.
- Porcher, L. (1982, juillet). L'enseignement de la civilisation en questions, *Études de Linguistique Appliquée*, 47, 39.

- Pouly, M.-P. (2012). La différenciation sociale de l'apprentissage de la langue anglaise en France au XIX^e siècle. *Histoire de l'éducation*, 133(1), 5-41. <https://doi.org/10.4000/histoire-education.2432>
- Quashie, H. (2019). L'expatriation de la recherche française en Afrique subsaharienne : distinctions raciales et épistémologies scientifiques (Sénégal, Madagascar, Bénin). *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS*, VIII(2), 208-229. <https://doi.org/10.4000/hrc.3717>
- Shohat, E. (1992). Notes on the "Post-Colonial". *Social Text*, 31/32, 99-113. <https://doi.org/10.2307/466220>
- Sibeud, E. (2017). De la controverse autour des études postcoloniales à l'histoire intellectuelle de la décolonisation en France. *Diogène*, 258-259-260(2-3-4), 96-109. <https://doi.org/10.3917/dio.258.0096>
- Smouts, M.-C. (2007). Introduction / Le postcolonial pour quoi faire ? Dans M.-C. Smouts (dir.). *La situation postcoloniale*, (p. 25-66). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.smout.2007.01.0025>
- Smouts, M.-C. (2008). La question de la mémoire postcoloniale. *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial*, 6, 91-94. <https://doi.org/10.4000/transcontinentales.627>
- Smouts, M.-C. (2010). 23. Les études postcoloniales en France : émergence et résistances, in *Ruptures postcoloniales*. Dans A. Mbembe (dir.), *Ruptures postcoloniales* (p. 309-36). La Découverte (Cahiers libres). <https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0309>
- Sousa Santos (de), B. (2016). *Epistemologies of the South: Justice Against Epistemicide*. Paradigm.
- Spivak, G. C. (1988). Can the Subaltern speak? Dans C. Nelson et L. Grossberg (dir.) *Marxism and the Interpretation of Culture* (p. 271-313). University of Illinois Press.
- Spivak, G. C. (1999). *A critique of postcolonial reason: toward a history of the vanishing present*. Harvard University Press.
- Thiong'o (wa), N. (1995). On the Abolition of the English Department. Dans B. Ashcroft, G. Griffiths et H. Tiffin (dir.). *The Postcolonial Studies Reader* (p. 438-442). Routledge.
- Torrent, M. (2019). Écrire l'histoire du Commonwealth des Nations : relations internationales et dialogues disciplinaires, *Revue Française de Civilisation Britannique*, 24(1). <https://doi.org/10.4000/rfcb.2946>
- Wagoner, P. B. (2003). Precolonial Intellectuals and the Production of Colonial Knowledge. *Comparative Studies in Society and History*, 45(4). <https://doi.org/10.1017/S0010417503000355>
- Zecchini, L. et Lorre, C. (2011). Le postcolonial dans ses allers-retours transatlantiques : glissements, malentendus, réinvention, *Revue française d'études américaines*, 126(4), 66-81. <https://doi.org/10.3917/rfea.126.0066>



Les équilibres (et déséquilibres) en jeu en matière de conservation de la nature : analyse réflexive de deux missions de terrain (*Réserve de l'Amana, Guyane ; Parc National Wild Nephin, Irlande*)

The Balances (and Imbalances) in Nature Conservation Issues: a Reflective Analysis of Two Field-Trip Missions (*Amana Reserve, French Guyana; Wild Nephin National Park, Ireland*)

Régis BARRAUD

MIMMOC UR 15072 Université de Poitiers

Régis Barraud est enseignant-chercheur en géographie sociale et géohistoire de l'environnement à l'université de Poitiers (laboratoire MIMMOC EA 3812). Ses recherches s'inscrivent dans le champ des humanités environnementales et de la *political ecology*. Après avoir reconstitué des trajectoires paysagères des vallées fluviales de France et d'Europe, il s'intéresse à la mise en récit d'une nature européenne ré-ensauvagée.

regis.barraud@univ-poitiers.fr

Claire PORTAL

MIMMOC UR 15072 Université de Poitiers

Claire Portal est enseignante-chercheuse en géographie culturelle et géohistoire de l'environnement à l'université de Poitiers (Laboratoire MIMMOC, EA 3812). Ses thèmes de recherche portent sur les évolutions environnementales de paysages de l'Anthropocène (géodiversité, trajectoires paysagères et patrimoniales).

L'approche méthodologique s'inscrit dans le champ des humanités numériques et dans la mise en récit cartographique.

claire.portal@univ-poitiers.fr

Sylvain GUYOT

PASSAGES UMR 5319 CNRS Université Bordeaux-Montaigne

Sylvain Guyot est professeur des universités à l'université Bordeaux Montaigne (laboratoire Passages, UMR 5319 CNRS), co-responsable du Master Médiation territoriale : Images et Expérimentation (MIME). Il a pour principaux thèmes de recherche la mise en art des espaces naturels (protégés), les fronts écologiques et les questions de réensauvagement (*rewilding*) à l'échelle européenne et internationale.

sylvain.guyot@cnrs.fr

Nicolas ROLLO

LETG UMR 6554 CNRS Nantes Université

Nicolas Rollo est géographe, enseignant-chercheur à Nantes Université (laboratoire LETG, UMR 6554 CNRS), responsable du Master Géomatique, Environnement et Risques côtiers. Ses enseignements et questionnements de recherche s'articulent autour de deux entrées principales, l'une, thématique : la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et l'autre, méthodologique : le monitoring, la géomatique et la modélisation des hydrosystèmes.

nicolas.rollo@univ-nantes.fr

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1427>

DOI : 10.25965/flamme.1427

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : Cet article s'inscrit dans les champs interdisciplinaires de la *Political Ecology* et des humanités environnementales, qui peuvent constituer un espace de rencontre pour les géographes et les

civilisationnistes. Les deux terrains mobilisés sont la Basse-Mana en Guyane (Réserve Naturelle nationale de l'Amana, RNA) et le Parc national du *Wild Nephin* en Irlande (Mayo). Nous revisitons ces expériences de terrain d'une manière distanciée afin d'analyser plus spécialement les tensions entre équilibres et déséquilibres qui caractérisent ces espaces d'enjeux en matière de conservation de la nature.

Mots clés : nature, conservation, expériences, Guyane, Irlande

Abstract: This article deals with the interdisciplinary fields of Political Ecology and Environmental Humanities, which can provide exchanges ground for geography and cultural studies. The two fields of study are the Maroni estuary in [French Guiana](#) (Amana nature reserve) and Wild Nephin National Park in Ireland (Mayo). We revisit these field experiences in a distance manner, in order to analyze in particular the tensions between equilibrium and imbalance that characterize these high-stakes areas in terms of nature conservation.

Keywords: nature, conservation, experiences, [French Guiana](#), Ireland

Introduction

Cet article³² prend appui sur le paysage de la conservation de la nature en la mettant en perspective avec la manière dont les stratégies de mises en valeur des territoires, en situations coloniale et postcoloniale, « jouent » avec la dialectique équilibre-déséquilibre. *In fine*, la conservation de la nature, dans ces contextes précis, s'inscrit-elle dans la filiation d'un mode de pensée colonial ? Nous interrogeons l'articulation des enjeux de conservation et de développement en tant que garant de la justice sociale et environnementale en analysant les récits produits par la conservation de la nature : prennent-ils en compte les subtilités de l'histoire et la sensibilité des mémoires ?

Cet article propose une réflexion fondée sur une valorisation réflexive de deux expériences de terrain réalisées en 2019. Il s'inscrit dans les champs interdisciplinaires de la *Political Ecology* et des humanités environnementales. Les deux terrains mobilisés sont ceux de la Basse-Mana au Nord-Ouest de la Guyane (réserve naturelle nationale de l'Amana, RNA) et du Parc national du *Wild Nephin* en Irlande (*Mayo*)³³. Ces expériences de terrain sont revisitées d'une manière distanciée afin d'analyser plus spécialement les tensions entre équilibres et déséquilibres qui caractérisent ces espaces d'enjeux en matière de conservation de la nature et de développement. Le terrain irlandais, premier abordé, se base sur les échanges qui ont été menés sur place avec Sam Birch, ranger au Parc national du *Wild Nephin* et Barry Murphy, naturaliste et guide de randonnée. En Guyane, l'approche monographique est fondée sur une expérience de terrain de trois semaines durant laquelle nous avons pu rencontrer une dizaine d'acteurs de la conservation de la nature et de la gestion des territoires. Cette immersion brève mais intense dans cet espace ultramarin marqué par l'instabilité sociale et écologique permet d'interroger les effets évolutifs de la conservation de la nature sur cette configuration territoriale de confins. Nous verrons notamment comment ces tensions peuvent aussi affecter les postures des chercheurs impliqués. Dans les deux cas, malgré leur apparente incomparabilité, nous constaterons des similitudes qui s'ancrent dans les mutations actuelles (changements globaux, évolution des stratégies de protection de la nature) et trouvent racine dans une histoire coloniale et postcoloniale.

1. Le *Wild Nephin* : de la foresterie industrielle au sauvage labellisé ?

● La mise en place du ré-ensauvagement : vers la requalification écologique d'une plantation forestière industrielle ?

Le site du *Wild Nephin* situé dans le comté de Mayo a été saisi depuis une dizaine d'années sous l'angle du ré-ensauvagement (*rewilding*) à l'initiative de Coillte, entreprise forestière nationale semi-publique. Avant cela, le massif du *Nephin* (*Nephin Beg*) et le bassin du fleuve *Owenduff* (26 000 hectares) ont été intégrés au réseau Natura 2000 en 1997. En 1998, le Parc national de *Ballycroy* (renommé depuis) a été établi, couvrant une surface d'environ 11 000 hectares au centre du site Natura 2000. Ce parc est le plus récent des six parcs nationaux irlandais. Sur les plans écologiques et paysagers, les tourbières de couverture, les milieux de landes, la présence de plusieurs espèces patrimoniales (saumon atlantique, loutre, oie rieuse) et les paysages emblématiques des *uplands* (sommet du *Slieve Carr*, 541 mètres), motivent ce

32 Ce texte est issu de la communication du colloque de la Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines ; l'étude de cas sur le *Wild Nephin* a été légèrement remaniée à partir d'un passage du mémoire inédit d'HDR de Régis Barraud (2021).

33 La mission de terrain en Guyane a été effectuée en mars 2019 (Claire Portal, Régis Barraud, Nicolas Rollo) dans le cadre du projet Pédalo (Fondation de France, 2017-2022) ; en Irlande, elle s'est déroulée en mai 2019 (Claire Portal, Régis Barraud et Sylvain Guyot) (projet Wild-Europe – Institut d'Études Européennes et Globales – Alliance Europa, 2018-2020).

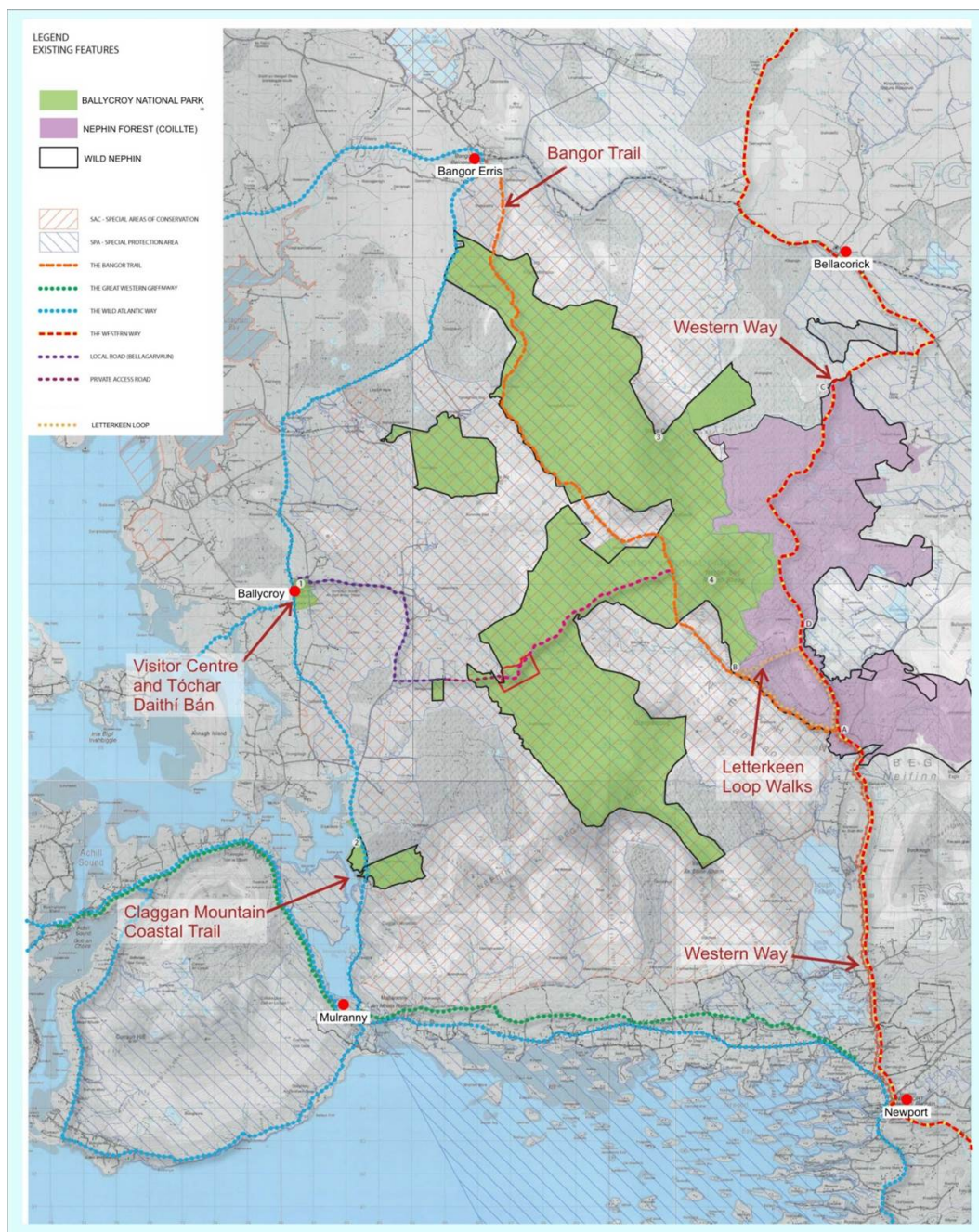
dispositif de protection. Dans les périmètres du parc et du site Natura 2000, le premier enjeu de conservation de la nature est celui du surpâturage : la dégradation des landes sur le temps long a fait l'objet de premières évaluations au début des années 2000 (*National Parks and Wildlife Service*, 2006).

En première analyse, ce terrain illustre le renouvellement des représentations sociales comme des modalités de gestion des milieux et des paysages d'*uplands*. Cependant, les enjeux de conservation de la nature rencontrent également la question coloniale. En effet, dans le contexte irlandais, comme au Royaume Uni, les paysages ouverts font l'objet d'une réinterprétation négative de leur caractère sauvage. Cependant, ici la colonisation est intégrée comme l'un des facteurs clés de la déforestation et du maintien sur la longue durée de la dimension iconique du caractère sauvage des paysages déboisés (Daltun, 2022). La reconquête écologique mobilise donc le fait colonial en questionnant la place de l'arbre et de la forêt dans une région où sa présence la plus visible est liée à la foresterie industrielle.

Précisément, en 2017, le parc national a été étendu de plus de 4 600 hectares suite à un accord avec la compagnie forestière Coillte. Cette zone appelée *Wild Nephin* est très loin de répondre aux canons de la *wilderness*. Il s'agit d'une vaste plantation forestière industrielle dont les peuplements géométriques sont composés d'épicéas sitka (*Picea sitchensis*) et de pins tordus (*Pinus contorta*) (fig. 1). Ces forêts industrielles, défavorables à la vie biologique des cours d'eau à salmonidés, ne sont pas totalement abiotiques : on peut y trouver le cerf élaphe, la martre, le faucon émerillon, la bécasse, le bec croisé des sapins, etc. Selon Coillte, le parc national, redésigné dans un premier temps « *Ballycroy – Wild Nephin* », constitue une réponse à l'adoption de la résolution *wilderness* par le parlement européen en 2009. La compagnie forestière, en coopération avec le *National Park and Wildlife Service* (NPWS) et l'administration forestière irlandaise, ont proposé une définition de la *wilderness* adaptée au contexte irlandais afin de constituer le *Wild Nephin* en zone atelier de *rewilding*. Celle-ci est intégrée au document d'engagement du projet *Wild Nephin* (2013), sa reproduction *in extenso* semble ici utile pour comprendre l'ambition et les paradoxes du projet discuté ci-après :

A wilderness is a large, remote, wild (or perceived wild), protected and publicly owned landscape with good visual and natural qualities. Natural qualities would include important nature conservation or biodiversity sites, land forms, or geology. A wilderness facilitates humans to experience our connections to the larger community of life through the enjoyment of nature, solitude and challenging primitive recreation, without significant human presence or the intrusion of human structures, artefacts or inappropriate activities while supporting a functioning ecosystem. A wilderness is therefore generally free from human management and manipulation and is an area which allows natural processes take place or where, through a process of rewilding, such natural processes are progressively restored, leading to increased stages of naturalness. A wilderness can include modified landscapes that no longer support long term occupation and/or viable managed landscape. A wilderness should be a minimum of 2000 hectares offering opportunities for solitude and primitive recreation (Coillte / NPWS / Forest Service, 2013).

Figure 1 : Le Parc national du *Wild Nephin* (ancien Parc national de Ballycroy et la plantation forestière gérée par Coillte).



Document fourni par S. Birch et reproduit avec l'autorisation du Parc.

Soutenue par les élus locaux et nationaux, le comté de Mayo, le NPWS et d'importants acteurs du ré-ensauvagement européen (PAN Parks – European Wilderness Society (EWS), Wild Europe), Coillte engage une campagne de communication fondée, entre autres, sur la diffusion d'une vidéo³⁴.

Concrètement, le *Wild Nephin*, en tant zone de *wilderness*, doit s'étendre sur environ 8 000 hectares couvrant l'espace initialement dédié à la foresterie industrielle (4 600 hectares) et des terres de tourbières et de landes appartenant au NPWS (Murphy, 2012). Sur cet ensemble unifié,

34« *Rewilding The Nephin Beg Range – Ireland's First Wilderness* » (Coillte, 2013).

le projet propose la mise en place de deux zonages traduisant une forme de gradient de naturalité (*primitive et semi-primitive area*, NPWS, 2018). Cinq ans après le lancement du projet, qui a connu une couverture médiatique internationale et un soutien national et local³⁵, un plan de conversion à 15 ans de l'espace dédié à la foresterie a été publié (NPWS, 2018), prévoyant l'engagement d'une série d'actions de restauration écologique jusqu'en 2033. Après cette date, le niveau d'intervention devra être réduit afin de laisser place au libre jeu de processus naturels. Localement, cette action de *rewilding* a été perçue comme un levier pour renforcer l'attractivité et la fréquentation du Parc national situé sur le parcours touristique de la *Wild Atlantic Way*³⁶ (Colliers International, 2013).

● Discours et controverses dans le *Wild Nephin National Park*

Le projet a fait l'objet de très nombreuses critiques depuis son lancement, les plus sévères ayant été paradoxalement formulées par des naturalistes et des organisations environnementalistes irlandaises. Si dans un premier temps, le projet a été accueilli avec une relative bienveillance par les environnementalistes (arrêt de l'activité de foresterie industrielle, reconquête de boisements natifs, restauration de tourbières, possible retour de l'aigle royal, labellisation du projet par la *European Wilderness Society* en 2014), l'enthousiasme a rapidement cédé la place aux critiques, relayées par la presse nationale (Viney, 2018).

La rencontre avec Barry Murphy³⁷, naturaliste et guide de randonnée exerçant dans le comté de Mayo a été très éclairante sur la conduite du projet et sa perception sur le terrain. D'emblée, les doutes de B. Murphy ont porté sur la sincérité de la démarche pilotée par Coillte. Il perçoit le projet du *Wild Nephin* comme une opportunité pour la compagnie de faire valoir son investissement social et environnemental, soit de procéder à une opération de *greenwashing*. Coillte, selon notre interlocuteur, aurait beau jeu de sacrifier une zone forestière difficile à exploiter et dont la rentabilité à long terme n'est plus assurée. De plus, l'idée d'associer le terme de *wilderness* à la zone fortement altérée écologiquement par l'exploitation industrielle des plantations de résineux depuis les années 1950 ne le convainc pas. Les observations de terrain effectuées par B. Murphy vont accentuer ses craintes initiales : il remarque qu'après une brève pause en 2013-2014, les opérations forestières classiques ont repris leur cours dans le périmètre du *Wild Nephin*. Selon les journalistes de *Green News*, plateforme web d'information environnementale très reconnue en Irlande, entre 2014 et 2017, plus de 260 000 conifères ont été plantés par Coillte dans le *Wild Nephin* avec une moyenne annuelle supérieure à 80 000 arbres (Orr, 2017). Dans le même temps, l'engagement des forestiers à diversifier les boisements s'est traduit par la plantation de seulement 25 000 feuillus. B. Murphy redoute que les arbres plantés ne soient un jour ou l'autre récoltés par Coillte en application du principe tacite dit de « retour à meilleure fortune ». Les fondements mêmes du projet de *rewilding* sont alors problématiques : « *If you try to mix a timber harvesting, land owning monolith like Coillte with conservation, then sincerity and commitment are unlikely to be among the ingredients* » (Murphy, 2019).

D'autres éléments relatifs à la gestion du site suscitent la controverse. La volonté d'ouvrir le site aux activités récréatives se traduit par la mise en place de nouveaux artefacts (abris,

35 Les porteurs de projet ont obtenu un témoignage de soutien de Enda Kenny, ancien ministre de la défense et chef du *Fine Gael* entre 2002 et 2017 (centre-droit). E. Kenny est originaire de Castlebar, petite ville du comté de Mayo située à quelques kilomètres du site du *Wild Nephin*.

36 Ce parcours exploite les valeurs et images de l'Ouest irlandais sauvage. Certains investissements ont concerné les abords du Parc national de *Ballycroy – Wild Nephin* (pistes cyclables, projet d'aires de camping, etc.).

37 Barry Murphy s'est exprimé à plusieurs reprises sur le projet *Wild Nephin* dans des billets publiés sur son blog. Dès son premier post publié le 17 janvier 2014, il développe une vision critique du projet.

escaliers, signalétique). Ces éléments, combinés à la poursuite des activités forestières conduisent B. Murphy à dire, d'une manière volontairement provocatrice, que le site était certainement plus sauvage avant le démarrage de l'opération *Wild Nephin*. B. Murphy, les journalistes de *Green News* et les naturalistes de l'*Irish Wildlife Trust* s'inquiètent également de l'articulation entre la publicisation du site sous l'angle de la *wilderness* et des projets de développement local fondé sur le tourisme. L'agence nationale de tourisme d'Irlande (*Failte Ireland*) a en effet annoncé un investissement de 2,1 millions d'euros en 2018 en vue de développer des itinéraires cyclables dont l'un des axes longerait le site du *Wild Nephin*. À l'est du parc, le *Wild Nephin* permettrait d'optimiser l'accès au cœur du parc national, l'autre option consistant jusqu'à présent à emprunter le sentier du *Bangor trail* qui traverse le Parc selon une direction nord-sud. La maison du parc située à Ballycroy, sur le flanc ouest de l'aire protégée, n'autorise pas d'accès vers le parc car celui-ci est bordé de propriétés privées. Cette tentative d'amélioration de l'accessibilité du parc en coupant à travers les plantations abandonnées pose aussi des problèmes importants évoqués par le ranger du parc, Sam Birch : les boisements non entretenus, dans des terrains difficiles (drains, bosses de plantation, clôtures), ne sont pas favorables à une fréquentation touristique familiale. De plus, la question de la gestion du risque d'incendie se posera si les pistes ne sont plus entretenues.

Enfin, au cours de nos échanges avec B. Murphy et S. Birch, le rhododendron est apparu problématique dans la mise en œuvre du *rewilding* du *Wild Nephin*³⁸ : l'arbuste affecte les habitats fragiles de landes et tourbières et contraint la régénération naturelle des boisements. Les « rhodos » sont bien implantés sur les marges du parc national, notamment dans les plantations forestières et à leurs marges. Leur contrôle et suppression nécessiteraient un investissement de l'ordre de 8 millions d'euros, soit l'équivalent du budget annuel du parc. Selon B. Murphy, au-delà de la question technique, le défi posé par les « rhodos » révèle la faiblesse des moyens alloués au NPWS et à la gestion de l'environnement en général en Irlande. Par ailleurs, B. Murphy aborde d'une manière plus politique la question des « rhodos ». La plante a été introduite au cours du XVIII^e siècle dans les propriétés des *Landlords*. Notre guide interprète sa présence actuelle dans le paysage comme un héritage colonial³⁹. Ainsi, les rhododendrons et les paysages déboisés sont des vecteurs de l'histoire du fait colonial. Résultant de schémas de développement économique national, la foresterie industrielle perpétue ce sentiment régional de domination et de marginalisation. Le paysage produit par la conservation de la nature (*rewilding*) devient alors un enjeu politique spécifique.

● Perspectives

La trajectoire du *Wild Nephin* semble chaotique et son devenir est toujours incertain. Le label attribué en 2014-2015 par EWS (*wilderness area*) a été retiré en 2016 et tous les éléments relatifs à ce projet ont été supprimés du site web de cette organisation. Depuis 2016, la reconnaissance du caractère sauvage du parc a été enrichie par une dimension bien plus consensuelle, celle du ciel étoilé⁴⁰ ; elle entre aussi en résonance avec des initiatives de

38 Pour une approche simple de la question : <https://www.superfolk.com/stories/2019/5/30/why-it-matters-rhododendron-a-terri>; d'autres éléments plus techniques sont accessibles ici : <https://invasivespeciesireland.com/species-accounts/established/terrestrial/rhododendron>

39 Dans le cas irlandais, l'élaboration du sauvage s'enchaîne dans l'histoire coloniale douloureuse du Connaught, province occidentale dans laquelle se trouve le site étudié ici (espace d'exil suite aux massacres d'Oliver Cromwell (1649), zone de dissidence suite aux événements de 1798, crise de la grande famine et l'émigration associée (1845-1852 ; Bensimon et Colantonio, 2014) mais aussi *terras incognitas* propice à l'aventure et enfin, *terra nullius* offrant une justification à l'emprise coloniale des Landlords (Maxwell, 1932 ; McCabe, 1991 ; Kiely, 2010).

40 En mai 2016, le parc national a été labellisé ciel étoilé « *gold* » par l'association internationale Dark Sky.

valorisation du tourisme halieutique centré sur les rivières à saumon⁴¹. En général, l'étude du *Wild Nephin*, qui devra se poursuivre, met en débat la question foncière et les modalités d'appropriation des terres. Ce terrain constitue à ce titre un exemple de déséquilibre entre le parc (bien commun « national ») et *Coillte* (entreprise semi-publique), et illustre l'approche néolibérale de la conservation (Barraud, 2021). Une proposition de B. Murphy de faire de la plantation industrielle du *Wild Nephin* une forme de nouveau bien commun qui permettrait aux riverains disposant de droits d'usage sur ces terres de prélever le bois durant les cent prochaines années, selon des modalités respectueuses de l'environnement et favorables à la régénération naturelle, serait à étudier.

2. La conservation de la nature en Basse-Mana, vecteur d'équilibre ou de déséquilibres ?

● Un terrain en déséquilibre permanent ?

La réserve naturelle nationale (RNN) de l'Amana, créée en 1998, se situe dans un territoire d'une très grande singularité. Son appartenance aux territoires ultramarins de la France comme à ceux, qualifiés d'ultrapériphériques, de l'Union européenne, n'épuise pas l'explication des spécificités de cet espace de confins, entre estuaire du Maroni et Basse-Mana. Cette singularité est également caractérisée par la complexité des déséquilibres qui marquent les espaces emboîtés de la Guyane, « des Guyanes », du sous-continent ou encore de la Caraïbe (Noucher et Polidori, 2020). Instabilité et mobilité sont ici, plus qu'ailleurs, des champs de forces qui orientent l'évolution des milieux, des populations et de l'espace. Ces particularités ont depuis très longtemps mobilisé un investissement scientifique qui, dans un premier temps du moins, a été fortement dépendant des contextes coloniaux et postcoloniaux.

La situation démographique de la Guyane polarise l'analyse politique des déséquilibres spatiaux et économiques depuis la phase de colonisation et jusqu'à la période actuelle. Toutefois, du « trop peu » de population grevant les stratégies de conquêtes, nous sommes passés à la peur du « trop plein » qui menacerait la cohésion sociale et la mise en œuvre des projets de développement. Dans cette approche, et face à l'immensité de l'intérieur (l'Inini colonial), la tenue du littoral a longtemps été avancée comme une solution de maîtrise de l'espace guyanais et comme une clé de développement. La plupart de ces projets se sont soldés par des échecs cuisants entretenant les tensions à toutes les échelles. La Basse-Mana illustre parfaitement cette trajectoire chaotique qui semble emporter avec elle les projets relevant de la conservation de la nature. Afin d'intégrer à notre propos, de manière synthétique, la présentation de ce terrain et de sa trajectoire de « mise en valeur », nous proposons ci-dessous une carte de situation (figure 2).

41 L'*Owenduff*, fleuve à saumon réputé traversant le parc national, a été intégré à la démarche de labellisation coordonnée par le réseau « rivières sauvages ». Ce processus de labellisation a été initié en 2015, presque en même temps que le lancement du projet *Wild Nephin* : <https://www.rivieres-sauvages.fr/owenduff/>

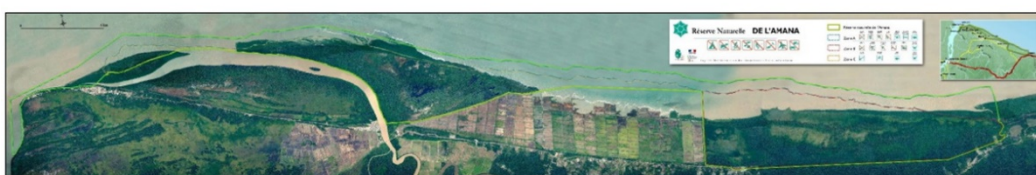
Figure 2 : Carte présentant les délimitations de la Réserve Naturelle nationale de l’Amana (RNA) et l’évolution du trait de côte.



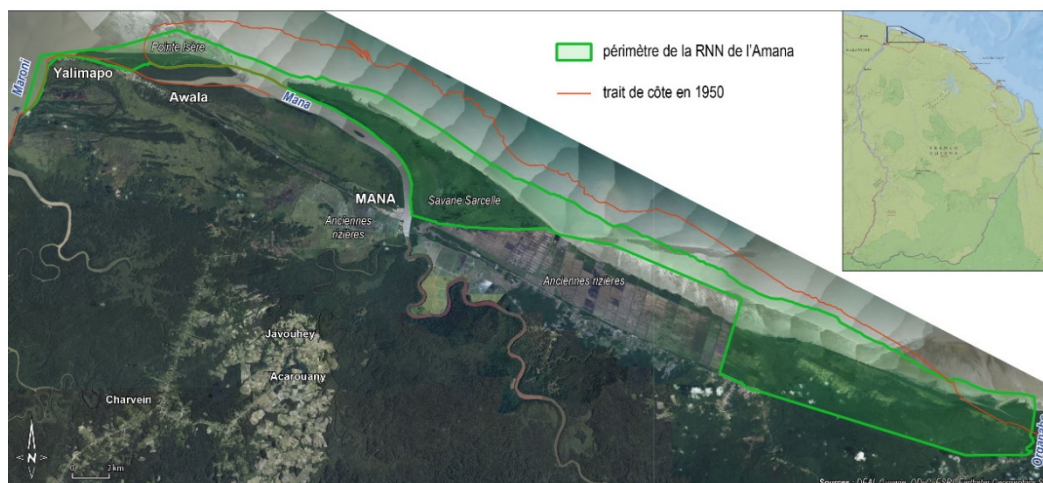
Carte 2 : RNA et lieux dits, Orthophoto DEAL 2012



Carte 3 : Image satellite de 1999 et limites de la RNA (Landsat 5)



Carte 4 : Zonage de la RNA, Orthophoto DEAL 2012



Carte extraite du Plan de gestion de la RNA (2017-2022).

● Terrain (é)mouvant : vivre le déséquilibre en situation de recherche

La mission de terrain avait pour objectif de comprendre comment l’hyper-mobilité du trait de côte et ses effets écologiques pouvaient être pris en charge par un dispositif classique de conservation de la nature, à savoir, une réserve naturelle nationale. Ce terrain ultramarin où l’intensité et la rapidité des changements mettent à l’épreuve les gestionnaires de la nature devait nous permettre d’éclairer les enjeux de relocalisation d’aires protégées du même type situées sur le littoral de l’Ouest de la France. Le projet PEDALO (coordonné par C. Chadenas et financé par la Fondation de France) a contribué à cette réflexion. Toutefois, au contact de ce terrain exploratoire, nous avons rencontré des difficultés à pousser notre questionnement et appliquer notre grille d’analyse, formatés en contexte hexagonal.

Cet espace ultramarin est fortement marqué par son passé de dominations et par les échecs des initiatives de développement – le plus souvent conçues de manière dirigiste et technocratique – depuis l’extérieur, c’est-à-dire l’Etat central. Même si les rencontres avec les acteurs de la

gestion de la nature étaient associées à une découverte plus large de la Basse-Mana, cette initiation au terrain ne nous permet pas de revendiquer un statut de spécialiste. Elle a cependant contribué à une prise de distance vis-à-vis de nos questionnements de départ. Ainsi, comment ne pas être affecté par l'héritage (sinon les fantômes) de la transportation à Yalimapo, actuel emplacement du village kali'na qui se superpose à l'ancien site colonial des Hattes, là où aujourd'hui encore se pressent les scientifiques, les habitants et les visiteurs éco-touristiques pour assister à la ponte des tortues marines ? Comment ne pas voir le désarroi des habitants autochtones piégés par une sédentarisation récente et la dépendance à l'écotourisme, aujourd'hui menacé par l'érosion côtière et le déclin des populations de tortues ? Comment ne pas ressentir la désillusion des jeunes gestionnaires de la nature qui semblent pris en otage dans un contexte socio-politique d'une très grande complexité ? Nous pourrions encore étoffer ces éléments « semant le trouble » en évoquant la question des relations intercommunautaires, l'invisibilisation politique des réfugiés du conflit surinamais (1988), les tensions relatives à l'habitat spontané et informel (Charvein) ; l'extrême précarité des habitants de l'ancienne léproserie de l'Acarouany, etc.

● **Conserver la nature en Basse-Mana : équilibre ou chaos ?**

La Basse-Mana est un espace mouvant, tissé de mobilités humaines et naturelles anciennes (Collomb, 2020 ; Jolivet et Gardel, 2020 ; Léobal, 2020 ; Piantoni, 2020 ; Rostain, 1994) que l'on a cru pouvoir stabiliser par des aménagements, des dispositifs normatifs, des implantations ou encore en projetant des vocations préétablies sur les populations autochtones. Plus récemment, à partir des années 1970, la conservation de la nature s'est imposée comme un vecteur de refondation de l'intérêt national (plus que de l'intérêt commun), orientant les choix d'aménagement et instituant (imposant) des règles d'usage et des délimitations spatiales (Collomb, 2009).

Alors que l'enjeu de préservation des tortues marines émerge à partir de la fin des années 1960 et que les premiers projets de réserves sont élaborés, l'État français décide de soutenir en 1975 le Plan Vert, censé assurer le décollage agro-industriel de la Guyane. Si le positionnement français d'une filière performante « bois - pâte à papier » constitue l'un des enjeux de ce plan (Jolivet, 1987), l'autre défi identifié est celui de la production massive de denrées alimentaires. On opte alors, dans les années 1980, pour le développement de la riziculture industrielle à Mana, dans un secteur qui avait au préalable testé l'aquaculture (crevette), sans succès. L'esprit et le contenu du Plan Vert sont globalement rejetés par les élus guyanais. Cependant, des investissements conséquents ainsi qu'un accompagnement technique puissant engagent la transformation de la savane (ou du marais) Sarcelle qui est largement poldérisé au début des années 1980. À l'image des autres projets coloniaux et postcoloniaux, le développement fondé sur l'exploitation agro-industrielle à large échelle est un mirage économique de plus (après l'or, la bauxite, le bois, etc.). L'entreprise vire véritablement au fiasco au début des années 2000 alors que l'érosion côtière apparaît comme une cause décisive de l'effondrement du projet. La mise en avant de ces facteurs externes évite de prendre en considération les graves faiblesses écologiques, techniques et économiques du système rizicole mis en place.

La volonté de protéger la nature guyanaise dans une perspective utilitariste ou selon une stricte logique de préservation émerge en Guyane à partir de la fin des années 1960. Incontestablement, l'enjeu de la protection des tortues marines polarise alors les initiatives à partir de la mise en évidence de l'importance internationale des plages de l'Ouest guyanais pour la ponte des tortues marines (en particulier des tortues Luth) (Pritchard, 1969 ; Fretey et Lescure, 1998). La richesse ornithologique du littoral guyanais est aussi un motif de mobilisation des scientifiques et des

premières associations de protection de la nature qui apparaissent au même moment⁴². Aménagement et protection du littoral guyanais sont donc les deux faces, mal articulées, des stratégies postcoloniales conduites en Guyane. Les projets de mise en valeur du littoral sont relancés dans les années 1970 (Blancaneaux, 1973) et dans le même temps, plusieurs zones humides littorales sont menacées par des pratiques essentiellement citadines de chasse sportive comme c'est le cas en Basse-Mana, à la savane Sarcelle, qui connaît un massacre important d'anatidés à la fin des années 1960 (Condamine, 1975). C'est dans ce contexte que des projets de réserves, portés par l'Orstom, l'administration agricole, forestière ou environnementale, sont soutenus par le Conseil National de la Protection de la Nature dès 1972. Toutefois, la plupart de ces projets échouent dans une grande confusion. Dans le cas de la Basse-Mana, pas moins de 19 projets de réserves sont établis entre 1971 et 1996. Si la réserve naturelle nationale de l'Amana est finalement créée en 1998 suite à une ultime proposition pilotée par l'administration régionale de l'environnement, sa situation actuelle demeure extrêmement fragile et ses vingt-cinq années d'existence ont été véritablement tumultueuses.

La mise en place d'un dispositif de conservation de la nature, normatif et strict, semble inadaptée à la Basse-Mana et au contexte guyanais en général ; les droits d'usage des populations autochtones sont remis en cause et la gestion locale de la réserve est un échec. Les acteurs impliqués ne parviennent pas à établir de plan de gestion. Cela déclenche plusieurs audits et des changements de gouvernance. La réserve se trouve ainsi gérée, à partir de 2008, par le Parc naturel régional de la Guyane (PNRG), créé en 1994. Ce changement entraîne de nouveaux dysfonctionnements qui révèlent des rivalités politiques internes à la Guyane. Les agents de la réserve, et en particulier les conservateurs, ne parviennent pas à s'installer durablement dans leurs fonctions (CGEDD, 2019).

Par ailleurs, la dynamique côtière, bien documentée depuis la fin des années 1970, opère de rapides et importants remaniements du trait de côte et des milieux (Augustinus, 1978 ; Plaziat et Augustinus, 2004 ; Prost, 1985 ; Gensac, 2012 ; Jolivet et Gardel, 2020 ; Brunier *et al.*, 2022). La préservation des tortues marines – destruction et déplacement des lieux de ponte, prédation des chiens et braconnage des œufs – qui avait largement mobilisé scientifiques, ONG, associations et acteurs locaux, est mise à mal. Le prélèvement des œufs, pour un usage domestique, n'a pas été véritablement intégré à la gestion de la réserve, entretenant une conflictualité locale irrésolue (Collomb, 2009)⁴³. La mobilisation pour les tortues, avant la création de la réserve, avait permis d'impliquer les populations autochtones Kali'na en participant à la reconnaissance politique de ces dernières (Filoche, 2011 ; Collomb, 2021). En Basse-Mana, le déséquilibre est un produit hybride des forçages politiques et des dynamiques de nature.

Initialement, le mode de vie Kali'na intègre l'évolution du trait de côte et une mobilité des implantations villageoises adaptée à un fonctionnement social et aux modalités de mise en œuvre d'une agriculture sur abattis-brulis. L'estuaire de la Mana témoigne parfaitement de la capacité d'adaptation de ces populations au changement du milieu (Marquisar, 2020 ; Palisse *et al.*, 2023). Toutefois, la fixation contemporaine des implantations d'Awala et de Yalimapo suite à l'évolution de la pointe Isère, l'évolution des modes de vie ou encore les contraintes foncières menacent cette qualité de résilience (Marquisar *et al.*, 2024). L'écotourisme

42 La Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Guyane fut créée en 1964. Elle était étroitement liée au réseau tropicaliste métropolitain de la Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans les Régions Intertropicales (1970). Cette association était essentiellement composée d'universitaires en géographie et en médecine (Huetz-de-Lemps, 1997).

43 Gérard Collomb souligne la difficulté, dans le contexte de la Basse-Mana, à tracer une frontière nette entre ces usages domestiques et des exploitations commerciales associées à un braconnage conséquent.

développé à partir des années 1970, l'asphaltage de la route et la communalisation d'Awala-Yalimapo ont participé à cette fixation. Aujourd'hui, les gestionnaires de la réserve sont confrontés à l'hyper-mobilité du trait de côte et aux bouleversements écologiques associés, mais les habitants de Yalimapo sont eux directement concernés par un déplacement plus délicat que les précédents.

● **Le renouvellement du projet de conservation de la nature en Basse-Mana, vecteur de rééquilibrage ou de nouvelles déstabilisations ?**

La réserve est immense : elle couvre 14 400 hectares. De plus, elle comprend un linéaire côtier de 55 km entre le Maroni et l'Organabo. À cette échelle, des choix de gestion ont été opérés, privilégiant la partie ouest. La Maison de la réserve y est implantée, à proximité du village de Yalimapo. L'enjeu de préservation des tortues marines et les moyens de gestion limités mis à disposition participent au déséquilibre spatial dans la prise en charge de l'aire protégée. Cette situation est renforcée par le passif conflictuel autour de la savane Sarcelle. Elle révèle également le poids de l'héritage d'aménagements aquacoles (canal et bassins de la SODALG⁴⁴) et surtout rizicoles qui jouxtent le périmètre protégé à l'est de la réserve. Paradoxalement, la crise érosive et l'effondrement de la riziculture, qui entrent en résonance au début du XXI^e siècle (Monadier, 2003), constituent des facteurs de rééquilibrage de la gestion de la réserve. La conservation des tortues marines est toujours d'actualité et fait l'objet de nouvelles initiatives, notamment la mise en place d'écloseries protégeant les œufs. Surtout, une station scientifique du CNRS avec l'Université de Guyane et d'autres partenaires de l'État a été inaugurée et le dispositif EMOPI, dédié entre autres à la lutte contre la pêche illicite, a été mis en place. L'enjeu ornithologique semble aussi regagner en importance. La reconquête du polder⁴⁵ rizicole dont l'exploitation industrielle a cessé depuis 2010 met en avant cette dimension écologique (200 espèces présentes). La reconquête du polder, non intégré à la réserve, constitue une nouvelle clé d'action publique. Cette initiative de restauration écologique concernant une friche agro-industrielle majeure est engagée à travers le projet européen LIFE ADAPTO (2017-2022), coordonné par le conservatoire de littoral. Ce dernier est devenu au cours des cinq dernières années un opérateur foncier et technique de plus en plus décisif sur le terrain d'étude. Il s'agit de mettre en œuvre une restauration écologique du périmètre rizicole en supprimant les drains favorisant les entrées marines et l'érosion et, à terme, de reconvertir l'espace rizicole en développement des activités agroécologiques (élevage de zébus, maraîchage) et écotouristiques. La question de la régulation cynégétique apparaît comme un enjeu incontournable de la mise en œuvre de la démarche, alors que ce sujet constitue toujours un point d'achoppement dans la gestion de la RNA. Le projet intègre l'adaptation et l'accompagnement du recul du trait de côte qui atteint l'une des vitesses les plus importantes au monde (150 m/an depuis 2006 ; Conservatoire du Littoral, 2020) ; d'ici 2030, le trait de côte pourrait reculer de 700 m et de 1700 m en 2050 (Longueville, 2019).

Parallèlement à cette requalification-adaptation du polder, on note un réinvestissement – encore discret – par la RNA et le PNRG de la savane Sarcelle (suivis scientifiques, activités de médiation). La mise en récit de la reconquête du polder est élaborée par le conservatoire du littoral (2020, 2022), relayée par les médias nationaux et les réseaux de la conservation de la nature. Elle propose une interprétation positive du rapport à la mobilité du trait de côte en engageant l'acceptation et l'accompagnement du recul. Cependant, ce récit intègre également

44 Société D'étude et d'Aménagement du Littoral Guyanais.

45 Dans le cas présent, le polder désigne une étendue de terre gagnée sur les marais littoraux et protégée de la mer par une digue. Le polder de Mana a été essentiellement aménagé afin de développer la culture industrielle du riz. Il est donc équipé d'un réseau hydraulique adapté à cette fin.

une version sans aspérité de la relation au projet rizicole issu du Plan Vert. L'impact initial du polder et de l'activité industrielle associée est quasiment éludé (Garrouste, 1998)⁴⁶. S'agit-il de ménager les sensibilités, de respecter un temps de deuil vis-à-vis de cette activité qui assurait l'emploi d'une soixantaine de salariés permanents et de trente à cinquante saisonniers au plus fort de la production (fin des années 1990 - début 2000)⁴⁷ ? Le récit « ADAPTO » tend – de manière subtile – à naturaliser le polder, le problème écologique identifié étant sa fermeture suite à l'abandon des casiers. L'idée initiale d'une comptabilité potentielle entre la riziculture industrielle et la conservation des oiseaux semble résister au renouvellement des stratégies de développement et à leur mise en récit. L'ouverture des paysages du polder via l'ingénierie hydraulique et l'agropastoralisme est pensée comme une clé de la préservation du patrimoine ornithologique d'importance internationale : il s'agit donc de faire avec le polder en le requalifiant. La démarche partenariale intègre les perceptions habitantes (Hilbert, 2021) et vante les atouts d'un projet co-construit. Il conviendrait toutefois de relativiser assez nettement cela. L'écotourisme et l'agroécologie sont les pistes privilégiées par les ONG (rapport WWF, 2018) et par l'État. En effet, la France défend à présent l'arrimage de la protection de la biodiversité et du développement économique, sans parvenir à gommer toutes les ambiguïtés (Galochet et Morel, 2015 ; Besse et Steinfeld, 2017). À ce stade, on ne perçoit pas encore très bien la part du « local » dans le projet, ni dans l'évolution de la gestion de la réserve, laquelle a de nouveau été confiée, après de nombreux attermoissements et de manière temporaire, au PNRG fin 2022. Il ne s'agit pas de laisser le champ à une vision essentialiste des populations autochtones ou encore de favoriser une approche communautariste (Grenand, Bahuchet et Grenand, 2006 ; Jacob, Palisse et Aubertin, 2020) mais on peut s'interroger sur la manière actuelle d'intégrer au dispositif de conservation les savoirs et les usages domestiques des habitants de la Basse-Mana. Il n'est pas certain, dans la configuration observée, que le nouvel arrimage entre protection de la biodiversité et développement évite les écueils des stratégies précédentes de mise en valeur du littoral guyanais (Grenand et Grenand, 1975 ; Jolivet, 1987 ; Puyo, 2016).

Conclusion

Ces deux situations et les expériences de terrain auxquelles elles ont donné lieu permettent de relever les apories qui sous-tendent la manière d'apprécier et de traiter les équilibres et les déséquilibres, dans le champ de la conservation de la nature comme dans celui du développement. L'héritage colonial et la résilience des modes de pensée ou représentations postcoloniales participent d'une manière significative aux tensions sociales et politiques identifiées. En arrimant la conservation de la nature aux nouveaux projets de développement économique, établis depuis l'extérieur du territoire guyanais par les ONG, l'État français répond en premier lieu à des enjeux politiques nationaux et de géostratégie internationale. Sur les deux terrains, l'émergence de projets contractuels qui mobilisent des acteurs privés, ou plus exactement des partenariats public-privé, ne semble modifier que marginalement la prise en compte des populations locales et des minorités autochtones dans le cas de la Basse-Mana. La richesse potentielle de l'interculturalité est trop peu exploitée dans ces nouveaux projets. Ils permettent sans doute de reconfigurer positivement les rapports aux mobilités ou aux effets

46 Le récit de la reconquête du polder part de la fondation de Mana. Ici encore, on peut regretter la présentation d'une histoire aseptisée. La dimension coloniale est très largement édulcorée par une description débarrassée de toute aspérité. La fondation de Mana que la mère Anne-Marie Javouhey (Congrégation de Cluny) a dirigée avec le soutien de l'État colonial a très largement bénéficié – quoi que l'on puisse en dire – du support d'esclaves dès 1828, puis d'esclaves « libérés » à partir de 1836 (Jolivet, 1971).

47 Ces valeurs d'emplois, pour une population totale d'environ 5 000 habitants à la fin des années 1990 sont assez importantes si l'on considère la faiblesse globale du taux d'emploi, l'importance du chômage et le poids élevé de l'emploi public.

d'inertie relevant des processus naturels, mais – pour le moment – leurs effets sociaux, économiques et politiques sont très incertains. Dans les deux situations, les aires protégées et les actions de conservation sont relativement mal intégrées aux territoires et plus largement aux espaces vécus.

Références

Allag-Dhuisme, F. et Boisseaux, T. (2019). *Difficultés et avenir des réserves naturelles de l'Amana et de Kaw-Roura*. CGEDD.

Augustinus, P. G. E. F. (1978). *The Changing Shoreline of Surinam (South America)*. University of Utrecht.

Barraud, R. (2021). *(Re)conquêtes sauvages : trajectoires, spatialités et récits* [habilitation à diriger des recherches, mémoire inédit, Géographie]. Université de Bordeaux Montaigne.

Bensimon, F. et Colantonio, L. (2014). *La grande famine en Irlande*. Presses Universitaires de France / Cned.

Besse, G. et Steinfelder, M. (2017). *La biodiversité, un des leviers du développement économique et social de la Guyane*. CGEDD.

Blancaneaux, P. (1973). *Proposition de projet de réalisation de réserves naturelles intégrales sur le littoral nord-ouest de la Guyane française*. Orstom.

Brunier, G., Tamura, T., Anthony, A. J., Dussouillez, P. et Gardel, A. (2022). Evolution of the French Guiana Coast from Late Pleistocene to Holocene Based on Chenier and Beach Sand Dating. *Regional Environmental Change*, 22(122). <https://doi.org/10.1007/s10113-022-01975-3>

Bullock, C. (2013). *The Economic Value of Wild Nephin*. Optimize.

Coilte / NPWS / Forest Service (2013). *Memorandum of Understanding on the Setting Aside of Lands and Management of the Nephin Wilderness Project*.

Collectivité Territoriale de la Guyane (2018). *Livre blanc des États Généraux de la Guyane*. CTG.

Colliers International (2013). *Wild Atlantic Way – Development of Proposition and Main Report*.

Collomb, G. (2020). Un « pays des estuaires ». Mana, Maroni. Dans M. Noucher, L. Polidori (dir.), *Atlas critique de la Guyane* (p. 180-183). CNRS Éditions.

Collomb, G. (2009). Sous les tortues, la plage ? Protection et production des territoires en Guyane, *Ethnologie française*, 39(1), 11-21.

Collomb, G. (2021). Kawana : une longue histoire de voisinage. *Boukan – Le courrier ultramarin, Une saison en Guyane*, 6. <https://www.une-saison-en-guyane.com/article/culture/kawana-une-longue-histoire-de-voisinage/>

Condamine, M. (1975). *Projets de réserves naturelles sur le littoral guyanais*. Orstom.

Conservatoire du Littoral / ENSP (2020). *Adapto – Les rizières de Mana, penser le littoral mobile*. CDL/ENSP.

Conservatoire du littoral (2022). *Rizières de Mana. Synthèse du projet adapto*. CDL.

Daltun, E. (2022). *An Irish Atlantic Rainforest: A Personal Journey into the Magic of Rewilding*. Hachette Books Ireland.

Filoche, G. (2011). Les Amérindiens de Guyane française, de reconnaissances disparates en bricolages juridiques. L'exemple des Kali'na d'Awala-Yalimapo. *Journal de la Société des américanistes*, 97(2), 343-368.

Fretey, J. et Lescure, J. (1998). Les tortues marines en Guyane française : bilan de vingt ans de recherche et de conservation. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 40(1-2), 219-238.

Galochet, M. et Morel, V. (2015). La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française. *Vertigo*, 15(1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.16069>

Garrouste, R. (1998). Impacts écologiques de la riziculture dans la région de la Basse-Mana et conservation des écosystèmes littoraux. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 40(1-2), 137-146.

Gensac, E. (2012). *Dynamique morpho-sédimentaire d'un littoral sous influence amazonienne : impacts des forçages hydrosédimentaires sur la migration des bancs de vase et la mangrove côtière. Le cas de la Guyane française* [thèse de doctorat, Géosciences]. Université du Littoral Côte d'Opale.

Grenand, F., Bahuchet, S. et Grenand, P. (2006). Environnement et sociétés en Guyane française : des ambiguïtés d'application des lois républicaines. *Revue internationale des sciences sociales*, 187(1), 53-62.

Grenand, P. et Grenand, F. (1975). *L'avenir des Indiens face au développement de la Guyane*. Orstom.

Hilbert, M. (2021). *Volet perception sociale. Rapport sur la perception sociale des rizières de Mana*. Université de Paris 1. LGP/Ladyss.

Jacob, J., Palisse, M. et Aubertin, C. (2020). Quand les politiques environnementales attisent les tensions interculturelles en Guyane française. *Cahiers des Amériques latines*, 93, 113-132.

Jolivet, M. J. (1971). *Étude de la société rurale guyanaise : le cas de Mana*. Orstom.

Jolivet, M. J. (1987). La politique de développement en Guyane : récurrence et point de rupture. Dans P. Geschière et B. Schlemmer (dir.), *Terrains et perspectives* (p. 221-236). Orstom.

Jolivet, M. et Gardel, A. (2020). Qu'est devenue la pointe Isère ? Chronique d'une instabilité annoncée. Dans M. Noucher et L. Polidori (dir.), *Atlas critique de la Guyane* (p. 176-177). CNRS Éditions.

Kiely, R. (2010). *Land Use Settlement in Ballycroy National Park* [mémoire de master, Arts]. Galway Mayo Institute of Technology.

Léobal, C. (2020). Des frontières habitées : « je suis le fleuve » / « manger des deux pays ». Dans M. Noucher et L. Polidori (dir.), *Atlas critique de la Guyane* (p. 58-61). CNRS Éditions.

Longueville, F., en collaboration avec Brivois, O. (2019). *Projection de la position du trait de côte aux horizons 2030 et 2050 sur les rizières de Mana*. BRGM.

Marquisar, J-J., Palisse, M., van den Bel, M. M., Gardel, A., Anthony, E. J. (2024). Whose Climate Change Is It? A Thousand-Year Example of Kali'na Responses to Shifting Coastal Landscapes in the Lower Maroni River. Dans Whitaker, J.A., Armstrong C. G., Odonne G., (dir.), *Climatic and ecological change in the Americas. A perspective from historical ecology* (p. 176-194). Routledge.

- Marquisar, J.-J. (2020). Territorialiser des risques côtiers à Awala-Yalimapo : des perceptions différentes. Dans M. Noucher et L. Polidori (dir.), *Atlas critique de la Guyane* (p. 184-185). CNRS Éditions.
- Maxwell, H. W. (1933). *Wild Sports of the West*. Oifig Diolta Foillseacháin Rialtais and Southampton Ashford Press.
- Mc Cabe, B. (2011, autumn). Slieve Carr – Ireland’s Most Remote Summit? *Irish mountain Log*, 36-39.
- Monadier, P. (2003). *La protection contre l'érosion marine du polder de Mana, en Guyane*. Conseil Général des Ponts et Chaussées.
- Monbiot, G. (2013). *Feral: Rewilding the Land, Sea and Human Life*. Penguin Books.
- Murphy, B. (2012). Nephin Beg Wilderness. *Irish Mountain Log*, 103, 32-36.
- Murphy, B. (17 janvier 2014). Wild Nephin – Wilderness or Wasteland? *Barry's Guided Tours*. <https://barrysguidedtours.com/2014/01/>
- Murphy, B. (15 mai 2019). Interviewé par R. Barraud, C. Portal et S. Guyot. Newport, Irlande. Mission de recherche - programme WILD EUROPE - RFI Région des Pays de la Loire. Coordination, V. Andreu-Boussut (2019-2022).
- Noucher, M. et Polidori, L. (2020) (Éds.). *Atlas critique de la Guyane*. CNRS Éditions.
- NPWS (2006). *Owenduff/Nephin Complex cSAC & SPA, National Parks and Wildlife Service, Conservation Plan (2006-2011)*. Dept. Of Environment, Dublin, Heritage and Local Government.
- NPWS (2018). *Wild Nephin Wilderness Area. Conversion Plan Phase 1 (2018-2033). Executive Summary*.
- Orr, J. (14 décembre 2017). Ireland’s First Ever Wilderness Zone Under Threat from Commercial Forestry. *The Green News*. <https://greennews.ie/ireland-first-wilderness-zone-under-threat-commercial-forestry/>
- Palisse, M., Collomb, G., Lamaison, D., Morel, V., Cuny, P., Jolivet, M., Marquisar, J.-J., Laplanche, B. et Gardel, A. (2023). Living on an Ever-Changing Coast: French Guiana Populations Facing Coastal Mobility. *GeoJournal*, 88, 1515-1533.
- Piantoni, F. (2020). Des frontières mobiles : la conquête de l’Ouest. Dans M. Noucher et L. Polidori (dir.), *Atlas critique de la Guyane* (p. 44-45). CNRS Éditions.
- Plaziat, J.-C. et Augustinus, P. G. E. F. (2004). Evolution of Progradation/Erosion Along the French Guiana Mangrove Coast: a Comparison of Mapped Shorelines Since the 18th Century With Holocene Data. *Marine Geology*, 208, 127-143.
- Pritchard, P. C. H. (1969). Sea Turtles of the Guianas. *Bulletin of the Florida Museum of Natural History*, 13(2), 85-140.
- Prost, M. T. (1986). Aspects of the Morpho-Sedimentary Evolution of French Guiana’s Coastline. *Quaternary of South America and Antarctic Peninsula*, 4, 191-218.
- Puyo, J.-Y. (2016). La Guyane française face aux efforts d’aménagement de l’espace : acclimatation et modèles économiques coloniaux. Dans P. Fournier et G. Massard-Guilbaud (dir.), *Aménagement et environnement. Perspectives historiques* (p. 41-59). PUR.
- Rostain, S. (1994). Archéologie du littoral de Guyane. Une région charnière entre les influences culturelles de l’Orénoque et de l’Amazonie. *Journal de la Société des Américanistes*, 9-46.

Viney, M. (6 janvier 2018). Wild Nephin Won't Work If It Is Managed Like Any Other Park. *The Irish Times*. <https://www.irishtimes.com/news/environment/michael-viney-wild-nephin-won-t-work-if-it-is-managed-like-any-other-park-1.3333746>

WWF / Deloitte (2018). *Le potentiel de développement économique durable de la Guyane*. WWF – étude documentaire.



Un ensemble berlinois

A Berliner Ensemble

Marion PICKER

MIMMOC, UR 15072, Université de Poitiers

Marion Picker est maîtresse de conférences en études germaniques à l'Université de Poitiers. Elle a été boursière de la Fondation Alexander von Humboldt et chercheuse invitée à l'Europa-Universität Viadrina (2017-2020), et co-dirige le groupe « Art et recherche » au Centre Marc Bloch Berlin. Avec Julio Velasco, elle a été commissaire de l'exposition « Les voi·es·x de la carte : Tonkörper Berlin » qui a eu lieu à la galerie Alice Guy (Institut Français de Berlin) en 2023.

URL : <https://www.unilim.fr/flammme/1475>

DOI : 10.25965/flammme.1475

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : L'exposition collective « Les voi·es·x de la carte. Tonkörper Berlin », basée sur des projets en sciences humaines et sociales menés par les chercheur·e·s du Centre Marc Bloch Berlin, met en relation des travaux cartographiques sur la ville de Berlin et des créations sonores composées d'interviews, de textes littéraires et de bruits urbains. Présentant des modèles d'une ville qui invitent à une considération de différents projets de société, elle donne ici lieu à une réflexion sur l'équilibre au sein d'un « ensemble ».

Mots clés : art et recherche, idée d'ensemble, cartographie critique, installation sonore, poésie

Abstract: The collective exhibition « Les voi·es·x de la carte. Tonkörper Berlin » is based on projects in the humanities and social sciences conducted by researchers from the Centre Marc Bloch (Berlin). It brings together a cartography of the city of Berlin with sound made up of interviews, literary texts and urban noise. It presents models of a city that encourage different societal projects and reflects on the question of balance within an “ensemble”.

Keywords: artistic research, the idea of an “ensemble”, critical cartography, soundscapes, poetry

Introduction

Le groupe « art et recherche » existe depuis 2020. Fondé par trois chercheurs au Centre Marc Bloch à Berlin⁴⁸, et co-animé par Julio Velasco et moi-même depuis 2021, le groupe mène une enquête continue sur les multiples formes que la relation entre art et recherche en sciences humaines et sociales peut revêtir. La « recherche artistique » ne peut pas être un acquis pour notre groupe à l'heure des polémiques autour de ce concept (Henke *et al.*, 2020). Nous la considérons comme une constellation précaire de théories et pratiques qui n'a de cesse de chercher son équilibre. Après plusieurs séries d'ateliers et séminaires avec des invité·e·s, nous nous sommes lancé·e·s dans un projet d'exposition, « Les voi·es·x de la carte. Tonkörper Berlin » pour la galerie Alice Guy de la Maison de France à Berlin (10 janvier-22 février 2023). L'ambition de cette exposition collective d'œuvres cartographiques et sonores était moins de servir de vitrine à des recherches en lien avec la ville de Berlin que d'expérimenter des degrés de participation. Parmi les questions sous-jacentes de notre projet se trouvaient celles-ci : quelle est la part des « objets » de la recherche dans le processus de celle-ci ? Comment le lieu de l'exposition participe-t-il à la conception et la mise en place des œuvres ? Quelle place faudrait-il donner à des formes très hétérogènes de pratiques scientifiques et artistiques ? – Cette dernière question débouche sur une autre, que je considère comme la plus importante : comment créer une unité à partir des entités disparates, tout en articulant cette unité comme le résultat de forces diverses, voire contraires ?

1. Une image de l'équilibre

C'est à ce point, où la question de l'« ensemble » se pose, que l'équilibre apparaît comme fil directeur des réflexions menées par le groupe pour préparer l'exposition. Le groupe se compose majoritairement de chercheur·e·s en sciences sociales engagé·e·s par rapport aux problématiques de justice sociale et écologique, ce qui constitue une motivation supplémentaire pour s'intéresser au concept d'équilibre, au sens figuré, mais également, comme nous allons le voir, au premier degré. En consultant un dictionnaire, on trouve surtout des indications selon lesquelles ce terme et ses ramifications remontent au principe physique, donc à la nature – ou si l'on veut, aux sciences dites « dures ». Mais dans tout ce qui touche à l'humain et au social, l'équilibre déploie également une large gamme de significations. Je pense évidemment à la philosophie politique et à la notion de « l'équilibre des puissances » formulée explicitement dans le processus de la dissolution du Saint-Empire⁴⁹ ; ou bien au principe de la séparation des pouvoirs (dont l'aspect « équilibre » sort plus nettement en anglais : « *checks and balances* ») dans des démocraties représentatives, qui consiste à garder l'équilibre, non seulement entre les trois pouvoirs comme chez Montesquieu, mais également entre l'État et la société civile, et entre les instances étatiques et les médias. Si l'on pense au domaine judiciaire, il se représente même par un symbole simple et efficace de l'équilibre : la balance. Elle rappelle le principe de justice au cœur du pouvoir judiciaire – du moins dans l'idéal –, qui se veut une pesée équitable du bien et du mal, du pour et du contre, des intérêts des faibles et des intérêts des puissants. L'image de la balance fait partie du patrimoine iconographique au moins depuis l'Égypte antique. On peut même dire que le devenir-visible de l'équilibre sous la forme de la balance précède de loin la compréhension scientifique des lois physiques qui le gouvernent. Je souhaite

48 Il s'agit de Julio Velasco, Étienne Jollet et Boris Grésillon. Le Centre Marc Bloch est un centre franco-allemand de recherches interdisciplinaires en sciences sociales et humaines.

49 Le principe de l'« équilibre des puissances » est mentionné explicitement dans le traité d'Utrecht de 1713, inspiré par les philosophies politiques de Bodin et de Grotius. Au XVIII^e siècle, Hume publie son « *Essay on the Balance of Power* » (1752). Pour l'histoire de la théorie de l'équilibre des puissances, voir par exemple Gruner (1989) ou Knopper (2009).

donc me tourner vers le rôle de l'esthétique, comme *expérience* du principe physique dans ce qui s'ouvre à la perception, aux sens et au langage.

Dans les arts, y compris la littérature, l'équilibre n'apparaît pas forcément comme principe directeur affiché, à la différence des domaines de la politique internationale, de l'État et de la société. Certes, ce que la justice et la paix sont pour ces domaines, c'est l'harmonie pour l'esthétique classique. Elle se caractérise non seulement par l'équilibre des formes entre elles, mais également par l'équilibre entre fond et forme. Mais nous savons aussi que cet « état » classique est tout sauf statique et figé ; comme un État en tant qu'entité politique, il se nourrit de la recherche d'un équilibre plutôt que d'en être l'expression parfaite. L'équilibre dans les arts est donc l'objet et le moteur d'interrogations, et c'est à ce titre qu'il peut entrer en contact avec les notions d'équilibre en cours dans les domaines politique et social. Le rejet ostentatoire de l'équilibre prend donc des allures politiques : le déséquilibre sous la forme de provocation est essentiel pour les avant-gardes du modernisme et de l'art contemporain, de Marcel Duchamp à Banksy, en passant par le Dadaïsme et l'Affichisme, pour ne citer que quelques exemples plus ou moins aléatoires, où l'espace public et le contexte de l'« exposition » jouent un rôle prépondérant. La capacité de l'esthétique à insérer des césures, des arrêts, des chocs dans notre perception d'une prétendue réalité sociale et politique se trouve au premier plan de l'effort pour interpeller le public et solliciter son attention, si ce n'est sa participation.

Comme je participe à l'exposition à double titre – en tant que commissaire et membre du groupe exposant –, dans mes réflexions sur ma propre contribution, j'ai accordé une grande importance à la fois à la place de l'œuvre dans l'ensemble de l'exposition, et au rôle de l'équilibre dans le fonctionnement de celle-ci en tant qu'ensemble. Pour retracer cette double articulation, je procéderai en trois étapes.

Premièrement, je donnerai un aperçu de l'exposition. Elle opère plusieurs médiations qui sont intimement liées à la question de l'équilibre : entre les cartes exposées et la sculpture sonore qui les lie entre elles ; entre plusieurs cultures et langues, entre l'art et la recherche, entre le monde scientifique et la société civile. Deuxièmement, notre approche cartographique sera présentée. Elle s'inscrit dans le courant de la cartographie critique. Troisièmement, il sera question des réflexions qui ont accompagné la création d'un objet poétique et cartographique pour cette exposition, et qui introduisent également la notion de la mémoire et de la temporalité pour l'équilibre. L'image de la balance a été décisive pour la forme sensible que cette œuvre a prise. Je reviendrai donc à une conception de l'équilibre qui s'inspire de la philosophie de la vie, et qui me paraît particulièrement apte à résumer les enjeux de l'exposition qui ne souhaite pas « représenter » mais « proposer ».

2. Sur l'exposition

L'installation-exposition « Les voies·x de la carte. Tonkörper Berlin », dont le catalogue en ligne peut être consulté librement (Picker et Velasco, 2023), rassemble quatorze œuvres constituées de travaux cartographiques accompagnés d'enregistrements sonores. Chacune de ces œuvres évoque un aspect particulier de la ville de Berlin. Elles sont créées par des chercheurs en sciences sociales qui sont parfois également des artistes. Leur rôle n'est pas celui de simples fournisseurs d'objets à exposer : nous fonctionnons en groupe depuis maintenant plus d'un an, et nos échanges et le processus du travail font partie du projet. Les membres du groupe viennent d'horizons très divers – l'histoire, l'anthropologie, la philosophie, la sociologie, l'architecture, l'informatique, et bien sûr l'art. Bon nombre d'entre nous ne sont ni allemand·e·s ni français·e·s, mais nous sommes tou·te·s passé·e·s par Berlin, où se trouve le Centre Marc Bloch, un institut franco-allemand de recherches en sciences sociales, où est née

l'idée de créer une expression sensible et collective de ce qui reste normalement dans l'abstraction de la production scientifique.

Lors de la conception de cette exposition nous nous trouvons face à plusieurs défis qui pourraient se décrire comme des problèmes d'équilibre. Au lieu de les identifier comme des problèmes d'ordre purement pratique, nous avons décidé de les intégrer dans la conception du projet même. À commencer par la dimension franco-allemande et la question des langues. Nous travaillons avec des établissements qui ont pour mission les échanges culturels ou scientifiques bilatéraux. Mais, dans les faits, l'étiquette « franco-allemand » au sens institutionnel d'un simple bilatéralisme correspond mal à la réalité, car notre groupe et la gamme des problématiques présentées sont très bigarrés – à l'image de la ville de Berlin et de ce qui se passe dans le travail quotidien de ces institutions, où il s'agit tous les jours d'inventer et réinventer un ensemble à partir d'éléments disparates, un ensemble sous forme d'équipes qui parlent le français et l'allemand avec beaucoup d'accents différents.

De manière comparable, dans les multiples médiations culturelles, linguistiques, conceptuelles, scientifiques que nous entreprenons – entre art et recherche, entre la société civile (ses centres et ses marges) et les institutions, entre concepts et matérialité perceptible –, dans toutes ces médiations, nous nous voyons contraints d'accepter des déséquilibres, des obstacles. Prenons l'exemple du lieu de l'exposition. Cela peut paraître paradoxal, car il s'agit d'une galerie, et de surcroît d'une galerie magnifique à beaucoup d'égards. En tant que lieu, elle fonctionne telle une institution, avec des attentes spécifiques de la part des responsables et du public, ce qui pourrait freiner une médiation qui cherche à s'ouvrir à un public au-delà des habitué·e·s. Mais aucune des œuvres présentées n'a le statut d'objet précieux ou auratique ; tout peut facilement être remplacé, modifié ou déménagé vers un autre lieu. En nous projetant vers une autre temporalité que la durée officielle indiquée sur le calendrier des institutions, nous nous rapprochons d'un modèle d'exposition dont le rôle n'est pas de représenter la ville de Berlin, sa réalité ou encore moins sa vérité. L'ensemble que nous proposons n'a rien d'une totalité : c'est juste « un » ensemble, une configuration plus ou moins éphémère d'éléments dans un espace.

3. La part de la cartographie critique

Cela tient surtout à notre utilisation et création de cartes et plans de la ville – qui, depuis la loi de « Groß-Berlin » de 1920, s'étend jusqu'aux forêts de pins qui l'entourent (Hirsch, 1920) –, ainsi qu'à la sculpture sonore qui est composée à partir des enregistrements faits pour les œuvres individuelles. Notre approche est en phase avec ce que l'on pourrait appeler « cartographie critique », où il s'agit de tenir compte, de manière explicite, du caractère politique des cartes, au lieu de les utiliser tacitement comme instrument d'une emprise sur l'espace⁵⁰. La cartographie critique est apparentée à la contre-cartographie, un terme qui a été d'abord été utilisé tel quel aux États-Unis (Peluso, 1995), mais qui devient aussi plus courant en France (Bracco et Genay, 2021, p. 9), ainsi qu'à la cartographie radicale (Zwer et Rekacewicz, 2021, p. 9-23). Ces courants cartographiques cherchent également à encourager une éducation généralisée voire populaire en matière de cartographie, pour que des groupes sociaux ne soient pas seulement repérés sur et gérés par une carte officielle, mais capables de dresser des cartes différentes et différemment. Cela est particulièrement important quand il s'agit de faire des plans d'urbanisme ou de prendre en compte les droits des peuples indigènes. Si nous entendons

50 « Fondamentalement politiques, les cartes sont souvent guidées par le souci d'avoir prise sur l'espace et trahissent donc régulièrement des rapports de pouvoir », comme on peut lire sur la quatrième de couverture de *Politiques de la carte* (Debarbieux et Hirt, 2022). Sur l'histoire de réception de l'essai « déclencheur » de Harley (1989), « Deconstructing the Map », voir Edney (2015).

dans « contre » de la « contre-cartographie » non seulement l'affrontement, comme dans le mot d'ordre activiste « *it's map or be mapped* » (Wood, 2003, p. 7), mais également un appel à créer un équilibre aux pratiques institutionnalisées et gouvernementales, cela décrit bien notre recherche commune d'un contreponds à une cartographie qui se veut la représentation d'un réel statique et manipulable. Mais dans les faits, il y a plus qu'une seule manière de pratiquer la contre-cartographie, et les contributions à l'exposition en témoignent. Il y a par exemple des participant·e·s qui fabriquent les cartes eux-mêmes, mais également d'autres qui utilisent des cartes existantes, tout en les « travaillant ».

Figure 1 : Plan de Berlin 3D dynamique



Lien vers la vidéo : <https://doi.org/10.25965/flamme.1475>

Crédit : Nicolas Pannetier et Marion Picker

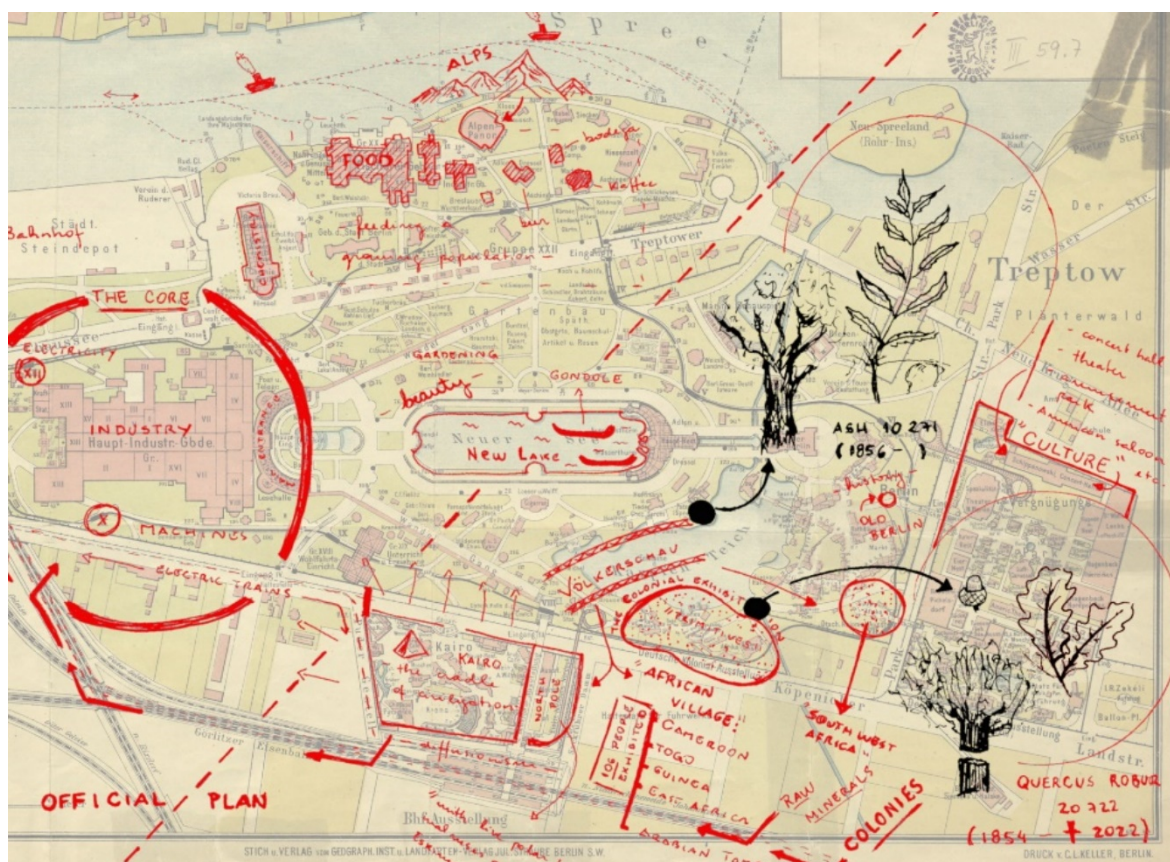
Figure 2 : Sébastien Vannier, « “Berlin Laboratoire d’Innovations” : les avenir du passé »



Crédit : Marion Picker

Pour donner un autre exemple d'un travail avec une carte existante, Camila de Caux, Eric Macedo et Moritz Gansen se sont servis d'un plan de la Grande Exposition Industrielle berlinoise de 1896 pour une installation interactive, « An Ash (10/271) / Eine Esche (10/271) / Un Frêne (10/271) ». Exposé dans une vitrine horizontale, le plan s'est transformé en palimpseste. Il était couvert de deux films de la même taille : un premier, transparent, qui comportait des annotations et commentaires des trois artistes en rouge sur le plan de l'exposition de 1896, et un autre, également transparent mais rouge. Ce deuxième film a donc baigné le plan de l'exposition dans un rouge suggestif de violence, tout en rendant les annotations invisibles. Il fallait le soulever afin de pouvoir percevoir le déchiffrement de l'exposition de 1896 comme vitrine du colonialisme.

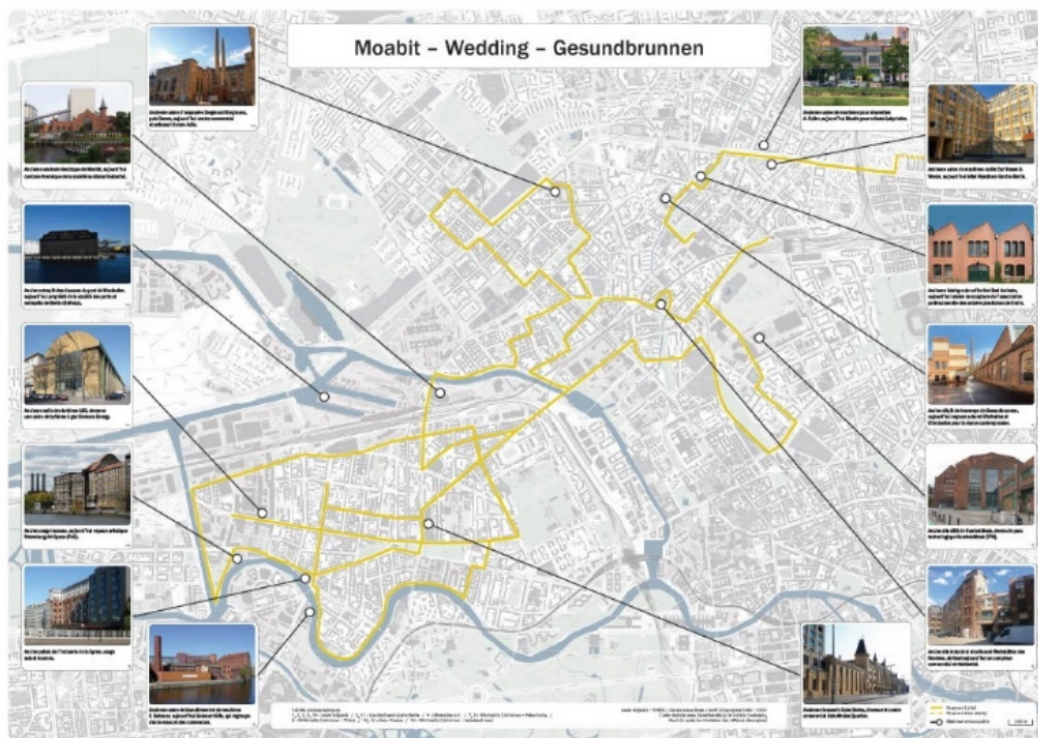
Figure 3 : Camila de Caux, Eric Macedo et Moritz Gansen, « An Ash (10/271) / Eine Esche (10/271) / Un Frêne (10/271) »



Crédits : Camila de Caux, Eric Macedo et Moritz Gansen

Beaucoup des travaux exposés présentent des cartes et cartogrammes classiques, élaborés avec des logiciels courants, mais en introduisant un élément subjectif à la fois dans la recherche et la cartographie qui l'accompagne. Ici, il s'agit d'une cartographie de parcours à la recherche du terrain idéal pour documenter la transformation des quartiers périphériques.

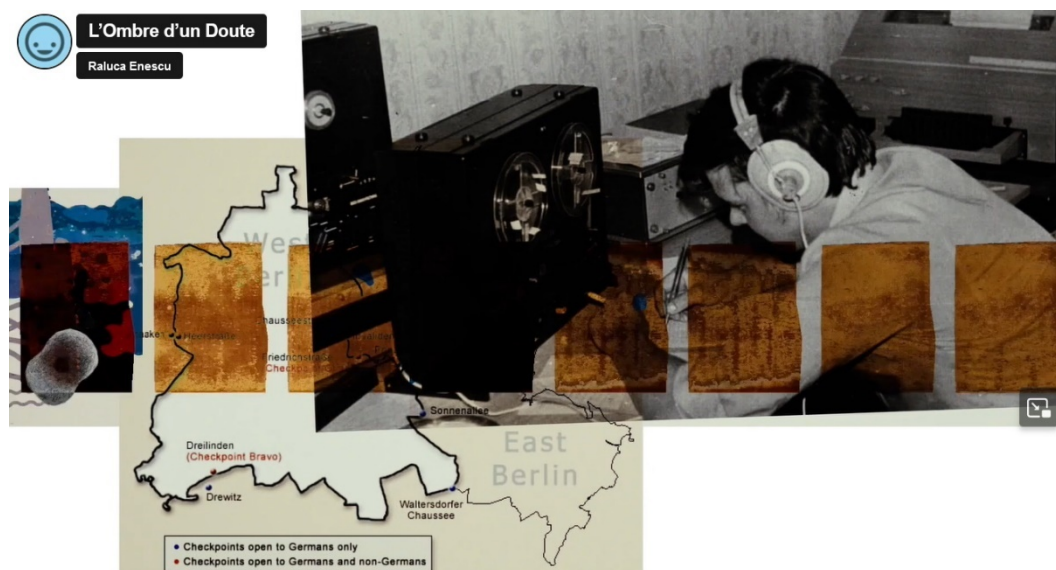
Figure 4 : Anati Méjànès, « Les quartiers “péricentraux” à Berlin, le devenir-métropole », plan central d’une série de 3



Crédits : Anati Méjànès

D'autres cartes et plans développés pour l'exposition servent à s'interroger sur les paramètres de la cartographie même, en abordant la problématique de l'échelle en lien avec la question de l'incommensurabilité de la perception des réalités sociales. Dans le cadre d'une recherche sur l'égalité de traitement concernant le droit aux minima sociaux allemands (« *Grundsicherung* ») pour des ressortissantes d'autres pays européens, Nikola Tietze a mis en cartes un litige entre la famille Alimanovic et le Jobcenter Berlin Neukölln, un litige qui a connu plusieurs appels, jusqu'à la Cour de justice de l'Union européenne au Luxembourg. L'espace conflictuel de ces interactions est reconstruit sous forme de trois grandes cartes sur un support transparent qui est suspendu au plafond. De cette manière, les trajets des individus dans leurs luttes quotidiennes à Berlin, représentés à grande échelle, contrastent avec le circuit abstrait de la dimension juridique et administrative au niveau national et supra-national, qui est représentée à petite échelle.

Figure 5 : Raluca Enescu, Antonis Anissegos et Andreas Karaoulanis, « L'Ombre d'un Doute : Sciences forensiques et erreurs judiciaires », arrêt sur image



Crédits : Raluca Enescu, Antonis Anissegos, Andreas Karaoulanis

Certain·e·s abandonnent le modèle de la carte topographique, ou presque. Raluca Enescu, Antonis Anissegos et Andreas Karaoulanis ont créé une vidéo à sonorité immersive, au sujet des erreurs judiciaires et des archives lacunaires de la section de criminalistique de l'Université Humboldt de Berlin, section à forte connotation idéologique qui a connu deux époques politiques. À partir de bruits qui peuvent être associés au système pénitentiaire et de surveillance ainsi qu'au monde des archives, se produit une mise en scène qui, certes, comporte aussi des plans schématiques de Berlin, mais ces plans sont plutôt intégrés à la cartographie plus compréhensive du paysage sonore.

Dans tous les cas, chaque travail cartographique est accompagné par, ou parfois confronté à sa bande sonore. Comme le titre de l'exposition « Les voies·x de la carte :Tonkörper Berlin » l'indique, la relation entre cartographie et son est fondamentale pour la conception des œuvres. Ce qui peut paraître unifié sur une carte de Berlin est parfois nuancé, parfois contredit par les voix que l'on peut entendre, par leurs langues diverses et leurs accents multiples. Il y a donc des micro-trottoirs et des interviews classiques, mais aussi des prises de son ambiant. Le projet de l'anthropologue et artiste Petra Beck, intitulé « *Was die Toten hören* » (« Ce que les morts entendent »), cherche à faire entendre la voix de la ville même, en présentant des enregistrements faits sur les tombes d'une série de Berlinois célèbres, tombes dont la localisation cartographique correspond au trou au centre des étiquettes de disque qui représentent la ville à la façon d'un plan Nolli. Les disques sont mis à la disposition du public dans une installation qui se sert d'une table de DJ. En les écoutant, on entend des bribes de conversation, des oiseaux, le bruit de la circulation au loin, le vent.

Figure 6 : Petra Beck, étiquette du vinyle « WDTH Hegel », plan du bâti en noir et blanc, du type Nolli



Crédits : Petra Beck

Le rôle du son est ainsi double : d'un côté, il participe à la cartographique critique que nous souhaitons créer de la ville de Berlin ; de l'autre côté, il sert à créer une cohésion, un ensemble à partir d'éléments disparates et contradictoires. Les bandes sonores des projets individuels ne seront consultables qu'en utilisant des casques. Ce que l'on entend dans l'espace de la galerie, c'est une composition créée à partir d'un algorithme qui sélectionne des extraits courts des pistes-son. Sans casques, le public n'entend donc que la bande son d'un seul projet à la fois, et cela passe toujours par les haut-parleurs correspondants, qui se trouvent à côté de l'œuvre concernée. À l'intérieur de l'espace de la galerie, le va-et-vient du son permet donc d'identifier le projet qui est associé aux enregistrements que l'on entend à un moment donné. La fonction du son est donc d'orienter sans diriger. Cela résume à peu près notre idée de la didactique : en visitant l'exposition, il est sans doute possible d'apprendre, au sens classique, diverses informations sur la géographie, l'histoire et la démographie de la ville de Berlin. Mais son intérêt n'est pas là. Il consiste plutôt en une interrogation ouverte et continue qui se joint aux recherches qui sont représentées dans l'exposition ou menées à travers les œuvres exposées. Les voies de la carte sont également des pistes proposées aux visiteurs/euses (que l'on peut suivre).

4. « Berliner Ensemble », ou l'un des projets pour l'exposition

Le titre de ma propre participation à l'exposition, « Un ensemble berlinois », rappelle le nom du fameux théâtre à Berlin. Cependant, il ne s'agit pas d'une référence directe à la compagnie de Bertolt Brecht ; elle prend le détour d'un recueil de poésie publié depuis peu, *Berliner Ensemble* (2023). Le titre met également en relief l'un des enjeux principaux de l'exposition, à la fois pour sa conception et sa recherche d'une articulation d'« ensemble » sur le plan social : comment composer à partir d'éléments disparates et de forces contraires ?

L'auteur des poèmes, Denis Thouard, et moi-même avons décidé de travailler ensemble pour une contribution à l'exposition. Dans ses poèmes, Denis Thouard évoque des pérégrinations et des promenades berlinoises. Mais on l'imagine moins continuer la tradition des grands promeneurs de l'histoire de la philosophie tels que Rousseau. Ce sont plutôt les dandys et les surréalistes qui se dessinent comme modèles, ainsi que leurs successeurs autour de Franz Hessel qui ont exploré le Berlin des années vingt.

Denis Thouard m'a laissé ses poèmes, qui se rattachent en grande majorité à des endroits précis à Berlin ou autour de Berlin, pour que j'en mette une douzaine en cartes. Voici l'un d'entre eux :

Plötzensee

Lac bien caché
Près du canal

Immense halle
Les abattoirs

Entre les murs
De la prison

Soudain

Les petites briques du martyr

07.11.20

(Thouard, 2023, p. 52).

« Plötzensee » est le nom d'un ancien faubourg de Berlin non loin des canaux du port industriel au nord de la ville. Mais l'endroit est surtout connu à cause de sa prison, qui a été le lieu de 1 574 exécutions d'opposants politiques sous le National-Socialisme (White, 2009, p. 38). Le poème dédié à cet endroit parle d'une expérience particulière, propre aux lieux de commémoration. Un changement brusque entre un manque de visibilité et un trop de reconnaissance nous prend d'assaut. Il y a donc un ébranlement sous-jacent malgré la sobriété de l'expression. Par ailleurs, cette perturbation qui fait irruption dans le poème est déjà annoncée dans son titre : le caractère « soudain » de la découverte des restes du lieu d'exécution fait écho au nom du lieu « Plötzensee », proche du mot allemand « *plötzlich* ». Ainsi, le poème résulte également d'un travail de traduction intrinsèque.

Il livre ainsi un témoignage à plusieurs temporalités qui se rejoignent dans un point ou plutôt un contrepoint qui est celui d'un équilibre fugitif : une expérience actuelle de recherche et de reconnaissance soudaine ; et le devenir-présent d'un témoin – les briques – de celles et ceux qui ne peuvent pas témoigner – le martyr, en rappelant le double sens du mot : victime et témoin. De ce fait, le poème s'ouvre, bien qu'il reste discret là-dessus, sur une perspective historique vertigineuse.

Comme le poème le signale explicitement et par sa parcimonie, la charge historique de Plötzensee est elle-même en retrait, même s'il s'agit d'un lieu de commémoration officielle. Malgré les apparences, trouver une cartographie qui pourrait entrer en dialogue avec ce poème n'a pas été difficile, car le poème lui-même évoque déjà l'orchestration des regards qui se confirme en consultant des cartes de la zone à différentes échelles.

Figure 7 : Le faubourg berlinois de Plötzensee



Crédits : Open Street Maps

Figure 8 : Zoom sur la zone du monument aux victimes du National-Socialisme à Plötzensee



Crédits : Open Street Maps

Cette juxtaposition de deux cartes montre bien que le sens du lieu change en fonction de l'échelle et du cadrage : premièrement, il y a un basculement du toponyme anodin « Plötzensee » vers un chiffre faisant écho à la terreur exercée par le National-Socialisme ; deuxièmement, on constate que la zone de commémoration se trouve toujours à l'intérieur de la prison. À côté d'un tel poème et de sa charge historique, le semblant de légèreté d'autres peut surprendre, par exemple « Le lieu où lire », qui parle d'un moment de calme parfait, quoique empreint de mélancolie. Mais là aussi, un tel choix de la part du poète, d'alterner entre sujets « lourds » de sens historique et « légers », se comprend mieux si l'on regarde encore une fois la carte de l'illustration 7 : même un toponyme comme « Plötzensee » peut se trouver attaché à un mot comme « Strandbad », « plage de baignade ». L'histoire urbaine semble procéder selon un principe de juxtaposition. Mais ce cloisonnement de l'expérience, typique des villes, est à la

fois conservé et contrecarré par les poèmes, qui, par les mouvements erratiques dont ils parlent, ou par les références qui peuvent s'établir entre eux, créent ce que j'hésite à appeler une cohérence. Il s'agit plutôt d'une constellation – justement l'« ensemble » du titre du recueil. Sur ce point, Denis Thouard dit :

L'ensemble est celui de poèmes cherchant sur la durée à accrocher une part de la ville turbulente. Les coordonnées de l'année répétitive en ses métamorphoses aident à stabiliser le regard sur un espace incessamment défait et recomposé. Il n'y a pas là une concession à la faveur écologique de l'heure, mais l'expérience d'une ville ayant connu plusieurs retours à la nature, dont l'expansion incroyable engloutit forêts et lacs, que l'histoire bloqua net en ses avancées. Elle abrite une sauvagerie indisciplinée au centre même de sa grande machinerie. On y salue les lieux les plus communs avec fraternité, dessine quelques itinéraires à travers les époques et les strates urbaines, ou bien l'on se contente parfois de la pluie qui tombe ou de la simple neige.

Le vers traverse les saisons, les quartiers de la ville, les échos de son histoire. En fouillant dans la terre il reconnaît des traces, qu'il cherche à joindre en un chant. Il traverse, pour les coudre, les mettre ensemble, ces fragments historiques revêches à se fondre dans la pâte du présent.

Le parcours du vers est souterrain. L'inattendu de la pure rencontre en déclenche la flèche. L'expédition poétique déborde ici les abords circonscrits par un lieu singulier, sans programme. L'émotion naît aux confins d'une familiarité troublée et d'une forme sans cesse interrogée (Thouard, 2023).

La capacité de ce « vers » très proche d'un « ver », de se muer en transfuge entre les différents moments historiques de la topographie de Berlin, se manifeste dans plusieurs poèmes, par exemple « Le jour de la mort de John Le Carré », où il est en mesure d'échapper aux rigidités du partage du monde entre systèmes, pendant que l'on procède aux échanges d'espions sur le pont de Glienicke, idéalement situé pour ce genre d'opération de la Guerre Froide.

À travers les poèmes de Denis Thouard, Berlin prend les allures d'une ville-monde, au même titre que toute autre ville dont l'histoire, la taille et l'importance de la diversité des populations justifient le statut de « microcosme ». Comment présenter ces poèmes, les lieux qu'ils évoquent ? J'ai résisté à la tentation de créer un grand plan de la ville en marquant les lieux nommés dessus. L'ensemble de cet espace d'expérience à topographie et chronologie variables ne correspond justement pas à la bi-dimensionnalité d'un seul plan. Pour rendre visible les rapprochements possibles entre deux lieux ou espaces d'expérience, et pour donner une expression à l'idée de l'équilibre à l'intérieur d'un ensemble topographique, j'ai retenu la forme du mobile, tel que ceux créés par Alexander Calder, un artiste états-unien considéré comme celui qui a introduit les mobiles en art moderne – et plus encore, qui a inspiré le terme « mobile » à son ami Marcel Duchamp en 1931 (Simon et Léal, 2009). Mais à la différence des constructions souvent très solides, en bois et en métal de Calder⁵¹, l'« Ensemble berlinois » est confectionné à partir de cordes à piano et de pinces. Accrochées à ce mobile, il y a des cartes postales, avec des collages de cartes en miniature d'un côté, et les textes des poèmes de l'autre. Il y a également trois hameçons, rappelant le ver qui apparaît dans quelques-uns des poèmes.

51 Les créations de mobiles les plus connus de Calder sont « Lily of Force » (1945), « Baby Flat Top » (1946), « Red is dominant » (1947) ou « Seven horizontal discs » (1946).

Figures 9, 10, 11 : Denis Thouard et Marion Picker, le mobile « Un ensemble berlinois »



Crédits : Lisa-Oriane Crosland/CESCM Université de Poitiers

Ce qui caractérise cet objet, « Un ensemble berlinois », c'est sa grande fragilité. Au total, il pèse un peu plus de 100 grammes malgré son envergure d'un mètre environ ; un courant d'air trop fort risque déjà de perturber son équilibre ou d'emmêler les fils. Mais sa grande sensibilité au contexte constitue également l'intérêt de ce mobile dans le cadre de l'exposition. Rien n'interdit de le toucher pour regarder de près les cartes accrochées. Fonctionnant selon le même principe qu'une balance, le mobile rend visible les interactions avec les forces physiques invisibles en tant que telles. De cette manière, il peut servir d'allégorie des forces sociales qui interagissent au sein d'un ensemble donné. Dans un contexte tout autre que celui de notre exposition, à savoir la définition de l'« état classique » de l'art, Henri Focillon évoque une belle image d'une balance en équilibre, qui décrit la condition que je souhaite mettre en avant pour un « ensemble », que celui-ci relève de la société, d'une œuvre individuelle ou d'une installation collective :

Brève minute de pleine possession des formes, il se présente, non comme une lente et monotone application des « règles », mais comme un bonheur rapide, comme l'*akmê* des Grecs : le fléau de la balance n'oscille plus que faiblement. Ce que j'attends, ce n'est pas de la voir bientôt de nouveau pencher, encore moins le moment de la fixité absolue, mais, dans le miracle de cette immobilité hésitante, le tremblement léger, imperceptible, qui m'indique qu'elle vit (Focillon, 1934).

L'intérêt de ce passage est que l'équilibre y est loin de représenter un état statique ; il est au contraire inscrit dans une temporalité critique. Nous sommes donc devant l'image d'une précarité précieuse. L'exposition dans son ensemble, ainsi que la contribution qui a l'ensemble pour titre et problématique, s'inscrivent dans le cadre d'une recherche d'une démarche intellectuelle et engagée, à travers la poésie et la cartographie.

Références

- Bracco, D. et Genay, L. (Éds.). (2021). *Contre-cartographier le monde*. PULIM.
- Debarbieux, B. et Hirt, I. (Éds.). (2022). *Politiques de la carte*. ISTE Group.
- Edney, M. (2015). Cartography and its Discontents. *Cartographica*, 50(1), 9-13.
- Focillon, H. (1934). *La vie des formes*. Ernest Leroux.
- Gruner, W.-D. (1989). *Gleichgewicht in Geschichte und Gegenwart*. Krämer.
- Harley, J.-B. (1989). Deconstructing the map. *Cartographica*, 26(2), 1-20.
- Henke, S., Mersch, D., Strässle, T., Wiesel, J., van der Meulen, N. (2020). *Manifesto of Artistic Research: A Defense Against Its Advocates*. Diaphanes.
- Hirsch, P. (1920). *Gesetz über die Bildung einer neuen Stadtgemeinde Berlin*. Buchhandlung Vorwärts.
- Hume, D. (1752). Of the Balance of Power. *Political Discourses*. R. Fleming, VI.
- Knopper, F. (2009). Théorie et pratique de l'équilibre politique européen dans la presse allemande de la fin du XVIII^e siècle (1788-1813). *Études Germaniques*, 254, 289-307.
- Peluso, N. L. (1995). Whose Woods are These? Counter-Mapping Forest Territories in Kalimantan, Indonesia. *Antipode*, 27(4), 383-406. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8330.1995.tb00286.x>
- Picker, M. et Velasco, J. (2023). *Les voies de la carte. Tonkörper Berlin*. Atelier Limo (Nicolas Pannetier et Simon Brunel). <https://lesvoiesxdelacarte.eu/>
- Simon, J. et Léal, B. (2009). *Alexander Calder : les années parisiennes 1926-1933 [exposition, New York, Whitney Museum of American Art, 16 octobre 2008 – 15 février 2009 ; Centre Pompidou, Musée d'art moderne, Paris, 18 mars – 20 juillet 2009]*. Centre Pompidou.
- Thouard, D. (2023). *Berliner Ensemble*. Circé.
- White, J.-R. (2009). Berlin-Plötzensee. Dans G. P. Megargee (dir.), *The United States Holocaust Memorial Museum Encyclopedia of Camps and Ghettos, 1933-1945, Volume I : Early Camps, Youth Camps, and Concentration Camps and Subcamps under the SS-Business Administration Main Office (WVHA)* (p. 37-39). Indiana University Press.
- Wood, Denis (2003). Cartography is dead (Thank God!). *Cartographic Perspectives*, 45, 4-7.
- Zwer, N. et Rekacewicz, P. (2021). *Cartographie radicale. Explorations*. La Découverte.



« “Le jour où la démocratie meurt”⁵² ? Équilibre des pouvoirs et démocratie aux États-Unis à l’ère du “big lie” »

“The Day Democracy Dies’? Balance of Powers and Democracy in the United States in the ‘Big Lie’ Era”

Saïd OUAKED

Université de Limoges

Maître de conférences en civilisation des États-Unis.

said.ouaked@unilim.fr

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1443>

DOI : 10.25965/flamme.1443

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : Le texte revient sur le rôle du Congrès en tant que branche principale du gouvernement, bénéficiant d’un statut prééminent dans la hiérarchie constitutionnelle. Le Congrès détient un pouvoir de contrôle particulier sur les autres branches du gouvernement. Cependant, malgré son rôle puissant en théorie, le Congrès n’a pas activé les leviers dont il dispose pour agir après les événements entourant l’élection présidentielle de 2020 et l’attaque du Capitole en janvier 2021. La réflexion soulève les défis auxquels le Congrès est confronté pour coordonner une réponse efficace et suggère que des réformes pourraient être nécessaires pour renforcer son rôle dans la protection et la préservation de la démocratie américaine. En fin de compte, une réflexion sur le fonctionnement des institutions et leur capacité à faire face aux défis politiques majeurs semble nécessaire.

Mots clés : congrès, séparation des pouvoirs, élection présidentielle de 2020, équilibre des pouvoirs, attaque du capitole

Abstract: The text discusses the role of Congress as the main branch of government, enjoying pre-eminent status in the constitutional hierarchy. Congress holds a special control over the other branches of government. However, despite its powerful role in theory, Congress has not used the tools at its disposal to act after the events surrounding the 2020 presidential election and the attack on the Capitol in January 2021. The article raises the challenges Congress faces in coordinating an effective response and suggests that reforms may be needed to strengthen its role in protecting and preserving American democracy. Ultimately, a reflection on the functioning of institutions and their ability to cope with major political challenges seems necessary.

Keywords: U.S. Congress, separation of powers, 2020 presidential election, 2021 attack on the Capitol, balance of powers

⁵² Citation de Rooney et Hall (2022).

« La démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. »
Abraham Lincoln

Introduction⁵³

James Madison est l'architecte principal et reste considéré comme le « père » de la Constitution fédérale des États-Unis (1789)⁵⁴. Dans des notes rédigées en 1829, il avance lui-même que le texte n'est rien de moins qu'un « miracle » (Madison, 1829). Deux siècles plus tard, des spécialistes de tous bords lui reconnaissent une dimension quasi-religieuse : Samuel Huntington décrit la Déclaration d'Indépendance et la Constitution comme les textes sacrés (« *holy scripture* ») de ce qu'il appelle la « religion civile états-unienne » (1983, p. 153) et Stanford Levinson parle d'un peuple organisé autour d'une foi « constitutionnelle » (« *constitutional faith* ») (1979, p. 134).

Cette approche illustre assez bien l'exceptionnalisme états-unien identifié par les observateurs qui continuent de qualifier la Constitution de « parfaite » (Sabato, 2007)⁵⁵. D'ailleurs n'est-ce pas l'objectif affiché par les délégués des 13 colonies qui adoptent en 1787 un texte dont le préambule porte en son sein l'ambition d'une « union plus parfaite » (Constitution of the United States, 1787)⁵⁶ ?

La perfection que l'on attribue à la Constitution tient principalement en trois points : la séparation des pouvoirs, le système de freins et contrepoids (*checks and balances*) et le partage du pouvoir entre État fédéral et États fédérés. Ce système visait à trouver l'équilibre idéal entre les objectifs et impératifs nationaux et locaux. L'autre priorité était de rendre cet équilibre des pouvoirs et des responsabilités indissociable de la démocratie et de l'état de droit. La Constitution n'a jamais été une finalité mais plutôt le moyen d'accéder à l'idéal démocratique états-unien. Cet idéal est clairement exposé dans la Déclaration d'Indépendance et peut être résumé par le texte du « credo américain » (Page, 1926, p. 2) : « un gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ; dont les pouvoirs sont issus du consentement des gouvernés [...] ; une union parfaite [...] établie sur les principes de liberté, d'égalité, de justice et d'humanité⁵⁷ ».

Ce projet démocratique états-unien repose évidemment sur l'idée que les institutions créées par la Constitution sont chargées de mettre en œuvre un système dont l'objectif est de garantir ces exigences : auto-détermination, égalité de traitement, justice. On se rend compte, à la lecture des publications des principaux architectes de la Constitution⁵⁸, combien la question de la représentativité du peuple au sein des institutions – au cœur de leur légitimité – est essentielle. Comme le démontrent les éléments constituant les dossiers sur les tentatives de manipuler les résultats de l'élection présidentielle de 2020, D. Trump et un cercle de proches collaborateurs

53 Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « FE2C-Équilibre des pouvoirs » qui a bénéficié du soutien financier d'UP-SQUARED, projet France 2030, PIA4 « Excellences sous toutes ses formes » (ANR-21-EXES-0013).

54 James Madison est considéré comme l'architecte et le « père de la Constitution » pour « son travail d'élaboration, de ratification, d'amendement et d'interprétation de la Constitution » (Schultz, 1980, p. 215).

55 Il faut néanmoins nuancer cette idée. Le politiste Larry Sabato, par exemple, fait une série de propositions pour réformer la Constitution dans son ouvrage *A More Perfect Constitution*. Toutefois, il reprend lui aussi l'idée de la rendre « plus parfaite », validant le prédicat qu'elle le serait déjà. Enfin, le site faisant la promotion du livre reste dans la ligne d'une dimension religieuse du texte : « une grande partie de la Constitution devrait rester **sacrée** » (c'est moi qui souligne).

56 Le texte n'entrera en vigueur qu'en 1789 après ratification par 9 des 13 colonies.

57 D'après David Fellman, ce credo rassemble effectivement, en théorie au moins, les idéaux et les valeurs qui cimentent la société états-unienne (1947).

58 Voir Hamilton *et al.*, 2005.

ont tenté d'inverser l'issue du scrutin en déversant un torrent de déclarations et d'accusations mensongères, stratégie qualifiée de « gros mensonge » (« *Big Lie* ») (Cassidy, 2016)⁵⁹. Cette stratégie, usant de désinformation massive mais aussi de mécanismes d'État impliquant des ressources publiques, a créé une pression sans précédent sur les institutions et les valeurs fondamentales sur lesquelles elles reposent. Il convient donc de s'interroger sur le fonctionnement de ces institutions et leur réaction face à ce défi politique majeur (Morgan, 1974 ; Dippel, 2015).

S'agissant des institutions états-uniennes, il n'est pas inhabituel d'entendre parler de « branches égales » (*equal branches*). Au moment des débats sur la mise en accusation au Congrès de Donald Trump de 2021, dans le cadre de la seconde procédure de destitution, on a ainsi pu entendre le Représentant Adam Schiff (D-Ca) parler de « *co-equal branches* » (York, 2019). Le site officiel du système judiciaire fédéral présente de façon très claire, bien que schématique, une vision assez largement répandue⁶⁰ :

The U.S. Constitution establishes **three separate but equal** branches of government: the legislative branch (makes the law), the executive branch (enforces the law), and the judicial branch (interprets the law). The Framers structured the government in this way to prevent one branch of government from becoming too powerful, and to create a system of checks and balances (U.S. State Courts, n. d.).

Cette perspective est souvent relayée par les médias et les élus qui utilisent cette formule à l'envi. Pourtant, elle ne correspond ni à la réalité textuelle de la Constitution, ni aux intentions des auteurs du document fondateur de la nation. Dans une première partie, nous aborderons la question de la prééminence du pouvoir législatif dans la Constitution, qui le place bel et bien au sommet d'une hiérarchie institutionnelle : le Congrès est effectivement le seul à détenir des pouvoirs ultimes (c'est-à-dire sans possibilité de recours), dont celui de destituer les fonctionnaires et élus fédéraux et le pouvoir de lever des impôts et d'allouer des ressources. Cette position – unique – confère au Congrès des droits et des devoirs particuliers, notamment dans la défense des institutions, comme le stipule le serment que font tous les membres élus du Congrès (Roston, 2024)⁶¹.

Pierre Mélandri, l'historien des États-Unis écrivait il y a 20 ans que les Américains ont toujours eu une conscience exagérée de la fragilité de leur système politique, ce qui a abouti, selon les termes du politiste Richard Hofstadter (1964), à un « style paranoïaque » de la politique états-unienne. Bien que les travaux de Hofstadter aient donné lieu à des conclusions plus nuancées depuis, l'arrivée de Trump sur l'échiquier politique semble au contraire les avoir renforcées (Hart, 2022).

Les nombreux épisodes de panique collective (certains diraient « hystérie ») qui ont marqué l'histoire des États-Unis (Carleton, 1985 ; Skoll et Korstanje, 2013) sont l'expression de cette hypersensibilité à toute forme de menace potentielle, qu'elle soit idéologique ou politique.

59 Ce concept n'est pas nouveau puisqu'il a servi à décrire les techniques de désinformation dans la propagande nazie (Higgins, 2021).

60 Sauf indication contraire, les soulignements (caractères gras et/ou soulignés) de toutes les citations sont les miens.

61 Tous les membres élus au Congrès doivent prêter le serment de protéger la Constitution : « *I do solemnly swear (or affirm) that I will support and defend the Constitution of the United States against all enemies, foreign and domestic; that I will bear true faith and allegiance to the same; that I take this obligation freely, without any mental reservation or purpose of evasion; and that I will well and faithfully discharge the duties of the office on which I am about to enter. So help me God* » (U.S. Senate, n. d.).

Historiquement, le danger a très souvent été identifié comme venant de l'extérieur, même quand il s'infiltrait dans le tissu social et politique du pays comme cela a été le cas du catholicisme au début du XIX^e siècle, de l'anarchisme au début du XX^e siècle, du communisme après la Seconde Guerre mondiale et du terrorisme islamique au XXI^e siècle. Aujourd'hui, si l'on doit identifier la menace la plus sérieuse contre les institutions, il semble bien qu'elle soit issue de l'intérieur et – comble de l'ironie – de personnes se définissant comme des « patriotes »⁶². L'assaut contre le Capitole du 6 janvier 2021 et les développements ultérieurs ont amené un certain nombre d'observateurs inquiets à redouter une « mort de la démocratie » (Rooney et Hall, 2022 ; Bokatt-Lindell, 2021). La deuxième partie de ce texte tentera donc d'évaluer l'action du Congrès suite à ces événements et d'établir sa responsabilité dans les dysfonctionnements observés avant et après le 6 janvier 2021. Outre les actions du 45^e président des États-Unis qui a ont été caractérisées comme une tentative d'« insurrection » (parfois comme un « coup d'État »), de renverser le président légalement élu, l'ancien locataire de la Maison Blanche n'a cessé de tester les limites du pouvoir exécutif jusqu'à tenter de s'affranchir de ses responsabilités et des comptes qu'il doit rendre aux autres branches du pouvoir, à commencer par le législatif. On est donc bien au cœur de la question de l'équilibre des pouvoirs puisque le chef de l'exécutif semble effectivement avoir violé le principe de la séparation des pouvoirs, et le Congrès, empêtré dans ses luttes intestines et partisans, n'a pas réussi à réaffirmer la primauté de son pouvoir.

1. Un « équilibre » des pouvoirs qui penche en faveur du Congrès

Quand on parle d'équilibre des pouvoirs aux États-Unis au niveau fédéral, on peut être tenté de voir une distribution parfaitement horizontale et penser que les trois branches de gouvernement que sont le législatif (le Congrès), l'exécutif (le président) et le judiciaire (la Cour Suprême) partagent un pouvoir réparti de façon équitable. Cet ordre, utilisé ici volontairement, n'est en réalité pas le fruit du hasard. De nombreuses preuves démontrent que les auteurs de la Constitution ont souhaité établir une hiérarchie qui positionne le Congrès au sommet de la pyramide institutionnelle : le premier article de la Constitution est en effet intentionnellement consacré à la branche législative et l'exécutif n'arrive qu'en second (Article 2, le plus court). En troisième et dernière position, on trouve le pouvoir judiciaire et la Cour Suprême. Cette distribution reflète clairement la volonté majoritaire des délégués qui se réunissent à Philadelphie pour refondre les Articles de la Confédération. Les Articles, adoptés dès 1777, ont été la première tentative de Constitution mais le système imaginé alors par les délégués de la Convention se solde par un échec, principalement parce qu'ils confèrent un pouvoir trop limité au gouvernement fédéral, le rendant presque impuissant.

Parmi les preuves irréfutables de la volonté des auteurs de la Constitution, on doit citer James Madison (1788) dans le *Federalist* # 51 : « [Il] n'est pas possible de donner à chaque département un pouvoir d'auto-défense identique. Dans une république, le pouvoir législatif domine nécessairement⁶³ ». Cette idée n'est rien d'autre que l'application directe de la pensée du philosophe John Locke qui écrit dès 1690 dans son *Traité du gouvernement civil* :

Dans toutes les causes, et dans toutes les occasions qui se présentent, le pouvoir législatif est le pouvoir souverain. Car ceux qui peuvent proposer des lois à d'autres doivent nécessairement leur être supérieurs. [...] il est nécessaire que le pouvoir législatif soit souverain, et que tous les autres

62 C'est ainsi que se qualifient les membres du groupe des « Proud Boys », groupuscule d'extrême droite, mis en cause dans l'attaque contre le Capitole pour laquelle plusieurs membres ont été condamnés à des peines de prison ferme.

63 « [It] is not possible to give to each department an equal power of self-defense. In republican government, the legislative authority necessarily predominates ».

pouvoirs des différents membres de l'État dérivent de lui et lui soient subordonné (Locke, 1823, p. 170).

Cette dernière proposition est d'une importance capitale car elle établit que le pouvoir législatif doit détenir les moyens de contrôler et, *in fine*, de modifier les actions menées par les autres branches (l'exécutif et le judiciaire). Il en découle donc, logiquement, une organisation qui établit le Congrès comme première force institutionnelle sur un plan d'abord symbolique (l'ordre établi dans la Constitution) puis sur un plan organisationnel et fonctionnel : non seulement le Congrès, comme les autres branches, est doté de dispositifs qui lui permettent de contrecarrer les actions de l'exécutif et du judiciaire, mais il est le seul à pouvoir en destituer les membres (*impeachment*). Au-delà de ses attributions majeures qui lui confèrent donc un pouvoir singulier, le Congrès est l'unique institution à pouvoir avoir le dernier mot *en tout*. Le Congrès peut intervenir pour modifier aussi bien la structure que la composition des autres branches (on a évoqué la procédure de destitution, mais il faut aussi citer sa capacité à altérer l'organisation du judiciaire et de l'exécutif) (Pardue, 2019). Même lorsqu'il s'agit de questions dont le domaine semble réservé à l'une des autres branches (comme cela est le cas de la politique étrangère pour l'exécutif), le Congrès demeure capable d'agir de façon directe ou indirecte.

Par ailleurs – et il faut insister sur ce point – la réciproque n'est pas vraie. S'il est utile de parler de « freins » et de « contrepoids » (*checks and balances*) pour l'ensemble des pouvoirs, il n'en reste pas moins que ni l'exécutif ni le judiciaire ne peuvent intervenir dans l'organisation, la composition ou les décisions finales du Congrès.

Pour qui a étudié la question de la présidence impériale, terme utilisé par l'historien Arthur Schlesinger Jr pour décrire l'expansion du pouvoir présidentiel au cours du XX^e siècle, il semble facile de nuancer ces affirmations. Après tout, en de nombreuses occasions, les présidents du XX^e siècle (et du XXI^e) ont réussi à contourner le géant parlementaire pour agir de manière unilatérale. On peut citer, par exemple, le recours croissant aux décrets présidentiels (*executive orders*) et aux déclarations de signature (*signing statements*) quand l'exécutif ne peut obtenir les dispositions qu'il souhaite de la part du Congrès. Précisément, il ne s'agit *que* de cela : des procédures qui ont force de loi mais qui ne peuvent durablement (et sans la bénédiction du Congrès) se substituer à la loi. Il suffit donc que le Congrès promulgue une loi qui limite la portée de ces décrets ou qui en interdise le financement pour qu'ils soient rendus caducs. Bien que nul ne puisse douter de l'efficacité des décrets présidentiels, si l'on s'en tient à ce que dit la Constitution, alors il faut réaffirmer que l'exécutif n'a jamais été conçu comme un législateur et encore moins comme l'autorité ultime du système gouvernemental états-unien.

Nous pourrions évoquer les tentatives de l'exécutif pour étendre son emprise : elles ont été nombreuses et diverses dans leur expression, et ont fini par culminer avec l'approche extrême de Richard Nixon qui résume ainsi sa conception de la présidence : « Quand le président fait quelque chose, cela signifie que ce n'est pas illégal »⁶⁴. La suite de l'affaire du Watergate démontre bien ce qui a été dit plus haut : quand le Congrès se saisit des moyens que la Constitution met à sa disposition, les autres branches ne peuvent lui résister et il conviendrait donc de dire plutôt « *When the Congress does it, it means that it is not illegal* ».

Il ressort donc de ces réflexions que l'équilibre des pouvoirs repose sur une distribution *inéga*le entre les trois branches de gouvernement. Le fonctionnement de la démocratie états-unienne, tel qu'il est établi dans la Constitution, est donc essentiellement basé sur un pouvoir législatif

64 « *If the president does it, it means that it is not illegal* ». Déclaration faite par Richard Nixon dans une interview avec le journaliste David Frost en 1977.

dominant qui agit comme le principal garant des opérations qui régissent les rapports inter-branches. À cela, il faut ajouter que le Congrès dispose de pouvoirs augmentés, et donc d'une responsabilité accrue, dans la mise en œuvre du projet états-unien qui, pour paraphraser Abraham Lincoln (1863), promet un « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

En d'autres termes, le Congrès est l'institution qui dispose des meilleurs outils pour mettre fin aux errements observés qui mettent en danger les valeurs à la base de toute démocratie représentative : le pouvoir des électeurs à choisir leurs représentants. En effet, la tentative de détourner l'élection présidentielle de 2020 a bien consisté en la fabrication d'un mensonge qui a convaincu une partie de l'électorat républicain, en particulier les fervents soutiens de Donald Trump, souvent identifiés sous la bannière « MAGA » (« *Make American Great Again* »). Ce mensonge, fondé sur la théorie d'une fraude électorale massive, a servi de prétexte pour créer les conditions de mesures exceptionnelles qui aurait consisté en la création de listes concurrentes de grands électeurs, choisis par la législature de sept États, plutôt que par la voie électorale (U.S. Senate, n. d.)⁶⁵. Bien que tous les détails n'aient pas été connus au moment de la seconde procédure de destitution contre D. Trump, le Congrès disposait de suffisamment d'éléments tangibles pour démontrer les fautes de l'ancien président. Et pourtant, la procédure de destitution se soldera, une fois encore, par le verdict « non coupable ».

2. La responsabilité du Congrès en question : une institution à bout de souffle ?

Nous avons affirmé plus haut que le Congrès, étant donné le rôle qui lui est attribué dans la Constitution, avait une responsabilité exceptionnelle dans le maintien et la défense du système politique. Par conséquent, quel bilan pouvons-nous tirer de sa capacité à « soutenir et défendre la Constitution des États-Unis contre tous les ennemis, étrangers et nationaux »⁶⁶ ?

Pour analyser la situation qui nous intéresse, nous nous appuyerons donc sur les événements autour des résultats de l'élection présidentielle de 2020. Rappelons d'abord les trois grands garde-fous que la Constitution a mis en place pour prévenir tout abus de pouvoir : la séparation des pouvoirs, le système des freins et des contrepoids et le fédéralisme (partage des responsabilités entre État fédéral et États fédérés). Sur la question de la séparation des pouvoirs, on constate combien les différentes branches ont montré leurs limites lors des événements du 6 janvier 2021.

On ne pouvait pas attendre autre chose qu'un soutien massif des personnes qui constituent l'exécutif et très peu de personnalités ont quitté leurs fonctions après les événements du Capitole. Par ailleurs, l'ancien président a utilisé toute la force du pouvoir exécutif pour altérer l'issue du vote : il a usé de son pouvoir symbolique et politique (le fameux « *bully pulpit* ») pour faire pression sur les instances en charge des élections notamment dans les différents états « pivots » (« *swing states* »). L'exemple le plus significatif de cette pression est la tentative, répétée, de faire modifier les résultats officiels du vote en appelant directement des élus républicains dans les États concernés (Schonfeld, 2023). Il faut ici isoler le fameux coup de téléphone, à la teneur quelque peu menaçante, que D. Trump passe à Brad Raffensperger, Secrétaire d'État de l'État de Géorgie et responsable de l'audit sur le contrôle du scrutin de

65 Extrait du serment prêté par tous les élus du Congrès à leur prise de fonction : « *do solemnly swear (or affirm) that I will support and defend the Constitution of the United States against all enemies, foreign and domestic [...]* ».

66 Voir note n° 6.

novembre 2020, pour obtenir les 11 780 votes qui lui manquent pour battre J. Biden dans cet État (Shear et Stephanie, 2021)⁶⁷.

En outre, D. Trump a utilisé les outils institutionnels (notamment son pouvoir de nommer le ministre de la Justice qui a été remplacé dès lors qu'il a refusé de participer à l'opération de sauvetage de la candidature Trump) pour obtenir un traitement de faveur. Cet exemple montre bien comment ces dérives sont possibles au sein d'un exécutif libéré de tout contrôle sérieux.

Le pouvoir judiciaire est resté dans son rôle, c'est-à-dire qu'il n'est intervenu que lorsqu'il a été saisi, forcément *a posteriori*, pour juger les nombreux recours déposés par les soutiens de Trump pour faire annuler les scrutins perdus par l'ancien président. Les tribunaux ne peuvent prendre l'initiative d'une action, pas plus qu'ils ne peuvent faire appliquer leurs décisions. Leur pouvoir dépend donc de leur légitimité et du respect de leur action par les autres branches.

Quant au Congrès, en dépit de sa puissance institutionnelle théorique, on a constaté combien il est difficile d'organiser une réponse coordonnée et efficace, ce qui peut d'ailleurs donner crédit aux défenseurs de l'idée qu'un exécutif fort et capable d'agir rapidement est nécessaire : « *energy is in the executive* » disait Hamilton (Hamilton, 1788).

C'est une critique, ou *a minima* une limite importante, du fonctionnement du Congrès : celui-ci est lourd et lent, avec des mécanismes de prise de décision qui créent une inertie incompatible avec la réactivité qu'il aurait fallu le 6 janvier 2021. Mais ce n'est pas une fatalité car le Congrès pourrait très bien créer *ex nihilo* des instances dont l'objectif serait de prévenir et d'empêcher de telles dérives. Le Congrès a bien les prérogatives et les moyens (institutionnels et financiers) pour ce faire. Même si cela est un mauvais exemple tant elle a échoué à remplir sa fonction, la Police du Capitole a été créée par le Congrès pour sa protection. Comment, donc, analyser en profondeur l'échec du Congrès dans le traitement de la tentative d'usurpation dont s'est rendu coupable l'exécutif ?

Cette question, volontairement provocatrice, peut sembler injuste : n'est-il pas trop tôt pour juger de l'action du Congrès dont nous soulignons justement la lenteur ? Par ailleurs, on pourrait nous opposer qu'une loi visant principalement à prévenir les futures tentatives de détournement des élections a été votée fin 2022⁶⁸. Il y a donc bien une prise de conscience et une volonté d'établir les nouveaux garde-fous nécessaires pour empêcher le détournement d'une élection.

Toutefois, dans le domaine de la protection des institutions et du respect de la Constitution, le Congrès a échoué collectivement, et si l'on en juge par le vote à la Chambre des Représentants, cette prise de conscience semble encore très relative⁶⁹. En outre, par deux fois, le Congrès a eu l'occasion de sanctionner durement les actions d'un président qui a enfreint d'innombrables règles. Mais si la première procédure de destitution s'était appuyée sur une accusation d'abus de pouvoir vis-à-vis d'une puissance étrangère dans le but d'obtenir un traitement de faveur personnel, que dire de la seconde ? Elle est la conséquence directe des événements du 6 janvier 2021 et a permis de démontrer assez clairement que l'ancien président, *a minima*, a violé son serment de protéger la Constitution. Si, au départ, beaucoup d'observateurs dans les cercles politiques et médiatiques se sont émus de le voir favoriser des actes de violence puis refuser de

67 Ce coup de téléphone, enregistré et rendu public, est devenu une pièce à conviction majeure dans le procès qui oppose l'État de Géorgie à D. Trump et ses co-accusés. Voir *The State of Georgia v. Donald J. Trump, et al.*

68 La loi, intitulée « *Electoral Count Reform and Presidential Transition Improvement Act of 2022 (H.R.8873)* » réaffirme et protège la méthode de comptage des votes des grands électeurs (117th Congress of the United States, décembre 2022).

69 Plus de 200 élus ont voté contre la *Electoral Count Reform and Presidential Transition Improvement Act of 2022* (tous Républicains).

les condamner, cela est peu de chose au regard de ses tentatives de faire annuler des résultats de vote officiels en usant de son statut de président, ce qui représente un abus de pouvoir patent visant à permettre une prise illégale du pouvoir.

Quand nous disons que le Congrès a failli collectivement, nous parlons également de son incapacité à dépasser le clivage politique profond qui le caractérise. Ce n'est pas une affirmation naïve : par le passé, le clivage politique n'a pas été un frein à la convergence sur des points de droit et de déontologie. Ainsi, Démocrates et Républicains se rejoignent pour condamner les actions de Nixon en 1974. S'il n'avait pas démissionné, Nixon aurait été destitué. Les élus du Congrès ont rempli leur rôle car ils étaient conscients que le président était désormais hors de contrôle⁷⁰. Nous pouvons utiliser deux exemples récents pour illustrer la capacité des élus à dépasser les clivages⁷¹. D'abord, les élus au Congrès du Texas ont lancé une procédure de destitution trans-partisane contre l'Attorney General de l'État, Ken Paxton, accusé de corruption. Si K. Paxton a fini par être acquitté par le Sénat de l'État du Texas, il en a été tout autre pour George Santos, exclu du Congrès après une procédure lancée par son propre parti pour malversations financières et à laquelle se sont ralliés les élus démocrates.

Dans une situation comparable à celle de Nixon, Démocrates et Républicains savent qu'il y a suffisamment de preuves contre Donald Trump pour le destituer : de nombreuses déclarations constituent des incitations à la violence et, surtout, à l'insurrection et l'empêchement du processus pacifique de transfert du pouvoir (« *peaceful transition of power* ») en demandant au Vice-Président Mike Pence, qui officie lors de la validation des résultats, d'empêcher la confirmation de l'élection de J. Biden (Honig, 2021).

La presse a relayé de nombreuses confidences faites sous couvert d'anonymat pour regretter les actes de l'ancien président tout en justifiant leur ralliement à sa cause pour des raisons politiques : beaucoup préfèrent préserver leur avenir politique plutôt que d'admettre leur désaccord avec les actions de l'ancien président (Banco, 2020). Il faut dire que l'un des caractères marquants de l'animal politique que Trump est devenu est qu'il a réussi à s'assurer un soutien indéfectible de la « base » : toute attaque contre lui se traduit comme une condamnation à être mis au ban du parti. Très peu d'élus Républicains voteront pour la destitution et il est clair que leur décision était basée sur un simple calcul politique et purement électoraliste. L'avenir prouvera effectivement qu'il y a des conséquences à jouer contre Trump : la plupart des élus qui ont choisi leur conscience plutôt que l'électorat ont perdu le soutien du parti et ont dû se résigner à abandonner la politique ou à être battu par un candidat concurrent de leur parti lors des primaires républicaines⁷².

Néanmoins, si des élus refusent d'assumer leurs responsabilités au sein d'une institution dont le rôle est de garantir le respect du choix des électeurs, cela revient à œuvrer à sa décomposition. Mais si on ne peut pas attendre des élus de faire le choix individuel de préférer l'institution plutôt que le chef de parti, alors la solution, elle, doit être institutionnelle.

70 C'est l'influent Sénateur Barry Goldwater, ancien candidat malheureux à la présidentielle de 1964, qui est choisi par le Parti Républicain pour informer le président qu'il ne serait pas soutenu par les élus de son parti.

71 Il faut sans doute nuancer la capacité des élus à dépasser les considérations politiques en rappelant que le vote lors de la procédure de destitution contre Bill Clinton en 1998 a suivi le clivage partisan d'alors (à la Chambre, seuls 5 des 205 Représentants Démocrates votent en faveur de la destitution).

72 Sur les dix élus Républicains de la Chambre, seuls deux ont passé l'épreuve des primaires. La jadis influente Liz Cheney a, quant à elle, été battue par une concurrente encore très impopulaire quelques mois plus tôt.

Conclusion

L'affaire de l'attaque contre le Capitole en janvier 2021 a été un révélateur cruel pour le fonctionnement des institutions états-uniennes. Les tenants de l'exceptionnalisme états-unien et d'une constitution « parfaite » sont obligés de reconnaître que le système présente des faiblesses auquel il convient de remédier. Si le décorum et la puissance solennelle des institutions les ont longtemps protégées, il est désormais avéré qu'un acteur dénué de respect pour ces mêmes institutions peut en exploiter les failles jusqu'à faire vaciller la démocratie la plus puissante au monde.

Pour commencer, il faut que le Congrès renforce les protections contre toute tentative malveillante d'influence sur l'issue d'une élection. Il est urgent que le Congrès établisse des règles fédérales pour encadrer les élections nationales (présidentielles et parlementaires), sans quoi le système continuera à souffrir de l'action de factions locales qui tentent de le subvertir. Selon un décompte du Brennan Center for Justice, 29 États ont passé des dizaines de lois visant à limiter l'accès au vote et à renforcer le pouvoir de la législature de l'État de déterminer comment les résultats doivent être interprétés (n. d., a et b). Il faut comprendre : ces législatures se réservent le droit de déterminer qui a gagné l'élection même si cela ne correspond pas au résultat du vote populaire. Cette vague d'initiatives a été grandement facilitée par la campagne de désinformation au sujet des supposées fraudes électorales, justement poussée par l'ancien président pendant et après son mandat.

Sur ce plan, il n'y a rien à attendre de la Cour Suprême : sa composition actuelle fait craindre qu'elle pourrait soutenir les projets visant à renforcer le pouvoir des États fédérés aux dépens de l'État fédéral. La censure partielle du *Voting Rights Act* de 1965 opérée via l'arrêt *Shelby County v. Holder* (2013) en est la démonstration⁷³.

Il serait donc essentiel que le Congrès réaffirme sa prééminence constitutionnelle, de la même façon qu'il l'a fait dans les années 1970. Andrew Rudalevige (2005, p. 101) a qualifié de « régime de résurgence » la période de reconquête institutionnelle du Congrès à la suite des excès d'une présidence devenue toute puissante. Bien que cette reconquête ne soit pas allée assez loin comme l'atteste le *War Powers Act* de 1973, elle a néanmoins ouvert une période de rééquilibrage qui a incité l'ancien président Gerald Ford à parler de « présidence en péril » (Ford et Nixon, 1980).

Par ailleurs, si ce sont les électeurs qui doivent, par le vote, participer à la lutte contre les dérives causées par Trump, alors la réponse peut être perçue comme positive : les résultats des élections de mi-mandat en 2022 semblent montrer que l'électorat a décidé en de nombreux endroits (mais pas partout) de rejeter un système de négationnisme électoral. Cela ne suffira sans doute pas car, de l'aveu même de D. Trump, l'appareil politique républicain a besoin de trouver des solutions à sa position désormais minoritaire dans l'électorat au niveau national : depuis 1988 et sur les 8 dernières élections présidentielles, les candidats républicains n'ont remporté le vote populaire qu'une fois (en 2004 avec George W. Bush).

Il demeure évidemment difficile de décrire avec certitude la suite des événements. Néanmoins, la stratégie consistant à creuser le clivage politique aux dépens de la régularité des procédures a ses limites. Quand bien même l'électorat républicain semble sensible à la rhétorique

73 *Shelby County v. Holder*, 570 U.S. 529 (2013) est un arrêt de la Cour Suprême qui limite le pouvoir du gouvernement fédéral à contrôler et valider la façon dont les États fédérés organisent les élections dans les juridictions avec un précédent de discrimination raciale. Bien que la Cour Suprême soit parvenue à rassembler une majorité contre une loi de l'Alabama visant à poursuivre la destruction du *Voting Rights Act* en légalisant des procédés de découpage électoral partisan (« *gerrymandering* »), il existe dans l'institution une majorité nettement favorable à une limitation du pouvoir fédéral sur la question des élections.

trumpiste, les procédures engagées pour poursuivre en justice les acteurs de la tentative de détournement des résultats de l'élection présidentielle de 2020 ont fait des avancées très concrètes. L'ancien président lui-même a été inculpé deux fois pour ses actions dans ce dossier en août 2023 : d'abord dans l'État de Géorgie et au niveau fédéral par le procureur spécial Jack Smith. Alors, est-ce la justice qui rétablira l'équilibre et restaurera l'intégrité du système ? Ou bien, comme le formule le journaliste Alain Frachon, est-ce aux électeurs (2023) ? Compte tenu du soutien indéfectible du Parti républicain, qui a redonné sa confiance à D. Trump lors de la primaire républicaine de 2024, il semble que sa popularité est quasi-intacte auprès de l'électorat conservateur. Une fois encore, l'issue de la prochaine élection présidentielle sera décidée par la capacité des deux partis, mais surtout du Parti démocrate, à mobiliser leur électorat. Après le retrait de Joe Biden, le lancement de campagne de sa remplaçante, Kamala Harris, a été plutôt réussi. Cette dernière a décidé de faire du risque posé aux institutions par son concurrent un argument de campagne majeur. Il reste à savoir si cela suffira à convaincre les électeurs démocrates et, surtout, les fameux électeurs indépendants.

Références

117th Congress of the United States. (décembre 2022). Electoral Count Reform and Presidential Transition Improvement Act of 2022 (H.R.8873). *Congress.gov*. <https://www.congress.gov/bill/117th-congress/house-bill/8873>

Banco, E. (5 février 2020). Senate Republicans Admit Trump Did It but Vote to Acquit Him Anyway. *The Daily Beast*. <https://www.thedailybeast.com/senate-republicans-admit-trump-did-it-but-vote-to-acquit-him-anyway>

Bokat-Lindell, S. (30 septembre 2021). Opinion. Will 2024 Be the Year American Democracy Dies? *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2021/09/30/opinion/american-democracy-2024.html>

Brennan Center for Justice. (n.d.-a). *States Have Added Nearly 100 Restrictive Laws Since SCOTUS Gutted the Voting Rights Act 10 Years Ago* | Brennan Center for Justice. Consulté le 4 septembre 2023. <https://www.brennancenter.org/our-work/analysis-opinion/states-have-added-nearly-100-restrictive-laws-scotus-gutted-voting-rights>

Brennan Center for Justice. (n.d.-b). *Voting Laws Roundup: May 2022* | Brennan Center for Justice. Consulté le 16 novembre 2022. <https://www.brennancenter.org/our-work/research-reports/voting-laws-roundup-may-2022>

Carleton, D. E. (1985). *Red Scare! Right-Wing Hysteria Fifties Fanaticism and Their Legacy in Texas*. Texas Monthly Press.

Cassidy, J. (8 septembre 2016). Donald Trump's Big Lies at the Commander-in-Chief Forum. *The New Yorker*. <https://www.newyorker.com/news/john-cassidy/donald-trumps-big-lies-at-the-commander-in-chief-forum>

Constitution of the United States. (1787). The Preamble. *Constitution Annotated*. <https://constitution.congress.gov/constitution/preamble/>

Corasaniti, N. et Epstein, R. J. (19 juin 2021). How Republican States Are Expanding Their Power Over Elections. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2021/06/19/us/politics/republican-states.html>

Dippel, H. (2015). Représentation, représentants et droit de suffrage : de la représentation corporative à la représentation démocratique aux États-Unis d'Amérique de 1776 à 1849. Dans *Le concept de représentation dans la pensée politique* (pp. 385-401). Presses universitaires d'Aix-Marseille. <https://doi.org/10.4000/books.puam.192>

- Fellman, D. (1947). The American Creed. *Prairie Schooner*, 21(2), 231-243.
- Feuer, A. et Benner, K. (27 juillet 2022). The Fake Electors Scheme, Explained. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2022/07/27/us/politics/fake-electors-explained-trump-jan-6.html>
- Fisher, M. (23 septembre 2019). « He Ignores the Law When He Doesn't Like It ». *Washington Post*. https://www.washingtonpost.com/politics/when-the-president-does-it-that-means-its-not-illegal/2019/09/22/62559ea6-dcb8-11e9-ac63-3016711543fe_story.html
- Ford, G. R. et Nixon, R. (10 novembre 1980). Nation: Two Ex-Presidents Assess the Job. *Time*. <https://content.time.com/time/subscriber/article/0,33009,949031,00.html>
- Frachon, A. (7 septembre 2023). « Inculpation de Donald Trump : Le Parti républicain aurait pu éviter le chaos politico-judiciaire qui s'annonce ». *Le Monde.fr*. <https://www.lemonde.fr/article-offert/amlasgxyozox-6188187/inculpation-de-donald-trump-le-parti-republicain-aurait-pu-eviter-le-chaos-politico-judiciaire-qui-s-annonce>
- Gedeon, J. (13 août 2022). 10 House Republicans Voted to Impeach Trump. Cheney's Loss Means Only 2 Made It Past Their Primaries. *Politico*. <https://www.politico.com/news/2022/08/13/cheney-10-house-republicans-trump-impeachment-00050991>
- Grier, P. (7 août 2014). Richard Nixon's Resignation: The Day Before, a Moment of Truth. *Christian Science Monitor*. <https://www.csmonitor.com/USA/Politics/Decoder/2014/0807/Richard-Nixon-s-resignation-the-day-before-a-moment-of-truth>
- Hamilton, A. (1788). *The Avalon Project : Federalist No 70 : Version A*. (s. d.). https://avalon.law.yale.edu/18th_century/fed70.asp
- Hamilton, A., Madison, J., Rossiter, C., Jay, J. et Kesler, C. R. (2005). *The federalist papers*. Signet Classics, New American Library, Penguin.
- Hart, R. P. (2022). Why Trump Lost and How? A Rhetorical Explanation. *American Behavioral Scientist*, 66(1), 7-27. <https://doi.org/10.1177/0002764221996760>
- Hasen, R. (n.d.). Identifying and Minimizing the Risk of Election Subversion and Stolen Elections in the Contemporary United States. *Election Law Blog*. Consulté le 23 juin 2022. <https://electionlawblog.org/?p=124686>
- Higgins, A. (10 janvier 2021). The Art of the Lie? The Bigger the Better. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2021/01/10/world/europe/trump-truth-lies-power.html>
- Hofstadter, R. (novembre 1964). The Paranoid Style in American Politics. *Harper's Magazine*. <https://harpers.org/archive/1964/11/the-paranoid-style-in-american-politics/>
- Honig, E. (10 février 2021). Opinion: The Most Devastating Piece of Evidence at the Trump Trial. *CNN*. <https://www.cnn.com/2021/02/10/opinions/most-devastating-evidence-impeachment-trial-honig/index.html>
- Huntington, S. P. (1983). *American Politics: The Promise of Disharmony*. Belknap Press.
- Levinson, S. (1979). "The Constitution" in American Civil Religion. *The Supreme Court Review*, 123-151.
- Lincoln, A. (19 novembre 1863). Gettysburg address delivered at Gettysburg Pa. Nov. 19th, 1863. *Library of Congress*. <https://www.loc.gov/resource/rbpe.24404500/?st=text>

Locke, J. (1823). Of the Subordination of the Powers of the Commonwealth. Dans *Two Treatises of Government*. W. Sharpe and Son.

Madison, J. (septembre 1829). *James Madison, September, 1829. Notes in Outline, Federal and State Government*. <https://www.loc.gov/item/mjm020683/>

Madison, J. (1788). *Federalist No 51*. https://avalon.law.yale.edu/18th_century/fed51.asp

Monaghan, H. P. (1981). Our Perfect Constitution. *New York University Law Review*, 56, 353-396.

Morgan, R. J. (1974). Madison's Theory of Representation in the Tenth Federalist. *The Journal of Politics*, 36(4), 852-885. <https://doi.org/10.2307/2129398>

Page, W. T. (1926). The American's Creed. A Summary of American Civic Faith. 69th Congress, 1st Session, House Document No. 416. Government Printing Office, Washington D. C.

Pardue, A. B. (2019). 'When the President Does It': Why Congress Should Take the Lead in Investigations of Executive Wrongdoing. *William & Mary Law Review* (61), 573-601. <https://scholarship.law.wm.edu/wmlr/vol61/iss2/5>

Rooney, F. et Hall, M. E. K. (6 janvier 2022). Jan 6, 2025: The Day Democracy Dies? *The Hill*. <https://thehill.com/blogs/congress-blog/politics/588484-jan-6-2025-the-day-democracy-dies/>

Roston, A. (3 juin 2024). The Proud Boys are back: How the far-right group is rebuilding to rally behind Trump. Reuters. <https://www.reuters.com/investigates/special-report/usa-election-proudboys/>

Rudalevige, A. (2005). *The New Imperial Presidency: Renewing Presidential Power after Watergate*. University of Michigan Press. <https://doi.org/10.3998/mpub.17468>

Sabato, L. J. (2007). *A More Perfect Constitution: 23 Proposals to Revitalize Our Constitution and Make America a Fairer Country*. Walker Books.

Schoen, D. E. (2020). *The End of Democracy? Russia and China on the Rise, America in Retreat*. Regan Arts. <https://www.simonandschuster.com/books/The-End-of-Democracy/Douglas-E-Schoen/9781682451502>

Schultz, H. S. (1980). James Madison: Father of the Constitution? *The Quarterly Journal of the Library of Congress*, 37(2), 215-222.

Shear, M. D. et Saul, S. (3 janvier 2021). Trump, in Taped Call, Pressured Georgia Official to "Find" Votes to Overturn Election. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2021/01/03/us/politics/trump-raffensperger-call-georgia.html>

Skoll, G. R. et Korstanje, M. E. (2013). Constructing and American Fear Culture from red Scare to Terrorism. *International Journal of Human Rights and Constitutional Studies*, 1(4), 341-364.

Staff, W. P. (13 février 2021). See All the Evidence Presented in Trump's Impeachment Trial. *Washington Post*. <https://www.washingtonpost.com/politics/interactive/2021/evidence-trump-second-impeachment/>

Staff, W. S. J. (7 janvier 2021). Here's Who Resigned From Trump's Administration After Riot at the Capitol. *Wall Street Journal*. <https://www.wsj.com/articles/heres-who-resigned-from-trumps-administration-after-riot-at-the-capitol-11610061311>

Thomson-DeVeaux, A. (9 octobre 2019). It Took A Long Time For Republicans To Abandon Nixon. *FiveThirtyEight*. <https://fivethirtyeight.com/features/it-took-a-long-time-for-republicans-to-abandon-nixon/>

U.S. Senate. (n.d.). *U.S. Senate: About the Senate & the U.S. Constitution | Oath of Office*. Consulté le 10 septembre 2023. <https://www.senate.gov/about/origins-foundations/senate-and-constitution/oath-of-office.htm>

U.S. State Courts (n.d.). *Separation of Powers in Action – U.S. v. Alvarez | United States Courts*. Consulté le 8 mars 2024. <https://www.uscourts.gov/educational-resources/educational-activities/separation-powers-action-us-v-alvarez>

York, B. (22 janvier 2019). How Democrats came to love « co-equal ». *State Journal-Register*. <https://eu.sj-r.com/story/opinion/columns/2019/01/23/how-democrats-came-to-love/6225574007/>

Zach Schonfeld, E. L. (15 août 2023). Breaking Down the Charges in Trump's Georgia Indictment. *The Hill*. <https://thehill.com/homenews/4152784-charges-trumps-georgia-indictment/>



La (difficile) reconnaissance du génocide arménien par les États-Unis et l'équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif à Washington

The (Difficult) Recognition of the Armenian Genocide by the United States and the Balance of Power Between the Executive and Legislative Branches

Julien ZARIFIAN

Université de Poitiers ; Institut Universitaire de France
Julien Zarifian est professeur en civilisation nord-américaine (États-Unis) à l'Université de Poitiers, chercheur au MIMMOC (EA 3812) de cette université, et membre junior de l'Institut Universitaire de France (2020-2025). Docteur en géopolitique, il a travaillé sur la politique étrangère états-unienne en Eurasie, sur le lobbying des groupes ethno-raciaux à Washington, et ses recherches actuelles portent sur les liens entre histoire, mémoire et politique aux États-Unis.
julien.zarifian@univ-poitiers.fr

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1455>

DOI : 10.25965/flamme.1455

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : Cet article étudie l'opposition entre l'exécutif et le législatif dans le cadre du long et difficile processus de reconnaissance du génocide arménien par les autorités fédérales états-unienues. Il analyse comment l'exécutif, dès les années 1970 et jusqu'à 2019, bloque tous les projets de loi visant à affirmer la réalité du génocide arménien au Congrès, essentiellement afin de ménager la Turquie, son alliée de l'OTAN. L'objectif est également de mettre en évidence les efforts considérables que les partisans de la reconnaissance du génocide doivent déployer pendant environ cinquante ans pour inverser la tendance.

Mots clés : reconnaissance du génocide arménien, pouvoir exécutif états-unien, Congrès des États-Unis, équilibre des pouvoirs institutionnels, lobbying

Abstract: This article examines the opposition between the Executive and Legislative branches in the long and difficult process of recognition of the Armenian Genocide by the U.S. federal authorities. It analyzes how, from the 1970s until 2019, the Executive blocked every bill aiming at affirming the reality of the Armenian Genocide in Congress, mostly in order to please Turkey, its NATO ally. The goal of this paper is also to highlight the huge efforts that the supporters of the recognition of the genocide have had to deploy, over about fifty years, to reverse the trend.

Keywords: recognition of the Armenian genocide, U.S. executive, U.S. Congress, balance of institutional power, lobbying

Introduction⁷⁴

La question de l'équilibre des pouvoirs institutionnels fédéraux aux États-Unis, notamment entre le Congrès et l'exécutif, fait l'objet de débats récurrents parmi les cercles académiques⁷⁵. S'il est souvent admis que la Constitution octroie la plus grande part du pouvoir et de la légitimité politique au Congrès, dont les élus représentent directement les citoyens et les États de l'Union, il est également admis que l'exécutif a été en mesure d'inverser cette tendance, en particulier au cours du XX^e siècle⁷⁶. Il l'a fait notamment parce que « l'exécutif peut agir au-delà des pouvoirs énumérés par la Constitution : “lorsque l'intérêt général est en jeu, l'exécutif doit avoir le pouvoir d'agir sans que la loi ne lui prescrive et parfois même contre elle” »⁷⁷. Il l'a fait aussi parce que, progressivement, il a su établir « un lien direct avec l'opinion publique » (Vergniolle de Chantal, 2016). Ainsi, étudier la vie politique états-unienne et, plus précisément, les questions liées à la décision politique au niveau fédéral, implique nécessairement de comprendre cet équilibre fragile et évolutif entre les deux pôles, rythmé par des cycles de prédominance de l'un ou de l'autre. Réciproquement, étudier des questions liées à la décision politique permet également, bien souvent, de porter un regard sur cet équilibre et de tirer des enseignements sur celui-ci.

Le cas de la reconnaissance du génocide arménien, question d'importance relative à Washington, mais recouvrant néanmoins de réels enjeux politiques, géopolitiques et mémoriels, ne déroge pas à cette règle. La reconnaissance formelle de ce génocide, commis en 1915-1916 par les autorités de l'Empire ottoman contre les sujets arméniens de l'Empire, n'a été finalisée qu'en 2019 pour le Congrès (par un vote des deux chambres) et 2021 pour l'exécutif (par une déclaration officielle du président Joe Biden), après des décennies de combat politique. Ce combat, démarré dans les années 1970 par les Arméniens-Américains et leurs alliés au Congrès, visant à contrecarrer le négationnisme de la Turquie et ses relais à Washington, s'est matérialisé, en grande partie, par une opposition entre l'exécutif et le législatif, en désaccord sur la question. En effet, alors que beaucoup, au Congrès, sur l'impulsion des élus proches des Arméniens-Américains, étaient régulièrement prêts à prendre position (et l'ont d'ailleurs fait, à plusieurs reprises, dès les années 1970), l'exécutif s'y refusait et bloquait toute tentative des législateurs, essentiellement pour ménager la Turquie, alliée de l'OTAN et opposée à toute reconnaissance internationale du génocide. Par conséquent, si la (non-)reconnaissance du génocide arménien par les États-Unis des années 1970 à 2021 est, pour une part importante, déterminée par des enjeux géopolitiques, elle s'insère également dans des dynamiques politiques et institutionnelles à Washington, tout en permettant un regard original sur celles-ci. L'objectif de cet article est ainsi de revenir sur ces décennies de blocages et de luttes politiques pour cette reconnaissance et sur l'importance du cadre politico-institutionnel dans lequel elles ont lieu. Plus spécifiquement, cet article vise à étudier comment la non-reconnaissance par les États-Unis du génocide des Arméniens est en partie déterminée par les tensions entre l'exécutif et le législatif – sur fond d'activisme de différents acteurs en faveur ou contre la reconnaissance –, mais aussi ce qu'elle révèle de l'équilibre des pouvoirs au sein de l'État fédéral états-unien. Il

74 Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « FE2C-Équilibre des pouvoirs » qui a bénéficié du soutien financier d'UP-SQUARED, projet France 2030, PIA4 « Excellences sous toutes ses formes » (ANR-21-EXES-0013).

75 À titre d'exemple, on pourra se référer au projet même, et aux travaux, de la revue *Congress & the Presidency*, publiée depuis le début des années 1980 par le Center for Congressional and Presidential Studies d'American University, à Washington.

76 Ce fut très nettement le cas, en particulier, durant la Seconde Guerre mondiale et les premières décennies de la guerre froide, comme analysé dans l'ouvrage référence d'Arthur Schlesinger, *The Imperial Presidency* (Schlesinger, 1973).

77 La citation entre guillemets anglais est de John Locke, dans *Second Treatise of Government* (Vallet, 2008).

s'agira tout d'abord d'étudier comment cette question devient progressivement, à partir des années 1970, un enjeu (géo)politique, puis comment deux camps se mettent en place à Washington, pour ou contre la reconnaissance du génocide. Il s'agira ensuite d'analyser les principaux traits, temps et illustrations de cette confrontation, largement incarnée, au niveau institutionnel fédéral, par une opposition entre l'exécutif et le Congrès. Cette opposition est forcément à nuancer car l'ensemble des deux chambres du Congrès n'était pas systématiquement en faveur de la reconnaissance du génocide – et aussi parce que, même si elles étaient peu visibles et impactantes, des divergences existaient parfois au sein de l'exécutif. Cependant, elle est néanmoins centrale, durable et structurante, et son étude permettra de tirer des enseignements sur les rapports entre les deux branches et sur l'équilibre de leurs pouvoirs respectifs.

1. Le génocide arménien, un crime longtemps oublié

La reconnaissance d'un génocide par un État est un acte politique peu habituel et difficilement classable. Sa raison d'être pose d'emblée question, ainsi que ses modalités. En effet, pourquoi et comment un État se retrouve-t-il à se positionner sur la réalité génocidaire d'un épisode de violence de masse ? De plus, que doivent faire les autorités pour trancher politiquement la question ? Le cas de la reconnaissance par les États-Unis du génocide arménien permet d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions. Alors que l'élimination des populations arméniennes de l'Empire ottoman est un fait public, abondamment documenté par la presse internationale lorsqu'ils sont commis (Kloian, 1985), ils tombent peu à peu dans l'oubli à partir des années 1920. Les Arméniens rescapés se reconstruisent difficilement en diaspora ou en Arménie du Caucase, soviétique à partir de 1921. La République de Turquie, fondée en 1923 et héritière de l'Empire ottoman, cherche à oublier et faire oublier le crime originel sur lequel elle se construit, tandis que l'État et les populations s'approprient définitivement les biens des victimes (Hovannisian, 1994). Les grandes puissances, qui avaient pourtant fortement dénoncé les massacres quand ils avaient lieu – la France, le Royaume-Uni et la Russie dénonçant conjointement un « crime contre l'Humanité » dès juin 1915⁷⁸ – ne saisissent pas réellement la portée et la dimension universaliste de l'extermination des Arméniens, et donc l'importance de la mémorialiser⁷⁹ et de tenter de rendre justice aux victimes. Le contexte n'est guère propice, en particulier aux États-Unis où le rejet de la Société des Nations par le Congrès et le retrait en 1921 du président Woodrow Wilson, chantre de l'internationalisme, matérialisent un retour à l'isolationnisme, confirmé, de fait, par la crise de 1929. Ce sont la conceptualisation du crime de génocide suite à la Shoah, la Convention sur le génocide adoptée par l'ONU en 1948, puis le cinquantième anniversaire du génocide arménien en 1965 et les grandes manifestations qui l'accompagnent⁸⁰, qui changent progressivement la donne. Peu à peu, les Arméniens du monde entier, et notamment aux États-Unis, se mobilisent. Ils dénoncent le crime de 1915, et surtout le refus de la Turquie de l'admettre et de s'engager dans un processus visant à rendre justice aux victimes et à leurs descendants.

Progressivement, l'accent est également mis sur la reconnaissance du crime comme un génocide, par les autorités d'Ankara, qui s'y opposent avec véhémence, et par les institutions internationales et les États où les citoyens d'origine arménienne vivent et sont les plus actifs.

78 C'est d'ailleurs vraisemblablement la première fois que ce concept est utilisé dans l'arène internationale (Tusan, 2014).

79 Ici appliquée au génocide des Arméniens, la « mémorialisation » est, pour reprendre la définition de Denis Peschanski dans une version courte, la « mise en récit publique d'un passé convoqué dans le présent et pour l'avenir » (Peschanski, 2013).

80 Sur l'importance des commémorations de 1965, voir notamment : Avedian, 2019.

C'est en particulier le cas des États-Unis, où ces enjeux s'y cristallisent également du fait de l'importance géopolitique et symbolique du pays, et de la relation diplomatique très forte entre Washington et Ankara depuis les premiers temps de la guerre froide, durant lesquels la Turquie devient membre de l'OTAN, en 1952, et s'impose comme un allié géopolitique essentiel, aux confins de l'URSS et du Moyen-Orient. Pour les Arméniens-Américains, il s'agit d'une question de principe : leur pays ne peut se rendre complice du négationnisme d'État de la Turquie, qui se professionnalise dans les années 1960-1970, alors même que le juriste à l'origine du concept de génocide, Raphael Lemkin, a affirmé le caractère génocidaire des massacres de 1915 et l'a utilisé dans ses travaux (Becker, 2018) et que, progressivement, de plus en plus de spécialistes se positionnent également. Ainsi, quand elle émerge véritablement en tant que telle, la question de la reconnaissance par les États-Unis du génocide arménien aurait pu être réglée rapidement, si l'exécutif s'était d'emblée prononcé clairement. Cela n'a pas été le cas. Au contraire, sur l'impulsion du département d'État, c'est une politique de refus de reconnaissance qui se met en place dans les années 1970 dans le contexte de la stratégie ultra-réaliste voulue, dans le domaine des relations internationales, par le tandem formé par Richard Nixon (président de 1969 à 1974) et Henry Kissinger (conseiller à la sécurité nationale de 1969 à 1975 et secrétaire d'État de 1973 à 1977). C'est cette politique de refus de reconnaissance que les Arméniens cherchent à contrer en sollicitant le Congrès. Leur objectif est qu'une loi de reconnaissance contraigne l'exécutif ou, à tout le moins, permette une prise de position officielle émanant de l'État fédéral.

2. Les Arméniens-Américains, la Turquie et la reconnaissance du génocide aux États-Unis

La lutte politique au sujet de la reconnaissance du génocide débute ainsi aux États-Unis, principalement à Washington – tout en se déployant également parfois au niveau local et au niveau des États fédérés. Cette lutte se polarise fortement et voit s'affronter deux camps : la communauté arménienne-américaine dite « organisée » (c'est-à-dire, essentiellement, les organisations de lobbying qui s'en réclament) et la Turquie, le plus souvent au travers de ses relais washingtoniens. Les Arméniens-Américains sont relativement peu nombreux (autour d'un million selon la plupart des estimations⁸¹), mais les communautés qu'ils constituent, notamment dans les régions de Los Angeles, Boston, Fresno (en Californie centrale), New York ou Détroit, sont bien intégrées et actives, au niveau social, économique, culturel et politique. Particulièrement diverses (s'agissant de l'origine des membres, de leur niveau socio-culturel, de leur rapport aux États-Unis et à l'Arménie, de leur maîtrise de la langue arménienne, etc.), ces communautés et leurs membres se fédèrent néanmoins autour de quelques thématiques d'importance pour eux, comme le génocide de 1915. Sa reconnaissance par les États-Unis devient une revendication collective majeure dès les années 1970. Cette revendication est portée politiquement, pour l'essentiel, par deux groupes de pression : l'Armenian National Committee of America (ANCA) et l'Armenian Assembly of America (AAA)⁸². L'ANCA est liée au parti politique arménien Tashnagsoutiun ou Fédération Révolutionnaire Arménienne (FRA) et est issue d'une tradition ancienne d'activisme politique, dans l'Empire ottoman puis dans le monde entier, et notamment à Washington. Elle s'appuie sur une base militante et sympathisante relativement importante, et met ainsi en avant le fait de pratiquer un lobbying « *grassroot* », qui incite les Arméniens-Américains à interagir directement avec les décideurs, notamment dans le

81 Les résidents états-uniens ayant déclaré une ascendance arménienne dans le recensement de 2020 sont environ 460 000. Mais la plupart des spécialistes les évaluent à environ un million, chiffre qui est souvent avancé depuis le début des années 2000. Voir par exemple : Tölöyan, 2005.

82 Sur le lobby arménien-américain, voir : Zarifian, 2014.

cadre de campagnes d'appels téléphoniques ou d'envois massifs de courriers ou d'e-mails aux élus. L'AAA, qui a été fondée au début des années 1970 par des personnalités arméniennes-américaines, est souvent perçue comme plus « élitiste », notamment parce qu'elle a tendance à s'appuyer davantage sur l'activisme de quelques personnes influentes. En termes de statut fiscal, seule l'ANCA opère sous un statut dit 501(c)(4), lui permettant de faire du lobbying son activité principale. L'AAA est une organisation dite 501(c)(3), ce qui la limite dans ses activités politiques. Par exemple, elle ne peut pas soutenir officiellement des candidats lors de campagnes électorales, contrairement à l'ANCA. Les deux organisations sont donc assez différentes, mais se sont avérées complémentaires. Elles sont parvenues à bien s'intégrer au paysage lobbyiste de Washington, et notamment à s'attacher le soutien d'élus du Congrès⁸³, rassemblés de manière formelle depuis 1995 au sein du Congressional Armenian Caucus (groupe parlementaire non partisan de soutien à l'Arménie et aux Arméniens), mais aussi tisser des alliances avec d'autres lobbies, et, plus ponctuellement, interagir avec les sphères intellectuelles et les médias.

Face au camp arménien, les opposants à la reconnaissance par les États-Unis du génocide, sont nombreux et également bien organisés⁸⁴. Contrairement à la partie arménienne qui ne pouvait que très peu et tardivement s'appuyer sur l'État arménien (indépendant de l'URSS depuis 1991 et peu influent), une part considérable de l'effort de lobbying a été le fait des autorités d'Ankara. Les représentants officiels de l'État turc, avec l'ambassade de Washington comme tête de pont, se sont souvent directement investis auprès des décideurs états-uniens pour les inciter à ne pas reconnaître le génocide. L'activisme a également été sous-traité à des cabinets de lobbying, moyennant des contrats onéreux. À tel point qu'un article du *Washington Post* de 2010 concluait, se focalisant sur la décennie 2000 : « Le gouvernement turc a dépensé des millions de dollars en lobbying à Washington au cours de la dernière décennie, en grande partie sur la question du génocide arménien »⁸⁵. L'État turc a également cherché à influencer les médias et les milieux universitaires, en créant et en finançant des centres de recherche, tels que l'Institute of Turkish Studies de Princeton, et a parfois essayé d'influencer des journalistes pour les inciter à ne pas reconnaître le génocide (Smith, Markusen, Lifton, 1995). Dans le même temps, le rejet de la reconnaissance du génocide aux États-Unis a aussi été mis en œuvre par des organisations turques-américaines, se réclamant de la communauté turque des États-Unis, estimée entre 300 000 et 500 000 individus⁸⁶. C'est le cas notamment de la Turkish Coalition of America (TCA), créée en 2007. Ce camp opposé à la reconnaissance du génocide peut aussi parfois compter sur le soutien du Congressional Caucus on Turkey and Turkish Americans, fondé formellement en 2001, sur celui de divers lobbies, notamment liés au monde économique états-unien (en particulier le complexe militaro-industriel), ainsi que, moins formellement, de nombre de hauts fonctionnaires des départements d'État et de la Défense, acquis à la cause de l'alliance américano-turque et mobilisés pour la défendre.

83 Parmi les soutiens les plus célèbres et engagés du lobby arménien au Congrès, dont la grande majorité est démocrate, on peut citer, par exemple et sans ordre hiérarchique ou chronologique, les Représentants Adam Schiff, Nancy Pelosi, Howard Berman et Frank Pallone Jr. ainsi que les Sénateurs Ted Kennedy, Joe Biden, Bob Dole et Robert Menendez.

84 Pour plus de détails au sujet du lobbying turc à Washington, et ses nombreuses facettes, voir : Zarifian, 2018.

85 « *The Turkish government has spent millions on Washington lobbying over the past decade, much of it focused on the Armenian genocide issue* » (Eggen, 2010).

86 Voir par exemple : Parlak, 2019.

3. La reconnaissance du génocide arménien comme point d'achoppement entre le Congrès et l'exécutif : grands traits et premiers temps

La constitution de ces deux camps se met en place progressivement dès les années 1970, voire, pour les prémices, à la fin des années 1960, mais c'est surtout à partir des années 1980 que les enjeux se précisent et prennent un tour que l'on peut qualifier de politico-institutionnel. En effet la lutte a pour arène plusieurs lieux du pouvoir fédéral (ainsi que certains États fédérés) et inclut de nombreux acteurs politiques qui parfois s'opposent. Principalement, et même si d'importants désaccords peuvent exister au sein de ces deux pôles, ces oppositions ont lieu entre le Congrès et l'exécutif. Le Congrès, et en particulier la Chambre des Représentants, est très tôt sensibilisé à la question du génocide arménien par les Arméniens-Américains et des majorités de Représentants sont souvent prêtes à s'engager en faveur de la reconnaissance. À l'inverse, l'exécutif, à de très rares exceptions près, se range du côté de la Turquie, son alliée de l'OTAN, et opte pour une position de non-reconnaissance qui débouche sur des pressions systématiques sur le Congrès afin qu'aucune loi de reconnaissance ne soit votée. Ainsi, la polarisation turco-arménienne autour de cette question prend aux États-Unis, au moins en partie, la forme d'une opposition, voire d'un certain antagonisme, entre l'exécutif et le législatif. Tandis que le premier est censé être le garant de l'unité et de l'intérêt nationaux, notamment en matière de politique étrangère, le second a des prérogatives constitutionnelles importantes dans ce domaine⁸⁷ et veille, par ailleurs, à représenter les citoyens, en particulier s'agissant de la Chambre, et donc à relayer leurs demandes. Ici, les autorités de l'exécutif considèrent qu'il s'agit d'une affaire impactant la politique étrangère et l'intérêt national, qu'elles ont tendance à considérer comme une chasse gardée, tandis que beaucoup de membres du Congrès estiment qu'ils n'ont pas à subir le diktat de l'exécutif sur ce genre de question, qui ne relève pas que de la politique étrangère – domaine que beaucoup, par ailleurs, veillent à ne pas désinvestir.

Dès les premières tentatives du Congrès de voter des textes valant reconnaissance du génocide, l'exécutif manœuvre afin d'empêcher ces votes. Le premier exemple significatif a lieu au milieu des années 1970, dans le cadre de débats autour d'une résolution de reconnaissance (la première d'une longue liste de textes de ce type), qui sera finalement votée par la seule Chambre des Représentants en 1975. Cette résolution, impulsée par les militants arméniens-américains, fut portée en particulier par les Représentants démocrates George Danielson de Californie (dont l'épouse était arménienne-américaine), Henry Helstoski du New Jersey (dont la circonscription était peuplée de nombreuses familles d'origine arménienne), puis Thomas « Tip » O'Neill, du Massachussets, « poids lourd » du parti démocrate et président emblématique de la Chambre (et dont l'assistante parlementaire, Linda Melconian, était d'origine arménienne et a œuvré au succès de la résolution (Arkun, 2016)). Le projet de loi fut fortement et longuement combattu par l'exécutif. Lors de débats, des membres du Congrès expliquèrent sans détour que le département d'État de Henry Kissinger s'y opposait (94 Cong. Rec 9245, 1975), et cette

87 Sur les prérogatives établies par la Constitution en matière de politique étrangère, on peut se référer au passage suivant, à la page 24 de l'ouvrage référence de Charles-Philippe David, Louis Balthazar et Justin Vaïsse, *La politique étrangère des États-Unis* : « C'est en effet au Congrès qu'il appartient : d'assurer une défense commune ; de réglementer le commerce avec les nations étrangères ; de définir et punir les crimes commis en haute mer et les offenses contre la loi des nations ; de lever et entretenir les armées et la marine de guerre ; de déclarer la guerre. Il faut ajouter à cela les pouvoirs généraux du Congrès qui ont une incidence en matière de politique étrangère, à savoir le pouvoir de proposer et de voter les lois, le pouvoir de dépenser et le pouvoir d'enquêter. En vertu des sections 2 et 3 de l'article II de la Constitution, le président est investi d'un certain nombre de fonctions : il est commandant en chef des armées et de la marine ; il a le pouvoir de conclure les traités ; il nomme les ambassadeurs et consuls et les ambassadeurs étrangers sont accrédités auprès de lui. On notera cependant que l'exercice de ces pouvoirs est limité par la nécessaire intervention du Congrès. Ainsi, si le président négocie les traités, c'est au Sénat qu'il appartient de les ratifier, à la majorité des deux tiers ; les nominations sont en général subordonnées à la confirmation du Sénat, à la majorité simple » (David et al., 2003).

opposition généra une reformulation du texte de la résolution qui, lorsqu'elle fut votée par la Chambre ne mentionnait plus l'État perpéteur du crime (« Armenian National Committee », 1975). Puis, l'administration Ford se mobilisa également, avec succès, pour que le texte ne soit pas voté au Sénat et donc ne devienne jamais une loi (« ANC Chides », 1976). Ce schéma se répéta ensuite pendant des décennies : les membres du Congrès proches des Arméniens-Américains, le plus souvent des Démocrates (sans doute plus sensibles que beaucoup de Républicains aux questions liées aux droits de l'homme et à la mémoire, et aussi majoritaires dans les régions les plus peuplées d'Arméniens-Américains, comme Boston ou la Californie), s'organisaient pour voter des textes de loi de reconnaissance du génocide, mais faisaient systématiquement face à l'opposition de l'exécutif. Il en fut ainsi quelle qu'ait été l'appartenance politique des présidents en question et ceci alors même que tous, au moins depuis le président Gerald Ford⁸⁸, avaient reconnu le génocide avant leur élection et avaient souvent même promis de le faire une fois élus. Ils prirent même l'habitude, à partir des années 1980, d'adresser un message aux Arméniens-Américains chaque 24 avril, commémorant les massacres mais dans lequel ils évitaient invariablement d'utiliser le terme « Armenian Genocide », qui devint littéralement tabou parmi l'exécutif. Dans le même temps, ces présidents et leur cabinet montèrent à plusieurs reprises au créneau pour contrecarrer les initiatives du Congrès qui, du fait de la crispation de l'exécutif – et de la Turquie –, se multiplièrent et se firent plus pressantes.

4. Une confrontation législatif-exécutif tenace et multiforme, au-delà des périodes, contextes et clivages

Les cas de bras de fer entre l'exécutif et le législatif sur la question du génocide arménien, et donc de succès de l'administration à bloquer des projets de lois de reconnaissance, sont nombreux (ils se recensent par dizaines). Parmi les épisodes les plus significatifs et révélateurs, on peut citer celui de 1989-1990, qui se déroule essentiellement au Sénat, puisque la version du même texte présentée à la Chambre est immédiatement enterrée. Le célèbre sénateur républicain Bob Dole, proche des Arméniens-Américains de longue date, décide d'y porter le projet de résolution S.J.Res.212, dont le titre est « Designating April 24, 1990 as National Day of Remembrance of the Seventy-Fifth Anniversary of the Armenian Genocide of 1915-1923 »⁸⁹. Après des débuts prometteurs et malgré les efforts considérables de Dole et des lobbyistes arméniens-américains, qui avaient obtenu le soutien initial d'une soixantaine de sénateurs, la résolution est rejetée au terme d'un long processus. Elle l'est du fait du blocage d'un autre sénateur non moins célèbre, un Démocrate du Sud, Robert Byrd, mais aussi de l'opposition forte et organisée de l'exécutif (pourtant alors républicain, comme le sénateur Dole). Cette opposition se manifeste notamment par l'engagement direct, contre la résolution, du conseiller à la sécurité nationale (NSA) du président Bush, Brent Scowcroft et du secrétaire d'État James Baker. Dans le même temps, l'exécutif va jusqu'à rappeler à Washington son ambassadeur en Turquie, Morton Abramowitz, afin que, selon ses propres termes, il « [...] passe des mois à faire du lobbying auprès d'environ soixante sénateurs pour qu'ils rejettent la résolution » (Abramowitz, 2010).

88 En avril 1965, pour le cinquantenaire du génocide, Gerald Ford, alors Représentant du Michigan, prit la parole en séance et expliqua : « *Mr. Speaker, with mixed emotion we mark the 50th anniversary of the Turkish genocide of the Armenian people. In taking special notice of the shocking events in 1915, we observe this anniversary with sorrow in recalling the massacres of Armenians and with pride in saluting those brave patriots who survived the attacks to fight on the side of freedom during World War I* » (89 Cong. Rec 8890, 1965).

89 Pour plus de détails sur cet épisode, voir : Zarifian, 2019.

Deux autres exemples caractéristiques sont ceux des grandes campagnes d'opposition à la reconnaissance des administrations George W. Bush et Barack Obama, menées en particulier entre 2005 et 2010. En janvier 2007, les élus proches des Arméniens introduisent à la Chambre des Représentants le projet de résolution H.Res.106, qui affirme la réalité du génocide. Rapidement, le projet est soutenu officiellement (« *sponsored* ») par plus de 200 Représentants – même s'il est intéressant de noter que 25 d'entre eux retirent leur soutien durant le processus, vraisemblablement du fait des pressions de la Turquie et de l'exécutif (« Affirmation of the United States », 2007). Dans le contexte de la guerre en Irak, les autorités d'Ankara pèsent de tout leur poids pour empêcher le texte de loi d'être voté. Elles menacent notamment de cesser leur coopération avec les États-Unis s'agissant de cette guerre. L'administration George W. Bush déploie dès lors des efforts de lobbying importants. Le jour du passage de la résolution à la commission où elle devait être examinée (le House Foreign Affairs Committee), le président lui-même « [...] est apparu sur la pelouse sud de la Maison Blanche avant le vote et a imploré la Chambre de ne pas se saisir de cette question » (Lee Myers, Hulse, 2007). De même, selon la presse arménienne des États-Unis, le jour précédant ce vote en commission, la Maison Blanche tente de faire nommer au sein de cette même commission, un opposant à la résolution, le Représentant républicain du Missouri Roy Blunt (Koushajian, 2012). La Secrétaire d'État d'alors, Condoleezza Rice, et d'autres personnalités liées à l'exécutif, s'engagent également très fortement. La Secrétaire Rice décrit les efforts déployés dans son ouvrage publié en 2011, *No Higher Honor*. Elle explique notamment qu'elle avait « supplié » la présidente de la Chambre, la Démocrate Nancy Pelosi, de faire quelque chose pour empêcher le vote, sans succès (Rice, 2011). Parallèlement, huit anciens secrétaires d'État signent et diffusent une lettre s'opposant à la résolution⁹⁰. La commission des Affaires étrangères vote néanmoins le texte, ce qui témoigne de la détermination et de l'influence des soutiens au projet de loi, mais d'une assez courte majorité (27-21) (« Affirmation of the United States », 2007). Après ce passage en commission, les pressions sur les élus de la Chambre ne diminuent pas et les porteurs du projet de loi décident de pas le présenter au vote, pressentant qu'il ne pourrait recueillir la majorité des suffrages et il est ainsi enterré.

De la même manière, quelques années plus tard, l'administration Obama s'opposa à toute reconnaissance officielle du génocide et tout vote du Congrès en ce sens. Le rapport de la présidence Obama au génocide arménien est complexe. Plus que n'importe quel autre président, Barack Obama, lorsqu'il était candidat, s'était engagé à reconnaître le génocide s'il était élu. Il l'avait fait avec force, sans ambiguïté, en expliquant notamment que le génocide arménien était un « fait largement documenté », que les États-Unis méritaient un président qui « parle honnêtement » de ce sujet et qu'il serait ce président (DeYoung, 2015). Les plus hauts responsables de son administration, comme le vice-président Joe Biden ou les secrétaires d'État Hillary Clinton (2009-2013) et John Kerry (2013-2017), avaient également défendu la cause de la reconnaissance lorsqu'ils étaient sénateurs. Pourtant, tout au long des deux mandats, le président et son administration refusèrent de reconnaître le génocide et s'opposèrent systématiquement à sa reconnaissance par le Congrès, visée dans le cadre de pas moins de huit projets de lois différents. Dans les huit cas, le département d'État, en particulier, se mobilisa contre ces projets de loi. Par exemple, en 2009, la secrétaire d'État Clinton s'opposa personnellement à l'un d'entre eux et indiqua publiquement : « nous travaillerons dur pour que ce projet de loi n'atteigne pas l'hémicycle de la Chambre » (« Obama Administration », 2010). Quant au président Obama, contrairement à ses engagements de campagne, il n'utilisa jamais le « *G Word* » – expression parfois utilisée par les observateurs, avec plus ou moins d'ironie,

90 Il s'agit de Madeleine Albright, James Baker, Warren Christopher, Lawrence Eagleburger, Alexander Haig, Henry Kissinger, Colin Powell et George Shultz.

pour souligner la stratégie d'évitement sémantique de l'exécutif. En 2009, il prit la décision de ne pas le faire et d'utiliser, pour se référer au génocide, le terme arménien « *Medz Yeghern* », parfois employé dans cette langue pour évoquer le génocide, et pouvant être traduit par « grand crime ». Par ailleurs, en avril 2015, pour le centenaire du génocide, commémoré dans le cadre de très nombreux événements dans le monde entier, et notamment à Erevan, il n'envoya en Arménie qu'une délégation « relativement peu visible » (« *Century Later* », 2015), pour reprendre les termes du *Chicago Tribune*, menée, de manière un peu surprenante, par le ministre des Finances, Jacob Lew, accompagné de l'ambassadeur des États-Unis en Arménie. Par contraste, les membres du Congrès participèrent massivement aux événements organisés sur le sol états-unien et quatre d'entre eux se rendirent même aux commémorations à Erevan.

5. La reconnaissance du Congrès en 2019... préfigurant celle de l'exécutif en 2021

Ces différents épisodes montrent la constance de l'exécutif sur cette question, et combien il parvient à imposer ses vues au Congrès. Ils témoignent néanmoins également de la persévérance des Arméniens-Américains et de leurs alliés à Capitol Hill, et des efforts que l'exécutif ne doit cesser de déployer pour bloquer la reconnaissance du génocide. Ces efforts soutenus et multiformes ne résisteront pas à une énième tentative, en 2019, par le camp arménien mené par ses soutiens emblématiques au Congrès, comme le Représentant Adam Schiff ou le Sénateur Bob Menendez. Les partisans de la reconnaissance avaient compris que le contexte était favorable : la seconde partie de mandat du président Trump était particulièrement erratique, la Turquie de Recep Tayyip Erdoğan était perçue de manière de moins en moins favorable aux États-Unis (notamment du fait de son opposition à Israël et à l'Occident en général) et les relais du camp turc à Washington, notamment au sein du département d'État, s'amenuisaient.

Ainsi, les soutiens des Arméniens-Américains au Congrès décidèrent de proposer simultanément deux « *Identical Bills* », prenant la forme de « *Simple Resolutions* », la S.Res.150 et la H.Res.296. Il s'agissait de deux textes de loi analogues mais non contraignants ou normatifs (« *Non Binding* »). Ce type de texte permet au législatif de se prononcer sans que le président ait à signer le texte de loi ni que celui-ci modifie, s'il ne le souhaite pas, sa politique sur la question. Prudence et pragmatisme étaient donc de mise dans le camp arménien, même si les intitulés des résolutions, « *Affirming the United States record on the Armenian Genocide* » pour la Chambre, et « *A resolution expressing the sense of the Senate that it is the policy of the United States to commemorate the Armenian Genocide through official recognition and remembrance* » pour le Sénat (« *A resolution expressing* », 2019 et « *Affirming the United States* », 2019), étaient explicites et valaient reconnaissance formelle du Congrès. Les débats débutèrent en octobre 2019. Ils furent rapides à la Chambre, qui s'était déjà prononcée par le passé et était, en 2019, acquise à la cause de la reconnaissance. Le caractère écrasant de la majorité (le texte étant adopté à une majorité de 405 voix pour, 11 contre, et trois abstentions (« *US House Votes* », 2019)) fut toutefois remarquable. Le vote du Sénat, inédit, fut plus compliqué. Le leadership républicain au Sénat se montra très réticent à faire avancer le processus législatif pour ce texte. Si bien que, après des mois de tergiversation et alors qu'en décembre, c'est-à-dire à la fin de la session parlementaire, le texte n'était toujours pas placé à l'ordre du jour du Sénat, son soutien principal à la Chambre haute, le Sénateur du New Jersey Bob Menendez, s'engagea à utiliser l'outil parlementaire du « *Consentement unanime* » (« *Unanimous Consent* » en anglais), jusqu'à ce que le texte passe (« *ANCA Welcomes Overwhelming* », 2019). Le consentement unanime peut être utilisé par un sénateur pour accélérer les procédures relatives au texte de loi en question. Ce procédé présuppose que l'ensemble des sénateurs soit d'accord avec le texte et, si aucun sénateur ne s'oppose au consentement unanime, la résolution est adoptée par le Sénat. Mais si un ou plusieurs sénateurs

s'y opposent, elle est rejetée. L'intérêt de cette procédure – mais également la principale source de ses critiques – est qu'elle accélère les processus et ne nécessite pas un vote formel du Sénat. Grâce à l'utilisation de ce procédé, la S.Res.150 put être adoptée, mais après trois blocages consécutifs par des sénateurs proches du président Trump qui, dans la tradition de l'exécutif, était fermement opposé au passage du texte. Ce vote du Sénat, bien qu'obtenu difficilement, fut immédiatement qualifié d'historique par l'ensemble des observateurs, et permit au Congrès des États-Unis de reconnaître la réalité du génocide de 1915, après des décennies de blocage présidentiel.

Toutefois, tout aussi historique que fut le vote, il ne marqua pas véritablement la reconnaissance officielle du génocide par les États-Unis, car l'exécutif maintint, comme cela avait été indiqué par la présidence Trump, sa ligne de non-reconnaissance. Ce n'est qu'en avril 2021 que le président nouvellement élu Joe Biden brisa le tabou et fut le premier président des États-Unis à tenir sa promesse de campagne de reconnaître le génocide. Il le fit dans le cadre d'une proclamation écrite, le 24 avril 2021, en utilisant le « *G Word* » à deux reprises, au tout début et à la toute fin du texte.

Conclusion

La lutte pour la reconnaissance du génocide arménien par les autorités fédérales états-uniennes frappe par son intensité et sa durée. Contrairement à la France, où la question fut tranchée en 2001 par un vote du parlement accepté par l'exécutif (après, certes, plusieurs années d'atermoiements), les liens avec la Turquie, la capacité d'influence de ses soutiens à Washington, ainsi que, sans doute, un rapport malaisé à la mémoire des pages sombres de l'Histoire, font que les États-Unis ont tergiversé pendant des décennies. Cette lutte qui, dès la fin des années 1960, a mis aux prises la communauté arménienne dite « organisée » et ses amis à Washington, à la Turquie et ses alliés, recouvre également des dimensions institutionnelles. Très tôt, des acteurs institutionnels états-uniens, représentant différents pôles du pouvoir fédéral, ont été amenés à se prononcer pour ou contre cette reconnaissance et, peu à peu, à incarner eux aussi cette lutte. Schématiquement et à quelques nuances près, c'est parmi l'exécutif que se sont trouvés les opposants les plus fermes à l'affirmation du génocide, et, au sein de l'exécutif, c'est le département d'État qui, toutes périodes confondues, fut le chantre de cette opposition. À l'inverse, le Congrès, et en particulier la Chambre des Représentants, était beaucoup plus enclin à se prononcer en faveur de la reconnaissance du génocide et, surtout, c'était parmi le Congrès qu'on trouvait les soutiens les plus acquis à cette cause, sans lesquels les lobbies arméniens-américains n'auraient pu la maintenir à l'agenda et sous les feux des projecteurs à Washington.

Cette opposition entre l'exécutif et une part importante du Congrès sur cette question, étalée sur plusieurs décennies, en dit long des équilibres entre ces deux pôles structurants du pouvoir et de la vie politique aux États-Unis. Le demi-siècle de bras de fer politique et institutionnel à Washington pour la reconnaissance du génocide arménien montre tout d'abord la force de l'exécutif, qui impose ses vues sur ce dossier. Il le fait car il parvient à imposer l'idée – très discutable – que la reconnaissance du génocide arménien est une question de politique étrangère, en lien direct avec l'intérêt national des États-Unis, et qu'elle est à ce titre de son ressort. Ce cas illustre donc parfaitement l'effacement du Congrès au profit de la « présidence impériale », conceptualisé par Arthur Schlesinger au début des années 1970, dans le contexte de l'embourbement au Vietnam et du scandale du Watergate (Schlesinger, 1973). Cet effacement demeure toutefois relatif et on observe que le législatif parvient à maintenir la question à son agenda (et donc dans le paysage politique washingtonien), à voter parfois des textes de reconnaissance à la Chambre basse et en commission, et même, finalement, en 2019, à voter dans les deux Chambres un texte pourtant refusé par l'exécutif. Mais, d'une part, ce

texte et ceux votés par la seule Chambre des Représentants ou en commission, sont obtenus au prix d'efforts considérables, déployés durant des décennies, et, d'autre part, on observe que ces textes ne contraignent pas l'exécutif, qui maintient la ligne politique qui est la sienne tant qu'il le souhaite. Ce n'est que quand ce dernier, en l'occurrence par la voix du président Joe Biden, décide de modifier cette ligne, qu'il le fait.

Références

A Resolution Expressing the Sense of the Senate that it is the Policy of the United States to Commemorate the Armenian Genocide Through Official Recognition and Remembrance, S.R. 150, 116th Cong. (2019). <https://www.congress.gov/bill/116th-congress/senate-resolution/150/text>

Abramowitz, M. (19 mars 2010). The Never-Ending Armenian Genocide Resolution. *National Interest*.

Affirmation of the United States Record on the Armenian Genocide Resolution, H.R. 106, 110th Cong. (2007) [Cosponsors]. [https://www.congress.gov/bill/110th-congress/house-resolution/106/cosponsors?q={%22search%22:\[%22%22armenian%22+%22genocide%22%22\]}&r=27&s=8&searchResultViewType=expanded#withdrawnCosponsorsToggle](https://www.congress.gov/bill/110th-congress/house-resolution/106/cosponsors?q={%22search%22:[%22%22armenian%22+%22genocide%22%22]}&r=27&s=8&searchResultViewType=expanded#withdrawnCosponsorsToggle)

Affirmation of the United States Record on the Armenian Genocide Resolution, H.R. 106, 110th Cong. (2007) [Committees]. <https://www.congress.gov/bill/110th-congress/house-resolution/106/committees?q=%7B%22search%22%3A%5B%22%5C%22armenian%5C%22+%5C%22genocide%5C%22%22%5D%7D&r=27&s=8>

Affirming the United States record on the Armenian Genocide, H.R. 296, 116th Cong. (2019). <https://www.congress.gov/bill/116th-congress/house-resolution/296/text?q=%7B%22search%22%3A%5B%22%5C%22armenian+genocide%5C%22%22%5D%7D&r=1&s=1>.

ANC Chides State Dept. for "Intervention" at "White House Consumers" Conference (29 janvier 1976). *Armenian Weekly*.

ANCA Welcomes Overwhelming Senate Foreign Relations Committee Turkey Sanctions Vote (11 décembre 2019). *Asbarez*.

Arkun, A. (3 novembre 2016), Former Massachusetts Senate Majority Leader Linda Melconian Speaks at AIWA Conference. *Armenian Mirror-Spectator*.

Armenian National Committee (26 novembre 1975). [Report to the US Department of State]. Gerald R. Ford Presidential Library (The Myron Kuropas Files, Box 1, folder "Armenian Ethnic Groups").

Avedian, V. (2019). *Knowledge and Acknowledgement in the Politics of Memory of the Armenian Genocide*. Routledge.

Becker, A. (2018). *Messagers du désastre. Raphael Lemkin, Jan Karski et les génocides*. Fayard.

Century Later, Armenians Haunted by Turkish Massacres (23 avril 2015). *Chicago Tribune*.

David, C., Balthazar, L. et Vaïsse, J. (2003). *La politique étrangère des États-Unis, Fondements, acteurs, formulation*. Presses de Sciences Po.

DeYoung, K. (23 avril 2015). Obama's Statement on Armenia Avoids "Genocide". *Washington Post*.

- Eggen, D. (4 mars 2010). Armenia-Turkey dispute over genocide label sets off lobbying frenzy. *Washington Post*.
- Kloian, R. (1985). *The Armenian Genocide. News Accounts from the American Press. 1915-1922*. Anto Printing.
- Hovannisian, R. (1994). Etiology and Sequelae of the Armenian Genocide. Dans George Andreopoulos (dir.), *Genocide: Conceptual Dimensions* (p. 111-140). University of Pennsylvania Press.
- Koushadjian, T. (4 janvier 2012), Campaign 2012: A Look Through the Armenian-American Lens. *Massis Post*.
- Lee Myers, S. et Hulse, C. (11 octobre 2007), House Panel Raises Furor on Armenian Genocide. *New York Times*.
- Obama Administration “Strongly Opposes” Genocide Resolution, Will Work to Prevent Its Passage (6 mars 2010), *Armenian Weekly*.
- Parlak, Z. (2019). Adaptation and Integration Process of the First-Generation Turkish Americans and Turks Living in the United States. Dans B. Ötüş Baskett, L. Mazzari, G. Pultar (dir.), *The Turkish-American Conundrum: Immigrants and Expatriates between Politics and Culture* (p. 93-108). Cambridge Scholars Publishing.
- Peschanski, D. (2013). Introduction. Dans D. Peschanski (dir.), *Mémoire et mémorialisation. Vol. 1. De l'absence à la représentation* (p. 1-10). Hermann.
- Rice, C. (2011). *No Higher Honor. A Memoir of my Years in Washington*. Broadway Paperbacks.
- Schlesinger, A. (1973). *The Imperial Presidency*. Houghton Mifflin.
- Smith, R., Markusen, E., et Lifton, R. J. (1995). Professional Ethics and the Denial of the Armenian Genocide. *Holocaust and Genocide Studies*, 9(1), 1-22.
- Tölöyan, K. (2005). Armenian Diaspora. Dans M. Ember, C. Ember et I. Skoggard (dir.), *Encyclopedia of Diasporas: Immigrant and Refugee Cultures Around the World. Vol. 1 Overviews and Topics* (p. 35-46). Springer.
- Tusan, M. (été 2014). The Armenian Genocide and Foreign Policy, *Phi Kappa Phi Forum*, 13-15.
- US House Votes Overwhelmingly to Lock in Armenian Genocide Recognition, Rejecting Turkey's Denial of This Crime (29 octobre 2019), *Armenian Weekly*.
- Vallet, E. (2008). Les pouvoirs du président. Dans E. Vallet (dir.), *La présidence des États-Unis* (p. 61-86). Presses de l'Université du Québec.
- Vergniolle de Chantal, F. (2016). *L'impossible Présidence impériale. Le contrôle législatif aux États-Unis*. CNRS Éditions.
- Zarifian, J. (2014). The Armenian-American Lobby and its Impact on U.S. Foreign Policy. *Society*, 51(5), 503-512.
- Zarifian, J. (2018). The Armenian and Turkish Lobbying, and the (Non-)Recognition of the Armenian Genocide by the United States. Dans C. Campbell, D. Dulio et J. Thurber (dir.), *Congress and Diaspora Politics. The Influence of Ethnic and Foreign Lobbying* (p. 117-138). CUNY University Press.

Zarifian, J. (2019). Bob Dole and the Armenian Genocide. From Dr. K to Mr. Byrd. *ASJ Occasional Papers*, 16.

94 Cong. Rec 9245 (1975) (statement of Rep. David Henderson).

89 Cong. Rec 8890 (1965) (statement of Rep. Gerald Ford).



Le Pakistan face aux interdictions, à la censure et aux ordonnances présidentielles : le cas de *Naya Pakistan* par PTI

Pakistan Amid Bans, Censorship, and Presidential Ordinances: a Case Study of PTI's *Naya Pakistan*

Raheen Fatimah KHAN

D2iA, Université de La Rochelle

Raheen Fatimah Khan is a doctoral fellow working on Pakistani politics, literature, press and cinema at La Rochelle University, France. She is also a Lecturer in the Department of English Literature at The Islamia University in Pakistan. She has presented her research in a number of international conferences, the latest one was in Bulgaria, focusing on war theory and ramifications of war, followed by a presentation at The University of Portsmouth (United Kingdom) focusing on military authoritarianism.

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1466>

DOI : 10.25965/flamme.1466

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Abstract: Pakistan Tehreek-e-Insaf (PTI), in its manifesto, promised a free and independent media with an autonomous Pakistan Electronic Media Regulatory Authority (PEMRA) which does not become a tool in the hands of the ruling party (Insaf, 2018). The present study examines the increased control of the PTI government and the military on media outlets, independent journalists, artists, and literary figures around the country. The paper also discusses the rebalancing of power structure and political dynamics in Pakistan, along with the role of presidential ordinances: Pakistan Media Development Authority (PMDA) and amendment to Prevention in Electronic Crimes Act (PECA), which aim to bolster control, curb the narrative, and further limit the freedom of expression. The paper investigates the institutionalization of these draconian regulations whose impact has already started to appear with the confiscation and setting ablaze of Urdu translations of Mohammad Hanif's novel: *A Case of Exploding Mangoes* by unknown men in Karachi, a novel which illustrates the historical fictional account of General Zia's last days as President of Pakistan (Hussain, 2020). *Dawn*, one of the country's oldest newspapers, has been banned and denied distribution in army cantonments since 2018. It is hoped that the present study will create awareness regarding this shift of balance towards authoritarianism and provide factual understanding of the country's current political milieu.

Keywords: Pakistan, PTI, censorship, media, journalism

Résumé : Le Pakistan Tehreek-e-Insaf (PTI) a promis, dans son manifeste, des médias libres et indépendants avec la création d'une Autorité de régulation des médias électroniques pakistanais (PEMRA) autonome qui ne devienne pas un outil entre les mains du parti au pouvoir (Insaf, 2018). Cette étude examine le contrôle accru du gouvernement PTI et de l'armée sur les médias, les journalistes indépendants, les artistes et les personnalités littéraires du pays. L'article aborde également le rééquilibrage de la structure du pouvoir et de la dynamique politique au Pakistan, ainsi que le rôle des ordonnances présidentielles, notamment la Pakistan Media Development Authority (PMDA) et l'amendement à la Prevention in Electronic Crimes Act (PECA), qui visent à renforcer le contrôle, à freiner la narration et à limiter davantage la liberté d'expression. L'article étudie l'institutionnalisation de ces réglementations draconiennes dont l'impact a déjà commencé à se faire sentir avec la confiscation et la destruction par le feu des traductions en ourdou du roman de Mohammad Hanif, *A Case of Exploding Mangoes*, par des inconnus à Karachi, un roman qui illustre le récit historique fictif des derniers jours du général Zia en tant que président du Pakistan (Hussain, 2020). *Dawn*, l'un des plus anciens journaux du pays, est interdit et ne peut être distribué dans les cantonnements de l'armée depuis 2018. Nous espérons que la présente étude sensibilisera à ce changement d'équilibre vers l'autoritarisme et fournira une compréhension factuelle du milieu politique actuel du pays.

Mots clés : Pakistan, PTI, censure, médias, journalisme

Introduction⁹¹

Imran Khan, former Prime Minister of Pakistan who was in office from 2018 to 2022, introduced the idea of *Naya Pakistan*, which referred to Pakistan being free from all ills. In a country drowned in corruption, poverty and the rule of power, the idea lit a spark in the eyes of the public that desperately wanted a change and a reinstatement of the values with which the country came into being nearly 77 years ago. Quaid-e-Azam Mohammad Ali Jinnah, in 1948 while addressing the public in Chittagong, emphasized that “Pakistan should be based on sure foundations of social justice... which emphasize equality and brotherhood of a man.” (Mujahid, 1996). On another occasion he stressed that the administration is in fact the “people’s government, responsible to the people more or less on democratic lines and parliamentary practice” (Mujahid, 1996). It is undeniable that the founder’s vision rested in the supremacy of the common man, however the subsequent administrations, particularly that of Imran Khan, went far and beyond in denying the common man his fundamental right of freedom of speech. The paper will cover Imran Khan’s tenure in office and the tools used by his government i.e legislative bills passed by the parliament, the ordinances, and other illicit means which curbed free and independent media, details of which will be discussed in the following paragraphs. Also, pertaining to the contemporary nature of the research and lack of academic resources, the study is conducted using news articles, both local and international, which enumerate incidents of censorship which occurred between 2018 to 2022.

Imran Khan’s vision of *Naya Pakistan* invigorated hope in people, however that hope did not last long and Khan’s government became notorious for its misdeeds more than the good that was anticipated. His administration was widely criticized for its draconian policies against media and journalists. Pakistan ranked at 139th in 2018 on the Press Freedom Index (Pakistan ranks, 2019) when Khan’s party, the PTI (Pakistan Tehreek-i-Insaf), came to power and in 2022 when his government ended with a vote of no-confidence, the country was at 157th on Press Freedom Index, 18 points down.

A trend of silencing dissent has always been rampant in Pakistan, and here’s a brief historical overview. In 1958 General Ayub Khan overthrew the political administration and imposed the first military coup. A few months after assuming office as President, he declared his allegiance to the United States. He also signed a bilateral Defense Cooperation Agreement with the Eisenhower government through which Pakistan received military and economic aid along with the support it needed to resolve the Indus water crisis with India. In exchange for this, the US was granted access to a military base in the Khyber Pakhtunkhwa province that was used to counter the spread of communism in the late 20th century (Mugheri, 2023). Since then, government-controlled media ensured that anything that might displease their American partners should remain out of the press. General Ayub’s administration also created the Bureau of National Research and Reconstruction, whose underlying purpose was to bring journalists under the government’s umbrella. This was the birth of a symbiotic relationship between the media and the military administration. The media curated public opinion, and administrations in turn provided them with massive business in the shape of government advertisements, access to information and other perks.

Further control over press was achieved through Press and Publication Ordinance of 1960, followed by the East and West Pakistan amendments of the Ordinance in 1963. These ordinances completely choked the press, permitting the forfeiture of the printing press houses, confiscation of the dailies, weeklies and even imposition of an indefinite moratorium on the

91 This text is part of a research project called « FE2C-Equilibre des pouvoirs » partly funded by UP-SQUARED, projet France 2030, PIA4 « Excellences sous toutes ses formes » (ANR-21-EXES-0013).

publication house if it was found party to inciting unwanted curiosity, challenging or threatening the solemnity of Pakistan or its territories, or denigrating the government in any way (Nawaz, 2008). A number of editors and journalists working in East and West Pakistan: Faiz, Suleri, Nizami, Ahmad Ali Khan, Zaheer Babar, Ghayurul Islam and Nasrullah Khan were fined, put behind bars and their publications were confiscated (Naqi, 2017). Therefore, any sort of appraisal of the administration became impossible. The newspapers knew their limitations and the extent to which they could exercise their borrowed freedom of expression.

After General Ayub Khan resigned in 1969, the reins of the government were passed on to General Yahya Khan who suspended the 1962 Constitution of Pakistan and imposed martial law. The change of regime did not result in any change of the policies and General Yahya Khan continued the martial law regulations as they were operating during General Ayub Khan's era. He, however, took repression of free speech a step further. He reshaped the Martial Law Regulation (MLR) 30 as Martial Law Regulation (MLR) 31 (Dawn Correspondent, 1969), thus widening the scope of punishments that could be inflicted on people for publishing information that may not be in the best interests of the government. As a consequence, the number of convictions under the MLR immensely increased (Dawn Correspondent, 1969). The A. R. Shamsuduha case is one such example. Shamsuduha was sentenced to one-year's rigorous imprisonment for publishing an article *The Danger Signal* in the July 20th issue, he was also charged with criticizing the martial law thereby inciting dissatisfaction towards the martial law administration (Dawn Correspondent, 1969). Zulfikar Ali Bhutto, who followed General Yahya Khan in office and laid the foundation of forming the first politically elected government in Pakistan, continued censoring the press just like his military predecessors. The arrests of the editors and journalists continued, dailies like *Jasarat*, *Punjab Punch*, *Anjam*, *Mehran* and the weekly *Zindagi* newspapers were banned by his government (Ahmad, 1980). Bhutto also amended the Pakistan Penal Code Section 499, which permitted the detaining of editors and journalists without an arrest warrant, alongside a fine and up to five years of imprisonment (Ahmad, 1980). Though martial law was purged, martial law ordinances and regulations, along with the Press and Publication Ordinance of 1960, remained effective for as long as Bhutto remained in power.

General Zia-ul-Haq deposed Bhutto in 1978 and re-imposed martial law. Bhutto was then indicted in a murder case after which he was hanged in prison in 1979. Censorship reached its pinnacle during Zia's administration, considered one of the worst periods in terms of press freedom. It was a routine matter for journalists from 1977 to 1988 to have their photo reels confiscated and cameras destroyed. The newspapers were not allowed to publish anything without prior approval from the government. Each day, the media houses were given an elaborate handout, detailing the information which was then turned into a newspaper and was circulated among the public (Hussein, 2022). Zahid Hussein, a photojournalist of the time, mentions the uncertainty that surrounded the lives of media personnel; Hussein had to send his children and wife away from the city due to the precarious situation (Hussein, 2022). He quoted an incident in which Ibrahim Jalees, a renowned journalist and editor, died of brain hemorrhage at the hospital after not being able to survive the injuries that he received from the army personnel. Editors and journalists that refused the regime's orders were tortured, jailed and at times publicly lashed (Naqi, 2017). Three of the popular newspapers, *Musawaat*, *Aman* and *Ailaan*, were banned by the Zia regime in 1978 (Hussein, 2022) for publishing articles which criticized his authoritarian rule. In 1988 General Zia's dictatorial rule came to a sudden end when his plane crashed near Bahawalpur, but his censorship policies were carried on by the succeeding governments. This brief historical overview substantiates that whether Pakistan had political government or military administration, the press was never really fully independent. Each individual who assumed office curtailed media freedom and utilized all power, legislative

or otherwise, at his disposal to subjugate the press and turn the media body into a mere puppet and mouth-piece of the regime in office. Imran Khan's ascendancy to power anticipated a positive change, for he was a populist leader with strong convictions regarding media freedom, and his successful political campaign was immensely attributed to the efficacious role of the media in spreading his message far and wide. However, to nation's disappointment, his rule became analogous, indeed worse, than of those before him. This paper will delineate the development of censorship policies and their execution during his tenure, it will also illustrate the extrajudicial and clandestine approaches used by his government to silence the press.

Discussion

When Imran Khan came to power in mid-2018, the way his administration operated was no different from any of his predecessors, validating all the media's repressive measures with the backing of presidential ordinances, clearly going against his own Party's manifesto which promoted free and independent media (Manifesto, 2018). Through these presidential ordinances, the PMDA (Pakistan Media Development Authority) was pushed to amend the existing PEMRA (Pakistan Electronic Media Regulatory Authority). This move was justified by the government's spokesperson on the pretext that present laws lack the jurisdiction to exercise authority on the increasingly popular social media sites: Facebook, Twitter, YouTube and Tiktok, hence it was only appropriate to have an organization backed by the law to scrutinize each content that was published for public consumption, and to be dealt with accordingly. The PECA (Prevention in Electronic Crimes Act) amendment too came with a presidential ordinance, it was brought forth in early 2022 with a sham of protection for the journalists and media personnel, however the undisclosed motive was to "have the power to remove or block or issue directions for removal or blocking of access to an information through any information system if it considers it necessary" (Prevention, 2016, p. 18), in the interest of the integrity, security and defense of Pakistan. The amendment in Section 20 of the bill authorized the citizens, government departments and even public officials to pursue a non-bailable course of action against any individual whom they considered engaged in felonious activity, or in disseminating questionable information maligning religion, government or the state departments.

This evidently peculiar method of imposing laws passed by ordinances not only exposed the PTI government's pernicious agenda but at the same time indisposed the Constitution of Pakistan and violated Article 19 and 19A: Freedom of Speech and Right to Information. In 2020, the PTI (Pakistan Tehreek-i-Insaf) government, through an ordinance, secretly passed the *Social Media Rules* which were only brought to public knowledge a year later, in 2021, with a notification that was issued under the title *Removal and Blocking of Unlawful Content (Procedure, Oversight and Safeguard) Rules 2021* (Kamran, 2022). This manipulation of the ordinance procedure to pursue a particular scheme instead of following the right course of action i.e to engage Parliament and the stake-holders in the matters related to them, is an issue within itself. The PMDA (Pakistan Media Development Authority) and PECA (Prevention in Electronic Crimes Act) amendments were pursued in order to arm the PTI (Pakistan Tehreek-i-Insaf) administration with the required legal backing to penalize activists, journalists and all other individuals if they were to surpass their limited freedom and raise their voices against the military or Khan's quasi-democratic government. One of the imminent consequences of this was "self-censorship" (Kamran, 2022). The journalists from print and virtual media were afraid of becoming the target of these draconian laws, thus refrained from openly appraising the incumbent administration or the armed forces which had its weight behind the Khan government.

The PTI, which promised citizens a free and independent media among other things, also pledged to have an independent media body which would not succumb to pressure or become a toy in the hands of the people in charge; the manifesto clearly stated that:

PEMRA (Pakistan Electronic Media Regulatory Authority) would be made autonomous so it does not become a political tool in the hands of any government to target the freedom of the electronic media. Government advertisements would be rationalised and not be made a tool to harass or bribe the independent media (Manifesto, 2018).

However, the reality was quite different, as Khan's administration started off with the *Citizen Protection Rules* to ensure the safety of the people on the online platforms and gave itself the right to take down any material that it believed questionable. With this move, a new and more organized wave of censorship took root in the country with the equilibrium shifting from the public to those in power. The government notified the social media sites to adopt the regulations which authorized the Pakistani government to inspect and censor online content, and subsequently the social media sites complied. X, formerly known as Twitter, though initially reluctant to follow the prescribed censorship guidelines, also yielded upon the threat of losing its 44 billion rupees user market in Pakistan (Pakistan Cabinet, 2022). The outcome of these measures was fast: a critic of the overarching control of the military in Pakistan and of Khan's policies, Taha Siddiqui received an unvarnished email that mentioned his tweets to be against and in violation of the Pakistani law, and in order to continue using the site, he ought to do the needful: remove the respective tweets (Siddiqui, 2023). Soon after that, the government blocked the *Voice of America* Urdu and Pashto websites on the notion that it was advancing PTM (Pashtun Tahafuz Movement) propaganda. The Pashtun Tahafuz Movement is an organization that advocates for the rights of the Pashtuns, urges the establishment to conduct an inquiry into extrajudicial killings and missing persons, and insists upon the removal of land mines in the tribal region i.e the North-West frontier region Pakistan. The then Information Minister of Pakistan, Fawad Chaudhary, confirmed that the Pashto websites and *Voice of America* Urdu were shut down through PTA (Pakistan Telecommunication Authority) on the pretext of "false and prejudiced reporting" (AFP, 2018).

Just like Taha Siddiqui, Mubashir Zaidi, another popular journalist and a co-host of a TV show at *Dawn News* channel, tweeted his remarks on the Tahir Dawar case and the cold-blooded murder of Ali Raza Abidi, thus X flagged those tweets and labelled them against the law in Pakistan after "receiving official correspondence from Pakistan" (Twitter informs, 2019). Government's censorial control reached new heights when the Director of NR3C (National Response Centre for Cyber Crime) in a letter dated 13-01-2019, instructed all four additional directors of FIA (Federal Investigation Agency) in Rawalpindi division to probe inquiries against the journalists: Matiullah Jan, Umar Cheema, Waqas Goraya, Ammar Masood, Murtaza Solangi and Ayaz Syed for displaying the picture of Jamal Khashoggi, the slain Saudi journalist, during the Muhammad Bin Salman visit to Pakistan, on their X handles. The government believed that this move had hurt the sentiments of their revered guest and these people and the protesting political parties must be held accountable for pursuing propaganda and displaying the journalist's photograph.

During the same time, PTA (Pakistan Telecommunication Authority), to extend its scope of authority, held a meeting with ISPs (internet service providers), saying the intention of this meeting was the improvement in the provision of internet access and limiting the availability of pornographic content to the Pakistani populace; the meeting, however, ended on a sour note. ISPs accused the government of being more focused on controlling and managing political voices online than the indecent and sexually disturbing content published on the sites (Ali,

2020). The government officials denied having expressed anything of the sort, and instead shifted the blame towards ISPs for not conforming to the government's simple demands which were made in keeping the well-being of the Pakistani populace in mind.

Apart from PTA (Pakistan Telecommunication Authority) another government organization which played its part in censoring and intimidating the press community was FIA (Federal Investigation Agency) which draws its legal strength from Pakistan Penal Code, Cyber Crime Law and PECA, among others. In the course of four years i.e from 2018 to 2022, a large number of journalists were persecuted by FIA using the aforementioned laws. The following paragraphs will elucidate the autocratic working of this government agency, and enlist the journalists who have borne the brunt of these policies for merely stating the facts and at times even less than that.

Razi Rizwan, a reporter with over twenty years' experience in journalism, posted a tweet related to the military, judiciary and intelligence agencies. The tweet was considered highly offensive by the Cyber Crime Authority in Pakistan, therefore in the early morning of February 8th, 2018 Rizwan's son reported that his father was arrested from his house by FIA (Federal Investigation Agency) personnel accompanied by the Rangers, a paramilitary force in Pakistan (Shahzad, 2019). The first incident report registered against him was on the basis of the PECA (Pakistan Electronic Crimes Act) Section 123-A that declared him guilty of the offences. Following the arrest, Rizwan was presented in court but was fortunate enough to receive bail and the court also denied FIA's request for a ten-day custody. Rizwan then apologized for having posted such remarks and promised to never do that again (Shahzad, 2019). However, his X account has been inaccessible ever since.

Just like Razi Rizwan, another renowned journalist, Shahzaib Jillani, who worked as a correspondent with the BBC and DW (Deutsche Welle), was booked in a similar case of "cyber terrorism and defamatory remarks against the respected institutions of Pakistan" (Baloch, 2019). The complainant accused Jillani to have made highly inappropriate statements against the military establishment by calling Prime Minister Imran Khan a mere "stooge", the complainant also incriminated Jillani of wrongly blaming the security agencies for the disappearance and abduction of people on two occasions during a live television show *Aaj Kamran Khan Kay Sath*. Complainant stated that Jillani was also responsible for hurting sentiments with his spiteful comments, but when the matter was taken to court, the FIR registered against him was rejected by the sitting judge, and the court declared the charges void due to insufficient evidence (Baloch, 2019). Another similar case is of Waleed Butt, The President of the Pakistan Muslim League Nawaz Youth Wing, Punjab. Waleed Butt was arrested on similar charges of using "inappropriate language" against the Chief of Army Staff Qamar Javed Bajwa and state institutions, and he too was charged under PECA section 11 and 20, and 500, 505 and 109 of Pakistan Penal Code (Mirza, 2019). He too was acquitted of the charges laid against him. The outcome of all these incidents establish that these journalists were falsely accused and that these laws – PECA, Cyber Crime Law and *Pakistan Penal Code* –, have been unfairly employed by the government agencies to subdue the press and obliterate the idea of freedom of speech and simultaneously create a sense of fear and intimidation among the journalists, forcing them to self-censor.

Around the same time, the editor at *The Express Tribune*, Bilal Farooqi, was arrested by the police for defaming and exposing military activities in Karachi. Farooqi was charged on the basis of *Pakistan Penal Code* 500, 505 and section 11, 20 of *PECA* (Prevention in Electronic Crimes Act). The Karachi Union of Journalists called the "arrest of Bilal Farooqi a part of the nefarious and concentrated campaign to gag free and independent voices" (Ali, 2020). Another journalist to face the wrath of this despotic government was Asad Ali Toor, who runs an online YouTube channel. A First Incident Report was lodged against Toor on the basis of *PECA*

(Pakistan Electronic Crimes Act) 11, 30 and 27: hate speech, offense against the dignity of a person and unlawful online content, and section 499, 500 and 505: defamation, punishment of defamation and public mischief, of *Pakistan Penal Code* (FIR registered, 2020). In May 2021, three unknown men stormed Toor's apartment in Islamabad and left him severely injured (Qureshi, 2021) for criticizing state institutions and the military's intervention in Pakistani politics. The Human Rights Commission of Pakistan called it "muzzling of freedom of expression" through their official X handle (FIR registered, 2020). Hamid Mir, while speaking at a rally organized to condemn the attack on Asad Ali Toor, blamed the armed forces for using covert tactics to muzzle differences of opinion, and soon after the government forced the hand of *Geo News*, and Hamid Mir was taken off the air, and was banned from hosting his program *Capital Talk* (Pak journalist, 2021).

The trend continued. An investigative journalist, Arshad Sulehari, who published a series of incidents pertaining to the wrongdoings of the Musharraf government in the early 2000s, had his house raided without a warrant to frighten and dissuade him from pursuing his line of work. He was also threatened by the FIA (Federal Investigation Agency) and was forced to appear before a panel though no charges were directed against him (Iqbal, 2021). Fakhur Durrani was called a "traitor" and an "Indian agent" for assisting a fellow journalist Ahmad Noorani in his research related to Director General ISPR General Asim Bajwa's burgeoning finances, as Bajwa has been a close aide to former Prime Minister Imran Khan. Ahmad Noorani received life threats and was forced to flee the country, and was only then able to publish his article *Bajwa Family Business Empire Grew in Four Countries in Sync With Asim Bajwa's Rise in Military*, a piece of investigative journalism that exposed 175 pizza restaurant franchises and a business worth \$52.2 million, nothing of which had been revealed by Bajwa in the asset declaration form that he signed on June 22nd, 2020 right before he took charge as the Chief of CPEC (China Pakistan Economic Corridor) in Imran Khan's government (Noorani). On another occasion, the former Chairman of PEMRA (Pakistan Electronic Media Regulatory Authority), Absar Aslam, found himself indicted in a high treason case for being a critic of Imran Khan's policies and that of his quasi-military government. Some unknown men opened fire on Absar Aslam when he was out for a walk in a park near his house; the culprits fled the scene, while Aslam sustained serious injuries but fortunately survived the attack. This attack happened after Aslam had disclosed that the current Inter-Service Intelligence (ISI) Chief Lt. General Faiz Hameed had tried to force Aslam's hand to the military's advantage back when he was Chairman of PEMRA (Hashim, 2021). Here, it must be acknowledged that the military is the most powerful organization in Pakistan, in fact it would not be wrong to say that even the highest office i.e. of Prime Minister, draws its power from the armed forces; if the Prime Minister runs out of military favor, he simultaneously runs out of time in office, and we have seen that happening all throughout the 1990s, when Benazir Bhutto and Nawaz Sharif ran in and out of favor, and in and out of office (Johnson, 2018), throughout the decade until martial law was imposed by General Musharraf. This clearly asserts that it's inconceivable for even the Prime Minister to challenge or point fingers at the armed forces or any particular military official, thus for Absar Aslam to publicly accuse the sitting ISI Chief of coercion was unprecedented, and though Aslam survived the attack, but it left the entire journalism community in extreme fear and anxiety (Anxiety among, 2021).

These government agencies were not just targeting journalists, they were also actively engaged in harassing common people. An incident reported in the *Nayadur* newspaper is a case in point. The paper reported that a resident of a small town in south Punjab posted satirical remarks on his social media account regarding the rigging of elections and military involvement in politics and these satirical posts resulted in an FIR (First Incident Report) being registered against him with reference to the *Telegraph Act*. The resident was accused of inciting unrest in society (FIR,

2019) for merely expressing his thoughts. The charges were condemned by the legal experts. Fareeha Aziz, a lawyer and an expert in the field of cyber-crime, expressed her concerns and called this an infringement of freedom of expression. She conveyed that the government continues to crack down on individuals under the sham of cyber-crime, individuals who are simply exercising their freedom of expression, while hate-speech inciters such as TLP (Tehreek Labaik Pakistan) activists, who manipulate religion for political gains and cause ruckus on the streets, roam about freely. She stressed that, in this particular case, according to the law, the FIR has to be registered by the particular person who was aggrieved by the action of this individual, however, ironically the Assistant Sub-Inspector had initiated the FIR, against the south Punjab resident, on his own (FIR, 2019), which in itself is a clear violation of the law. All such acts depict the administration's keen interest in keeping everyone under its thumb, journalist or otherwise, and create an atmosphere so fearsome that it becomes impossible for any individual or organization to question the working of the government.

Another individual from civil society that was targeted using the censorship ordinances was Professor Ismail, a human rights activist and PTM (Pakistan Tahafuz Movement) worker, harassed and abducted by unknown men outside his house on the fabricated charges of disseminating propaganda against the state on social media sites under section 10, 11 of *PECA* (Prevention in Electronic Crimes Act) and 109 of the *Pakistan Penal Code*. He was then presented in court and was granted a 14-days remand-in-custody. His daughter, Gulalai Ismael, a human rights activist as well, currently living in self-imposed exile in the US, voiced her concerns on X, formerly known as Twitter, in response to which the US State Department's X handle for the Bureau of South and Central Asian Affairs remarked, "We are concerned by reports of the continued harassment of Gulalai Ismail's family, and her father's detention. We encourage Pakistan to uphold citizens' rights to peaceful assembly, expression, and due process". The Pakistan Foreign Office Spokesperson deemed this uproar unnecessary and uncalled for (Sirajuddin, 2019). Professor Ismail was granted a bail a month later by the Peshawar High Court. It is conjectured that since the Pakistan military has blamed the PTM (Pakistan Tahafuz Movement), of which Professor Ismail and his family are active members, of taking financial assistance from anti-Pakistan regional rivals, to work against the state, Ismail's abduction and trial were the administration's way of sending a warning and creating fear among the PTM workers. The military establishment wanted PTM to abandon ideas of raising voices against the missing persons, Pashtun abductions and subsequently leave their quest of securing rights and protections for Pashtuns equal to those rendered to Pakistani citizens, and also the political fight for the reinstatement of normalcy in FATA (Federally Administered Tribal Area), a region in the North-West of Pakistan. Another reason of this crackdown on PTM (Pashtun Tahafuz Movement) was because of its criticism of the Khan government's welcoming attitude towards the military meddling which resulted in an ordinance that called for the extension of military authority all across Khyber Pakhtunkhwa province, which was earlier limited to the boundaries of FATA (Federally Administered Tribal Area). Under the guise of mainstreaming of FATA with its adjacent province Khyber Pakhtunkhwa, an ordinance was passed by the PTI administration which legalized military intervention in the political affairs of the province and the "setting up of [an] oversight board comprising two civilians and two military officers to review cases of each person interned within a period of time" (Shah, 2019). The respective ordinance drastically hampered the natural political evolution of the tribal region. This entire episode of Ismail's arrest, followed by a court case, was well within the constitutional and legal jurisdiction, but it would not have been possible to charge Ismail or any other individual from civil society or otherwise prior to the enactment of these draconian ordinances. These ordinances gave the government a legal cover to practice censorship, at the risk of threatening the most basic of rights, and leaving the populace

vulnerable to the oppressive restrictions, and at the same time it has thwarted the gradual development of critical thinking in society.

Alongside journalists and civil society, the administration also targeted the media houses. *Jang-Geo Group* has a history of locking its horns with the military establishment and has number of times suffered due to its anti-military stance. Right after Imran Khan assumed office, the distribution of *Jang Urdu* newspaper was banned in army cantonments, because the *Geo News Group* accused the military of clandestine operations to keep the journalists, media houses and all those crossing the line in check. And then, *Dawn*, a renowned English daily and one of the oldest newspapers in the history of the country, was also banned in the cantonment areas and Defence Housing Authority, a military-run residential society all across Pakistan. It was also reported that the inter-city distribution and delivery of *Dawn* and *Jang* newspapers' were deliberately impeded even in the civilian area of Punjab, Balochistan and Sindh (Disruption to, 2018). The PTI government did not stop at censoring journalists or the media houses, and extended its sway to ban certain books as well. A small group of men plundered the publishing house of Hanif's novel's Urdu translation, *A Case of Exploding Mangoes*, and confiscated all copies, and until today the Urdu version of the novel remains unavailable for sale anywhere in the country. Another book that was censored was Sohail Warraich's *This Company Will Not Work*, because the cover page illustrated Prime minister Imran Khan sitting next to the feet of Chief of Army Staff who sat on the chair; the book was approved for release only after the cover was changed (Sohail Warraich, 2020). Shuja Nawaz also had to struggle to have his book, *The Battle for Pakistan: The Bitter US Friendship and a Tough Neighbourhood*, released in Pakistan. Though the book was not banned, it had gone through quite a turmoil prior to release, the cause being discussed was the undesirable portrayal of the armed forces (Zahid Hussain, 2020).

As discussed in the preceding paragraphs, governments employed various direct and indirect techniques to exert its control, one of the government manoeuvres included advertisement diminution to the mutinous news channels and newspapers, and discontinuation of payments which in turn resulted in salary delays, leaving the entire media establishment in a desperate situation (Pakistan government, 2020). The Pakistan Media Regulatory Authority (PEMRA) was being established on the agenda to have an all-inclusive media control, from ironing out the slightest wrinkle to the complete annihilation of an electronic and print media house. On the directions of PEMRA, moments after the broadcast began, the private news channels have more than once taken off air the live interviews and press conferences of the leaders of opposition parties, namely Asif Ali Zardari and Maryam Nawaz (IANS, 2019). There was also an undeclared ban by the Khan government on giving screen-time to opposition party leaders, covering their political rallies, conducting interviews or even televising their press clippings (Hashim, 2019). Numerous journalists confessed to the over-arching control of ISPR (Inter-Service Public Relations) along with the media wing of PTI (Pakistan Tehreek-i-Insaf), "If there is a programme that the establishment or the PTI government don't like, they won't call the journalist, they will call the managers, or they'll just shut down the channel... They have a one-window operation, usually a WhatsApp group", said one Karachi-based senior television producer. "A tweet or a screenshot will be shared on that group [by a military officer]. And a question mark." (Hashim, 2019), this clearly shows the extent of authority exercised both by political and military agencies to muzzle free speech and the limited space in which media in Pakistan operated.

Conclusion

It can be safely said that the imbalance of power in the administrative setup of the country and the political tilt towards non-political factions, the armed forces for instance, have resulted in a

troubled democracy. This research concludes that the legalization of censorship with the help of PECA (Pakistan Electronic Crimes Act), PMDA (Pakistan Media Development Authority) and Cyber Crime Law, of which Khan's government has taken immense advantage, and giving over-arching authority to agencies like PEMRA (Pakistan Electronic Media Regulatory Authority) and FIA (Federal Investigation Agency) has given a free rein to all the incoming administrations to control and curtail the liberty ensured by the Constitution of Pakistan to satisfy petty political agendas. In 2022, the succeeding PMLN government was already afoot in making the best of these draconian regulations, now forcing the media channels to block coverage of Imran Khan's political campaign and censor his press conferences, while Arshad Sharif's coverage of the Chief of Army Staff's non-declaration of the gifts that he received from his foreign visits landed the journalist in hot water. Arshad Sharif, an investigative journalist, received Pride of Performance from President Arif Alvi in 2019, yet was forced to flee the country due to severe threats from the state institutions, and was killed in Kenya while on the run (Tahir, 2022). The incumbent PMLN (Pakistan Muslim League Nawaz) government took up censorship regulations right from where the previous government left off. Though during the Khan government censorship reached new heights and the desire to exert control on the media houses was stronger than ever, this wasn't the first incumbent regime to have wished so and unfortunately would not be the last.

It is however worthy to note that earlier the popular notion was that censorship was only exercised by the military regimes and by martial law dictators but it is seen that the civilian governments of the past and present day have equally taken advantage of the draconian press regulations to advance their agendas and keep the press under their thumb. Within a short period of four years, i.e from 2018 to 2022, a large number of journalists have been persecuted and their television shows have been banned. It appears that in Pakistan the only way to survive the current situation is by following the DG ISPR's advice "to report positively for six months about the new government, and afterwards...continue doing the same for as much time." (News Desk, 2022). The advice was given when Imran Khan was removed from office after he fell out of favor with the military establishment and an interim government was put in place. The advice given in August 2022 is very much in practice even today in 2024, as a military backed PMLN (Pakistan Muslim League Nawaz) and PPP (Pakistan Peoples Party) coalition government has taken up the reins of the country. Propagation of censorship is no more limited to a certain group and neither are its implementations. What is worse than publishing incorrect information is keeping the public in complete darkness about the state of affairs. Therefore, the RSF (Reporters Sans Frontières) declaration that Pakistan is a volatile space for authentic journalism is not so far from the reality (2022). Authentic reporting in Pakistan comes with a risk of losing one's job, putting one's family at risk, and in certain cases even losing one's life.

References

- AFP. (2018, December 14). VoA Protests Move to Block Its Content. *DAWN*. <https://www.dawn.com/news/1451317>. Accessed 14 Nov 2022
- Anxiety Among Journalists. *The Express Tribune*, Accessed 6 March 2024. <https://tribune.com.pk/story/2321587/anxiety-among-journalists>
- Ali, I. (2020, September 11). Express Tribune Journalist Bilal Farooqi Arrested in Karachi for "defaming Pakistan Army". *DAWN*. <https://www.dawn.com/news/1579118/express-tribune-journalist-bilal-farooqi-arrested-in-karachi-for-defaming-pakistan-army>
- Ali, K. (2020, September 3). ISPs, PTA at Odds Over Procedure to Contain "indecent" Content. *DAWN*. <https://www.dawn.com/news/1577659/isps-pta-at-odds-over-procedure-to-contain-indecent-content>

Arab News Pakistan (2022, February 20). Pakistan cabinet to approve new law-making defamation on social media “punishable offense”. *Arab News Pakistan*, <https://www.arabnews.pk/node/2028186/pakistan>

Baloch, S. (2019, May 18). Case Against Journalist Shahzeb Jillani Quashed Due to Lack of Evidence. *DAWN*. <https://www.dawn.com/news/1483053>

CPJ (2020, March 2). Pakistan Government Suspends Advertising in 2 Independent Media Groups. *CPJ*. <https://cpj.org/2020/03/pakistan-government-suspends-advertising-in-2-inde/>

Dawn (2018, June 20). Disruption to Dawn’s Distribution Continues Across Country. *DAWN*. <https://www.dawn.com/news/1414903>

Dawn (2020, September 15). FIR Registered Against Journalist Asad Toor for “Negative Propaganda” Against Army. *DAWN*, <https://www.dawn.com/news/1579824>

Dawn Correspondent (1969, April 6). MLR 30 Reshaped as MLR 31 to Widen Scope. *DAWN*. Archives Section, National Library of Pakistan, Islamabad.

Dawn Correspondent. (1969, May 18). Convictions by Martial Law Courts. *DAWN*. Archives Section, National Library of Pakistan, Islamabad.

Dawn Correspondent. (1969, July 27). Editor Sentenced for Contravening MLR. *DAWN*. Archives Section, National Library of Pakistan, Islamabad.

Hashim, A. (2019, August 15). “Silenced”: Pakistan’s Journalists Decry New Era of Censorship. *Aljazeera*, <https://www.aljazeera.com/features/2019/8/15/silenced-pakistans-journalists-decry-new-era-of-censorship>

Hussain, Z. (2020, January 15). Banning Books. *DAWN*, <https://www.dawn.com/news/1528400#:~:text=BANNING%20and%20burning%20books%20is,trying%20to%20ban%20a%20book>

Hussein, Z. (2022, March 17). Witness to Censorship in Zia ul Haq’s Martial Law | Vignettes of History | Episode 2. *Youtube*, uploaded by TCM Originals. <https://www.youtube.com/watch?v=qnuwqEl86Ac&t=38s>

Hussain, Z. (2020, January 15). Banning Books. *DAWN*, <https://www.dawn.com/news/1528400>

IANS (2019, July 12). Maryam Nawaz’s Interview “forcefully” Taken Off Air. *National Herald*. <https://www.nationalheraldindia.com/international/maryam-nawaz-interview-forcefully-taken-off-air>

Iqbal, A. (2021, March 28). UN Panel Finds Media Restrictions in Pakistan Alarming. *DAWN*, <https://www.dawn.com/news/1615033/un-panel-finds-media-restrictions-in-pakistan-alarming>

Johnson, K. (2018, July 6). The Three-Time Rise and Fall of Pakistan’s Nawaz Sharif. *Reuters* <https://www.reuters.com/article/idUSKBN1JW1O3/>

Kamran, H. (2022, February 22). PECA Ordinance: A Weapon Against Freedom of Expression. *Business Recorder*. <https://www.brecorder.com/news/40157326>

Manifesto. (2018, July 9). *Pakistan Tehreek-e-Insaf*. <https://www.insaf.pk/content/manifesto>

Mirza, I. (2019, June 18). PML-N Youth Wing Leader Arrested Over “hateful content” Against State Institutions: FIA. *DAWN*. <https://www.dawn.com/news/1488927>

- Mugheri, S. H. (2023, March 16). Foreign Policy of Military Dictator General Ayub Khan. *Modern Diplomacy*, <https://moderndiplomacy.eu/2023/03/16/foreign-policy-of-military-dictator-general-ayub-khan/>
- Mujahid, S. (1996, December 1). Jinnah's Vision of Pakistan. *Transnational Institute*, <https://www.tni.org/en/article/jinnahs-vision-of-pakistan>
- Naqi, H. (2017, October 18). Long Road to Dubious Victory. *DAWN*, <https://www.dawn.com/news/1364615>
- Nawaz, S. (2008). *Crossed Swords: Pakistan, its Army, and the Wars Within*. Oxford University Press.
- Naya Daur (2019, February 16). FIR Filed Against Vehari Resident For Satirical Posts About Imran Khan, Ex-CJP, General Bajwa. *Naya Daur*. <https://nayadaur.tv/16-Feb-2019/fir-filed-against-vehari-resident-for-satirical-posts-about-imran-khan-ex-cjp-general-bajwa>
- Naya Daur TV (2019, April 11). Pakistan Ranks 139th on Press Freedom Index 2018. *Youtube*, uploaded by Naya Daur TV, <https://www.youtube.com/watch?v=JHxoU7mPmR0>
- News Desk. (2022, August 10). Journalists Who Were Harassed, Manhandled and Forced Out of Work During Imran Khan's Rule. *IFJ*. <https://www.ifj.org/media-centre/blog/detail/category/press-freedom/article/journalists-persecuted-under-imran-khans-rule>
- Noorani, A. Bajwa Family Business Empire Grew in Four Countries in Sync With Asim Bajwa's Rise in Military. *Fact Focus*. Accessed 16 October 2022. <https://factfocus.com/politics/1756/>
- Prevention of Electronic Crimes Act. (2016, August 11). *National Assembly of Pakistan*, https://na.gov.pk/uploads/documents/1470910659_707.pdf
- PTI (2021, May 31). Pak Journalist Hamid Mir Barred from Hosting His Show on TV Channel. *The Indian Express*. <https://indianexpress.com/article/pakistan/hamid-mir-journalist-geo-tv-7338497/>
- Qureshi, Z. (2021, May 28). Pakistan Blogger Attacked, Tortured Inside His Apartment. *GULF NEWS*. <https://gulfnnews.com/world/asia/pakistan/pakistan-blogger-attacked-tortured-inside-his-apartment-1.1622218403464#>
- Reporters Without Borders (2022, May 17). *Pakistan*. Reporters Without Borders. <https://rsf.org/en/country/pakistan>
- Shah, W. A. (2019, September 18). Ordinance Extends Actions in Aid of Civil Power to Entire KP. *DAWN*. <https://www.dawn.com/news/1505809>
- Shahzad, M. (2018, February 9). TV Anchor Rizwan Razi Arrested For "Defaming State Videos Slideshow Archive Other E-Publications Institutions". *The Express Tribune*, <https://tribune.com.pk/story/1907030/1-tv-anchor-rizwan-razi-arrested-defaming-state-institutions>
- Siddiqui, T. (2023, December 16). *Personal Interview*. Paris, France.
- Sirajuddin. (2019, October 25). Gulalai Ismail's Father Sent on 14-Day Judicial Remand. *DAWN*, <https://www.dawn.com/news/1512843/gulalai-ismails-father-sent-on-14-day-judicial-remand>

Suhail Warraich's New Book Withdrawn Over Objectionable Cover. (2020, September 15). *Journalism Pakistan*, <http://www.journalismpakistan.com/suhail-warraichs-new-book-withdrawn-over-objectionable-cover>

Tahir, S. (2022, October 25). Arshad Sharif: Silencing the Voice of Dissent. *Global Village Space*. <https://www.globalvillagespace.com/arshad-sharif-silencing-the-voice-of-dissent/>

Twitter Informs Journalist His Tweet on Dawar, Abidi Murders May Be in “Violation of Pakistan Law”. (2019, January 3). *DAWN*. <https://www.dawn.com/news/1455249/twitter-informs-journalist-his-tweet-on-dawar-abidi-murders-may-be-in-violation-of-pakistani-law>

Entretiens et retour d'expérience Interviews and Experience Feedback



Entretien avec Susan Finding, directrice de la Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines (2010-2018) : Équilibre(s) en études civilisationnelles, un exercice d'équilibriste

Interview with Susan Finding, Director of the *Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines* (2010-2018):
Balance in Civilization Studies, a Balancing Act

Avec **Susan FINDING**

Université de Poitiers, MIMMOC
Professeur émérite en études anglophones à l'Université de Poitiers. Directrice du MIMMOC de 2009 à 2018. Ses publications portent sur les politiques sociales britanniques, l'histoire du livre et des collections.

Entretien réalisé par **Élodie GALLET**

Civilisation britannique et études irlandaises, Université d'Orléans

et **Lucie GENAY**

Civilisation des États-Unis, Université de Limoges

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1490>

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : Cet entretien avec Susan Finding, première directrice de la Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines (FE2C), retrace l'historique de la fédération, sa fondation et son évolution depuis 2010, tout en proposant une réflexion sur la figure de l'équilibriste dans la recherche en civilisation.

Mots clés : Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines, fondation, évolution

Abstract: This interview with Susan Finding, first director of the Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines (FE2C), is an overview of the federation's history, of its foundation and its evolution since 2010. At the same time, the discussion addresses the art of the balancing act in civilization studies.

Keywords: Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines, foundation, evolution

Un exercice d'équilibriste

En quoi les études civilisationnelles sont-elles un exercice d'« équilibriste » ?

Les deux termes synonymes d'équilibriste sont « funambule », dont les racines latines signifient marcher sur une corde, et « acrobate », issu du grec et signifiant qui marche sur les sommets. Ils sont assez parlants lorsqu'on essaie de définir les études civilisationnelles. Pour les enseignants de la « civilisation » d'un pays, il faut trouver un équilibre entre les connaissances culturelles nécessaires à la compréhension de la langue – ce qui implique avoir recours aux références culturelles et sociologiques, au contexte historique et géographique au sens large – pour comprendre le discours de l'autre. Pour ce faire, chacun et chacune apporte à l'édifice sa spécialisation (histoire politique, histoire des idées, sociologie ou anthropologie, géographie humaine, études culturelles, etc.) appliquée à l'aire linguistique et plus particulièrement à l'intérieur de vastes aires culturelles, certaines aires politico-culturelles (États, nations, peuples, régions...). C'est là que la métaphore de l'acrobatie s'applique à nouveau. L'acrobatie est un art qui s'exerce au sol sur différents supports (gazon, trottoir, trampoline) ou en l'air, à nouveau sur des supports différents (corde, ruban, cerceau) pour exécuter des figures de voltige. Les études civilisationnelles ont cette variété de supports, et ces mêmes figures obligatoires (le programme imposé) et figures libres (figures de base, figures spectaculaires), qui s'apparentent parfois à la voltige (exercice de manège à cheval, saut par un trapéziste, manœuvre inhabituelle en avion), qui peut s'avérer être une entreprise périlleuse et risquée.

En quoi la Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines (FE2C) reflète-t-elle la centralité de cette figure d'acrobate équilibriste en civilisation ?

L'histoire de la FE2C a elle-même été un exercice d'équilibriste entre domaines, disciplines, équipes, thématiques, forces centripètes et centrifuges. La Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines, selon la première présentation officielle, faite en 2010-2011,

est née de la volonté des membres des équipes constitutives de trouver un moyen de travailler ensemble en dépassant les structures d'organisation traditionnelles et de fédérer des équipes d'enseignants-chercheurs rattachés à des départements de langues dont l'enseignement et la recherche portent sur les « civilisations étrangères », où les phénomènes de société, le contexte historique et la culture des pays dont nous enseignons la langue sont les objets d'étude [...]. Leurs problématiques se rapprochent des thématiques des sciences humaines telles que l'histoire, la géographie, les sciences politiques, la sociologie, etc. [...]. La visibilité des études sur les civilisations contemporaines en serait accrue dans un contexte où la « civilisation » est souvent occultée par l'étude des langues et des littératures des cultures étrangères, où le contenu « humanités » des cours labellisés « anglais », « allemand », « espagnol » etc. dans des filières autres que littéraires est peu perçu (Dossier de création de la structure fédérative FE2C, soumis par l'Université de Poitiers à l'AERES en 2010).

Être enseignant de « civilisation » demande de chercher à établir un équilibre avec les parcours littéraires et linguistiques des formations disciplinaires de langues, mais aussi, à l'intérieur de notre pré carré, de veiller, pour emprunter une définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, au « juste rapport, à la proportion harmonieuse entre des éléments opposés, à la convenable pondération des parties d'un ensemble » entre les différentes sciences humaines mises à contribution (CNRTL) ; bref, de chercher une harmonie judicieuse permettant d'expliquer des faits de société de la « civilisation » analysée. Est-il périlleux d'essayer de rassembler des collègues de différents horizons – géographiques et scientifiques ? L'histoire de

la Fédération peut en effet donner un aperçu des différents écueils qui se posent en tentant de maintenir l'équilibre en études civilisationnelles.

Genèse et évolution de la Fédération pour l'Étude des Civilisations Contemporaines

Comment est née la FE2C et quel a été votre rôle dans cette création en 2010 ?

Dans le cadre de la préparation des nouveaux contrats quadriennaux de recherche, en tant que Directrice du laboratoire Mémoire, Identités, Marginalités dans le Monde Occidental (MIMMOC), j'ai initié des discussions avec des collègues d'équipes voisines pour essayer de mettre sur pied une fédération qui pourrait nous donner à tous de nouveaux arguments pour défendre les études civilisationnelles et nos équipes de recherche. En effet, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) avait suggéré que notre équipe aurait intérêt à se rapprocher de – voire fusionner avec – le laboratoire Espaces Humains et Interactions Culturelles (EHIC) à Limoges, alors bi-site avec Clermont-Ferrand – ce qui nous semblait vouloir dire, en termes acrobatiques, faire un grand écart – non pas au niveau thématique, car l'équipe EHIC à Blaise Pascal, nous était bien connue par ailleurs, mais en termes géographiques et stratégiques. Nous travaillions déjà régulièrement avec des collègues de Tours et La Rochelle. C'est donc, exercice d'équilibre, en voulant à la fois répondre aux injonctions de rapprochement des instances supérieures et élargir nos propres horizons scientifiques, que des réunions ont été tenues pour mettre sur pied une collaboration formelle, en nous fondant sur le Pôle de Recherche de l'Enseignement Supérieur (PRES) Limousin Poitou-Charentes. Les réunions constitutives ont eu lieu en juin 2010 à la Maison des Sciences de l'Homme et la Société (MSHS) de Poitiers, et en septembre 2010 à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) de Limoges. Nous avons, à l'époque, mis en avant les motivations qui nous amenaient à vouloir formaliser et consolider ces liens : institutionnelles, scientifiques et structurelles.

La volonté institutionnelle de rapprochement s'exprimait au niveau national avec les PRES et au niveau local avec les Régions finançant des projets de recherche et les équipes présidentielles de l'époque des universités de Poitiers et Limoges. La volonté scientifique était de créer un réseau permettant aux équipes structurées selon différentes approches de mettre en place un projet de recherche qui émane de l'ensemble des axes prévus par celles-ci. Enfin, il s'agissait d'une volonté structurelle de dépasser l'organisation de la recherche dans nos secteurs, qui plus souvent se présentait en équipes composées uniquement d'anglicistes, d'hispanistes, de germanistes, etc. où linguistique, littérature et civilisation se compléaient, mais parfois aussi, se concurrençaient, et les équipes, composées de plusieurs disciplines linguistiques, qui étaient fédérés soit par une thématique (migration) ou une période (la Renaissance, le médiéval) soit par l'approche, ici en l'occurrence, civilisationniste.

Sur quelles sources de financement avez-vous pu compter pour lancer la fédération et comment avez-vous garanti un engagement équilibré des équipes constitutives ?

Le soutien de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, de l'Institut de Recherche des Sciences de l'Homme et de la Société de Limoges, et du PRES Limousin Poitou-Charentes, a permis de financer les premières réunions et manifestations. La Convention de création, datée de 2012, comportait ainsi les noms de cinq laboratoires et de cinq universités du Centre-Ouest :

- Mémoire, Identités, Marginalités dans le Monde Occidental (MIMMOC, EA 3812, Poitiers), représenté par sa Directrice, Susan Finding

- Espaces Humains et Interactions Culturelles (EHIC, EA 1087, bi-site Limoges-UBP Clermont II), représenté par ses Directeurs Bertrand Westphal et Timothy Whitton
- FRancophonie Éducation Diversité (FRED, EA 6311 (ex-DYNADIV, Limoges), représenté par sa Directrice, Dominique Gay-Silvestre
- Centre de Recherche en Histoire Internationale et Atlantique (CRHIA, EA 1163, La Rochelle) représenté par son Directeur Laurent Vidal
- Interactions Culturelles et Discursives (ICD, EA 6297, Tours) représenté par sa Directrice, Monica Zapata

Cette dernière équipe, constituée par la réunification de quatre équipes tourangelles ICD en 2012 (Centre interuniversitaire de recherche sur l'éducation dans le monde ibérique et ibéro-américain, Groupe de Recherches Anglo-Américaines de Tours, Histoire des Représentations et RTmus – musicologie), est restée en dehors au moment de l'adhésion formelle mais continue de participer par la présence de certains membres aux réunions, aux projets et aux manifestations. La convention est enfin signée en 2013 après les périples entre laboratoires et présidences.

L'équilibre sur papier (cinq équipes, cinq universités) était maintenu par le désir du comité de pilotage de laisser chaque équipe proposer et monter des projets qui réuniraient l'ensemble à tour de rôle. C'est ainsi qu'après un premier colloque, tenu en septembre 2011, un calendrier de manifestations a permis à presque chaque équipe membre de s'impliquer et de conduire l'ensemble. Les deux premières années d'activité (2012-2013) ont vu Limoges, Poitiers, La Rochelle, Tours et Clermont-Ferrand prendre tour à tour la responsabilité d'un projet, qui s'insérait dans l'un ou plusieurs des trois axes initiaux du premier projet scientifique de la fédération déclinant des approches « Politiques, cultures et identités » et les sujets d'étude « Empire, Conflits, Itinéraires ». Des mots clés sont indicateurs des principaux thèmes abordés pendant ces deux premières années : cultures et territoires, cultures coloniales et postcoloniales, monde post-américain, idéal démocratique, cultures en mouvement, déplacement, interculturalité, minorités. Dix journées d'études et colloques ont ainsi été mis en œuvre, signe de l'ambition et des élans suscités par cette nouvelle structure (Annexe).

Quelles ont été les grandes phases d'évolution de la FE2C ?

La dynamique scientifique et l'étoffement de la Fédération ont servi de moteurs à de nouveaux projets. Des thématiques communes se sont dessinées, veillant à garder en « proportion harmonieuse » et en « convenable pondération » des approches et des méthodologies variées issues des sciences politiques et de la sociologie, de l'histoire-géographie, et des études culturelles. Pendant la première période de travail commun (2012-2016) autour du projet ICE (Images, cultures, empires), les partenariats entre les équipes se sont concrétisés et plusieurs projets à longue durée ont vu le jour. Plusieurs publications – ouvrages et numéros de revues – témoignent de la vivacité de la Fédération. Les projets conduits à tour de rôle, et là aussi il s'agit d'équilibre, par les équipes de Poitiers, Limoges, La Rochelle et Orléans, ont abordé notions, discours et représentations dans des contextes variés – notamment celui sur les situations post-confliktuelles, et, dans le cadre du projet cultures en mouvement, le patrimoine documentaire.

La reconfiguration territoriale, effective fin 2015, qui amenait la disparition de la Région Poitou-Charentes et de celle du Limousin, fondues dans la Nouvelle Aquitaine où se trouvent dorénavant quatre Universités – Poitiers, Limoges, Bordeaux et Pau (au lieu d'une université historique au sein de chaque région) – a été prolongée dans le monde de l'enseignement supérieur par la substitution des Pôles d'excellence (PRES) par la fusion d'universités, ou des COMUE (Communautés d'universités et d'établissements). Par conséquent, la FE2C, à l'origine conçue à l'intérieur de la COMUE, a cherché à dépasser ces contraintes, à contourner

les murs. L'essaimage de reconfigurations structurelles et institutionnelles aurait pu affaiblir la FE2C. Au contraire, il a renforcé les liens existants, créés par la vraie stimulation et l'évident intérêt du travail commun. Nos partenaires à La Rochelle ont souhaité continuer de travailler au sein de la Fédération, malgré la décision de l'équipe décanale de se rapprocher de Bordeaux. L'équipe Réception et Médiation de Littératures et de Cultures Étrangères et Comparées (REMELICE) d'Orléans nous a rejoint officiellement. ICD à Tours continue de travailler de façon informelle avec la FE2C.

En même temps, une nouvelle équipe s'est constituée entre les Universités de La Rochelle et Bordeaux Montaigne. Il s'agit de Dynamiques, Interactions, Interculturalité Asiatiques (D2IA), créée en 2019. Les collègues de La Rochelle qui ont soutenu la FE2C depuis le début sont fortement impliqués dans cette nouvelle équipe dont certains mots clés sont proches de nos préoccupations : « (Géo)politique – Histoire – Migrations – Circulations des idées – Société Culture (matérielle) – Littérature – Arts visuels – Patrimoine – Didactique – Linguistique ». Cette ouverture supplémentaire à l'intérieur de cette nouvelle configuration territoriale renforce des collaborations fréquentes et fructueuses que nous avons en dehors de la FE2C avec plusieurs collègues de Bordeaux Montaigne.

Autre évolution institutionnelle au sein des équipes membres de la FE2C, la création de la revue *FLAMME* (Fédérer Langues, Altérité, Marginalités, Médias, Éthique) en 2021 par EHC à Limoges, renforce les synergies autour de problématiques communes. La revue en ligne *Openedition Cahiers du MIMMOC*, ouverte aux propositions émanant des membres de la Fédération a déjà publié plusieurs numéros issus des travaux de la FE2C – dans lesquels on relève, entre autres, les thématiques de circulations migratoires, de discours médiatique, de minorités. Deux nouveaux numéros, coordonnés par des collègues d'universités voisines (Centre de Recherche sur les Identités, les Nations et l'Interculturalité à Nantes) ou membres de la FE2C (Poitiers et Orléans), permettant un travail comparatiste entre différents pays, sont parus en 2022-2023 – l'un sur le travail des femmes (Stirling, Hanon-Lehours et Finding, 2022), l'autre sur les politiques éducatives (Fischer et al., 2023). Un certain nombre d'ouvrages ont également été publiés suite aux travaux et aux projets initiés au sein de la FE2C. On notera par exemple la parution en 2020 chez Peter Lang, dans la Série Travail et Société, coordonné par des collègues de Poitiers et Limoges, de l'ouvrage *Les défis de la diversité culturelle dans le monde du travail au XXI^e siècle. Politiques, pratiques et représentations en Europe et dans les Amériques* (Le Moing et al., 2020).

Le projet développé pour le quinquennal 2017-2022 a renforcé un certain nombre de points communs. La présentation du projet *Partitions et partages : aspects culturels, territoriaux et géopolitiques* explique les enjeux et les approches qui sont mis en avant, tout en soulignant les difficultés que cela implique, exercice à la fois d'équilibre et de recul scientifique :

L'étude scientifique des partitions et des partages territoriaux ne peut se borner à décrire les parties en présence et leurs discours respectifs sur le territoire en jeu. Elle se doit de déconstruire ces discours territoriaux, à explorer les modes d'invention et de partage du territoire. Il convient de réfléchir aussi aux stratégies et représentations culturelles qui permettent la substantialisation et la validation de ces constructions territoriales et/ou symboliques ou leur remise en cause (voir également l'approche scientifique des écoles de la *Critical geopolitics* et de la géographie culturelle). Ce travail est particulièrement difficile car la science du territoire, la géo-critique et la géographie politique, a souvent été l'instrument, volontaire ou non, de projets politiques (Programme FE2C soumis à l'Hcéres, 2017).

Parmi les thématiques suggérées porteuses : Territoires mythiques, cartographie mentale ; Les frontières, les politiques trans-frontalières, les diasporas : communautés et territoire, territoires virtuels ; Démocratie, citoyenneté et territoire. Une douzaine de manifestations organisées par les équipes membres tenues entre 2017 et 2020 sont issues de cette réflexion ; et la dynamique de travail en commun, au-delà de nos frontières universitaires et disciplinaires, s'est renforcée. Les échanges se prolongent par les invitations internationales partagées. La Fédération joue bel et bien le rôle de facilitatrice d'échanges, permettant à des invités internationaux de partager leur expertise dans différentes manifestations organisées par les équipes membres lors de leur séjour, avec l'invitation de chercheurs des Universités de Dublin, du Québec à Montréal, de Louisiane et de Moncton sur les années 2018-2019 et 2022, en dehors de ceux, nombreux, qui ont participé aux colloques⁹².

La fédération aujourd'hui

Sur quelles thématiques la FE2C travaille-t-elle actuellement ?

Le projet 2017-2022 faisait état des résultats espérés par le choix des membres de croiser les approches, domaines et théories. En ciblant aspects culturels, territoriaux et géopolitiques de la thématique Partitions et partages, on espérait susciter des critiques et des apports à :

- La critique des approches scientifiques de certaines questions territoriales
- L'approche scientifique des écoles de la *Critical geopolitics* et de la géographie culturelle
- La théorie des conflits et de résolution de conflits
- Les théories de la communication (discours médiatiques et politiques)
- La dimension politique de la science historique et de notions historiques
- La dimension « interculturalités »
- La question de l'interdisciplinarité

Cette réflexion a été menée depuis 2017 et se prolonge encore aujourd'hui. Des journées d'études sur l'approche géo-centrée en sciences humaines, sur l'épistémologie de la civilisation et l'équilibre en civilisation ont permis aux collègues des équipes membres de Poitiers, Orléans, Limoges, La Rochelle, Bordeaux, Nantes, de comparer leurs ancrages disciplinaires et de s'en extraire (Annexe).

Que représentait pour vous la tenue du colloque FE2C sur le thème de l'équilibre en novembre 2022 ?

Cette manifestation de la FE2C, après une trentaine de colloques, journées d'étude, séminaires en dix ans, et issue de cette réflexion épistémologique, a réuni quinze membres des équipes fédérées (MIMMOC, CRHIA, EHC, REMELICE), tout comme la douzaine de modérateurs, ainsi que des membres d'équipes qui travaillent de pair avec ces collègues sur des projets et/ou dans des formations pluridisciplinaires (Centre d'Études et de COopération Juridique Interdisciplinaire, Centre d'étude des mouvements sociaux, CNRS Passages, CNRS Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique, et Dynamiques, Interactions, Interculturalité

92 En 2018 : Mary Gallagher, University College, Dublin, Irlande (coord. Karin Fischer) ; Jim Block (coord. David Waterman) ; Kheira Belhadj-Ziane, Université du Québec en Outaouais (coord. André Magord), Herménégilde Chiasson, poète, dramaturge, réalisateur, ex-Lieutenant-Gouverneur du Nouveau Brunswick (Coord. André Magord). En 2019 : Lilyane Rachédi, École de travail social, UQAM (Ariane Le Moing). En 2022 : séminaires de REMELICE, Nathan Rabalais (University of Louisiana at Lafayette) et Christophe Traisnel (Université de Moncton).

Asiatiques) des universités de Poitiers, La Rochelle, Limoges et Orléans, Nantes, Paris, Bordeaux et Artois et l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Parmi les universités citées, on remarquera la prédominance de l'Arc Atlantique / l'Ouest Atlantique, concept autrefois en vogue dans les instances politiques européennes, qui semble se prolonger, sur le terrain, par la proximité géographique et les affinités scientifiques. On pourra étudier la répartition géographique de ces nombreuses manifestations. La FE2C a toujours essayé d'insister sur l'équilibre entre les équipes proposant des projets et la localisation géographique de ceux-ci, bien que, par sa position historique dans la création de la FE2C, et par son emplacement géographique, l'équipe fondatrice, le MIMMOC – avec la logistique qu'offre la MSHS – , et l'Université de Poitiers sont centraux et fondamentaux. Étaient également représentées des équipes qui s'interrogent sur l'équilibre à trouver et la place de la « civilisation » parmi les différentes spécialités de l'enseignement des langues étrangères ; par exemple le Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA) à Aix-Marseille, qui a déposé un projet de l'Agence Nationale de la Recherche « Histoire et épistémologie d'une langue étrangère en milieu universitaire : le cas des études anglophones en France » (HEPISTEA). On pouvait également noter la présence de Johann Michel, politiste et spécialiste de l'herméneutique des sciences sociales (le « sens » des faits/actes/écrits, le commentaire de texte) – approche que nous employons en études civilisationnelles.

En parcourant les intitulés des interventions, au-delà des oppositions, on trouvait le dialogue Nord/Sud ; les discours coloniaux ; la conservation de la nature ; l'entre-deux ; le non-dit/la censure ; les méthodes quali/quantitatives ; le public/privé. J'étais heureuse de constater qu'un certain nombre de mots-clés – démocratie, diaspora, post-colonial, autochtone, environnement, peuple – faisaient écho à nos premiers questionnements et à nos premières manifestations et projets. Ces thématiques nous semblent non seulement porteuses, mais également représentatives de ces carrefours où les disciplines, les approches et les méthodologies se rencontrent. Les disciplines auxquelles sont adossées les interventions comprenaient une large gamme de sciences humaines : sciences politiques, sociologie, histoire, géographie, écologie, littérature, études filmiques et télévisuelles, art. L'appellation de « civilisationnistes » qui est accolée aux enseignants-chercheurs dans les facultés de lettres et langues, englobe la totalité de ces domaines – voulant par nos travaux aider à la compréhension à la fois des questions contemporaines et des cultures millénaires de nos aires culturelles spécifiques. Et dernier volet de cet équilibre dans les études civilisationnelles, et là, on peut dire que la pirouette d'équilibriste aura été parfaitement exécutée, la réflexion théorique et épistémologique attendue dès la création de la FE2C était bel et bien présente dans les communications présentées lors du colloque : leçons, critique, savoirs, analyse réflexive, évolution, pédagogie, traitement, historiographie.

Je voudrais profiter de ce tour d'horizon sur le passé et le présent de la FE2C pour remercier publiquement les collègues qui ont œuvré à son succès depuis sa création, et à ceux et celles qui ont pris la relève, notamment André Magord et Ludivine Thouverez qui m'ont successivement succédé à la Direction, et à Élodie Gallet, qui assure la vice-présidence depuis 2021. À mon sens, l'équilibre que confèrent ces nominations, permettant de représenter disciplines, laboratoires et universités différentes, est garant de sa pérennité.

Références

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL). (2024). Équilibre. <https://www.cnrtl.fr/definition/équilibre>

Fischer, K., Béreau, L., Martinez, F., Soubeyroux, M.-H., et Finding, S. (Éds.) (2023). Politiques éducatives et projets de société : mots d'ordre officiels et expériences alternatives

(Europe, Amériques, Afrique et Asie – XX^e-XXI^e siècles). *Cahiers du Mimmoc*, 29. <https://journals.openedition.org/mimmoc/11031>

Le Moing, A., Ouaked, S. et Le Bihan-Colleran, C. (Éds.) (2020). *Les défis de la diversité culturelle dans le monde du travail au XXI^e siècle. Politiques, pratiques et représentations en Europe et dans les Amériques*. Peter Lang.

Stirling, M., Hamon-Lehours, E. et Finding, S. (Éds.) (2022). Femmes et emploi : regards, images et perception. *Cahiers du Mimmoc*, 28. <https://journals.openedition.org/mimmoc/10407>

Annexe : liste des événements organisés par la FE2C

2011 : Colloque *Le 11 septembre dans le monde : politiques, cultures, identités* (Poitiers)

2012 : Journée d'étude (JE) *Rapporter le Conflit* (Limoges) ; JE *Itinéraires* (La Rochelle) ; Projet *Cultures et territoires : approche comparée et pluridisciplinaire* (La Rochelle) ;

2013 : JE *Cultures coloniales et postcoloniales et la décolonisation* (Tours) ; Colloque *Les stratégies du smart power américain : redéfinir le leadership dans un monde post-américain* (Poitiers) ; Colloque *L'idéal démocratique du référendum dans l'espace européen* (Clermont-Ferrand) ; Colloque *Cultures en mouvement XIX-XXI^e siècles. Changer de culture : Enjeux du déplacement Amériques/Asie* (La Rochelle) ; JE *Repenser l'interculturalité* (Poitiers) ; Projet *Cultures et territoires : approche comparée et pluridisciplinaire* (La Rochelle)

2014 : Colloque *L'Espace européen en mutation. La place des minorités dans un univers globalisé et multiculturel* (Poitiers)

2015 : JE *Penser et dire la race dans les Amériques* (Limoges)

2016 : JE *Images et perceptions de l'Amérique (Nord, Centre et Sud) dans la culture irlandaise* (Limoges) ; Colloque FE2C *Cultures en mouvement. Patrimoines documentaires commun et cultures en mouvement ; Discours médiatiques en situation post-confliktuelle* (Poitiers)

2017 : JE *Espaces, regards et histoires : une approche géo-centrée de la recherche en sciences humaines* (Limoges) ; JE *Démocratie et résolution de conflits internes : aspects théoriques et rôle(s) des médias* (Poitiers) ; Colloque *Stratégies politiques et représentations médiatiques dans les sociétés européennes de 1945 à nos jours* (Orléans) ; Colloque *Conflits et Processus de Paix – le cas de la Colombie* (Limoges) ; Colloque *Les défis de la diversité culturelle dans le monde du travail : politiques, pratiques et représentations au XXI^e siècle* (Poitiers)

2018 : JE *Espaces de conflit et textes de guerre* (Limoges) ; JE *Constructions sociales et politiques de l'éducation – perspectives internationales et comparatistes* (Orléans) ; Colloque *Terres lointaines. Compagnies, commerces, colonisations, 17^{ème}/18^{ème}* (Poitiers) ; JE *Figures de femmes dans les cultures européennes : mémoires, identités, marginalités* (Poitiers)

2019 : JE FE2C *Épistémologie de la civilisation : émergence et dissimulation* (Poitiers) ; Colloque *Sociétés en mutation : Culture(s) en mouvement dans les espaces littoraux et urbains* (La Rochelle) ; JE *L'(auto)dérision dans le conflit : modalités, enjeux, limites* (Orléans) ; JE *Expériences de migration en contexte de violence ou quand raconter devient impossible. Approche comparée France-Québec pour un dialogue entre migrants, praticiens et chercheurs* (Poitiers)

2020 : Séminaire *Populations autochtones d'Amérique du Nord* (Limoges)

2021 : JE FE2C *Équilibre(s) en études civilisationnelles* (Poitiers)

2022 : Séminaire *Guerre froide : impacts, héritages, enjeux* (Limoges) ; Séminaire *Cartographies critiques. Sur l'usage des cartes en civilisations* (Poitiers)



Retour d'expérience : le rôle des nouveaux films chinois dans l'enseignement de la civilisation chinoise

Experience Feedback: The Role of New Chinese Films in Teaching Chinese Civilization

Luisa PRUDENTINO

Université d'Artois

Luisa Prudentino est sinologue, spécialiste du cinéma chinois. Auteure de nombreux articles et essais sur le sujet, en 2003, elle publie *Le regard des ombres*, ouvrage de référence consacré au cinéma chinois contemporain. Aujourd'hui, elle organise de nombreux festivals et colloques sur le cinéma asiatique et enseigne l'histoire du cinéma chinois, entre autres, à l'INALCO (Paris) et à l'Institut de Sciences Politiques au Havre. Parmi ses dernières contributions : « Le dictionnaire du cinéma chinois : Chine, Hong Kong, Taiwan » (2019) et « Chine/États-Unis : regards croisés à travers le cinéma » dans *Questions Internationales* (2020).

Martine RAIBAUD

La Rochelle Université

Martine Raibaud est sinologue. Elle est maître de conférences de Langue et de civilisation chinoises à La Rochelle Université et chercheuse au Laboratoire D2iA (Dynamiques, Interactions, Interculturalité Asiatiques) de La Rochelle Université et de l'Université de Bordeaux Montaigne, ainsi que membre associée du Centre d'Études sur la Chine Moderne et Contemporaine (CECMC). Elle a codirigé avec Laurent Metzger et Jean-Louis Bacqué-Grammont *Le Monde chinois et l'extérieur dans l'histoire* (Les Indes Savantes, 2021).

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1514>

DOI : 10.25965/flamme.1514

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : Ce texte décrit un retour d'expérience sur l'utilisation de supports cinématographiques dans l'enseignement de la civilisation chinoise à l'université, dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution du public étudiant inscrit dans les formations où sont dispensés les cours en civilisation chinoise.

Mots clés : cinéma, enseignement, civilisation chinoise

Abstract: This text describes experience feedback on the use of cinematographical materials to teach Chinese civilization at university, as part of a larger discussion on the evolution of the profile of students enrolled in programs in which Chinese civilization is taught.

Keywords: cinema, teaching, Chinese civilization

Introduction

Ce retour d'expérience s'appuie le cycle de journées d'études « Civilisation chinoise, nouvelles perspectives » que nous organisons depuis plusieurs années avec Joël Bellassen, Inspecteur Général honoraire de chinois. Ce projet est le fruit d'un double constat : d'un côté, en tant qu'enseignants-chercheurs, nous avons accès à un nombre grandissant d'archives filmiques, de documentaires, d'œuvres littéraires et artistiques et de films réalisés par les nouvelles générations de réalisateurs chinois et occidentaux, qui nous permettent de mieux saisir une société chinoise en pleine mutation ; de l'autre, les générations actuelles d'étudiants en civilisation chinoise sont nettement différentes des générations précédentes. La formation et le socle culturel de la génération Z⁹³ dépendent aujourd'hui largement d'un environnement numérique, tandis que la part consacrée au livre traditionnel s'est amenuisée. Nous cherchons à comprendre comment nous adapter à ce public et trouver des moyens nouveaux pour motiver les étudiants en passant notamment par la diversification des sources utilisées.

1. Les premiers pas vers la fiction

À l'Université de La Rochelle, notre collègue angliciste Frédéric Cathala fait travailler les étudiants sur des émissions de la BBC consacrées aux objets en relation avec l'Asie-Pacifique du British Museum, démarche inspirée de l'ancien conservateur du British Museum, Neil MacGregor. Dans nos cours de civilisation chinoise, il nous arrive également d'apporter des objets comme des pipes à opium, des souliers pour pieds bandés, ou bien de montrer des photographies qui présentent le conditionnement du thé au départ de Canton et l'état de ce thé noir à l'arrivée à Londres, ainsi que des photos des entrepôts où sont rangées les boules noires d'opium. Grâce à cette histoire culturelle à travers les objets, les étudiants peuvent davantage comprendre et presque « toucher » l'histoire (Singaravelou et Venayere, 2020). Petit à petit, nous avons « osé » la fiction (Briand et Pinson, 2008, p. 60). Nous avons franchi le pas, le « Rubicon », d'autant plus facilement que depuis dix ans nous organisons un festival du film chinois. Dans ce cadre, nous associons nos étudiants à différents ateliers, débats et rencontres avec des réalisateurs chinois et des traducteurs. Nos étudiants ont pu ainsi rencontrer en 2021, Dai Sijie, l'auteur de *Balzac et la petite tailleuse chinoise*, qui est aussi réalisateur. La formule plaît.

Pour cette génération, qui va quotidiennement sur les plateformes, notamment pour regarder des *dramas*, le cours classique organisé autour de grands événements et de dates historiques ne fait plus recette. Il nous est alors apparu que l'utilisation de sources de fiction comme les films nous permet de voir comment les réalisateurs chinois mettent en scène une certaine réalité historique avec des personnages vraisemblables et créent une « micro-histoire en mouvement » (Sylvie Lindeperg citée dans Briand et Pinson, 2008, p. 28). Est-il donc pertinent de dédier tout un chapitre de cours à une œuvre ou plusieurs œuvres cinématographiques ? Quelles approches privilégier pour éviter de rencontrer avec les images les mêmes difficultés que celles auxquelles se heurtent les élèves avec les textes littéraires ? Tout d'abord, il est utile de rappeler la particularité de la langue chinoise face à la question de la transmission de l'art et de la culture. Comme l'a écrit Léon Vandermeersch, en Chine :

[...] y a été inventée, à la fin du XII^e siècle, avant notre ère par les spécialistes de la divination [...] non pas une logographie, simple écriture de la langue parlée naturelle, mais une idéographie conçue à l'instar des graphismes divinatoires pour composer par écrit des formules d'équation manticologiques

93 La génération Z est celle des personnes nées entre 1996 et 2010. Elle est précédée de la génération Y qui est celle des personnes nées entre 1984 et 1996.

exprimant quasi scientifiquement les tenants et aboutissants de ce dont ces graphismes étaient interprétés comme les figures. Ainsi est née en Chine, au lieu d'une simple écriture de la langue parlée, une langue graphique spécifiquement conceptuelle, fonctionnant au-dessus de la communication, au service de la spéculation cognitive (Vandermeersch, 2022, p. 11).

Par conséquent, lorsque l'enseignant introduit les étudiants aux caractères chinois, il commence inévitablement par l'explication de leur origine, qui, du reste, coïncide avec les origines mêmes de la civilisation chinoise. De ce fait, l'initiation à la langue passe par une initiation préalable à la culture et à la civilisation. En deuxième lieu, la dimension d'abord pictographique et ensuite idéographique du caractère réunit trois arts d'emblée – la calligraphie, la peinture et la poésie – en donnant ainsi priorité à l'élément esthétique, visuel de surcroît. Les arts, faisant appel à la perception et au vécu de chacun, ainsi qu'à des connaissances culturelles acquises, demandent une réflexion et une mise à distance qui amènent l'étudiant à observer l'Autre. Le cinéma trouve ainsi tout à fait sa place dans cette démarche et donc dans l'enseignement de la civilisation chinoise.

2. Le contexte d'expérience

Pour mieux cerner le contexte culturel de nos étudiants et leurs attentes de l'utilisation de films dans le cadre du cours de civilisation, nous avons lancé une enquête intitulée « Civilisation chinoise et cinéma » (Prudentino et Raibaud, 2022-2023). Cette enquête a été réalisée en deux temps, en octobre 2022 et en octobre 2023 à La Rochelle Université. 63 étudiants, dont 33 mastérants en Master Langues, Culture et Affaires Internationales et Master Langue et Commerce International et 30 étudiants en deuxième année de Licence Langues Étrangères Appliquées anglais-chinois, ont été sollicités pour répondre à un questionnaire semi-directif en cours de chinois. À part trois d'entre eux, ils appartiennent bien à la génération dite Z. Dans leur majorité, ils ont commencé à étudier le chinois à l'université, soit en première année, soit en Master. Les plus avancés totalisent cinq ans de chinois. Mais certains ont découvert cette langue bien plus tôt, dès le collège pour quatre d'entre eux et le lycée pour huit d'entre eux. Une étudiante est d'origine chinoise. Ces étudiants sinisants précoces sont clairement privilégiés par rapport à leurs camarades dans la découverte de la culture chinoise.

Pour une majorité d'étudiants interrogés, la question chinoise est peu abordée au lycée, à tel point que sept d'entre eux répondent « Rien » à la question de savoir ce qu'ils ont appris au lycée sur la Chine. Une étudiante résume la situation : « Je n'ai pas beaucoup appris sur la Chine au lycée. Je savais juste qu'il y avait des dynasties, que c'était la deuxième puissance mondiale et qu'il (*sic*) faisait partie des BRICS » (Prudentino et Raibaud, 2022-2023)⁹⁴. Certains points semblent avoir été abordés : la rivalité entre la Chine et le Japon pendant la Deuxième Guerre mondiale, la révolution de 1949 et le communisme, les ethnies chinoises, la Route de la Soie et le cyberspace. La Chine étudiée en histoire est celle de Mao, qui est évoquée au moment d'aborder la question des régimes totalitaires, tandis qu'en géographie elle incarne l'émergence d'une puissance économique mondiale ayant un rôle géopolitique incontournable. L'étude de Confucius n'est citée qu'une seule fois, malgré le droit de cité que le confucianisme devrait sans doute avoir dans le cours de philosophie de Terminale. En dépit des avancées de ces dernières années, la marge de progression en civilisation chinoise reste donc très grande.

Nous avons demandé aux étudiants ce que leur apportaient les cours de civilisation chinoise. Sans surprise, beaucoup font le lien entre ce cours et la découverte de la langue et de la culture

94 Toutes les citations qui suivent sont d'étudiants anonymes ayant participé à l'enquête « Civilisation chinoise et cinéma ».

chinoises, mais pour un tiers d'entre eux (24), ce cours se situe dans le cadre de l'acquisition d'une culture générale, de connaissances et d'un savoir. Il est également vu sous l'angle d'un « enrichissement culturel mais aussi personnel – manière de penser, etc. », ou bien d'une « ouverture d'esprit sur une autre façon de penser ». Nous avons cherché à savoir comment nos étudiants se documentaient. Les résultats ont été synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Réseaux sociaux	Film de fiction	<i>Dramas</i>	Documentaires	Livres	Articles	BD	Autres
L2	28	17	14	12	9	9	3	2
Masters	23	24	15	25	13	13	4	2
Total	51	41	29	37	22	22	7	4

On remarque qu'une écrasante majorité consulte les réseaux sociaux. Les films de fiction arrivent en bonne place, suivis des documentaires. Les livres et articles, documents textuels, sont nettement moins sollicités. Les *dramas* ont leur public. *Quand un escargot s'éprend* (2016) et *Meteor garden* (2018) ont rencontré un certain succès chez nos étudiants. Les documentaires, tels *Naître ou ne pas naître*, de Marjolaine Grappe (2014), *Laogai, le goulag chinois*, de Tania Rakhmanova (2023), *Les âmes mortes*, de Wang Bing (2018), sont visionnés sur Youtube et sur Arte TV. Parmi les films de fiction cités, on peut nommer les incontournables *Vivre* de Zhang Yimou (1994), *Épouses et concubines*, du même réalisateur (1991), *Balzac et la petite tailleuse chinoise*, de Dai Sijie (2002), *Le roi des Masques*, de Wu Tianming (1995), *Ip Man*, de Wilson Yip (2008), *In the Mood for love*, de Wong Kar-wai (2000) et *Shaonian de ni*, de Derk Tsang (2019).

On ne peut que constater l'importance jouée par les films de ces réalisateurs chinois dans la représentation de la société chinoise chez nos étudiants. Il n'est donc pas étonnant que la quasi-totalité d'entre eux soit convaincue de l'utilité de supports multimédia pour le cours de civilisation et réclame l'utilisation de « vidéos » pour rendre ce cours plus dynamique et interactif. La demande porte essentiellement sur des « films et courtes vidéos », « vidéos historiques », « documentaires et films historiques ». Notons qu'il est fait appel à ces films et documents filmiques dans une perspective d'illustration du cours et non pas en tant que document de nature historique. Citons plusieurs demandes ainsi formulées : « visionner des vidéos pourrait nous aider à visualiser », « (les supports multimédia) permettent d'illustrer, d'imager et de mieux comprendre les propos enseignés », « pour illustrer des parties du cours », « visionner des films ou vidéos, faire des parallèles avec la situation actuelle aujourd'hui (comment l'histoire reste) ».

3. Approche pédagogique et exemple

Un tel enthousiasme ne doit pas faire perdre de vue la nécessité d'une éducation à l'image pour mener à bien l'utilisation didactique de films de fiction sans perdre l'équilibre épistémologique. Des précautions déontologiques sont à prendre, comme tenir compte de ce que Marc Ferro appelle « le non visible » (le contexte du film, du réalisateur et de la censure) pour mieux comprendre comment certains réalisateurs écrivent une contre-histoire, souvent une histoire tue, silencieuse, post-traumatique, qui n'est pas toujours présente dans les documentaires historiques (1977, p. 41). Il convient d'effectuer tout un travail préparatoire : « La dimension artistique du document, la place de l'artiste dans la société de son époque ne doivent pas être oubliées » (Briand et Pinson, 2008, p. 68). De même, un travail d'analyse doit être réalisé après la diffusion du film. La complémentarité entre un documentaire et une œuvre de fiction peut être démontrée en cours. L'objectif est toujours de « rendre intelligible » l'Histoire (Ferro,

1977, p. 255). C'est d'ailleurs ce que propose Wang Bing dans son œuvre filmique consacrée à la reconstitution de la mémoire.

La récupération et la reconstruction de la mémoire populaire font partie des besoins les plus importants auxquels la classe intellectuelle chinoise a été confrontée depuis la fin de l'ère maoïste. Dans un contexte autoritaire, où l'historiographie est tournée vers la légitimation du pouvoir, la mémoire populaire apparaît en effet comme la seule alternative possible à l'histoire officielle. Pourtant, le statut historique attribué à ce genre de mémoire suscite de nombreuses critiques en raison des défaillances inhérentes à la mémoire humaine, du contenu subjectif des témoignages, et des enjeux mémoriels tournés vers la construction identitaire. En mettant en parallèle un film de fiction (*Le fossé*), avec un documentaire (*He Fengming, chronique d'une femme chinoise*), Wang Bing essaie de démontrer le contraire. Le cinéaste revient sur ce moment occulté par la Révolution Culturelle de 1966 que fut la campagne antidroitière initiée en 1956 et reprise en 1957, ainsi que l'existence des camps de rééducation par le travail, notamment dans le désert de Gobi.

Les deux films sont complémentaires : tandis que *Fengming* constitue un témoignage large sur ce que fut la campagne antidroitière au quotidien et ses conséquences à long terme, *Le fossé* présente, par le biais de la fiction, les trois derniers mois de fonctionnement des camps de rééducation par le travail en 1960. He Fengming, seule protagoniste du documentaire, pendant trois heures, raconte avoir répondu positivement avec son mari Wang Jingchao, à l'invitation faite par Mao au peuple chinois en mai 1957 de collaborer avec les dirigeants à identifier les entraves au développement du communisme. Mais les tensions internes au Parti Communiste conduisent Mao à réinterpréter cette prise de parole comme une critique du régime en place. De ce fait, les propos agissent tel un boomerang sur ceux qui avaient osé s'exprimer. C'est dans cet étau que He Fengming et son mari sont pris. Ils sont alors envoyés dans deux « camps de rééducation par le travail » différents : l'une survivra, l'autre ne reviendra plus. Dans *Le fossé*, le personnage de la femme, inspiré de He Fengming, arrive au camp pour retrouver son mari et découvre avec stupeur sa mort sans pouvoir obtenir de quiconque l'emplacement exact de sa tombe.

La tension dramatique présente dans les deux films est palpable. Toutefois la fiction, encore plus que le documentaire, se présente telle une véritable :

métaphore polysémique des camps : le film renvoie tout aussi bien au canal creusé par les travaux collectifs, aux dortoirs souterrains où dorment et meurent à petit feu les détenus, à l'écart croissant entre les détenus et les habitants du reste de la Chine [...] et enfin à l'oubli collectif qui recouvre cette période historique dans l'histoire officielle chinoise (Cotelette, 2013).

Le nom de He Fengming n'est jamais prononcé car, finalement, il importe peu : elle n'est qu'un symbole, une figure à laquelle des milliers de femmes du camp de Jiabiangou ou d'ailleurs se sont identifiées dans la même situation tragique. Wang Bing a utilisé ici les moyens de la fiction pour rendre compte d'un point aveugle de l'Histoire et incarner les témoignages.

Comme l'explique l'historienne Sylvie Lindeperg, nous observons dans ce film « toute la capacité du cinéma à s'emparer de l'Histoire, à la remettre en forme » jusqu'à se substituer progressivement à l'événement lui-même (Lindeperg, 2018). L'historienne développe ensuite une théorie qui illustre notre positionnement :

Jean Louis Comolli dit à ce propos une phrase très juste : « *Le cinéma fabrique le monde, et ensuite il le remplace* ». On peut alors affirmer qu'aujourd'hui on est dans cette mutation qui fait que la fiction a pris, par la force de ses moyens, une ampleur considérable. Il est évidemment plus facile de recréer, de

reconstituer des événements, voire des batailles, en se plaçant dans les lignes ennemies et amies que de les filmer en direct. Le regard de la fiction finit donc par s'imposer (Lindeperg, 2018).

Ainsi, la fiction devient autant, voire plus attractive que le documentaire auprès de nos étudiants. Dans la fiction, l'écriture filmique peut se rapprocher de la mise en intrigue par l'historien et dans ce sens, ce dernier rejoint le cinéaste au plan épistémologique. Cette « socio-histoire cinématographique », telle que la définit Marc Ferro, d'après notre expérience, suscite l'intérêt de l'étudiant aussi bien vis-à-vis de l'épisode historique que du langage filmique (1973, p. 109-124).

Conclusion

Notre expérience indique que l'utilisation de films de fiction auprès des étudiants permet de faire découvrir, entre autres, des contenus historiques et de visualiser le passé. En même temps, le recours à la fiction cinématographique constitue aussi une occasion d'introduire les étudiants au langage propre au cinéma et de les amener à découvrir que l'écriture fictionnelle peut choisir de reproduire fidèlement la réalité ou bien de prendre des libertés par rapport aux sources historiques. Dans les deux cas, elle favorise une prise de conscience, et c'est pourquoi l'utilisation des films de fiction dans l'enseignement de l'histoire et de la civilisation chinoises trouve dans notre étude une réponse positive.

Références

- Briand, D. et Pinson, G. (2008). *Enseigner l'histoire avec des images. École, collège, lycée*. CRDP de Basse-Normandie. Hachette Éducation.
- Cotelette, P. (2013). Wang Bing, *Le fossé et Fengming*. Chronique d'une femme chinoise. *Lectures*. Les comptes rendus. <https://journals.openedition.org/lectures/10303>
- Duprat, A. (2007). Catalogue de l'exposition « L'événement. Les images comme acteurs de l'histoire ». Ed Hazan-Jeu de Paume.
- Lindeperg, S. (10-14 octobre 2018). Interview. 21^e Rendez-vous de l'histoire de Blois. https://www.cnc.fr/cinema/actualites/raconter-lhistoire--comment-la-fiction-cinematographique-simpose-face-aux-images-darchives_880193
- Macgregor, N. Haas, P. trad., (2018). *Une histoire du monde en 100 objets*. Les Belles Lettres.
- Prudentino, L. et Raibaud, M. (2022-2023). « Civilisation chinoise et cinéma ». Enquête à La Rochelle Université.
- Ferro, M. (1973). Le film, une contre-analyse de la société ? *Annales*, 28(1).
- Ferro, M. (1977). *Cinéma et Histoire*. Folio histoire.
- Singaravelou P. et Venayere, S. (2020). *Le Magasin du Monde, la mondialisation par les objets du XVIII^e siècle à nos jours*. Fayard.
- Vandermeersch, L. (2022). *La littérature chinoise, littérature hors norme*. Gallimard.



Entretien. Pour une Europe politique – et un fédéralisme équilibré

For a Political Europe – and a Balanced Federalism

Avec **Céline LAGEOT**

Professeur de droit public – Faculté de droit et des sciences sociales – Université de Poitiers – CECOJI

Céline Lageot est spécialiste de droits de l'Homme et de droit comparé. Elle a étudié dans les Universités de Poitiers, Montréal, Bristol et Cambridge et est titulaire d'un doctorat en droit. Ses travaux portent principalement sur les droits et libertés fondamentaux, le droit fondamental à disposer de sa mort, les discours de la laïcité, les rapports entre cultures et libertés. Elle co-dirige le Centre d'Études sur la COopération Juridique Interdisciplinaire (CECOJI) depuis 2017.

Entretien réalisé par **Élodie GALLET**

Civilisation britannique et études irlandaises, Université d'Orléans

et **Lucie GENAY**

Civilisation des États-Unis, Université de Limoges

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1521>

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Résumé : Les différentes crises rencontrées par l'Europe récemment – sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, pandémie de la Covid 19, agression de l'Ukraine par la Russie, défi environnemental – sont l'occasion de réaffirmer l'urgence à réformer sa construction politique. Alors que la Communauté politique européenne (CPE) vient d'émerger, cette dernière est-elle en train de révolutionner le paysage architectural, ou faudra-t-il enfin oser franchir le pas d'une Europe fédérale, inscrite de longue date dans tous les esprits de ceux qui ont compté jusqu'ici pour l'Europe ?

Mots clés : Europe politique, Europe fédérale, Communauté politique européenne, Conseil de l'Europe, Union européenne

Abstract: Europe's recent crises – Brexit, the Covid 19 pandemic, Russia's aggression against Ukraine, the environmental challenge – have revealed the urgent need to reform its political structures. As the idea of a European Political Community (EPC) is just emerging, can it be considered as a revolution in the European integration process? Is it not the right moment to dare cross the Rubicon towards a federal Europe, a project long-defended by many of those who have built Europe?

Keywords: Political Europe, Federal Europe, European Political Community, Council of Europe, European Union

Quel impact le Brexit a-t-il eu sur l'équilibre au sein de l'Union européenne⁹⁵ ?

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne le 31 janvier 2020 a constitué un tournant historique. « Pour l'Europe, le Brexit est un moment comparable à la réunification allemande. Comme elle, il bouleverse radicalement le paysage européen » (Malingre, 2022), a jugé un diplomate à cette époque. Si l'on peut s'attrister de la fin d'un mariage de raison (Martin-Genier, 2020) – et pas uniquement dans le domaine de la défense (Bellay, 2020, p. 73), cette reconfiguration historique a donné l'occasion d'une relance de l'Europe politique. Le projet européen n'a jamais eu le même sens pour le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. Le Royaume-Uni a même tout fait pour l'affaiblir : il n'a jamais voulu participer à l'euro ; il a refusé d'adhérer aux accords de Schengen ; il a multiplié les dérogations en matière de justice et d'affaires intérieures. Le Royaume-Uni s'étant toujours opposé en outre à la mise en place d'un État fédéral européen, ce verrou aujourd'hui n'est plus.

Lorsque l'on replonge dans les écrits ou déclarations fondatrices de la construction européenne, il n'en est pas un qui n'oublie d'évoquer l'idée d'une fédération européenne. L'Europe s'étant toujours faite dans les crises, ainsi que Jean Monnet l'avait annoncé, au-delà de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la pandémie de la Covid 19, le conflit ukrainien et l'urgence environnementale montrent qu'il n'y a pas d'autre possibilité aujourd'hui que de renforcer la légitimité et l'action de l'Union (van Middelaar, 2021). Or, l'Union européenne ne parviendra à relever ces défis, nous semble-t-il, qu'en y étant aidée par la force d'un fédéralisme repensé. C'est en termes de rééquilibrage des pouvoirs que l'Europe politique doit être consolidée. Si les États membres – considérés comme de potentiels États fédérés – se voient reconnaître des compétences importantes dans des domaines relevant de leur singularité nationale, ils accepteront d'autant mieux la structure fédérale de l'Union européenne. Une initiative diplomatique récente est à relever concernant le renforcement de l'Europe politique – la Communauté politique européenne –, mais sans qu'on puisse s'y tromper. Si le nom laisse à penser qu'il s'agit d'une nouvelle institution politique, cette Communauté est d'abord et avant tout un grand forum de discussion diplomatique qui dépasse la seule Union européenne. Sous l'effet des différentes crises, la restructuration politique substantielle est pourtant à mettre en œuvre au sein même de l'Union européenne, et ce pour la renforcer, la garantir et la rééquilibrer. Le temps est opportun. Les crises l'exigent. Les réflexions critiques sont à disposition. Les Hommes politiques européens doivent s'en emparer.

Quel est selon vous l'élément déclencheur ayant conduit à l'instauration de cette Communauté politique européenne ?

Les dirigeants du vieux continent se sont réunis à Prague le 6 octobre 2022, sans la Russie, pour parler de sécurité, d'énergie, de cyber-protection et de prospérité. Il faut rappeler que la Russie a été exclue du Conseil de l'Europe en mars 2022. Nombreuses et imposantes ont été les organisations internationales à avoir en effet condamné l'invasion de l'Ukraine au regard des règles du droit international. Les plus hauts représentants de ces organisations ont été unanimes : l'attaque contre la souveraineté de l'Ukraine a été faite en violation des principes gouvernant le droit international, le droit international des droits de l'homme et le droit européen des droits de l'homme. Parmi ces organisations internationales à s'être insurgées contre les violations du droit international a figuré le Conseil de l'Europe.

On rappellera que cette grande organisation pan-européenne a été créée le 5 mai 1949 par le statut de Londres afin de consacrer et défendre les valeurs de la démocratie libérale et pour

95 Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « FE2C-Équilibre des pouvoirs » qui a bénéficié du soutien financier d'UP-SQUARED, projet France 2030, PIA4 « Excellences sous toutes ses formes » (ANR-21-EXES-0013).

contrer l'idéologie communiste qui était en germe à l'époque à l'Est. Elle fut rejointe par la Russie en 1996. De dix au départ (Italie, France, Danemark, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas et Belgique), nous sommes passés à quarante-sept (quarante-six depuis mars 2022) après que l'effondrement du mur de Berlin permit l'arrivée massive de pays d'Europe centrale et orientale dans les années 1990. Ces anciens satellites s'étant libérés du joug de l'ex-URSS, ils goûtaient enfin à l'indépendance et à la liberté.

Le Conseil de l'Europe est-il un des garants de l'équilibre au sein de l'Europe ? De quels outils dispose-t-il, notamment par rapport à la position de la Russie ?

L'ADN du Conseil de l'Europe, mentionnée à l'article 3 de son statut, consiste à reconnaître « le principe de la prééminence du droit ». Rappelons – mais ce rappel est essentiel – que l'objectif commun aux deux Europes (Le Conseil de l'Europe des droits de l'Homme d'un côté et l'Union européenne de l'intégration économique de l'autre), est d'assurer la Paix. Pour y parvenir, il s'est agi au sein du Conseil de l'Europe de protéger les droits de l'Homme, eux-mêmes consubstantiels à, indissociables de la démocratie et de l'État de droit. Et c'est précisément ce qui est visé par la « prééminence du droit ». Or, tout État membre qui « enfreint gravement » cette disposition de l'article 3 « peut être suspendu de son droit de représentation » et peut être « invité par le Comité des Ministres à se retirer » du Conseil de l'Europe (article 8).

Dans sa décision adoptée le 25 février 2022 (CM/Del/Dec(2022)1426ter/2.3), le Comité des ministres du Conseil de l'Europe décida de « suspendre » immédiatement la Russie de ses droits de représentation, tant en son sein⁹⁶ qu'au sein de l'Assemblée parlementaire. Si l'avertissement était clair, il n'en a pas moins été réfléchi et mesuré car la Russie est restée, au départ, membre du Conseil de l'Europe et partie à toutes les conventions adoptées sous son égide, notamment la Convention européenne des droits de l'Homme. La Russie et l'Arménie ont voté contre cette décision. La Turquie s'est abstenue. Comme le déclare Mustapha Afroukh : « Le coup de semonce a été tiré par le Comité des ministres qui a décidé le 25 février 2022 de suspendre la Russie, membre depuis 1996, de ses droits de représentation en son sein et à l'Assemblée parlementaire » (Afroukh, 2022).

La question qui s'est ensuite posée était de savoir si le Conseil de l'Europe – au regard de l'accélération et de l'intensification des exactions russes en territoire ukrainien – allait décider de procéder à l'ultime sanction en « invitant » la Russie à se « retirer » (article 8) ; ou si le Conseil de l'Europe allait privilégier le maintien de l'ouverture de « canaux de communication » ? Les Européanistes étaient divisés. C'est au départ la diplomatie qui a été privilégiée par le Conseil de l'Europe, jusqu'à ce que la Russie prenne l'initiative de sortir de l'organisation pan-européenne⁹⁷. La Russie a en effet annoncé le 10 mars au matin qu'elle « ne participerait plus » au Conseil de l'Europe. Elle l'a fait savoir par l'agence de presse russe TASS, citant le ministère russe des Affaires étrangères (TASS, 2022). La Russie s'est donc retirée de tous les organes du Conseil de l'Europe, y compris de la Cour européenne des droits de l'homme, a précisé le porte-parole du Kremlin Dmitri Peskov.

Puis, l'Assemblée parlementaire s'est prononcée le 15 mars 2022 en faveur d'une exclusion, laquelle prit effet le 16 mars (Assemblée parlementaire, 2022). Et, comme le rappelle Mustapha Afroukh :

L'avertissement ayant été totalement ignoré par la Russie malgré les nombreux appels au cessez-le-feu, la seconde séquence de l'article 8 a

96 Une première, car en 2014, après l'annexion de la Crimée, la Russie ne fut pas suspendue.

97 Comme l'avait fait en son temps la Grèce des Colonels en 1969. Cette possibilité de retrait est offerte par l'article 7 du statut du Conseil de l'Europe.

logiquement été activée. Saisi pour avis par le Comité des ministres, l'Assemblée parlementaire se prononçait clairement le 15 mars en faveur d'une exclusion. Ce fut chose faite le 16 mars (Afroukh, 2022).

Et Mustapha Afroukh d'ajouter : « Inéluctable, la décision du Comité des ministres en date du 16 mars 2022 excluant la Russie du Conseil de l'Europe l'était assurément » (Afroukh, 2022).

Le juge russe (Mikael Lobov) a cessé de siéger au sein de la Cour européenne, tandis que les requêtes contre la Russie ont continué d'être examinées, en urgence, jusqu'au 16 septembre 2022. C'est en effet à ce jour que la Russie aura cessé d'être une haute partie contractante à la Convention européenne des droits de l'Homme. Les mesures provisoires indiquées au 1^{er} mars 2022 par la Cour européenne afin que la Russie cesse de bombarder hôpitaux, écoles, bâtiments civils en Ukraine, ne seront évidemment plus – si tant est qu'elles l'aient été – prises en considération par le gouvernement de V. Poutine. Des millions de Russes ne seront plus protégés par la Cour européenne, sauf lorsqu'ils seront ressortissants placés sous la juridiction d'un État membre du Conseil de l'Europe. La Cour de Strasbourg s'est pourtant imposée comme l'ultime recours des citoyens russes, victimes de l'arbitraire d'une justice qui reste pieds et poings liés au Kremlin.

La guerre en Ukraine aura entraîné un renforcement et une consolidation aussi inédits qu'inattendus du sentiment européen, de la notion de citoyenneté européenne et du concept de souveraineté européenne. Une unification européenne est observable autour de sa raison d'être – la paix, et à travers ses valeurs fondamentales – l'État de droit, la démocratie et les droits de l'Homme – et elle s'est concrétisée à travers la mise en place de la Communauté politique européenne.

Quel est le rôle de la Communauté politique européenne ? Ne bouleverse-t-elle pas l'équilibre des institutions et de leurs pouvoirs au sein de l'Union européenne ?

Une nouvelle structure diplomatique dite CPE s'est mise en place, à côté de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, pour renforcer la sécurité en Europe. Quarante-sept États membres composent aujourd'hui la CPE, depuis qu'elle a tenu sa seconde réunion le 1^{er} juin 2023 en Moldavie, à peu de kilomètres seulement de la frontière ukrainienne (Tobelem, 2023).

Alors que la France présidait le Conseil de l'Union européenne (janvier-juin 2022), Emmanuel Macron a soumis cette idée au Parlement européen de Strasbourg le 9 mai 2022, soit le jour de la Fête de l'Europe et, cette année-là, de la fin de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Comme le précise Boran Tobelem,

la proposition s'adressait notamment à l'Ukraine qui, au lendemain de l'agression russe entamée le 24 février, s'était portée candidate pour intégrer l'UE « *dans un avenir proche* », selon les mots de son président Volodymyr Zelensky. Si Kiev a obtenu le statut de candidat à l'Union européenne un mois et demi plus tard dans un délai particulièrement rapide, l'adhésion finale de l'Ukraine devrait en revanche prendre au moins plusieurs années, tout comme celle d'autres pays candidats (Tobelem, 2023).

Puisque l'Union ne pouvait offrir dès aujourd'hui à l'Ukraine cet ancrage vital, il fallait inventer une autre communauté, plus large, et à effet immédiat. Fin août, le chancelier allemand s'est rallié à ce projet lors de son discours à l'université Charles de Prague (Scholz, 2022).

À l'est de l'Europe, y compris en Ukraine, l'annonce du projet de CPE avait suscité au départ des craintes de voir naître une antichambre perpétuelle de l'Union européenne pour les pays candidats à l'adhésion. La CPE leur permet

en effet une première forme d'intégration européenne, par le prisme politique et le biais d'actions communes dans des domaines variés (Tobelem, 2023).

Il faut en effet que les candidats aient une économie suffisamment robuste pour faire partie de l'Union et qu'ils aient transposé l'ensemble de son droit dans leur législation nationale (l'acquis communautaire). La CPE ne devrait cependant pas :

avoir vocation à être une [...] consolation pour les États n'ayant pas encore pu adhérer à l'Union européenne. Europe politique élargie, la CPE doit au contraire compléter l'[Union européenne] par une communauté de valeurs créant les conditions de coopérations accrues. La présence de pays tels que le Royaume-Uni, sorti de l'Union en 2020, et la Suisse, qui ne veut pas en faire partie, en est par ailleurs une illustration (Tobelem, 2023).

Cette idée vient de loin : Jacques Delors avait déjà parlé d'Europe à géométrie variable dans les années 1980. François Mitterrand, quant à lui, avait échoué en lançant les Assises de la confédération européenne en 1991 pour intégrer les pays fraîchement libérés du joug soviétique. Ce souvenir d'un projet de confédération à la suite du grand choc continental de 1989, peu apprécié en Europe centrale et orientale, planait encore (van Middelaar, 2022). Le quotidien économique *Les échos* déclare :

Emmanuel Macron les a détrompés : son objectif est au contraire de leur permettre de participer à certains programmes de l'Union (échanges d'étudiants, de professeurs, de chercheurs) avant leur adhésion. Voire de participer à des Conseils des ministres de l'UE qui les concernent, par exemple dans le domaine de l'énergie (De Meyer, 2022).

Comme le précise encore Boran Tobelem :

Cette organisation vise à renforcer les liens entre l'Union européenne et ceux qui partagent ses valeurs sans en être membre. C'est donc, comme son nom l'indique, une communauté politique à l'échelle européenne. À travers ses réunions, le but est de permettre la coopération entre ses membres sur des thématiques aussi variées que l'énergie, la sécurité, les transports ou encore l'enseignement (Tobelem, 2023).

Ce sont d'ailleurs ces deux premiers thèmes, plus précisément « Paix et sécurité » et « Énergie, climat et la situation économique », qui étaient à l'ordre du jour de la première rencontre de la CPE⁹⁸.

Quarante-quatre nations européennes ont été invitées à la première rencontre du 6 octobre 2022 à Prague. Boran Tobelem déclare encore à cet égard que « Le symbole était fort puisque c'est là que Moscou avait envoyé ses chars au printemps 1968 » et que Milan Kundera s'en était emparé pour dénoncer l'oppression russe dans *L'insoutenable légèreté de l'être* notamment. La liste de ces quarante-quatre participants comprend l'ensemble des pays européens, à l'exception de la Russie, signe de la rupture politique avec l'Union européenne depuis l'invasion de l'Ukraine, et à l'exception de la Biélorussie, proche alliée du régime de Vladimir Poutine (Tobelem, 2023).

98 Le détail de la réunion est disponible ici : <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2022/10/06/>

Comment cette CPE s'inscrit-elle par rapport aux projets de Constitution européenne et de Fédération européenne ?

Comme sa vocation première sera de donner une direction et une incarnation au nouvel ordre géopolitique sur le continent, la Communauté politique européenne ne pourra que renforcer et rééquilibrer l'ensemble des forces au sein de l'Union européenne. Des forces centripètes pour renforcer la force centrifuge. Elle pourra en outre compléter une Fédération européenne équilibrée pour l'Union européenne, car l'impératif des peuples européens demeure : avancer hardiment dans la voie d'une union politique plus étroite.

Des enseignements peuvent être tirés de l'échec du projet de Constitution européenne en 2005 pour en comprendre les raisons. Ce ne sont peut-être pas tant les notions de *Constitution* (expressément utilisée) ou de fédération (sous-jacente) qui ont fait avorter ce projet, que le renforcement du libéralisme et quelques-unes de ses dérives en Europe (dénonciation en 2005 des logiques de *dumping* et de concurrence généralisée). La fédération est d'autant plus urgente désormais qu'elle est inscrite dans le passé européen. Elle pourrait en outre rééquilibrer les pouvoirs entre l'Union européenne et ses États-membres, certains pouvoirs devant être renforcés au profit de l'Union comme le suggèrent les différentes crises, l'environnement, la sécurité, la santé.

L'histoire de la construction européenne est extrêmement instructive : pas un discours n'omet d'évoquer la perspective d'une Europe politique fédérale, ou d'un État fédéral européen. Comme l'indiquent Laurie Beaudonnet et Frédéric Mérand, en faisant référence au travail de Pierre Bourdieu (2012) et de Philipp Genschel et Markus Jachenfuchs (2016),

Depuis 1951, les bâtisseurs de l'Europe ont voulu lui donner les attributs d'un État : une ambition fédérale dès le traité de Paris, un parlement (1962), un drapeau (1986), une citoyenneté (1992) et, il s'en fallut de peu en 2005, une constitution (Foret, 2008). Encore aujourd'hui, les partisans de l'Europe souhaitent lui confier des compétences budgétaires accrues, le pouvoir d'imposition et une armée européenne : tout ce qui donne à l'État son caractère « régalien », c'est-à-dire l'intégration des pouvoirs économique, juridique, militaire et symbolique qui forcent la loyauté des citoyens et des citoyennes (Beaudonnet et Mérand, 2019, p. 7-8).

Dès 1814, dans son ouvrage *De la réorganisation de la société européenne*, Saint Simon proposait déjà la création d'une Europe fédérale reposant sur un parlement européen placé au-dessus des parlements nationaux. En 1849, lors de son discours au Congrès international de la Paix à Paris, Victor Hugo soutenait aussi la création des États-Unis d'Europe pour mettre définitivement fin à la guerre. Il fera un discours similaire en 1871. Richard Coudenhove-Kalergi publia quant à lui *Pan-Europe* en 1923 où il expose son projet d'Europe politiquement et économiquement unie :

Tout grand événement historique a commencé comme utopie pour finir comme réalité [...] l'Europe dans son morcellement politique et économique, peut-elle assurer sa paix et son indépendance face aux puissances mondiales extra-européennes, qui sont en pleine croissance ? Ou bien, sera-t-elle contrainte, pour sauver son existence, de s'organiser en fédération d'États ? Poser la question, c'est y répondre (Coudenhove-Kalergi, 1988, p. 11).

En 1929, Aristide Briand avança pour sa part des propositions détaillées à la Société des Nations lors de son assemblée du 5 septembre, en insistant sur l'action de l'association dans le domaine économique :

Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés, comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral [...]. Évidemment, l'association agira surtout dans le domaine économique : c'est la nécessité la plus pressante. Je crois qu'on peut en ce domaine, obtenir des succès. Mais je suis sûr aussi qu'au point de vue politique ou au point de vue social, le lien fédéral, sans toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association, peut être bienfaisant (Briand, 1929).

En réaction à ces déclarations, un plan français d'Union fédérale européenne est avancé le 1^{er} mai 1930. Mais ce plan n'a pas connu le succès escompté, en raison du changement du contexte international.

Après les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale par le régime nazi (plus de six millions de Juifs ont été exterminés), des mouvements engagés pour la cause européenne organisent le congrès de La Haye. C'est le premier temps fort du fédéralisme européen. Il courra du 6 au 10 mai 1948, animé par plus de huit cents délégués européens. Les cinq pères fondateurs et penseurs de l'unité européenne sont présents, Jean Monnet, Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi, Paul-Henri Spaak et Winston Churchill qui préside ce congrès. Mais une opposition pointée déjà et survit toujours encore aujourd'hui : l'opposition entre fédéralistes et unionistes (ou confédéralistes). Le Congrès adopte pourtant ce « Message aux Européens » :

Tous ensemble, demain, nous pouvons édifier [...] la plus grande formation politique et le plus vaste ensemble économique de notre temps. Jamais l'histoire du monde n'aura connu un si puissant rassemblement d'hommes libres. Jamais la guerre, la peur et la misère n'auront été mises en échec par un plus formidable adversaire (Rougemont, 1948, p. 1).

Ce congrès débouchera sur deux lumineux projets : le Conseil de l'Europe, fondé par le Traité de Londres le 5 mai 1949 et consacré à la protection exclusive des droits de l'Homme, et les différentes Communautés Européennes dont la vocation est essentiellement économique.

La déclaration Schuman du 9 mai 1950, prononcée dans le Salon de l'Horloge au Quai d'Orsay, devient alors l'acte fondateur du projet d'intégration européenne. La « Fédération européenne » est présentée à cet égard par Robert Schuman comme un « État fédéral unique européen » et comme le « but » de la construction européenne. Elle est, pour son auteur, indispensable à la paix sur le continent européen. On relèvera que « Fédération » et « État fédéral » se confondent à l'époque.

Quels sont les principaux arguments des partisans de cette Fédération et de leurs opposants ?

Les partisans de la Fédération européenne considèrent que l'Union de l'Europe n'avait de sens que par l'exercice en commun de la souveraineté au niveau européen (pour les domaines où ce partage de souveraineté était nécessaire) *et* par la création d'une autorité politique européenne issue d'un processus démocratique. Ils s'opposèrent aux souverainistes qui prônaient – à l'époque déjà – l'affaiblissement, voire la disparition des institutions européennes communes. Les organisations se réclamant du fédéralisme européen ont eu une influence significative entre 1945 et la création des Communautés européennes (1954-1957), mais elles jouèrent un rôle moindre depuis. C'est pourtant ce mouvement qui est à relancer et à parachever aujourd'hui, tant la situation l'exige. Les États fédérés auraient tout à y gagner en termes de souveraineté intérieure et l'État fédéral en termes de souveraineté extérieure. Les mouvements populistes pourraient se voir quelque peu entendus par cela même que leur État fédéré puisse conserver leur pleine souveraineté intérieure sur un certain nombre de sujets consentis et décidés par les États membres eux-mêmes. L'État fédéral européen se verrait lui aussi renforcé dans sa

souveraineté extérieure, pouvant désormais davantage peser face aux géants économiques et aux régimes autoritaires.

Quel équilibre, justement, trouver entre une Fédération sociale et humaniste, et la souveraineté de l'État ?

La question de la souveraineté peut créer des malentendus. Si l'on s'en tient pourtant à son approche juridique au sein d'une structure fédérale, elle se partage entre celle de l'État fédéral à qui elle est reconnue de façon pleine et entière, et celle des États fédérés amputée de la souveraineté extérieure. Contrairement à certaines idées reçues aussi – le Québec, État fédéré appartenant à la structure fédérale canadienne en est un exemple patent, la Constitution fédérale peut octroyer de larges compétences aux États fédérés et préserver ainsi leurs spécificités culturelles, à commencer par leur patrimoine historique, linguistique et juridique. Si l'Europe optait un jour pour une structure fédérale, rien n'interdirait à sa Constitution d'être généreuse envers les États fédérés, préservant ainsi leurs spécificités culturelles et par ce biais leur souveraineté intérieure. Et si l'Europe franchissait ce pas, elle pourrait tirer les leçons de l'échec rencontré en 2015 à l'occasion de la question posée d'un projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe, en s'engageant sur la voie d'une Fédération plus sociale que libérale. Comme l'indique Thomas Piketty à cet égard :

Il est indispensable de repenser la question du fédéralisme, qui doit devenir un outil au service du mieux-disant social, fiscal et environnemental, et non plus un moyen détourné de réduire le pouvoir des États et de promouvoir une logique de dumping et de concurrence généralisée entre territoires [...]. La tâche est surmontable, en s'appuyant sur l'Assemblée parlementaire franco-allemande créée en 2019 et en lui confiant de réels pouvoirs, tout en l'ouvrant aux autres pays. Un tel noyau dur formerait l'embryon d'une future Union parlementaire européenne, qui à terme pourrait rassembler les 27 pays de l'UE, ou peut-être même un jour les 43 pays réunis cette semaine pour le lancement de la Communauté politique européenne (CPE) (Piketty, 2022).

Du point de vue juridique, est-ce possible ?

Nous rejoignons toutes ces idées, même si elles doivent être confrontées à la thèse d'Olivier Beaud sur la nature juridique précise de l'Union européenne. Le constitutionnaliste décrit en effet l'Union comme une fédération européenne, mettant ainsi de côté l'obstacle de l'« État fédéral » à proprement parler, et celui de la « souveraineté » qui en découle. Dans ce type d'organisation étatique – le fédéralisme touche à la forme d'État et s'oppose en principe à la centralisation, l'accent est mis sur la souveraineté de l'État. C'est donc une construction stato-centrée. L'État fédéral est en effet un État composite superposé où celui-ci jouit de la pleine souveraineté – intérieure et extérieure –. Les autres États – les États fédérés – ayant accepté d'entrer dans la Fédération, ils ont par conséquent renoncé à l'exercice de la plénitude de leur souveraineté et ne disposent plus que de la souveraineté interne.

Nous n'en sommes pas là au sein de l'Union européenne, puisque cet ordre juridique *sui generis* va bien au-delà de la simple confédération (ce qu'est actuellement la Communauté politique européenne), sans pour autant s'apparenter totalement à un État fédéral. Les États membres de l'Union européenne sont souverains et pleinement souverains (intérieurement et extérieurement). Les dernières crises – sanitaire et sécuritaire – ne l'ont que trop révélé. Les États membres ont en revanche décidé d'allouer à l'Union européenne un certain nombre de compétences fondamentales, dont la monnaie et la politique de change. L'Union européenne s'apparenterait donc, selon Olivier Beaud, à une Fédération – et non à un État fédéral, soit à une « union volontaire et libre d'États ou d'entités politiques » (Ponthoreau, 2021, p. 201), et qui ne détient pas de souveraineté. L'Union européenne n'est compétente dans certains

domaines que pour autant que les États l'ont acceptée. Ainsi l'exige le principe d'attribution des compétences. La thèse soutenue par Olivier Beaud est celle « d'une autonomie de la notion de Fédération conçue comme entité politico-juridique » (Beaud, 2007, p. 33). La notion de « fédération » porterait l'accent sur une union d'États et non sur l'unité de l'État.

Quelles sont les perspectives ?

De deux choses l'une alors. Soit la Fédération européenne, au sens où la précise Olivier Beaud, se maintient, mais des compétences renforcées doivent être allouées à l'Union européenne, en matière sanitaire et sociale (conséquences de la Covid 19), en matière de défense, cyberattaque et cyberdéfense (conséquences de la guerre en Ukraine), en matière environnementale (conséquences du réchauffement climatique), et en matière d'enseignement et de recherche (clés pour lutter contre les résurgences autoritaires, fascistes et xénophobes en Europe). Soit l'Union européenne se mue en État fédéral. Tout d'abord Constance Grewe et Hélène Ruiz-Fabri ont de quoi rassurer lorsqu'elles énoncent, dans leur ouvrage de référence, que « la définition de l'État fédéral couvre une multitude d'aménagements fort variés pour ne pas dire opposés. [...] Il n'existe pas en effet un modèle fédéral unique mais plusieurs manières de concevoir la division territoriale » (Grewe et Ruiz-Fabri, 1995, p. 292). Ensuite, afin de renforcer l'Union européenne et d'éviter sa désagrégation que cherchent certains États (la Hongrie, la Pologne, et en son temps aussi, le Royaume-Uni) et certains mouvements politiques (autocratiques, illibéraux et populistes), cette solution ne serait pas à sous-estimer. Comme le rappelle en effet Marie-Claire Ponthoreau, « Historiquement, l'État fédéral a été utilisé pour aider à la formation d'un État-nation (comme l'Allemagne, les États-Unis, l'Inde ou la Suisse), ou bien afin d'éviter son éclatement (exemple, la Belgique) » (Ponthoreau, 2021, p. 199).

En outre Marie-Claire Ponthoreau explique que :

l'Union européenne présente trois caractéristiques essentielles de l'État fédéral. D'abord l'Union comprend un exécutif central (la Commission européenne qui assure la défense de l'intérêt communautaire) contrebalancé par des instances qui représentent l'une, les États membres (le Conseil) et l'autre, l'Union dans son ensemble ou *les peuples européens*⁹⁹ (le Parlement élu au suffrage universel direct). Un organe juridictionnel, la Cour européenne de Justice, tranche les conflits notamment interinstitutionnels. Le système institutionnel est complété par le Conseil européen (réunion des chefs d'État et de gouvernement ainsi que du Président de la Commission) qui joue en quelque sorte la fonction de « chef d'État », en donnant l'impulsion à la politique communautaire. Cette organisation permet de retrouver les principes juridiques communs aux États fédéraux et tout particulièrement les principes de superposition et de participation (Ponthoreau, 2021, p. 199-200).

Concernant le dernier critère ou principe du fédéralisme, l'autonomie est celle de la pénétration du Droit de l'Union européenne dans les ordres internes, sous l'effet, on le rappelle, de la primauté du droit de l'Union et de son effet direct.

Enfin, comme l'ajoute encore Marie-Claire Ponthoreau (2021, p. 200) :

la Cour de justice n'a pas hésité à présenter le traité de Rome (1957) comme « la charte constitutionnelle de base » (CJCE 23 av 1986 aff. 294/83 Les Verts) ou bien comme la « charte constitutionnelle d'une communauté de base » (avis du 14 décembre 1991 donné sur l'espace économique européen).

99 C'est nous qui ajoutons.

Elle précise que ces qualifications ne sont pas le fruit du hasard :

La Cour de justice visait à construire pas à pas un édifice de type constitutionnel de manière à estomper les éléments qui apparentaient la Communauté européenne à un ordre international classique. Néanmoins, contrairement aux affirmations de la Cour, l'Union européenne n'est pas un État fédéral car le fondement de ses pouvoirs réside non pas dans une constitution, *comme cela aurait pu être le cas en 2005*¹⁰⁰, mais dans des traités internationaux qu'elle ne peut modifier et qui ne peuvent être révisés que par les États qui les ont ratifiés.

Elle retient donc que :

L'Union européenne n'est donc pas souveraine : elle n'a pas de compétence pour déterminer sa propre compétence et elle ne peut exercer que les pouvoirs transférés par les États membres. Ce sont eux qui sont souverains. D'où la célèbre formule de la Cour constitutionnelle allemande du 12 octobre 1993 à propos du Traité de Maastricht sur l'Union européenne : « les États membres sont les maîtres des traités ».

Références

(10 mars 2022). Peskov : la sortie de la Russie du Conseil de l'Europe implique le retrait de tous ses mécanismes. *TASS*. <https://tass.ru/politika/14020911> (traduit avec Google Traduction)

Afroukh, M. (23 mars 2022). L'exclusion de la Russie du Conseil de l'Europe : une décision responsable. *Le club des juristes*. <https://www.leclubdesjuristes.com/international/lexclusion-de-la-russie-du-conseil-de-leurope-une-decision-responsable-490/>

Assemblée parlementaire. (15 mars 2022). Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. <https://pace.coe.int/fr/files/29885/html>

Beaud, O. (2023). *Le pacte fédératif. Essai sur la constitution de la Fédération et sur l'Union européenne*. Dalloz.

Beaud, O. (2007). *Théorie de la Fédération*. PUF.

Beaudonnet, L. et Mérand, F. (2019). Qu'est-ce que l'Europe politique : Un agenda de recherche sur la politisation. *Politique européenne*, 64, 6-30. <https://doi.org/10.3917/poeu.064.0006>

Bellais, R. (2020), Royaume-Uni et Union européenne, un mariage de raison dans l'armement. *Revue défense nationale*, 832(7), 73-78.

Billion, J.-F. (2022) Fédéralistes européens, mondiaux et atlantistes face à la Communauté européenne de défense et à la Communauté politique européenne. *L'Europe en Formation*, 395(2), 175-189.

Bourdieu, P. (2012). *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*. Le Seuil.

Briand, A. (5 septembre 1929). Discours devant la Xe assemblée de la SDN. Cité par G. Suarez, *Briand, tome 6 (1923-1932)*. Plon, 1952. https://sgae.gouv.fr/files/live/sites/SGAE/files/Contributed/SGAE/02_Tout-

100 C'est nous qui ajoutons.

Savoir UE/documents/Discours%20d'Aristide%20Briand%20le%205%20septembre%201929.pdf

De La Rosa S., Martucci F. et Dubout E. (2015). *L'Union européenne et le fédéralisme économique*. Bruylant.

Coudenhove-Kalergi, R. N. von. (1988). *Pan-Europe*. Presses universitaires de France.

De Meyer, K. (6 octobre 2022). Quarante-quatre États d'Europe lancent à Prague un nouveau cadre de coopération. *Les Échos*. <https://www.lesechos.fr/monde/europe/quarante-quatre-etats-deurope-lancent-a-prague-un-nouveau-cadre-de-cooperation-1866743>

Denizeau C. (Éd.). (2019). *L'idée fédérale européenne à la lumière du droit comparé*. Panthéon-Assas.

Dévoluy, M. (2021). Le fédéralisme, un enjeu décisif pour les Européens : Contribution à la conférence sur l'avenir de l'Europe. *Bulletin de l'Observatoire des politiques économiques en Europe*, 44(2), 5-12.

Dévoluy, M. (2016). Dépasser les impasses du fédéralisme tutélaire européen. *Revue française d'histoire des idées politiques*, 43, 87-108. <https://www.jstor.org/stable/franhistudepoli.43.87>

Drevet, J.-F. (2017). Vers le retour du fédéralisme ? *Futuribles*, 421(6), 91-97.

Dubos, O. (2023). La Cour de justice est-elle le maître du fédéralisme sanitaire ? *RDSS*, 63.

Dumont, H. (2017). Le pacte constitutionnel européen et les nations sans État. *Civitas Europa*, 1, 369-409.

Dumont H. et El Berhoumi, M. (2018). Les formes juridiques fédératives d'association et de dissociation dans et entre les États. *Droit et société*, 98(1), 15-36.

Genschel, P. et Jachtenfuchs, M. (2016). More Integration, Less Federation: The European Integration of Core State Powers. *Journal of European Public Policy*, 23(1), 42-59.

Grewe, C. et Ruiz-Fabri, H. (1995). *Droits constitutionnels européens*. PUF.

Hanann, Q. (2019). L'hypothèse fédérale à l'aune du Brexit, Le fédéralisme, quel fédéralisme pour sauver l'Europe ? *Revue de l'Union européenne*, 627(4), 263-268.

Hassenteufel, P. (2021). La politique de lutte contre la pandémie de Covid-19 en Allemagne : entre fédéralisme et centralisation. *Les Tribunes de la santé*, 68(2), 65-72.

Malingre, V. (4 juillet 2022). Brexit : L'Europe à l'épreuve de la sortie du Royaume-Uni. *Le Monde*.

Marhold, H. (2021). Le fédéralisme intégral. *L'Europe en Formation*, 392(1), 110-141.

Martin-Genier, P. (31 janvier 2020). Le Royaume-Uni est une mariée qui a toujours regretté son union avec l'Union européenne. *Huffington Post*.

Maubernard, C. (2019). Le fédéralisme fonctionnel des Communautés à l'Union européenne. *Revue de l'Union européenne*, 627(4), 259-263.

Meloni, L. (2020). *L'État composé membre de l'Union européenne* [Thèse de doctorat, Droit]. Université de Bordeaux.

Mény, Y. (2016). L'Union européenne et le fédéralisme : impossible ou inévitable ? *Politique européenne*, 53, 9-13.

Millet, F.-X. (2016). Fédéralisme européen et identité nationale. La voie du constitutionnalisme. *Politique européenne*, 53(3), 60-84.

- Petit, Y. (2017). L'intégration de l'Union européenne : facteur de fragmentation nationale ? *Civitas Europa*, 1, 411-430.
- Pierré-Caps, S. (2015). Nations sans État et Union européenne. Dans *Europe(s), Droit(s) européen(s). Liber Amicorum Vlad Constantinesco*. Bruylant. 787-800.
- Piketty, T. (11 octobre 2022). Repenser le fédéralisme. *Le Monde*.
<https://www.lemonde.fr/blog/piketty/2022/10/11/repenser-le-federalisme/>
- Ponthoreau, M.-C. (2021). *Droit(s) constitutionnel(s) comparé(s)*. Economica.
- Rial, S. (1986). *Destin du fédéralisme*. LGDJ.
- Roland, S. (2016). Repenser le principe de séparation des pouvoirs. Dans B. Bonnet (dir.), *Traité des rapports entre ordres juridiques*. LGDJ, 475.
- Rougemont, D. de. (14 mai 1948). Message aux Européens. *Combat*.
<https://www.unige.ch/rougemont/articles/combat/ddr19480514combat>
- Saurugger, S. (2020). *Théories et concepts de l'intégration européenne*. Presses de Sciences Po.
- Scholz, O. (29 août 2022). Discours d'Olaf Scholz, Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, à l'Université Charles de Prague. *The Federal Chancellor*.
<https://www.bundeskanzler.de/bk-en/news/scholz-speech-prague-charles-university-2125356>
- Tobelem, B. (6 octobre 2023). Qu'est-ce que la Communauté politique européenne ? *Toute L'Europe*.
<https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/qu-est-ce-que-la-communaute-politique-europeenne/>
- Torcol, S. (2019). Le fédéralisme, quel fédéralisme pour sauver l'Europe ? *Revue de l'Union européenne*, 627(4), 256-258.
- Middelaar, L. van (5 octobre 2022). La Communauté politique européenne n'a rien d'un écran de fumée, c'est une affaire de haute politique. *Le Monde*.
https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/10/05/la-communaute-politique-europeenne-n-a-rien-d-un-ecran-de-fumee-c-est-une-affaire-de-haute-politique_6144501_3232.html
- Middelaar, L. van (14 avril 2021). L'Europe, l'Europe et l'entrée dans l'Histoire : le récit – Exercice géopolitique. *Collège de France*.
<https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/conferencier-invite/europe-geopolitique-actes-et-paroles/europe-et-entree-dans-histoire-le-recit-exercice-geopolitique-4>
- Vayssière, B. et Bossuat, G. (2007). *Vers une Europe fédérale ? Les espoirs et les actions fédéralistes au sortir de la seconde guerre mondiale*. PIE – Peter Lang.
- Vlachos, G. (1948). *Fédéralisme et raison d'état dans la pensée internationale de Fichte*. A. Pedone.

Compte rendu / Review



Caroline LE MAO (dir.), *Bordeaux, La Rochelle, Rochefort, Bayonne, Mémoire noire, Histoire de l'esclavage*, Bordeaux, Mollat Éditions, 2020, 311p., ISBN 978-2-35877-023-1

Caroline LE MAO (ed.), *Bordeaux, La Rochelle, Rochefort, Bayonne, Mémoire noire, Histoire de l'esclavage*, Bordeaux, Mollat Éditions, 2020, 311p., ISBN 978-2-35877-023-1

Élodie PEYROL-KLEIBER

Université de Poitiers, MIMMOC

Maître de conférences, spécialiste de civilisation américaine XVII^e-XVIII^e siècles, des différentes formes de travail non-libre développées durant ces périodes par les empires anglais et français, notamment l'engagement. L'engagement est un système de travail non-libre développé au XVII^e siècle par la Virginia Company of London (*indentured servitude*) et par l'empire français afin de recruter de la main-d'œuvre. Les engagés signaient un contrat (volontairement ou de manière forcée) qui comprenait la traversée transatlantique et le gîte et le couvert une fois arrivés dans la colonie, où ils étaient confiés à leur maître. Elle s'intéresse à l'histoire du droit colonial, de l'encadrement législatif des systèmes de travail servile et aux influences intra et interimpériales qui le modelèrent. Elle est co-éditrice du *Journal of Early American History* (Brill), vice-présidente en charge des publications de REDEHJA et membre du conseil de l'Omohundro Institute of Early American History and Culture, Williamsburg, Virginie, États-Unis.

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1537>

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Mots clés : esclavage, mémoire, Nouvelle-Aquitaine, commerce, musée

Keywords: slavery, memory, Nouvelle-Aquitaine, trade, museum

Esclavage, commerce triangulaire, quels que soient les termes utilisés, l'historiographie actuelle s'est saisie de ce système servile pour réviser la manière dont il avait été étudié, analysé, questionné jusqu'à présent. *Mémoire noire* propose une relecture des processus de mémorialisation et de représentation de l'esclavage à travers les contributions de douze auteurs de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet ouvrage offre une analyse en trois volets, dans une démarche très pédagogique, avec une attention particulière donnée à la transmission des savoirs autour de l'esclavage. En effet, cette préoccupation est expliquée par Caroline Le Mao qui cite les historiens Olivier Grenouilleau et Herbert Klein. Ces derniers s'inquiétaient, à la toute fin du XX^e siècle, que les connaissances sur ce système servile soient approximatives et toujours empreintes de « perceptions traditionnelles » (p. 10).

Le premier volet, qui se concentre sur la définition du commerce triangulaire, son intensité et les retombées économiques générées par ce trafic, rassemble les cinq premiers chapitres. Mickaël Augeron dresse un état des lieux des connaissances quantitatives concernant la traite dans le Sud-Ouest français, en mettant en avant les rivalités impériales et l'implication de ses ports dans ce commerce, de même que les éléments contextuels (guerres, monopoles octroyés à certaines compagnies marchandes) qui influèrent sur le développement ou l'arrêt de la traite dans certains ports (p. 20). Thierry Sauzeau et Jacques Péret, dans le chapitre 2, portent leur attention sur l'organisation des expéditions qui nécessitaient un effort humain, financier et commercial important. Ils explorent les différents agents impliqués dans la traite, notamment les armateurs, les capitaines, les navires ainsi que tout ce qui y affère : la cargaison emportée pour l'échange en Afrique ou encore l'équipage à bord.

Le chapitre 3, par les mêmes auteurs, rend compte des spécificités du commerce triangulaire comme parcours maritime depuis les ports français vers l'Afrique, et plus particulièrement la côte de Guinée (p. 76), de même que les négociations entre agents du commerce et chefs africains, où les premiers étaient dangereusement dépendants des seconds. Une fois les asservis sécurisés sur les navires, les difficultés de la traversée transatlantique (climat, pirates...) ajoutaient au mal-être de ces êtres humains arrachés à leur pays natal et transportés dans des conditions qui poussèrent certains à préférer la noyade au destin qui les attendait. Lorsque les esclaves étaient vendus, les navires entamaient leur seconde traversée transatlantique avec des denrées venant des colonies. Ils auront en moyenne été absents pendant un an et demi à deux ans (p. 92).

Le chapitre 4, par Caroline Le Mao, examine les bénéfiques et capitaux générés par le commerce d'esclaves. Elle relance un débat émanant d'historiens du milieu du XX^e siècle sur le rôle que la traite aurait eu dans la révolution industrielle anglaise, sans pour autant prétendre y apporter une réponse ferme et définitive mais plutôt dans le but pédagogique de réexplorer les différentes pistes débattues à l'époque. Celles-ci comprennent notamment la construction de navires et la manufacture de biens nécessaires au négoce en Afrique, de même que la nourriture à bord pour l'équipage et les esclaves transportés, ce qui dynamise les économies locales. De même, l'auteure explore les différents types de rentabilité de la traite (profits, réseaux, avancement de carrière) ainsi que les richesses générées, en termes de capital, d'architecture, d'investissement, qui ne profitent néanmoins qu'à une petite portion de la population du Sud-Ouest de la France.

Bruno Marneau et Thierry Sauzeau clôturent ce premier volet en traitant, dans le chapitre 5, de la fin du commerce triangulaire au XIX^e siècle. L'abolition de la traite et de l'esclavage comme institution généra une nécessité de redistribuer les cartes commerciales au niveau mondial, au moins du point de vue légal, puisque l'abolition du commerce triangulaire donna lieu au développement de réseaux illégaux. Des mesures prohibitionnistes tentent de juguler la perte de profits et, par exemple, l'abolition de la traite en Espagne profite aux marchands girondins (p. 122). Les auteurs démontrent que les ports du Sud-Ouest participèrent de manière

néanmoins modeste au commerce illégal. Cependant, c'est aussi depuis ces mêmes ports que s'initia la répression du trafic illégal.

Le second volet est composé de quatre chapitres autour de l'expérience de l'esclavage dans les plantations et dans le Sud-Ouest de la France. Michel Figeac parle de « rêve américain des aventuriers de l'Aquitaine ». Qu'en était-il vraiment ? Les colonies attiraient et les villes portuaires d'Aquitaine virent un afflux d'immigrants des campagnes environnantes tout au long du XVIII^e siècle. Ces derniers s'implantaient dans les villes ou traversaient l'Atlantique pour développer le négoce et le système de plantations. Ce qui ressort de ces expériences est la grande précarité et fragilité de tous ces réseaux qui dépendaient de nombreux éléments instables, comme les marchés, les conditions climatiques ou encore la dimension humaine.

Le chapitre 7, rédigé par Vincent Cousseau, adopte le point de vue des asservis forcés à vivre et à travailler dans les plantations des colonies françaises en exposant ce qui va à l'encontre de ce que le commun des mortels croit savoir : il y a de nombreuses sources disponibles pour étudier l'esclavage. Il différencie les individus asservis dans les plantations et dans les villes, sur le continent et dans les espaces insulaires. Outre les conditions de vie, l'auteur s'attache à référencer la créolisation des cultures serviles.

Olivier Caudron, dans le chapitre 8, se concentre sur un aspect souvent méconnu du commerce triangulaire : la présence de « personnes de couleur » en Aquitaine. Ces individus se retrouvent dans les registres paroissiaux de toute la région. Nombre d'entre eux furent transportés en France sans jamais être débarqués dans une colonie, ou, après avoir été vendus en territoire colonisé, furent envoyés en France pour accompagner leur maître ou être destinés à un autre individu. L'auteur signale aussi la présence, en moindre nombre, d'Autochtones, surtout autour de La Rochelle. Quel était donc leur statut ? À partir de 1716, ce sont bel et bien des esclaves puisque l'édit de la même année et la déclaration du roi de 1738 « créent ainsi une entorse au principe multiséculaire selon lequel “il n'y a pas d'esclaves en France” » (p. 184). Avant 1716, on s'arrangeait avec la loi en baptisant ou en signant des contrats d'apprentissage. Caudron note néanmoins que des esclaves furent libérés suite à l'action du parlement de Paris qui refusait de fouler au pied le principe cité plus haut, et que d'autres fuyaient à la perspective d'un voyage vers les colonies, considérant leur sort meilleur en métropole qu'aux îles. Leur sort change en 1777 lorsqu'une déclaration royale interdit aux « gens de couleur » d'entrer dans le royaume de France, déclaration qui n'eut pas de grandes conséquences concrètes en Aquitaine (p. 189).

Dans le chapitre 9, Michel Figeac tente d'appréhender les arguments du débat en faveur ou contre l'esclavage, en étudiant les Lumières bordelaises, citant Montesquieu comme cheville ouvrière de l'abolitionnisme en France, imposant la loi de la nature et de l'humanité à l'appel des profits. D'autres, comme Jean-François Melon, se posent la question du bénéfice économique d'étendre l'esclavage « partout en Europe » (p. 212).

Le troisième volet de ce volume s'attache à discuter les enjeux contemporains de la « mémoire noire » au sein de quatre chapitres. François Hubert nous amène à considérer les enjeux patrimoniaux, en rappelant pourquoi le « processus de patrimonialisation » est une étape cruciale dans le processus de construction de la mémoire de l'esclavage (p. 223). Il se concentre sur les deux musées concernés par le sujet : le musée du Nouveau Monde à La Rochelle et le musée d'Aquitaine à Bordeaux. L'auteur retrace très utilement le processus de politisation de la mémoire avec, au départ, l'exposition *Les Anneaux de la mémoire* à Nantes en 1992, qui a depuis donné lieu à la création d'une association active. Les partis politiques s'emparent du sujet en s'accusant mutuellement, la droite reprochant à la gauche de vouloir stigmatiser des familles s'étant enrichies grâce à l'esclavage et la gauche à la droite de prôner l'amnésie (p. 226). Les actions en faveur de la mémoire de l'esclavage se multiplient en Aquitaine au cours des années 2000 avec une prise en charge institutionnelle venant appuyer les efforts des

militants mémoriels. L'auteur note aussi l'apparition d'espaces de mémoire dans des lieux divers tels que des châteaux, des bibliothèques ou à travers certaines collections dans les musées d'Aquitaine. Il clôt ce chapitre en signalant l'ampleur de la tâche encore à accomplir pour que le patrimoine lié à l'esclavage soit rendu visible.

Hubert Bonin poursuit la réflexion de la mémoire bordelaise de l'institution servile dans le chapitre 11 dans un travail qu'il qualifie d'« essai académique et citoyen » (p. 245). Il explique comment Bordeaux est passée d'un sentiment de légitimité et de « fierté » de participer à cette grande histoire ultramarine » (p. 247) à une prose de conscience violente. Il constate une inertie parfois volontaire pour ne pas soulever des sujets polémiques ainsi que l'absence de consultations des historiens, notamment lors de la création du Musée d'Aquitaine. Il en allait de même du côté des universitaires qui évitèrent longtemps de se confronter à ce passé. Ce sont néanmoins bien des universitaires qui prirent à bras le corps ces sujets polémiques (Hubert Bonin cite Pétré-Grenouilleau, 2004, Saugera, 1995, et Hourcade, 2014), peu suivis par les autorités politiques qui évitent de trop s'impliquer. Il faut attendre le milieu des années 2000 pour que l'espace public soit investi, avec des statues de Toussaint Louverture, d'Al Pouessi ainsi que des dalles commémoratives. Malgré les initiatives qui se multiplient, Hubert Bonin regrette la possibilité d'un « impossible consensus historique et citoyen » (p. 267) causé entre autres par un questionnement constant, et parfois agressif, des cercles « post-coloniaux » ou « culturo-ethniques » de la légitimité des instigateurs de ces divers projets (p. 267-268). Beaucoup de travail reste donc à faire pour atteindre un équilibre entre mémoire et histoire.

Le chapitre 12, par Benoît Jullien, présente les archives détenues par la région Nouvelle-Aquitaine, qui ont servi et pourraient servir de base à l'étude de la traite et de l'institution esclavagiste, en les classant par lieux de conservation, du type de sources (correspondances privées ou registres paroissiaux par exemple). Par ce biais, l'auteur montre la diversité et l'éparpillement géographique et administratif des archives en laissant voir quel type d'information ou d'analyse l'historien peut en extraire, de même que leurs silences, eux aussi très révélateurs puisqu'ils contiennent tout ce que le système lui-même jugeait inutile de conserver, noter, préserver. Ce troisième volet se clôt sur le chapitre de Marguerite Figeac-Monthus qui s'attèle à proposer des pistes concernant l'enseignement des traites négrières. L'auteure prend des exemples de documents utilisés dans les manuels scolaires pour retracer la manière d'enseigner ce commerce depuis les années 1950 à nos jours. De plus, certaines académies font participer leurs élèves activement à des événements de mémoire autour de l'esclavage, comme par exemple à la Journée nationale de la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition depuis 2008 à Poitiers. D'autres programmes générés par la Direction générale de l'enseignement scolaire rendent les élèves acteurs de leur apprentissage sur ces thèmes, tel que le concours *La flamme de l'égalité*. Néanmoins, l'auteure insiste sur le fait que cet enseignement reste très sensible, et dépend également de l'âge des apprenants, surtout lorsque la société et l'actualité s'en mêlent ou s'emmêlent. De plus, les pressions sociales et idéologiques exercées sur les enseignants se retranscrit en cours, comme le montre Sylvie Lalaguë-Dulac, maîtresse de conférences en didactique de l'histoire à l'INSPE de Bordeaux (p. 305-306). Ainsi, il s'agira de montrer « toute la complexité d'un phénomène historique » en aiguisant le regard critique des élèves et des enseignants afin de ne pas tomber dans « les stéréotypes, les clichés, les occultations » (p. 308).

L'ouvrage, de très belle facture, clair et très bien structuré, offre au lecteur de nombreuses reproductions de sources primaires, archives manuscrites et autres éléments iconographiques qui permettent au lecteur de se rendre compte de la qualité des sources mais également de leur rareté. Il s'agit là d'un ouvrage bien utile, autant pour le curieux que pour l'œil plus aguerri, qui a le grand mérite de présenter très clairement les aspects du sujet épineux mais non moins fascinant et essentiel qu'est la *Mémoire noire*.

Références

Hourcade, R. (2014). *Les Ports négriers face à leur histoire. Politiques de la mémoire à Nantes*. Dalloz.

Pétre-Grenouilleau, O. (2004). *Les Traités négrières. Essai d'histoire globale*. Gallimard.

Saugera, E. (1995). *Bordeaux, port négrier : chronologie, économie, idéologie, XVII^e-XIX^e siècles*. Khartala.

Productions artistiques Artworks



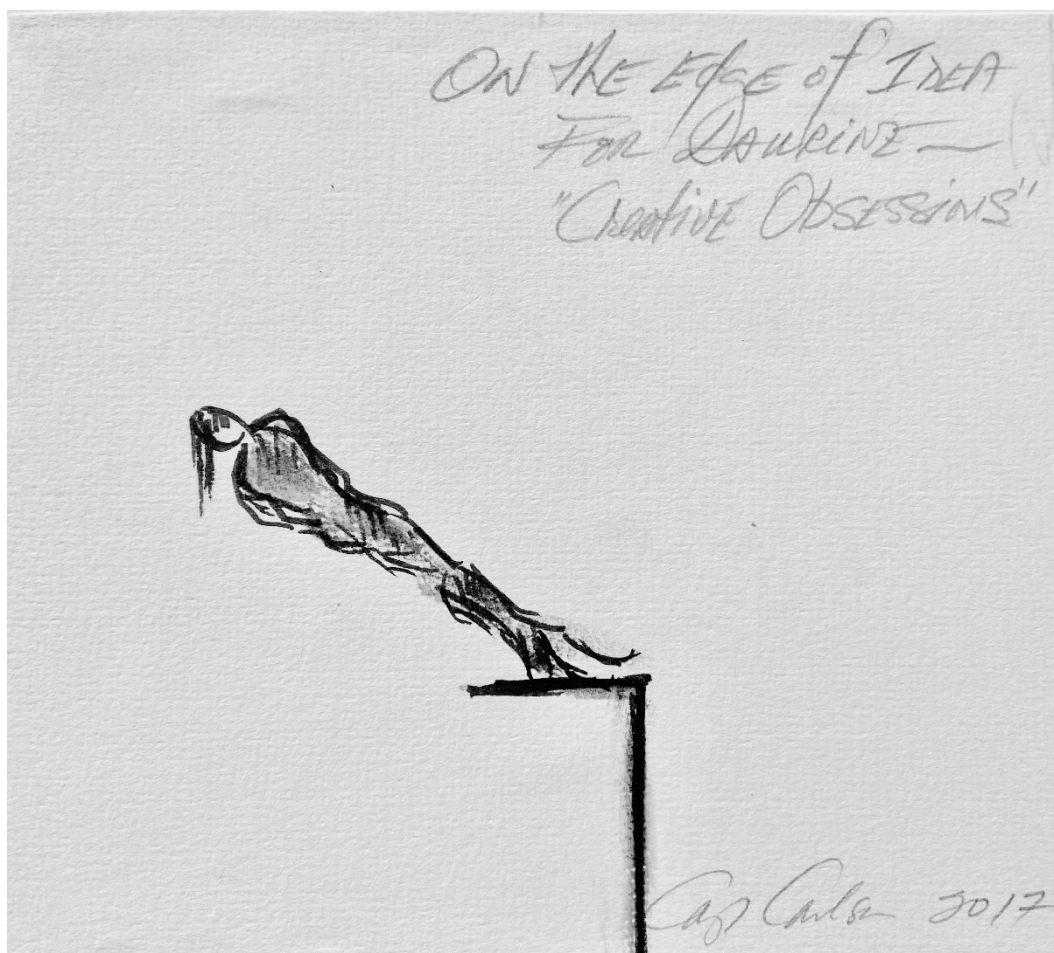
Dire l'inconnu de sa vie

Laurine Rousselet

Laurine Rousselet est l'auteure d'une œuvre riche et diverse d'une vingtaine de titres dont le dernier s'intitule *Danser dans l'immensité*, 2024. La langue-poésie qu'elle façonne explore les appartenances et une altérité en dehors de toute localisation avec une langue déracinée qui s'écarte des ordonnancements linguistiques et sémantiques identificatoires. Accompagnée par des peintres et des graveurs, des musiciens ou de danseurs et des acteurs, elle produit des « objets poétiques » sonores et rythmés, en dehors de la langue et de la culture.
<https://www.laurine-rousselet.fr/>

URL : <https://www.unilim.fr/flamme/1549>

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International



Dessin de Carolyn Carlson.

Laurine Rousselet : C'est en 2018 que j'ai rencontré la chorégraphe Carolyn Carlson qui se définit avant tout comme une « poétesse visuelle ». L'année suivante, j'ai écrit le poème-fleuve *Émergence* (Éd. L'inventaire, Paris, 2022), qui dépeint les quatre âges de la vie d'une femme : de l'enfance à la vieillesse, inspiré de sa pièce chorégraphique *Blue Lady*. J'ai monté le spectacle vivant *Émergence* avec la danseuse Sara Orselli, assistante attitrée de Carolyn Carlson. La musique est de Jean-Jacques Palix. Se révèle un texte où le son s'associe au silence pour articuler une parole en train de se faire ; une parole possible à partir et au-delà du *logos* ; une parole libre capable d'unir tous les langages dans un lieu indéterminé qui appartient à tous et à personne. Ce lieu est celui du souffle et du mouvement : il contient en germe tout ce qui pourrait un jour être dit. Il montre que tout n'a pas été dit en s'approchant d'un infini de la parole, ouvert, incertain. Sorte d'idéal total effacé par le quotidien de la communication utile. Ce travail a été l'aboutissement de ma résidence d'écrivain à l'Université d'Orléans sur l'année

scolaire 2019/2020, qui avait pour thématique « Le Corps en mouvement ». Parallèlement, j'avais monté la performance *Immersion* avec Vincent Chaillet, qui était alors premier danseur du Ballet de l'Opéra de Paris, et les musiciens Émile Biayenda et Didier Frébœuf. En soi, je me suis immergée dans l'œuvre entière de Carolyn Carlson. Le ballet *Signes*, créé par l'Opéra de Paris et présenté pour la première fois en 1997 à l'opéra Bastille, m'a également fascinée. C'est la danseuse Marie-Agnès Gillot qui avait été choisie par Carolyn Carlson pour interpréter *Signes*. À l'issue de la représentation du 18 mars 2004, Marie-Agnès Gillot avait été nommée « Étoile ».

Quel a été mon privilège pour un jour rêver et rêver par-delà la vue de l'équilibre dans l'espace ? Au fil des traversées que j'ai pu écrire *en poésie*, à travers ces revécus, la danse s'est imposée à moi, j'ai quitté la solitude de ma page, de ses blancs, et j'ai cherché à considérer par amour un corps, un feu, une créature légère et sans poids (capable aussi de déchaînements, guerrière). L'équilibre habite donc l'espace, l'apesanteur interrogée et animée par l'expression du geste. Pour éclairer cette « action en lumière », j'ai dû rencontrer personnellement des « Étoiles ». Et en donnant forme à la vie, auprès d'elles, j'ai compris non seulement les limites de l'ordinaire d'un corps, mais la dimension de l'être-là et de la transformation de la conscience continue par la gestuelle. Ce qui m'a d'abord soulevée c'est la célébration du Souffle, capacité ou dialogue, mesure tout simplement de la poésie. Vivant au quotidien l'écriture qui fait pénétrer le vide et la lumière, j'étais face à la question : comment l'insaisissable peut-il être précisément offert, presque démontré par un corps-sans-voix ? Il s'agit toujours d'une mise à nu, d'une mise en abyme : la présence-absence traduite par l'expressivité du geste. Comment cette chair du temps en métamorphose, cette chair de vérité, comment ce corps en jeu parvient-il à nous faire contempler l'apparence de l'équilibre ? Le triomphe du déséquilibre engagé à trouver sa résolution ? Il y a des règles à apprendre, des renoncements, des duretés, des impositions et des détentes, des trouvailles, des chavirements, des profondeurs et inspirations, la beauté n'est-elle pas toujours en extension par le rayonnement des signes de la passion ou des passions ? L'équilibre se dresse toujours traduisant l'élévation. Nous sommes sans voix devant un corps qui a la grâce, qui est grâce le temps de son mouvement. Nous sommes infiniment amoureux devant un corps absolu – empreinte même de l'éphémère. Nous sommes sans voix car nous sommes devant l'intangible. Le silence n'orchestre-t-il pas ses rêves d'envol ? L'exécution d'un geste chez certains danseurs, qui obéissent au merveilleux, atteint une telle maîtrise pour toucher l'inouï qu'il caractérise l'apparition. Lorsque je suis sur scène avec le danseur Vincent Chaillet, premier danseur au sein du ballet de l'Opéra de Paris, j'appuie des mots, des mots que mon oreille a éduqués, des mots que j'essaie d'entraîner à se placer au bon endroit, et à participer à l'enjeu de l'extériorisation du corps dansant de Vincent, somme de toutes ses intériorités. Je me sens dans l'oubli ou dans un pas de côté, et je ressens alors que mes mots sont aussi de chair, que le sens des images que j'avais pourtant agencées mute grâce aux sensibilités et à l'imaginaire de Vincent à mes côtés de moi (devant ou derrière). Je pourrais dire que l'équilibre se dégage aussi d'une image tourmentée. Qu'est-ce qui (se) précipite à la transformation ? Le désir est-il donc toujours en quête d'étonnement ? Le corps par son pouvoir engendre-t-il irrémédiablement le reflet ? Les mots sont liés à la fragilité, et le corps est un livre en chemin qui effectue à mesure d'exigences, de pertes et de séparations, de manques, une levée d'un certain mystère. Parce que nous sommes à l'épreuve du temps, l'invisible nous fait signe en nous projetant, si je puis dire, dans le bien fondé du visible. Équilibre/déséquilibre, naissance/renaissance, l'événement du geste est un chant qui coule dans ses variations. Il est une fête avec ses codes d'identifications mais surtout il est le rappel qui nous fait à l'écoute de notre propre inconnu. Le hasard se joue dans la faute qui inspire au rééquilibre, et j'en reviens au souffle, à l'éblouissement, à la clarté. Je pense à l'injonction de mon amie Marie-Agnès Gillot : « C'est dans la chute que je prends mon envol ». Oui, il faut proclamer le bon point, le bon instant où tout va se jouer. Je me souviens d'une conversation qu'elle eut, elle venait de

quitter l'Opéra (l'âge de la retraite pour une danseuse étoile est quarante-deux ans) et donnait des conseils par téléphone à une jeune danseuse qui allait passer un concours pour changer d'échelon à l'Opéra. Hormis ma stupéfaction devant sa mémoire du « rôle » en énumérant les différents pas, attitudes, etc., je me suis arrêtée devant son articulation suivante : « Et là, tu sautes sinon c'est trop tard ! sinon c'est trop tard ! Tu ne pourras jamais enchaîner ! ». Son « trop tard » m'est resté comme un effet spectaculaire de l'endroit parfait, si je puis dire. Les mots ont des élans que les sauts font parfois chuter. Ils décrochent alors et s'articulent autrement à la demande d'une nouvelle présence. La persistance que le regard offre à la vision a toujours comme finalité l'unité du sujet. La pertinence vient de la corrélation entre le jaillissement et l'intimité. La poésie ne s'épuise jamais. Elle (se) révèle. La danse est aussi le lieu des retrouvailles à l'infini en soi-même. L'autre voix se fait sentir, et il faut pouvoir aimer. Le magnifique se révèle notamment grâce à la respiration ; cachée ou pas, retenue en vue de la sublimation du corps, et toujours l'évanouissement se combine à la présence. Un danseur qui s'avance, qui s'ancre, qui incarne une pensée, la pensée d'un rôle, par un enchaînement d'actions et de mouvements, donne place au dévoilement de la musique de son propre cœur. Il a plusieurs visages du temps. Il connaît les écarts et sait remplacer les déséquilibres par d'autres mesures. L'ignorance qu'il emprunte irrégulièrement n'est pas le lieu de l'accident mais le chemin vers l'inconnu, la confrontation avec l'inconnu. Corps/âme/esprit. Un seul geste suffit à refondre, à remanier la vue, l'idée ou l'espoir de son propre horizon. De même, le corps écrivant maintient la vérité en forgeant le regard sur les différentes tensions et dualités, empreintes de toute existence humaine, mais aussi son appel vers la beauté ineffable et vers l'infinitude. Il y a transcendance dans la moindre épaisseur du geste. Les intrications entre lecture, intuition, conscience, révélation sont autant de qualités qu'une véritable force de regard conduit et ordonne dans la plus belle des incertitudes. L'harmonie se rencontre dans l'immersion. N'est-ce pas le titre d'un solo éblouissant de Carolyn Carlson ? Lorsque la fulgurance est souveraine, l'élévation devient une célébration de l'instant. Il est question d'immatérialité dans le pas, le geste du danseur ou de la danseuse, comme dans le verbe. J'aime quand Carolyn coupe de sa main la mesure. Sa main est une cisaille. Sa main agrandit l'absolu. Elle donne éclat à la transfiguration, elle embrasse l'ordre de la transmutation. Le temps est une étoffe que nos accords/désaccords véhiculent en représentation. La pénétration du regard est une célébration du vivant, une exaltation du souffle de l'esprit. Considérer le regard avec ses forces intrinsèques. La présence est la seule habitation possible pour faire l'épreuve de notre ciel ou pour donner corps à notre voyage. Figuration du cercle. Passons notre œil par le trou pour voir le secret du monde...

pour Vincent Chaillet

tressaillements déportements jouissance
la rouge langue passionne sur ton corps en jeu
le privilège au réveil de te voir sans masque
et de la pointe des pieds à la pointe du regard
l'intangible s'exerce par ton apesanteur dansée
mise à nu apaisement liberté de Soi
fulgurance de la poésie en mouvement
comment dire tes rêves partagés
par des mots quand ta main s'élance ?

l'envergure coordonne le charisme
amour fou solitude espace et désir
silence l'incommensurable voltige
fixer la brûlure comme la mort en face
suspension puissance actualisation
sentir l'incandescence de nos langues
l'instinct sexuel file son propre chemin
prendre appui sur ton dos pour laper l'éternité

le délice est d'éprouver ton buste nu de roi
qui se sauve se travestit enfin qui DANSE
tes jambes foyers de l'énergie du pouvoir
s'enraciner dans la matière avec passion
entendre ton souffle au bord de l'oubli
tandis que sous les traits de la parole j'apparais
et tu me demandes
et tu m'océanes d'amour par ton jeu virtuose

l'origine s'élance à toute allure
émergence rythmes et circulations
quête soif d'absolu entièreté
la langue épouse battements ou coups d'ailes
les gestes triomphent
les sentiments s'illuminent
larmes et sourires embrassent l'inouï rendu visible
âme et corps sublimation bonheur
faut-il encore que je t'appelle ?

Réponses à la lumière, Éditions de l'Aigrette, juin 2023.

pour Marie-Agnès Gillot

la brûlure porte ses efforts dans la vision
la sueur opère les vibrations du corps
désir de l'état poétique sans parole
Étoile, toi, habit de l'immanent-transcendant
Sœur où se déploie la légitimité de l'ouvert
voyage recherche accouchement de soi
le secret sur le sol s'élève en un rêve d'envol
au crépuscule et en joie
engendrer la nécessité de la danse à deux
du corps et de la pensée

le poème flotte à l'horizon une salve d'amour
la frontière est le mouvement des regards croisés
l'essentiel s'affiche la vérité transperce
l'écriture n'est-elle pas un corps charnel
rêve inscription immatérialité
errance mutations et rencontre ?
actualiser la flamme à chaque instant
le privilège est l'unique alliance
conscience de soi et creux
mots respirations de lumière

s'ébattre dans un lit fait danser le ciel
l'écho une partition de la connaissance
la beauté ressemble au sublime
couronnement et union par le toucher
quand le combat se livre
entourer nos gestes du monde
l'ailleurs n'a-t-il pas des sensibilités du lendemain ?
mesurer combien l'amour se trouve
se marque et soulève
enfin commence
dans l'épaisseur noble de l'échappée

Réponses à la lumière, Éditions de l'Aigrette, juin 2023.